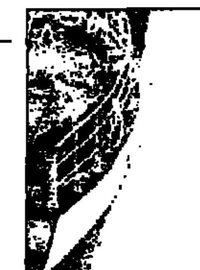


Le Monde

LE MONDE VOYAGES

■ Terres de mer (pages 15 à 20)



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16196 – 7 F — JEUDI 20 FÉVRIER 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les signataires des « appels à désobéir » demandent le retrait total du projet de loi Debré

Pierre Mazeaud propose de retirer aux maires la délivrance des certificats d'hébergement

LE GOUVERNEMENT a tenté, mardi 18 février, de désamorcer le mouvement de protestation contre le projet de loi sur l'immigration. Le premier ministre a donné son feu vert à une modification de l'article sur les procédures de contrôle des certificats d'hébergement. Alain Juppé a ainsi indiqué aux députés que *« si l'Assemblée nationale trouve une meilleure formule, le gouvernement est ouvert à la discussion, dès lors que l'objectif est maintenu, c'est-à-dire un contrôle efficace à l'entrée comme à la sortie »*. La commission des lois, qui doit se réunir jeudi 20 février pour examiner le projet Debré, devra choisir entre deux propositions qui ont en commun de supprimer l'obligation faite à l'hébergeant de déclarer le départ de son visiteur étranger.



Pierre Mazeaud, président RPR de la commission des lois et rapporteur du texte, souhaite substituer le *« représentant de l'Etat »* au maire, comme autorité compétente pour accepter les certificats d'hébergement. Son amendement prévoit également que *« l'étranger hébergé remet le certificat d'hébergement dont il a bénéficié aux services de police compétents lors de la sortie du territoire »*. L'UDF envisage un dispositif qui reviendrait à rétablir le diptyque instauré pour les ressortissants du Maghreb en 1984, et abandonné en 1986 en raison de son inefficacité. Il consiste à instaurer un formulaire en deux volets, délivré par le consulat du pays de départ. L'un des volets est remis par le visiteur à la police lors de son entrée sur le territoire, l'autre devant être restitué à son départ.

Réunis mardi 18 février, dans la soirée, les signataires de l'*« appel à désobéir »* ont accueilli sans enthousiasme les propositions de la majorité. Ils ont officiellement annoncé qu'ils appelaient à la manifestation organisée samedi 22 février, à Paris, et réclament le retrait de l'intégralité du projet du ministre de l'intérieur. Ils dénoncent l'*« ensemble »* de la législation actuelle sur l'immigration. Lors d'une conférence de presse, mercredi matin, ils devaient présenter la liste des personnalités et des groupements appelant à ce rassemblement. Elle comprendra les signataires de l'appel, des associations et des partis politiques de gauche.

Les signatures ont continué à affluer, mardi 18 février. Les catégories professionnelles ont été rejointes par des étudiants – déjà plusieurs milliers de signataires – et de *« simples citoyens »*.

Lire pages 5 et 14 et les points de vue page 13

Le gouvernement vendra Thomson-CSF de gré à gré avant l'été 1997

LE GOUVERNEMENT a annoncé, mercredi 19 février, le lancement de la procédure de privatisation de Thomson-CSF. Le groupe d'électronique de défense sera vendu de gré à gré, le repreneur devant respecter un cahier des charges.

Contrairement à la première tentative, stoppée le 4 décembre par l'avis défavorable de la commission de privatisation, ce n'est plus le groupe Thomson dans son entier qui est à privatiser.

Les groupes Lagardère et Alcatel Alsthom, allié cette fois à Dassault et Aerospatiale, sont à nouveau sur la ligne de départ. Mais le communiqué du gouvernement ne fait pas mystère de son souhait de voir les deux rivaux s'unir le plus largement possible, vision qui correspond parfaitement à celle du chef de l'Etat.

Lire page 22

Louis Viannet souhaite que Bernard Thibault prenne la tête de la CGT en 1998

LOUIS VIANNET ne souhaite pas briguer un troisième mandat de secrétaire général de la CGT. Elu une première fois en janvier 1992, réélu en décembre 1995, M. Viannet, qui aura 64 ans le 4 mars, caresse l'espoir de voir Bernard Thibault, âgé de 38 ans, secrétaire général de la fédération des cheminots, lui succéder lors du prochain congrès prévu en décembre 1998. Alors que la fédération des cheminots réunit son congrès à Lille du 11 au 14 mars, M. Thibault, révélé par le mouvement social de la fin de l'année 1995, n'a pas encore fait son choix et reste muet sur ses intentions.

M. Viannet, qui a quitté le bureau national du PCF en décembre 1996, voudrait, avant de passer la main, faire entrer sa centrale à la Confédération européenne des syndicats (CES).

Lire page 38

Pour 100 francs, la visite guidée de la prison de Nelson Mandela

LE CAP
de notre envoyé spécial

Excursions à Robben Island : adultes 100 francs, enfants 30 francs, retraités-étudiants 65 francs. C'est à ce tarif, vanté à grand renfort de dépliants touristiques, que l'île où Nelson Mandela passa dix-huit de ses vingt-sept années d'emprisonnement peut être visitée comme n'importe quelle attraction estivale à la mode. Depuis le 1er janvier, ce bout de terre au large du Cap a rompu avec son passé carcéral pour devenir le « Musée de la lutte pour la liberté ». L'ancienne prison fait désormais partie du patrimoine national, symbole d'une Afrique du Sud post-apartheid qui cherche son identité entre la mémoire d'un passé douloureux et la volonté de réconciliation.

Les anciens prisonniers politiques et ceux qui furent leurs gardiens se retrouvent bras dessus, bras dessous parmi les guides qui accueillent les touristes sur l'île. Tous vêtus d'une consensuelle tunique africaine, ils se répartissent néanmoins les tâches en fonction de leurs antécédents respectifs. Au volant du bus qui fait le tour de l'île, le geôlier reconverti raconte l'histoire lointaine du site et décrit incidemment ses richesses écologiques. L'ex-prisonnier évoque, lui, le passé récent de l'île, centre de détention destiné aux adversaires du régime d'apartheid.

Afrika Hlapo, militant de l'ANC, a fait partie du dernier groupe de prisonniers politiques libérés en mai 1991. Condamné à vingt ans de détention, il en a passé huit à Robben Island. Sous sa conduite, les touristes visitent la prison en écoutant le récit des humiliations quotidiennes destinées à briser les ennemis du régime et qui n'ont fait, au contraire, que renforcer la motivation et la solidarité des militants anti-apartheid. C'est à Robben Island que s'est forgée, sous l'influence de Nelson Mandela, l'élite actuelle du pays, étonnamment dénuée de tout esprit de revanche.

« Pour moi, Robben Island doit être un endroit où l'on apprend ce qu'a été notre passé, mais surtout où l'on apprend la réconciliation », explique Afrika. Comme tous les anciens prisonniers, il souhaite que l'île soit préservée d'une exploitation commerciale et tenue à l'écart du débat politique. Mais Robben Island, devenue attraction touristique, suscite déjà convoitises et débats.

Une bataille navale et juridique a éclaté entre l'Etat et les sociétés privées d'excursions du Cap. Ces dernières réclament le droit de transporter les touristes sur l'île, monopole détenu par les ferries de l'Etat. La vente de coffrets-cadeaux « Robben Island » contenant des cailloux extraits des carrières où les prisonniers effectuaient leurs travaux forcés est jugée comme un autre signe avant-coureur d'une dérive mercantile de mauvais goût.

Une polémique a éclaté entre l'ANC et les autorités de la province du Cap, contrôlée par l'ancien parti au pouvoir au temps de l'apartheid, le Parti national. La province réclame le droit de gérer l'île située sur son territoire. Réponse d'un membre de l'ANC et du gouvernement : *« C'est comme si les anciens nazis demandaient à s'occuper du musée de l'Holocauste. »*

Frédéric Chambon

Les écoutes de l'Elysée

LE DEVENIR de l'enquête sur les écoutes de l'ancienne cellule antiterroriste de l'Elysée est suspendu à une décision de la Cour de cassation. En septembre 1996, la cour d'appel de Paris avait qualifié ces *« interceptions »* perpétrées de 1983 à 1986 d'*« attentat à la Constitution »*.

Devant la Cour de cassation, mardi 18 février, le représentant du ministère public a contesté cette qualification, privilégiant la voie de poursuites contre les personnes ayant *« conservé »* les écoutes. Le choix de cette option pourrait entraîner l'impossibilité de sanctionner les véritables commanditaires des écoutes et entraver l'issue judiciaire de cette affaire d'Etat.

Lire page 8

■ L'Est dans l'OTAN

Les Etats-Unis veulent accélérer le calendrier de l'élargissement de l'OTAN à l'Est, en dépit de l'opposition résolue de la Russie. p. 2

■ La Suisse face à sa mémoire

Berne a décidé de clarifier l'attitude helvétique pendant la deuxième guerre mondiale. Le mythe de la neutralité humanitaire est atteint. p. 12

■ Egypte : le retour de la diplomatie

L'arrivée de la droite au pouvoir à Jérusalem a fait revenir la diplomatie égyptienne sur le devant de la scène. p. 3

■ Un repreneur pour le FC Strasbourg

La municipalité va faire connaître le repreneur du club de football alsacien, deux jours après sa qualification pour la finale de la Coupe de la Ligue. p. 29

■ La morue en danger

Sept bateaux océanographiques sillonnent la mer du Nord afin d'évaluer les réserves en poisson : le niveau est critique, surtout pour les cabillauds. p. 27

■ La Lorraine en sous-sol

Après la fermeture des mines de fer, le sous-sol d'une vingtaine de communes du bassin lorrain menace de s'affaisser. p. 11

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 48 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 220 - 7,00 F



Tourments albanais dans les Balkans

LA GUERRE en ex-Yougoslavie a révélé au monde certaines lignes de fracture des Balkans qui furent atténuées par cinquante années de communisme mais jamais effacées. Des fractures qui ont rejailli dans le chaos et le sang. La guerre en ex-Yougoslavie, par les enjeux internationaux qui y furent mêlés, a aussi eu pour conséquence d'occulter d'autres fractures, aussi complexes, aussi susceptibles d'entraîner la région dans la tourmente.

Le problème balkanique ne se limite pas aux rancœurs historiques et à la folie nationaliste serbes, à la renaissance et à l'exaltation du nationalisme croate, à la situation ambiguë des musulmans de Bosnie ou du Sandjak... Les bouleversements dans les Balkans concernent également les Hongrois de Vojvodine, les Bulgares de Macédoine, les Grecs d'Albanie, et tant d'autres peuples séparés par des frontières tracées au fil des guerres, tant d'autres minorités exploitées en pays hostile. Dans ce paysage balkanique, la question albanaise pourrait être au centre des prochains troubles et des préoccupations internationales.

Eclaté hier entre deux pays (Albanie et Yougoslavie), aujourd'hui entre trois pays (Albanie, Macédoine, Serbie-Monténégro), le peuple albanais a longtemps tu ses revendications. Parce qu'une « Grande Albanie » effraie autant ses voisins qu'une « Grande Serbie ». Et parce que la tragédie yougoslave a refroidi bien des ardeurs. Les Albanais de la région du Kosovo, en Serbie, ont supporté d'être martyrisés par crainte légitime de leur écrasement par l'armée et les gangs serbes de Slobodan Milosevic ; les Albanais de Macédoine, moins torturés mais aussi malheureux, ont vite compris que leur soulèvement aurait pu avoir des conséquences dramatiques pour toute la zone balkanique ; les Albanais d'Albanie, enfin, ont vécu cinq années de « rêve capitaliste » et de quête d'occidentalisation, sans trop se soucier du sort de leurs cousins.

L'Albanie avait déjà fort à faire pour soigner ses propres démons. Après quarante-cinq années de règne d'Enver Hodja, le « pays des Aigles » devait sortir de son bunker (730 000 bunkers, « symbole » national, sont dispersés dans le pays).

Rémy Ourdan

Lire la suite page 14

L'affiche et la vertu



MILOS FORMAN

À TRAVERS la vie de Larry Flynt, l'empereur américain du « porno », Milos Forman s'intéresse à la censure. Résultat : des associations de catholiques demandent la saisie de l'affiche du film, un homme les bras en croix sur le ventre d'une femme. Mais on retiendra surtout, parmi les sorties de la semaine, « Level 5 », de Chris Marker.

Lire pages 10 et 31 à 34 et notre éditorial page 14

صكنا من الاهل

INTERNATIONAL

LE MONDE / JEUDI 20 FÉVRIER 1997

OTAN **Madeleine Albright, le secrétaire d'Etat américain, était attendue *mercredi 19 février à Moscou pour tenter d'apaiser les Russes sur* l'élargissement de l'Alliance atlantique à plusieurs pays d'Europe de l'Est. ● S'ADRESSANT mardi à une *session du Conseil atlantique* à Bruxelles, Mme Albright avait exprimé le souhait des Etats-Unis de voir le calendrier d'élargissement accéléré. *Washington entend que les négociations sur l'ouverture à l'Est* soient achevées d'ici à la fin de l'année pour un certain nombre de candidats. ● EN CONTREPARTIE, les Etats-Unis proposent d'associer Moscou à nombre de décisions sur la sécurité en Europe au sein d'un Conseil conjoint OTAN-Russie. Ils suggèrent de créer une brigade commune OTAN-Russie et, enfin, de relancer les négociations sur le désarmement *conventionnel en Europe*.**

Sécurité européenne : les Etats-Unis bousculent Moscou et leurs alliés

Mme Albright a annoncé à Bruxelles un calendrier aussi serré que contraignant pour l'extension de l'Alliance atlantique à l'Est d'ici à la fin de 1999. Le différend franco-américain sur le commandement de l'OTAN en Méditerranée reste entier

BRUXELLES
de notre correspondant

Tout sourire et en robe pastel, Madeleine Albright est venue délivrer à Bruxelles le message de la nouvelle administration Clinton en rencontrant la Commission européenne et les partenaires de l'OTAN. Pour sa venue, une réunion extraordinaire a été organisée, à laquelle huit des seize ministres des affaires étrangères de l'Alliance ont participé. Cette réunion se situait, comme l'a souligné Mme Albright *« vingt semaines avant le sommet de Madrid »* dont l'objectif sera la *« modernisation de l'OTAN pour les dernières années de ce siècle et le siècle prochain »*.

Mme Albright souhaite que l'Alliance, dans les cinq prochains mois, puisse *« aller de l'avant, pas à pas, sur tous les fronts »* ; elle a exposé la méthode américaine pour réussir la rénovation des structures de l'OTAN, son élargissement et l'établissement d'un partenariat avec la Russie. Sur ce point, elle a avancé une idée nouvelle : la création d'une brigade commune OTAN-Russie. Interrogée par la presse, Mme Albright a donné quelques précisions sur cette initiative, avec, à plusieurs reprises, un lapsus l'amenant à évoquer une brigade *« américano-russe »*... : *« Cette idée est la conséquence de l'expérience positive que nous avons faite en Bosnie. Cette brigade pourrait, dans un premier temps, être dotée d'un programme de formation et d'entraînement et ultérieurement être utilisée dans des missions de maintien de la paix »*, a-t-elle précisé.

FORCER L'ALLURE

Cette initiative, de même que la proposition de créer un Conseil conjoint OTAN-Russie et l'invitation d'officiers russes aux réunions de planification des principaux commandements de l'Alliance, visent à persuader Moscou des bonnes intentions occidentales. Mais sur la question de fond – l'élargissement de l'OTAN aux pays d'Europe centrale et orientale – Mme Albright reste inflexible : *« Les dirigeants russes sont opposés à l'élargissement de notre Alliance et ne sont pas disposés à changer d'avis. Mais nous non plus, nous ne changerons jamais d'avis »*, a-t-elle affirmé. Elle a au contraire proposé de forcer l'allure en entamant dès ce printemps les négociations avec les pays invités à adhérer, pour que cette adhésion soit effective en 1999, après ratification par les Parlements des Seize.

La réunion a également été l'occasion d'un nouvel échange de vues sur l'adaptation des structures de l'OTAN et notamment sur l'épineuse question de l'attribution de commandements régionaux à des Européens. Mme Albright s'est contentée de signaler que les Etats-unis étaient disposés à attribuer *« plus de positions de commandement en chef à des officiers européens »*. Hervé de Charette a, de son côté, réitéré la position française de voir le commandement sud de l'Alliance revenir à un Européen, moyennant un *« dédoublement »* de ce commandement situé à Naples : le ministre français a plaidé pour *« un partage équilibré des responsabilités entre un commandement européen et un commandement américain de même niveau en Méditerranée »*. Pour la première fois dans l'enceinte de l'OTAN, M. de Charette a évoqué l'hypothèse d'un échec des négociations sur ce point : *« En cas de désaccord persistant, nous serions contraints d'en rester là (...) mais une occasion historique aura été perdue, pour l'Europe comme pour la relation transatlantique. »*

Mme Albright avait rendu visite, dans la matinée à la Commission européenne, avec laquelle elle a évoqué un autre point de discorde euro-américain : l'application de la loi Helms-Burton qui prévoit des représailles contre les sociétés commerçant avec Cuba. Le président de la Commission, Jacques Santer, a demandé à Mme Albright de ne pas faire jouer le veto américain contre l'instauration d'une *« commission d'arbitrage »* sur ce problème au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Sans grand succès, semble-t-il, puisqu'un accord sur ce point reste *« hautement improbable »*, selon le porte-parole de la Commission.

Luc Rosenzweig

Accélération de l'élargissement, gestes envers la Russie et désaccord avec Paris

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

La session ministérielle extraordinaire du Conseil atlantique devait être de pure courtoisie, pour une prise de contact entre le nouveau secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, et ses collègues des quinze autres pays de l'OTAN. Elle a été, en fait, l'occasion de préciser les positions des principaux acteurs dans la perspective du prochain sommet atlantique, prévu à Madrid les 8 et 9 juillet. Cette réunion a un triple ordre du jour : l'adaptation de l'OTAN, son élargissement vers l'Est et ses relations avec la Russie.

ANALYSE

L'élargissement se fera, quel que soit l'état d'avancement des deux autres dossiers

Commençons par l'élargissement, car c'est sur ce point que Mme Albright a été la plus diserte et la plus claire. L'élargissement est de toute évidence la priorité des Etats-Unis ; il se fera, quel que soit l'état d'avancement des deux autres dossiers. Le secrétaire d'Etat américain a, pour la première fois, cité un calendrier très contraignant : au sommet de Madrid, la liste des nouveaux membres sera établie (Mme Albright n'a pas mentionné les noms ; cependant la Pologne, la Hongrie, la République tchèque reviennent le plus souvent ; la France ajoute la Roumanie et l'Italie, la Slovénie) ; les négociations devront être terminées avant le Conseil atlantique de décembre afin que le processus de ratification par les Parlements concernés puisse avoir lieu pendant l'année 1998, pour une entrée officielle des nouveaux Etats membres en 1999, à l'occasion du 50e anniversaire du traité de Washington qui a créé l'Alliance atlantique.

Pendant ce temps, des négociations pourront continuer avec tous les postulants, y compris avec ceux qui, à court terme, n'ont aucune chance d'être admis dans l'OTAN *(lire ci-dessous)*. Madeleine Albright a eu un mot particulier pour l'Ukraine (qui n'est pas candidate), avec laquelle les relations seront *« revalorisées »*, mais elle n'a pas parlé des Etats baltes. Au contraire, le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, a proposé *« une relation spéciale »* entre l'Alliance et ces trois pays et laissé entendre que la France ferait à ce sujet des propositions. Il a rejeté l'idée que l'adhésion à l'Union européenne soit une solution de rechange.

BRIGADE COMMUNE

Pour englober dans un même ensemble les membres de l'OTAN, anciens et nouveaux, les candidats et les non-candidats, le chef de la diplomatie américaine a relancé l'idée du Conseil du partenariat atlantique, que Paris avait accueillie froidement quand Warren Christopher l'avait mentionnée au mois de décembre. Mme Albright entend que la décision soit prise d'ici au sommet de Madrid.

Si les Etats-Unis veulent que l'extension de l'Alliance vers l'Est progresse avec ou sans accord avec Moscou, ils préféreraient qu'un arrangement soit trouvé. Personne ne s'attend que le Kremlin salue l'élargissement de l'OTAN, mais celui-ci peut être l'occasion d'intégrer la Russie dans la sécurité européenne. Les « gestes » occidentaux portent sur plusieurs points : l'adoption d'une charte entre l'OTAN et la Russie (qui pourrait être complétée par une charte sur la sécurité européenne conclue à l'OSCE, selon le vœu de la France), la création d'un *« conseil commun »* (*Le Monde* daté 16-17 février) qui donne à Moscou *« une voix, pas un droit de veto »*, la formation d'une brigade commune OTAN-Russie et de nouvelles propositions de réduction des armements.

Ces propositions doivent répondre à deux soucis des Russes : le déséquilibre des forces classiques en Europe en faveur de l'Ouest à la suite de la disparition du pacte de Varsovie et l'éventuel déploiement de troupes étrangères dans les nouveaux pays membres de l'OTAN. L'OTAN s'est déjà engagée – unilatéralement – à ne pas déployer d'armes nucléaires sur le territoire de ces Etats ; elle ne veut pas prendre formellement le même engagement pour les forces classiques, par-dessus la tête de ses nouveaux membres qui pourraient avoir l'impression d'appartenir à une « seconde classe ». La solution qui a été trouvée pour sortir de ce dilemme est la révision du traité sur les forces classiques en Europe (FCE) : les Occidentaux proposent d'abaisser les plafonds pays par pays de telle sorte que le stationnement de troupes étrangères dans les anciennes démocraties populaires entrant dans l'OTAN soit pratiquement exclu (sauf en cas de crise majeure).

Hervé de Charette a demandé qu'on réponde *« positivement aux demandes russes (...) avant le sommet de Madrid »*. Ce sera l'objet des entretiens Clinton-Eltsine les 20 et 21 mars à Helsinki ; en revanche, l'idée russe, reprise par la France et l'Allemagne, d'un sommet à cinq au mois d'avril n'a pas les faveurs de Mme Albright, qui l'a répété lundi à Jacques Chirac, au grand déplaisir de ce dernier.

Quant à la réforme de l'OTAN, elle reste suspendue à une solution de la querelle sur le commandement sud. Hervé de Charette a officialisé la proposition française de compromis, prévoyant le partage des responsabilités en Méditerranée entre un commandant européen et un commandant américain *« de même niveau »*. La France se contentera-t-elle d'un accord de Washington sur ce *« principe »*, la mise en œuvre pouvant attendre, pour considérer que l'Europe a enfin sa *« juste place »* dans l'Alliance ? Le ministre des affaires étrangères ne répond pas à cette question. De toute façon, les Américains ont déjà repoussé cette formule et avancé des contre-propositions dont le contenu n'a pas été révélé. Il y a quelques semaines encore, ils refusaient toute discussion sur le sujet ; en étant optimiste, on peut donc considérer qu'il s'agit d'un progrès. L'issue reste toutefois incertaine. Le président de la République jugera *« le moment venu »*, dit-on à Paris, si *« l'européanisation »* de l'Alliance est suffisamment avancée pour que la France puisse réintégrer l'OTAN. Ce moment pourrait se situer en mai.

Daniel Vernet

Un point de vue britannique

Sir Peter Inge, chef d'état-major des armées britanniques, a fait une visite en France, au début de la semaine, avant de prendre sa retraite. Dans un entretien avec *Le Monde*, il s'est félicité de la coopération militaire franco-britannique qui a encore fait ses preuves en Bosnie. Il a rappelé les positions traditionnelles de Londres concernant l'identité européenne de défense. Si la Grande-Bretagne est maintenant favorable à un renforcement de l'UEO (Union de l'Europe occidentale), elle ne souhaite pas que la responsabilité politique d'opérations militaires qui seraient menées par les Européens revienne à l'Union européenne. Sir Peter Inge a salué la professionnalisation de l'armée française et souhaité la réintégration de la France dans l'OTAN : *« C'est dans l'intérêt de tout le monde »*, a-t-il dit. Sans prendre position sur la querelle à propos du commandement Sud de l'OTAN, Sir Peter a rappelé que la capacité militaire avait *« deux faces »* : l'aptitude à commander et la possibilité de déployer des forces.

Les Etats baltes craignent d'être les laissés-pour-compte de l'ouverture

« A L'EST », la liste des candidats à l'intégration dans l'OTAN s'est allongée, lundi 17 février, lorsque, pour la première fois, des dirigeants bulgares ont exprimé le souhait de postuler. La candidature bulgare – qui sera sans doute confirmée à l'issue des élections législatives anticipées du 19 avril – pourrait fournir un argument de plus à la France, partisane d'un ancrage de l'OTAN dans les Balkans, et principal *« parrain »* de la Roumanie dans le débat sur l'élargissement. C'est du moins le calcul fait à Sofia, où l'on s'apprête à rechercher activement un soutien français.

La Slovaquie, elle, n'a pas encore fixé sa décision. Plus tourné vers la Russie que ses voisins, ce pays de 5,4 millions d'habitants sera le premier en Europe centrale à organiser, d'ici à l'été, un référendum sur l'adhésion à l'OTAN. Des analystes font valoir que la formulation d'une des trois questions prévues pour cette consultation : *« Etes-vous pour l'installation d'armes nucléaires sur le territoire slovaque ? »*, pourrait décourager les électeurs, notamment les partisans du premier ministre, Vladimir Meciar, plus portés vers une *« neutralité »*. Un récent sondage indique néanmoins que 65 % des Slovaques sont favorables à l'adhésion.

Il y a ainsi, en Europe centrale et orientale, des candidatures « fermes » à l'entrée dans l'OTAN (Pologne, République tchèque, Hongrie, Roumanie) et d'autres « à confirmer » (Slovaquie, Bulgarie). *« Mais le principal est que les négociations doivent s'ouvrir pour tous au même moment »*, dit un responsable bulgare, qui ajoute : *« Certains atteindront la ligne d'arrivée après les autres, mais le signal du départ devrait être le même pour tous. »* Dans la partie occidentale de l'ex-URSS, où les chances d'être accepté par l'Alliance atlantique sont perçues comme plus minces, voire inexistantes, on ose à peine en espérer autant. Les candidats « fermes » sont les pays baltes. La grande « hésitante », l'Ukraine.

« M. Perry [l'ancien secrétaire américain à la défense] *a dit que nous n'étions pas encore prêts à devenir des membres de l'OTAN. Or la question est plus ou moins philosophique.* [L'entrée dans l'OTAN], *ce n'est pas comme un œuf à la coque, qui est servi au bout de trois minutes. »* Cette réflexion du président estonien, Lennart Meri, traduit l'amertume des dirigeants baltes, qui se sentent tenus à l'écart du processus et voués à une *« zone grise »*. N'étant pas mentionnés dans la *« première vague »* de l'élargissement, les Baltes se demandent s'il y en aura une deuxième. Pour eux, l'OTAN s'apprête à accueillir les pays les moins menacés par la Russie et à laisser de côté les plus vulnérables.

Ces inquiétudes ont conduit l'Estonie, la plus petite et la plus prospère des Républiques baltes, à placer, depuis quelques mois, ses espoirs dans l'Union européenne (UE), quitte à se désolidariser quelque peu de ses voisins baltes, aux réformes économiques moins avancées. Ce pari estonien, qui consiste à vouloir « compenser » l'éventuelle absence de garanties de sécurité de l'OTAN par une estampille européenne de l'UE, a trouvé un certain écho aux Etats-Unis (*Le Monde* daté 16-17 février), mais suscite des réticences en Europe.

Les Baltes conçoivent l'admission dans l'OTAN comme une nécessité, du moins comme une revendication légitime. Ils arguent de leur identité *« européenne »*, de leurs références démocratiques et de leur passé douloureux (pacte Ribbentrop-Molotov). Voulant se prémunir contre les nostalgies impérialistes russes, dont ils se sentent les premières victimes potentielles, ils ont cherché à se rendre le plus « présentables » possible auprès de l'OTAN, en mettant par exemple sur pied un *« bataillon balte »* (Baltbat) et en tentant au mieux de calmer les tensions avec la Russie.

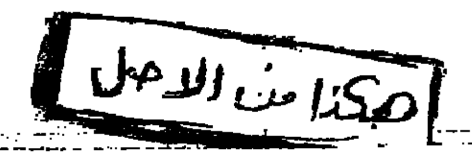
MOSCOU INTRAITABLE

Moscou se montre cependant intraitable et a réitéré, la semaine dernière, son opposition à tout élargissement de l'Alliance vers les Baltes. Un article publié le 13 février dans *Rossiiskaïa Gazeta*, le journal officiel du gouvernement russe, définit ainsi la « ligne » du Kremlin : les Républiques baltes sont conviées à conserver un *« statut indépendant »*, c'est-à-dire « hors bloc », car, *« si elles rejoignent l'OTAN, cela créera une barrière entre elles et la Russie »* et *« aura un effet négatif »* dans la région. Le texte appelle à une *« intégration économique approfondie »* par un *« renforcement de la présence des capitaux russes »* dans la région balte. Moscou veut par ailleurs *« lier la signature de traités frontaliers avec l'Estonie et la Lettonie à l'amélioration du traitement des minorités russes »* (30 % de la population en Estonie, 45 % en Lettonie).

Face à ces pressions, les Baltes réclament un fort soutien de l'Occident. Les pays scandinaves, et notamment le Danemark, sont leurs *« sponsors »* les plus solides pour l'entrée dans l'OTAN. Mais l'insistance russe à conserver une « tutelle » dans la région laisse ouvert le débat sur l'opportunité d'une admission des Baltes dans l'Alliance. Celle-ci, fait remarquer Anatol Lieven, un analyste à Washington de l'Institut pour la paix, spécialiste des pays baltes, *« déclencherait certainement une crise majeure avec la Russie »*, tandis que l'incertitude demeure sur *« le risque qu'encourraient réellement ces pays si l'OTAN ne s'élargissait pas »* jusqu'à eux.

L'Ukraine, de son côté, encore très liée, sur le plan économique notamment, à la Russie, ne peut pas s'offrir le luxe de postuler à l'OTAN, même si certains de ses dirigeants n'en excluent pas la possibilité : *« après l'an 2010... »*, a suggéré Vladimir Gorbulin, le secrétaire du Conseil de sécurité ukrainien. Pour l'heure, Kiev veut se prévaloir d'un *« partenariat stratégique »* avec les Etats-Unis et a bon espoir d'obtenir cette année la signature d'un *« document »* Ukraine-OTAN, version « junior » de l'accord qui régira les relations entre l'Alliance atlantique et la Russie.

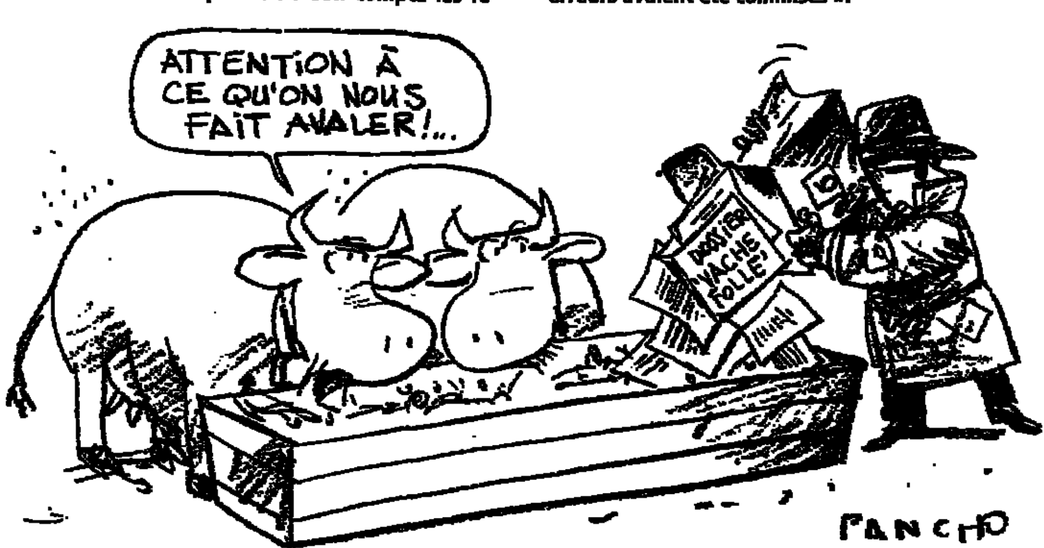
Natalie Nougayrède



« Vache folle » : le Parlement européen va renoncer à sanctionner Bruxelles

La crise strasbourgeoise semble désamorcée

Le président de l'exécutif communautaire, Jacques Santer, s'est attaché à désamorcer la crise de la *« vache folle »* en reprenant à son compte les revendications de l'hémicycle sur le contrôle de l'activité communautaire et en reconnaissant que *« des erreurs avaient été commises »*.



STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Sauf surprise de taille, le Parlement européen va renoncer à prendre des sanctions dans l'immédiat contre la Commission de Bruxelles dans le dossier de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ou maladie de la « vache folle ». Tel est le principal enseignement du débat qui se déroule cette semaine à l'Assemblée de Strasbourg. Les promesses et les engagements pris mardi 18 février par Jacques Santer, président de la Commission européenne, épousent suffisamment les revendications de la majorité des eurodéputés pour désarmorcer la crise.

Néanmoins, soixante-dix parlementaires ont signé le projet de motion de censure déposé par le socialiste belge José Happart et qui sera soumis au vote de l'hémicycle *jeudi 20 février*. Parmi les signataires figurent une trentaine de Français, dont les élus du Parti communiste, un socialiste – André Laignel –, les radicaux de la liste de Bernard Tapie, quelques UDF, un RPR – Philippe Martin – et les députés villiéristes.

Les chances pour que le texte recueille la majorité requise (314 suffrages) sont pratiquement inexistantes, même s'il est prévu que les représentants du Front national le votent ainsi que les membres du Parti socialiste irrités par les manoeuvres de Pauline Green (travailliste britannique), la présidente du groupe socialiste, qui a apprécié *« le travail vraiment complet »* effectué par la commission d'enquête.

Le succès d'estime auquel doit s'attendre l'initiative de M. Happart tient au montage imaginé par Reimer Böge (chrétien-démocrate allemand), président de la commission d'enquête, et par les Verts allemands, auxquels s'est ralliée la majorité du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et de la formation socialiste. L'idée est d'adopter, ce qui devait être fait sans problème mercredi 19 février, une résolution dans laquelle il est demandé à Bruxelles d'accepter les requêtes formulées dans le rapport établi à l'issue de l'enquête conduite pendant sept mois par les dix-neuf eurodéputés mandatés par l'Assemblée. Le texte parlementaire précise que, si la Commission de M. Santer ne devait pas y répondre favorablement, il serait alors déposé une motion de censure en novembre.

> Jacques Santer propose de soumettre désormais « toutes les décisions législatives à la codécision », y compris en matière agricole

Parmi les voeux formulés dans cette motion de censure « différée et conditionnelle », il est question de la réorganisation en profondeur des services scientifiques et vétérinaires de la Commission qu'a récemment annoncée M. Santer (*Le Monde* du 14 février), mais aussi d'*« une réforme profonde de la politique agricole commune »* (PAC). Mettant à profit la crise de la « vache folle », le Parlement européen veut ainsi obtenir ce qu'il cherche depuis son élection au suffrage universel en 1979 : peser sur les dépenses agricoles, sur lesquelles il n'a pas de prise actuellement, et, plus généralement, faire pression sur Bruxelles, afin que ses intérêts soient réellement défendus à la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme de l'Union.

Sur ce point, M. Santer a été on ne peut plus clair : *« Nous allons essayer de convaincre les Etats membres au sein de la CIG de suivre notre suggestion – qui rejoint la vôtre – de soumettre toutes les décisions législatives à la codécision ; j'attends d'eux qu'ils aient le courage d'appliquer ce principe également à la PAC. »*

Autrement dit, le président de la Commission fait siennes les revendications de l'hémicycle, qui demande d'être co-législateur (avec le Conseil des ministres de l'Union) dans tous les secteurs de l'activité communautaire, y compris en matière agricole. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes, qui était présent mardi à Strasbourg, a déclaré que le gouvernement français avait *« une position extrêmement réservée sur cette question »*.

Ce ne sont cependant pas là les seules concessions faites par M. Santer. Il a ainsi déclaré que *« des erreurs avaient été commises, y compris par la Commission actuelle »*. Autant dire que le président de l'exécutif communautaire a dit exactement ce que l'Assemblée voulait entendre.

Reste à savoir si l'habileté ainsi déployée ne va pas peser sur le travail et l'autonomie de Bruxelles. Après tout, la Commission s'est placée sous la tutelle du Parlement jusqu'à la fin de l'année en acceptant d'être son porte-parole à la CIG. De la sorte, la crise de la « vache folle » va passer au second plan. A moins que des cas de maladie de Creutzfeld-Jakob atypiques surgissent ici et là, comme le craignent les milieux scientifiques.

Marcel Scotto

L'Egypte veut garder un des premiers rôles pour la paix au Proche-Orient

La diplomatie égyptienne, qui veut être le garant des accords d'Oslo, a profité de l'élection de Benyamin Nétanyahou pour revenir sur le devant de la scène, quitte à s'opposer ponctuellement aux Etats-Unis

LE CAIRE
de nos envoyés spéciaux

Béni soit Benyamin Nétanyahou ! En quelques mois, l'intransigeance du chef du Likoud et ses velléités de réécriture des accords de paix israélo-palestiniens ont redonné une contenance et un contenu à la politique extérieure égyptienne, qui commençait à en manquer cruellement, banalisée par le rapprochement progressif entre Israël et les pays arabes.

A la satisfaction générale d'une opinion publique prompte a déceler partout les traces d'un improbable *« complot sioniste »*, le ministre des affaires étrangères, Amr Moussa, multiplie à l'envi les déclarations à l'emporte-pièce, maniant alternativement le désabusement et les menaces voilées. Si le ton du président égyptien Hosni Moubarak paraît plus mesuré, il n'y a pas divergence sur le fond. Le raïs ne s'en oppose pas moins au désir du premier ministre israélien de remettre en cause les accords de paix d'Oslo, fort de sa capacité à réunir autour de lui les principaux responsables arabes – Saddam Hussein excepté – lors du premier sommet arabe organisé depuis la guerre du Golfe, en juin, au Caire.

LA FERMETÉ DU CAIRE

Le dernier exemple en date de cet exercice, mais aussi de ses limites, a été fourni par l'accord péniblement arraché à propos de l'évacuation partielle de la ville palestinienne d'Hébron par l'armée israélienne, en janvier. Jusqu'au bout, les Egyptiens auront été les tenants d'une ligne dure à l'égard des Israéliens, au risque de se voir souffler le premier rôle par le roi Hussein de Jordanie, accouru précipitamment pour relancer des négociations jusqu'alors dans l'impasse.

Dans son bureau du ministère des affaires étrangères, Amr Moussa n'a pas son pareil pour souffler le chaud et le froid. *« Grâce à l'Egypte, l'accord sur Hébron a été amélioré, même s'il n'est pas le meilleur*, assure-t-il. *Tout dépendra maintenant de son application, et des prochains retraits israéliens de Cisjordanie. » « Si la pression israélienne n'avait pas été contenue »* cet automne, *« ce serait déjà l'Intifada là-bas ! »*, ajoute-t-il.

De l'autre côté du Nil, dans son appartement de l'île cossue de Zamalek, le journaliste Mohamed Sid Ahmed, grande « plume » du quotidien *Al Ahram*, ne partage pas les assurances du flamboyant ministre. *« L'Egypte est embourbée dans une contradiction entre les exigences de sa politique proche-orientale et celles de sa politique intérieure*, explique-t-il. *Si elle choisit de privilégier l'intégration régionale de son économie, cela limite sa marge de manœuvre diplomatique. »*

« Moubarak passe plus de temps sur les dossiers de politique étrangère que sur ceux de la politique intérieure », assure en souriant Salama Ahmad Salama, un autre éditorialiste d'*Al Ahram*, qui met en avant la discrète campagne menée actuellement contre l'Egypte par Israël et les Etats-Unis. *« Ils assurent que Moubarak oblige Arafat à être plus intransigeant. C'est de bonne guerre avant le prochain voyage du président* [égyptien] *à Washington. »*

VERS UNE POLITIQUE RÉGIONALE

Car les relations égypto-américaines font, à l'occasion, les frais de la fermeté égyptienne. Amr Moussa évacue d'une pirouette la question de ses prochaines relations avec son homologue américain Madeleine Albright, réputée elle aussi pour son franc-parler. *« Puisque l'on dit d'elle et de moi que nous sommes des faucons, nous pourrons certainement voler* de *concert ! »*, s'esclaffe-t-il.

Salama Ahmad Salama ne voit pas la paix s'affermir avant *« au moins cinq ans »*, un délai durant lequel l'Egypte va mettre à profit son rôle de *« juge de paix des accords d'Oslo »*, cher à Amr Moussa. *« Sur les évacuations de Cisjordanie, le statut des territoires et celui de Jérusalem, les Egyptiens auront assurément leur mot à dire »*, assure un autre diplomate.

Mais après ? Fondamentalement, ajoute Mohamed Sid Ahmed, l'Egypte *« doit passer d'une politique arabe où elle joue le premier rôle à une politique régionale qui la relativise »*. Vis-à-vis d'Israël, l'Egypte serait ainsi passée de l'hostilité au partenariat, à partir des accords de Camp David, puis à la rivalité. *« L'Egypte cherche sa voie et ne la trouve pas : elle ne peut faire ni la paix ni la guerre. Israël dispose de fait dans les négociations d'un quasi droit de veto, pas l'Egypte. Israël dispose de l'arme nucléaire, pas l'Egypte »*, ajoute le journaliste. Amr Moussa réfute tout net cette idée d'amoindrissement régional du Caire. *« Personne ne peut rivaliser avec l'Egypte, compte tenu de son poids démographique, de sa future puissance économique et de l'ancienneté de son rôle au Proche-Orient, qui a toujours dépassé le simple conflit israélo-arabe. »*

Loin de la virtuelle Palestine, beaucoup plus au sud, les aléas du Soudan embarrassent pourtant grandement les Egyptiens. *« Ils ne savent plus quoi faire. Ils détestent le régime actuel, qu'ils jugent responsable de tous les maux, mais en même temps l'alternative que constitue l'opposition semble encore plus aventureuse »*, assure un observateur égyptien. En janvier, à la suite de l'offensive de l'opposition soudanaise à partir de l'Erythrée et de l'Ethiopie dans la région du Nil Bleu, les Egyptiens ont pronostiqué un peu rapidement la chute d'un régime jugé complice des auteurs de la tentative d'attentat contre Hosni Moubarak, en 1995, et considéré comme la base arrière d'un terrorisme islamique réprimé impitoyablement en Egypte.

« Le régime soudanais a échoué sur toute la ligne : il s'est attiré l'hostilité de tous ses voisins, il a fait fuir tous ses opposants et il a échoué à régler le problème de sécession du Sud, énumère Amr Moussa. *Il faut qu'il change, même si cela reste improbable, mais rien n'est impossible. »*

Selon un diplomate occidental, le premier geste de bonne volonté de la part du gouvernement soudanais serait bien accueilli par Le Caire, trop heureux de voir la situation enfin stabilisée. Coincée entre des voisins infréquentables – le Soudan et la Libye – et un théâtre israélo-palestinien dont elle n'a pas toutes les clés, l'Egypte veut garder un des premiers rôles pour la paix au Proche-Orient tout en s'opposant à une paix *« hâtive »*. Au vu des moyens dont dispose Le Caire et compte tenu de l'omniprésence de la diplomatie américaine et de la velléité des Européens à exister dans la région, cette politique semble pour le moins ardue.

Alexandre Buccianti et Gilles Paris

La discorde de l'« Alliance »

Copenhague ne sera pas Oslo. L'« Alliance » pour la paix au Proche-Orient contractée en janvier dans la capitale danoise par des personnalités israéliennes, jordaniennes, palestiniennes et égyptiennes a été plutôt fraîchement accueillie au Caire. Si le ministre des affaires étrangères Amr Moussa s'en est félicité, l'élite égyptienne, à l'exception notable de l'écrivain Nagib Mahfouz (prix Nobel 1988), n'a pas mâché ses mots et ses condamnations de principe pour *« trahison »*. *« Les signataires ne représentent qu'eux-mêmes. Ils avaient l'ambition de réconcilier les opinons publiques, c'est raté »*, juge le journaliste Salama Ahmad Salama. *« Le mouvement a été nationalisé par les gouvernements »*, ajoute son homologue Mohamed Sid Ahmed, présent aux premières réunions aux côtés de Nabil Fahmi, fonctionnaire influent du ministère des affaires étrangères. Malgré les critiques, Lofti Al-Khouly, l'un des signataires de l'« Alliance », veut rester confiant et annonce de prochaines *« manifestations de masse »* à Ramallah et à Tel-Aviv.

« Violences domestiques » à la télévision espagnole

MADRID
de notre correspondante

Avec les hectolitres d'hémoglobine et les prouesses décapantes des effets spéciaux, dont bien peu de films réussissent encore à se passer, il est certain que les temps sont durs pour la télévision. Comment attirer en soirée, devant un sage programme au budget limité, un téléspectateur blasé qui zape à longueur de journée d'une retransmission de film à l'autre pour avoir sa ration quotidienne de mutants diaboliques, explosions en chaîne, tour infernale et autres meurtres à la tronçonneuse ? Il fallait à coup sûr innover, et la télévision espagnole ne s'en est pas privée.

Elle a même fait coup double, en proposant sur deux chaînes concurrentes, Antena 3 et Tele 5, ce qui semble être le *nec plus ultra* de la saison : un véritable concours de violences « domestiques ». Qu'est-ce à dire ? En vérité la chose la plus simple du monde : il s'agit de lancer un appel aux forcenés de la vidéo qui ne vivent et ne se promènent plus que l'œil collé sur le viseur de la caméra, au point que de temps à autre ils tombent sur la perle rare : un vol, une agression « en direct ». Ils l'envoient à la télévision, et le tour est joué. C'est de l'authentique, de la violence « maison » à consommer chez soi. Le maximum. De quoi réveiller, en tout cas, tous les blasés du petit écran.

L'affaire n'a pas traîné, et deux émissions, « Esta noche cruzamos el Mississippi » sur Tele 5, à titre expérimental, et « Impacto TV », sur Antena 3, de manière, semble-t-il, définitive, font assaut de vidéos envoyées par les téléspectateurs ravis. Avec d'un côté un renard déchiqueté par des chiens et un vol de voiture en direct, et de l'autre un homme broyé par une voiture de course à 200 km/heure et une nageuse qui a la cuisse arrachée par un requin (en couleur avec un excellent son).

VOYEURISME

Certains grincheux pourraient se demander quelle est la finalité exacte de cette émission, où en quelques minutes à peine un jeune homme bien peigné annonce d'un ton neutre et sans autre commentaire le « menu » du jour. Il n'y en a pas. Et cette accumulation de violences et de sensations fortes n'a d'autre but qu'elle-même. A cela près que pour ménager la sensibilité des plus émotifs et apporter tout de même un *happy end* à ce programme familial, un autre petit film artisanal montre la suite – quand c'est possible – de l'accident.

Pourtant, en voyant arriver claudiquant sur sa jambe artificielle la gracieuse nageuse de tout à l'heure, qui a pris vingt kilos et porte sa souffrance sur son visage blafard, c'est à se demander si ce service après-vente, plus « voyeur » même que le précédent, n'est pas pire encore.

En attendant, l'Association des utilisateurs de la communication (AUC) s'est déjà insurgée contre ce genre d'émissions qui, dit-elle, en stimulant *« les plus bas instincts »*, peuvent avoir pour conséquence de dédramatiser la violence. A moins qu'elles ne l'encouragent. A quand la vidéo, prise sur le vif, d'un téléspectateur excédé giflant avec volupté un présentateur bien peigné ?

Marie-Claude Decamps

Marcus Klingberg, l'espion caché d'Israël, va rester en prison

MAIS que fabrique donc Israël dans son institut de recherche ultrasecret de Ness Ziona ? Pourquoi, quinze ans après sa condamnation – à huis clos – pour espionnage au profit de l'ex-URSS, le département contre-espionnage du Shin Beth s'oppose-t-il toujours à la libération de Marcus Klingberg, ancien numéro deux de l'institut, au prétexte que ce vieil homme malade, âgé de soixante-dix-neuf ans, pourrait encore faire de graves révélations préjudiciables aux recherches de Ness Ziona ?

La commission des sciences de la Knesset a entrepris, mardi 18 février, à Jérusalem, d'essayer, au nom de la sécurité publique, de lever un coin de voile. Est-il vrai qu'à Ness Ziona, comme l'affirmait début 1994 *Le Nouvel Observateur*, des scientifiques israéliens travaillent en grand secret sur la mise au point d'une quarantaine d'armes chimiques et bactériologiques, en principe interdites par les traités de non-prolifération signés mais jamais ratifiés par l'Etat juif ?

Officiellement, les élus ne cherchent pas à violer le secret-défense qui entoure Ness Ziona, mais seulement à déterminer si les activités de l'institut mettent, ou non, la vie des citoyens de la ville en danger et s'il y a lieu d'envisager le déménagement dans une région moins peuplée. Pourtant, Assaf Shariz, le porte-parole de la commission, a assuré que cette simple perspective a déclenché l'alerte des services de sécurité nationaux, qui ont tout tenté pour empêcher ce travail parlementaire.

ACHARNEMENT

Le même jour et pour la énième fois depuis que la condamnation à vingt années de prison de Marcus Klingberg fut révélée au public, au début de 1994 (*Le Monde* du 11 janvier 1994), la commission de remise des peines a rejeté la demande de libération anticipée du vieux chercheur malade. Tous les espions de l'ancien monde communiste arrêtés en Israël ces dernières décennies ont été libérés ou échangés au fil du temps. Autant qu'on sache, seul Marcus Klingberg, partiellement paralysé par de graves attaques cérébrales, apparaît victime d'une sorte d'acharnement qui s'explique d'autant moins qu'il y a deux mois à peine l'ancien conseiller juridique du gouvernement, Mickael Ben Yaïr, avait recommandé l'élargissement du vieil espion.

Dans un premier temps, le Shin Beth avait contre-attaqué en chiffrant à au moins 300 000 francs par an les frais de garde à l'extérieur qui en résulteraient pour le Trésor public. Puis le service de contre-espionnage a avancé un nouvel et imparable argument : le vieux scientifique pourrait encore lâcher un secret « de manière involontaire » et mettre en péril la sécurité d'Israël...

Patrice Claude

La Chine a convaincu la Corée du Nord d'admettre la défection d'un de ses dirigeants

Pyongyang reconnaît que Hwang Jang-yop a pu « trahir »

Alors que l'ancien dirigeant nord-coréen Hwang *Jang-yop est toujours* réfugié à l'ambassade de Corée du Sud à Pékin, le gouvernement chinois paraît avoir réussi à convaincre Pyongyang d'accepter le fait *accompli. La radio du régime nord-coréen* a même laissé entendre, mardi 18 février, que son ancien haut dignitaire avait pu *« trahir »*, *après avoir répété, ces derniers jours,* que le transfuge avait été *« kidnappé »* par la Corée du Sud.

PÉKIN
de notre correspondant

La Chine semble avoir obtenu de son allié nord-coréen qu'il en revienne au réalisme au sujet de la défection de Hwang Jang-yop. Après une convocation de l'ambassadeur de Pyongyang au ministère des affaires étrangères à Pékin, lundi 17 février, les dirigeants *nord-coréens semblent* avoir mis fin à la démonstration de courroux à laquelle ils s'étaient livrés dans la capitale chinoise en envoyant leurs ressortissants jouer les « gros bras » – dans certains cas discrètement équipés d'armes à feu, selon des témoins – autour du consulat de Corée du Sud *où se trouve depuis une semaine* l'ancien dignitaire.

La rue du quartier Sanlitun, où est situé, parmi d'autres missions – notamment l'ambassade de *France –, le consulat sud-coréen,* restait cependant, mercredi, sous haute surveillance policière chinoise, avec le renfort d'hommes en treillis et de blindés anti-émeutes. *Plus significatif* est le changement de ton des autorités de Pyongyang. Celles-ci, après avoir jugé *« inconcevable et impossible »* que Hwang Jang-yop ait décidé de se couper du *« paradis »* socialiste, retiennent désormais comme une hypothèse plausible l'idée qu'il ait *« trahi »*. Un proverbe coréen est appelé à la rescousse dans cette pirouette périlleuse : *« Un lâche peut bien s'enfuir, puisqu'il est un lâche. »* Ce pragmatisme étant inhabituel de la part de Pyongyang, il n'est pas exclu que cette porte de sortie ait été soufflée par Pékin à son encombrant allié.

L'épisode constitue en effet pour Pékin à la fois un embarras majeur et l'occasion de démontrer une certaine maturité diplomatique, en cas de règlement à *l'amiable, malgré l'acrimonie* des propos hostiles entre les deux gouvernements coréens.

L'enjeu est de taille pour la Chine : *d'une part, la loyauté* chinoise envers le frère d'armes historique du Nord de la péninsule pèse moins qu'auparavant, du point de vue stratégique, en regard de *nouvelles réalités. La Corée du Sud* est devenue, depuis la normalisation des relations entre les deux pays, un des principaux partenaires économiques de la Chine. Les Sud-Coréens étaient, au cours des trois premiers trimestres de 1996, le quatrième plus gros investisseur étranger en Chine. Le commerce entre les *deux pays – 20 milliards de dollars* en 1996 (environ 114 milliards de francs) – représente 33 fois la valeur du troc réalisé entre Pékin et son miséreux allié nord-coréen. *En outre, la Corée du Sud* est devenue, en quatre ans, une carte majeure de la Chine dans ses relations avec l'ensemble de l'Asie du *Nord-Est – principalement face au* Japon.

Sur le plan mondial aussi, la Chine joue, en Corée, une partie importante. Voici presque cinquante ans, piégée par Staline qui lui avait promis assistance, la République populaire naissante de Mao se lançait, dans la péninsule, *dans une guerre sans espoir* contre l'Amérique. Elle y perdit non seulement près d'un million d'hommes, mais aussi son sens *des priorités : Washington* se laissa finalement convaincre de garantir l'indépendance *de facto* de Taïwan par un traité de défense que les Américains ne voulaient initialement pas conclure avec Tchang Kaï-chek.

Aujourd'hui, de nouveau à propos de la Corée, il est demandé aux héritiers de Deng Xiaoping de transformer l'essai de l'ouverture *économique en une preuve tangible* d'insertion stratégique mondiale. Hwang Jang-yop, en reniant l'idéologie isolationniste qu'il a *contribué à forger à la veille de* l'arrivée en Chine, le 24 février, de Madeleine Albright, chef de la diplomatie américaine, a ainsi, peut-être, rendu involontairement un fier service à Pékin. La démarche d'apaisement que la Chine a entreprise auprès de Pyongyang correspond en effet très exactement à *celle de Washington envers Séoul.*

La question qui se posera ensuite, une fois le transfuge nord-coréen éventuellement « exfiltré », *est de savoir quel effet son* geste spectaculaire pourra avoir sur l'échiquier de la péninsule. Les connaissances qu'il apporte au camp occidental sur les derniers *soubresauts de la dynastie* fondée par Kim Il-sung sont cruciales pour déterminer l'ampleur du risque d'effondrement que le nord *de la péninsule* représente dans les *mains pour le moins maladroites* de Kim Jong-il.

Il restera aussi de cet épisode, pour Pékin, une leçon des conséquences *de l'ouverture au plan intérieur.* On n'avait jamais vu, à Pékin, des règlements de comptes entre parties étrangères hostiles se manifester de manière si visible.

Le mutisme quasi complet dans lequel la presse chinoise s'est réfugiée sur toute l'affaire (un seul entrefilet dans un journal en anglais, le *China Daily*) est, en outre, révélateur *d'une incommensurable* gêne face à cette nouveauté. Seul le bouche-à-oreille fonctionnant entre Chinois au contact avec le monde étranger a permis à une *infime proportion de plus d'un milliard* d'hommes de connaître la rocambolesque aventure frappant un allié pour lequel la génération précédente a largement versé son sang.

Francis Deron

L'ombre de la mafia russe

La police sud-coréenne a laissé entendre, mercredi 19 février, que l'attentat contre un transfuge nord-coréen, Lee Han-young, neveu de *l'ex-compagne du dirigeant Kim Jong-il*, aurait pu être commandité par *la mafia russe. Jusqu'à présent,* la police semblait simplement faire le lien entre cet attentat et la défection, mercredi dernier, de l'ancien haut dignitaire nord-coréen Hwang Jang-yop. *« Nous n'excluons nullement la possibilité que soient impliqués dans cet attentat des hommes d'affaires ou des truands russes qui pourraient avoir eu des comptes à régler avec Lee Han-young »*, a souligné un responsable de la police. Cette éventualité pourrait expliquer l'usage de balles tchèques par les assassins de Lee Han-young. La femme de ce dernier a déclaré que son mari avait fait des transactions avec des Russes au tout début 1994 et que, *l'année suivante, il avait passé des mois entiers dans le port méridional* de Pusan, en même temps que des hommes d'affaires venus de Russie. Grièvement blessé, samedi, par deux inconnus, Lee Han-young, dont la défection était un secret soigneusement gardé depuis quatorze ans, est en état de *« mort clinique »*, selon les médecins.

Alger offre des primes pour la capture des chefs islamistes

ALGER. *Les groupes « terroristes »* ne sont plus qu'*« une machine à tuer, sans idéal politique, religieux ou populaire »*, a estimé, mardi 18 février, le ministre des affaires étrangères, Ahmed Attaf. Interrogé en duplex d'Alger, sur France 2, au lendemain du massacre de trente-trois villageois près de Blida, le chef de la diplomatie algérienne a ajouté que *« le terrorisme »* a été *« défait »* dans la mesure où il a échoué dans sa tentative pour obtenir *« l'effondrement des institutions de l'Etat »*. Cette déclaration intervient alors que, selon la presse, les autorités ont offert des primes de 100 000 à 450 000 francs environ pour toute information conduisant à *« l'arrestation ou à l'élimination* [des] *chefs terroristes »*. Le quotidien *Liberté* précise que ces mesures, dont l'idée remonte à 1994, seront rendues publiques *« prochainement »*.

Par ailleurs, le Conseil national de transition (CNT, une assemblée désignée) a adopté mardi *« à une large majorité »* la nouvelle loi réglementant la création des partis politiques. A moins de trois mois des élections législatives, le nouveau texte durcit les conditions d'une telle création et interdit toute référence à la religion, à la langue ou au régionalisme. – *(AFP.)*

L'état de santé de Deng Xiaoping s'est encore dégradé

PÉKIN. Deng Xiaoping est *« au plus mal »*, a affirmé, mercredi 19 février, le quotidien japonais *Nihon Keizai Shimbun*, citant des sources diplomatiques à Pékin. *« Il était dans un état critique le 18 février »*, ajoute le journal, s'appuyant sur des informations émanant de l'armée. Le dirigeant chinois avait été victime vendredi 14 février d'une hémorragie cérébrale.

Les proches de M. Deng ont indiqué, de leur côté, que son état de santé s'était encore détérioré, samedi, avant de se stabiliser par la suite. D'autres sources proches du comité central ont, par ailleurs, affirmé que le patriarche chinois, agé de 92 ans, était toujours gardé dans une unité de soins intensifs, après avoir connu une *« alerte sérieuse »*. Pour sa part, un porte-parole du ministère des affaires étrangères chinois a déclaré, mardi, qu'il *« n'y avait pas de grand changement dans la santé du camarade Deng Xiaoping »*. – *(AFP.)*

Les émeutes en Indonésie auraient fait trois cents victimes

DJAKARTA. Un général indonésien a admis, mardi 18 février, que les émeutes au Kalimantan occidental, province indonésienne située sur l'île de Bornéo, auraient fait *« environ trois cents morts »*. Il entendait ainsi démentir les estimations d'un quotidien de Djakarta qui avait, le matin même, évoqué une fourchette de mille à deux mille victimes. Un porte-parole militaire a, toutefois, démenti les propos de l'officier, réaffirmant que *« quelques personnes seulement sont mortes »*. A partir de décembre, des affrontements au Kalimantan ont opposé des Dayaks, en majorité chrétiens, à des migrants musulmans venus de Madura, une île surpeuplée. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **ITALIE : un collectif budgétaire est « probable » au printemps** pour permettre à l'Italie de respecter les critères de Maastricht, a indiqué, mardi 18 février, le président du conseil italien Romano Prodi dans l'avion qui le ramenait à Rome après une visite d'une journée à Munich et à Francfort pour convaincre les Allemands de la capacité de l'Italie à faire partie de l'Union monétaire. *« Nous surveillerons les comptes »*, a-t-il dit. Un tel collectif est jugé inévitable, notamment par l'organisation patronale Confindustria, pour contenir le déficit public dans la limite de 3 % du PIB. – *(AFP.)*

■ **ESPAGNE : le premier ministre** José Maria Aznar a assuré, mardi 18 février à La Haye, où il rencontrait son homologue néerlandais, Wim Kok, président en exercice du Conseil européen, que son pays participerait en 1999 à la mise en place de l'Union économique et monétaire. *« Il ne fait aucun doute que l'Espagne en fera partie et qu'elle y restera »*, a-t-il déclaré. Interrogé sur les difficultés du gouvernement allemand, M. Aznar a reconnu que l'UEM ne serait pas crédible sans l'Allemagne. *« Si l'Allemagne n'en était pas, ce serait comme si l'on refusait au pape d'entrer au paradis »*, a-t-il plaisanté. – *(AFP.)*

■ **BOSNIE : la conférence internationale des donateurs sera retardée** d'au moins un mois, faute d'un plan de réformes économiques cohérent de la part du gouvernement multi-ethnique, a annoncé, mardi 18 février, la Banque mondiale. Les Serbes de Bosnie rejettent la plupart des attributs d'un Etat central, notamment une monnaie et une banque centrale uniques. La conférence devait se tenir le 5 mars à Sarajevo, et avait pour but de lever 1,4 milliard de dollars pour la reconstruction du pays au titre de l'année 1997. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : aucun condamné à mort** n'a été exécuté depuis le mois d'août 1996 en Russie, a affirmé, lundi 17 février le président de la commission des grâces présidentielles, Anatoli Pristavkine. Durant les six premiers mois de 1996, *cinquante-trois personnes avaient été exécutées*. En 1995, le nombre des éxécutions se montait à quatre-vingt-six. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : le premier ministre** Benyamin Nétanyahou a été interrogé pendant quatre heures, mardi 18 février, par la police qui enquête sur les conditions de la nomination éphémère, en janvier, d'un avocat inconnu au poste prestigieux de conseiller juridique du gouvernement. La télévision israélienne assure que cette nomination a fait l'objet d'un marchandage avec le chef d'un parti religieux allié de M. Nétanyahou et poursuivi pour corruption. – *(AFP.)*

■ **LIBAN : le ministre des affaires étrangères** a confirmé, mardi 18 février, l'arrestation de ressortissants japonais, membres présumés de l'Armée rouge japonaise. Groupuscule pratiquant le terrorisme créé au début des années 70, l'Armée rouge japonaise a été particulièrement active aux côtés du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP). Selon certaines sources la figure emblématique du groupe, Kozo Okamoto, figure parmi les personnes arrêtées. – *(AFP.)*

Vente illégale d'ordinateurs américains de grande puissance à Moscou

WASHINGTON. *Les Etats-Unis* ont ouvert une enquête sur la vente – non autorisée – à la Russie de quatre ordinateurs de grande puissance destinés à des simulations d'essais nucléaires en laboratoire. Le contrat porte sur 650 000 dollars (quelque 4 millions de francs). Le vendeur, la société californienne Silicon Graphics selon le *Wall Street Journal*, a affirmé qu'il ignorait que son client, désigné dans le contrat comme étant l'Institut fédéral russe de recherche scientifique pour la physique, était en réalité un laboratoire, Tcheliabinsk-70, qui conçoit la plupart des armes nucléaires. Il y a un an, Washington avait interdit, sans son accord préalable, l'exportation d'ordinateurs dont la puissance de calcul dépasse les 2 milliards d'opérations par seconde. – *(AFP.)*

La junte birmane joue l'intégration régionale pour conforter son pouvoir

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Pour le régime militaire birman, la voie s'annonce plutôt étroite en ce début d'année. Les étudiants de Rangoun, dont les manifestations contre la junte avaient surpris en décembre, ont été mis au pas, moyennant la fermeture *d'au moins deux campus universitaires*. Bête noire des autorités, Aung San Suu Kyi est virtuellement bâillonnée. Le domicile du Prix Nobel de la paix 1991 demeurera isolé tant que sa sécurité sera *« menacée »*, a rappelé, le 1[er] février, un porte-parole militaire. Tout en demeurant en état d'alerte permanent, le Conseil d'Etat pour la restauration de la loi et de l'ordre – Slorc, acronyme anglophone désignant le *pouvoir militaire* – a repris, pour l'instant, le contrôle de la situation.

En outre, une visite officielle, avant la fin du mois, du président indonésien Suharto, qui doit *également se rendre au Cambodge et au Laos*, préfigure l'admission de ces trois pays, dès juillet, au sein de l'Asean, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. D'autre part, l'américain *Unocal et le français Total* ont signé, fin janvier, un nouvel accord avec Moge, société d'Etat birmane, pour étendre leur champ offshore d'exploration et, le cas échéant, la production de gaz et de pétrole. Enfin, les milieux d'affaires *japonais continuent de lorgner ce pays pauvre,* mais au vaste potentiel humain et naturel : en novembre, l'Asahi Bank est devenue la huitième *banque japonaise présente à Rangoun* et, depuis, All Nippon Airways a inauguré des vols directs entre Osaka et la capitale birmane.

Simultanément, le retrait total de Pepsico, à compter du 31 mai, reflète la sensibilité de producteurs *occidentaux de biens de consommation* à une campagne de boycottage lancée voilà deux ans aux Etats-Unis. Auparavant, après avoir connu quelques déboires, Peregrine, l'une des principales banques d'investissements de Hongkong, avait annoncé, le 4 janvier, son retrait du Myanmar, le nom dont les généraux birmans ont rebaptisé leur pays.

DES PRISONS TOUJOURS PLEINES

Pour avoir notamment repris le pouvoir, en 1988, dans un bain de sang et invalidé, deux ans plus tard, le résultat d'élections emportées par M[me] Suu Kyi, *le régime militaire* n'est pas populaire en Occident. Depuis septembre, une loi autorise le président Clinton à interdire de nouveaux investissements américains en Birmanie. Les opinions publiques sont sensibles aux appels au boycottage *économique prononcés par* M[me] Suu Kyi, symbole, en Occident, de la résistance à l'oppression militaire. Même si l'armée n'a pas tiré sur les étudiants en décembre et n'a *pas replacé M[me] Suu Kyi en résidence surveillée,* aucune opposition n'est tolérée, les prisons demeurent pleines et la junte est soupçonnée de tirer profit du trafic de *la drogue, dont la production a plus que doublé* depuis huit ans. Enfin, contrairement à la Chine, la Birmanie demeure un pays faible qu'il n'est donc pas nécessaire de ménager.

Cependant, pour compenser *une série de désinvestissements* occidentaux, les généraux birmans misent sur les intérêts bien compris des gouvernants de la région. Un nouvel accord de coopération militaire aurait été récemment *signé à Pékin, selon la Far Eastern Economic Review*. Sans pour autant approuver les méthodes de Rangoun, l'Asean estime, de son côté, que le meilleur moyen de réformer et de développer le pays reste d'encourager son ouverture, *amorcée voilà six ans* par Rangoun, aux investissements étrangers et au tourisme.

Rien ne dit, donc, quel pourrait être le bilan d'influences contradictoires sur un pays qui *sort à peine de trente années d'isolement et où* le rétablissement des libertés est loin d'être acquis. Seul élément sûr : pour conserver leur pouvoir, les généraux vont continuer de jouer l'Asean contre les pressions occidentales, afin *de préserver la mince marge de manœuvre* que leur offre une probable réintégration régionale.

Jean-Claude Pomonti

L'ONU réclame un cessez-le-feu et une négociation au Zaïre

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Le Conseil de sécurité a adopté, mardi 18 février, le plan de paix que lui a soumis Mohamed Sahnoun, l'envoyé spécial des Nations unies et de l'Organisation de l'unité *africaine (OUA) dans la région* des Grands Lacs. Tandis que les forces zaïroises continuaient de mener des raids aériens contre les positions des rebelles – *le bombardement de Bukavu, lundi, a fait* 11 morts et 36 blessés, selon un nouveau bilan –, le Conseil a voté, en « urgence » et à l'unanimité, la résolution 1097 qui reprend le projet en cinq points de M. Sahnoun : *cessation immédiate des hostilités* ; retrait de toutes les forces extérieures, mercenaires compris ; réaffirmation du respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Zaïre et des autres Etats de la région des Grands Lacs ; protection et sécurité de tous les réfugiés et personnes *déplacées et facilité d'accès* à l'action humanitaire ; solution rapide et pacifique de la crise par le dialogue, le processus électoral et la convocation d'une conférence internationale *sur la paix*, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs.

M. SAHNOUN « OPTIMISTE »

Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a rappelé que de nombreuses initiatives sont prises actuellement pour tenter de rétablir la paix dans l'est *du Zaïre. Les ministres des affaires* étrangères du Kenya, d'Afrique du Sud, de Tanzanie, du Cameroun, du Congo et du Zimbabwe, ainsi que le secrétaire général de l'OUA, se trouvent à Kinshasa. M. Sahnoun, qui était *lui aussi* à Kinshasa, s'est dit *« optimiste »* en indiquant que les dirigeants zaïrois avaient manifesté *« une volonté politique »* pour l'aider à trouver une solution pacifique au conflit. *« On doit tout entreprendre pour faire cesser les hostilités et le retrait de toutes les forces étrangères, y compris les mercenaires »*, a affirmé M. Sahnoun. Parlant des rebelles, il a dit qu'il n'exclurait aucun contact.

« Il est évident que le Zaïre est désespéré », a déclaré un ambassadeur membre du Conseil de sécurité, considérant l'échec de la *« contre-offensive foudroyante »* annoncée depuis des semaines par le gouvernement de Kinshasa. Selon lui, les dirigeants zaïrois, en dépit de leurs déclarations publiques soulignant leur refus de toute discussion avec les rebelles, auraient demandé comme *« seule condition »* à des négociations l'adoption d'un plan de paix tel que celui adopté par le Conseil de sécurité. *« A Kinshasa, toute idée de solution militaire aurait été abandonnée »*, estime ce diplomate, qui remarque que le texte du Conseil ne fait pas mention du fait qu'une grande partie du territoire zaïrois est occupée par les forces rebelles.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont condamné, mardi, les bombardements aériens effectués par l'armée zaïroise. *« De telles actions ne peuvent que prolonger le conflit et entraîner de nouvelles violences »*, a déclaré un porte-parole du département d'Etat. *« Nous appelons toutes les parties à éviter la violence et à ouvrir immédiatement un dialogue direct pour trouver une solution pacifique au conflit »*, a-t-il ajouté.

Afsané Bassir Pour

FRANCE

LE MONDE / JEUDI 20 FÉVRIER 1997

IMMIGRATION La protestation contre le projet de loi de Jean-Louis Debré tendant à instituer, notamment, une déclaration de départ pour les personnes recevant un étranger chez elles, a amené Alain Juppé à renoncer à cette disposition. Le premier ministre souhaite que l'Assemblée nationale adopte, en deuxième lecture, la solution imaginée par Pierre Mazeaud (RPR). ● PRÉSIDENT de la commission des lois, M. Mazeaud propose que le contrôle des sorties se fasse par la remise du certificat d'hébergement par le visiteur étranger à la police des frontières au moment où il quitte le territoire. En outre, ces certificats ne seraient plus délivrés par les maires, mais par les préfets. ● LES SIGNATAIRES des appels à manifester maintiennent néanmoins leurs mots d'ordre en dénonçant l'ensemble du projet Debré et les aspects répressifs de la législation en vigueur.

M. Juppé renonce au système de contrôle des étrangers voulu par M. Debré

Devant l'ampleur des protestations contre la déclaration de départ imposée aux personnes accueillant un étranger chez elles, le premier ministre tente de faire accepter par sa majorité l'abandon du dispositif prévu et l'adoption d'une solution proposée par Pierre Mazeaud

LES « TÉNORS » de la majorité à l'Assemblée nationale n'ont pas tardé à répondre à l'invitation d'Alain Juppé. Lundi 17 février, le premier ministre, soucieux de désamorcer la contestation sur le projet de loi Debré, avait annoncé publiquement qu'il s'en remettait au Parlement. Pierre Mazeaud, président RPR de la commission des lois de l'Assemblée nationale et rapporteur du texte, a donc rendu public un projet d'amendement mercredi 19 février.

Ce dispositif qui, selon Michel Péricard, président du groupe RPR de l'Assemblée, a reçu le soutien du bureau de son groupe, ainsi que du gouvernement, comporte deux volets. Le premier concerne l'autorité compétente en matière de contrôle de la procédure des certificats d'hébergement, telle qu'elle a été instituée en 1982. L'amendement confie ce pouvoir non plus au maire, mais au *« représentant de l'Etat »* dans le département de l'hébergeant, le préfet pouvant déléguer son pouvoir en la matière au sous-préfet. Cette décision préfectorale devrait être motivée, et comme toute autre susceptible d'appel devant la justice administrative.

S'appuyant sur les résultats de l'élection de Vitrolles – *« Il est clair que Mme Mégret refuserait de délivrer le moindre certificat d'hébergement »* –, M. Mazeaud explique que *« le problème de l'immigration, qui relève de notre propre souveraineté, doit être traité par une politique nationale et non locale, qui serait déterminée par des maires, soumis à des pressions scandaleuses du fait de leur élection »*. Il affirme que le texte du gouvernement instaure *« une rupture d'égalité devant la loi, qui ne manquerait pas d'être sanctionnée par le Conseil constitutionnel »*. Le deuxième volet de l'amendement concerne le contrôle à la sortie. Il se substitue à l'obligation faite à l'hébergeant, dans le projet initial, de déclarer le départ de l'hébergé à la mairie. Il prévoit que *« l'étranger hébergé remet le certificat d'hébergement dont il a bénéficié aux services de police compétents lors de la sortie du territoire »*.

La commission des lois devra également se prononcer sur une solution alternative présentée par le groupe UDF. Cet amendement, cosigné par François Léotard, président de la confédération libérale, Gilles de Robien, président du groupe de l'Assemblée, Jean-Pierre Philibert (UDF-PR, Loire) et Olivier Darrason (UDF-PR, Bouches-du-Rhône), maintient le maire comme autorité compétente en matière de certificat d'hébergement. Tout en supprimant, à l'instar de l'amendement Mazeaud, l'obligation faite à l'hébergeant de déclarer le départ de l'hébergé, il lui substitue un dispositif sensiblement différent. Celui-ci prévoit un contrôle à l'entrée et à la sortie. Un *« formulaire en deux volets, appelé déclaration d'entrée et de sortie »*, serait remis à l'étranger, lors la délivrance de son visa par le consulat du pays de départ. A charge pour l'étranger de remettre le premier volet aux fonctionnaires de la Direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins, lors de son arrivée sur le territoire, et le deuxième volet, à ces mêmes fonctionnaires, lors de sa sortie.

Les auteurs de l'amendement avaient initialement prévu que le formulaire comprendrait un troisième volet intermédiaire, susceptible de permettre un contrôle des déplacements de l'hébergé sur le territoire, au cas où il changerait d'adresse en cours de séjour, mais il y ont finalement renoncé à la demande d'Alain Juppé. Le texte de l'amendement précise que ce dispositif serait appliqué *« à titre expérimental »* pendant une durée de trois ans, *« afin de procéder à une évaluation au terme de laquelle les ajustements législatifs nécessaires seront apportés »*.

DE NOUVEAUX AMENDEMENTS

Ces deux propositions ont en commun de tenter de répondre au mouvement de protestation, qui s'était initialement cristallisé sur les obligations imposées à l'hébergeant dans le projet Debré. Il reste que le texte du gouvernement ne concerne pas que la seule réforme des certificats d'hébergement. En dépit des consignes de modération, lancées par le premier ministre, mardi matin, devant le bureau du groupe RPR ainsi que lors de la réunion du groupe UDF, de nouveaux amendements devraient surgir à l'occasion de cette deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Tout en affirmant que le Sénat *« a fait du bon travail »*, M. Philibert souhaite revenir, sur certains points, à la version adoptée en première lecture par les députés.

L'ancien président de la commission d'enquête sur l'immigration clandestine souhaite ainsi proposer à nouveau un amendement visant à interdire un nouveau regroupement familial moins de deux ans après un divorce, si celui-ci était lui-même intervenu moins de deux ans après un premier regroupement.

Cet amendement, supprimé par le Sénat en première lecture, est quasiment identique a une disposition qui avait été censurée par le Conseil constitutionnel en 1993. A défaut de les supprimer, M. Philibert souhaite également restreindre les conditions de régularisation des étrangers présents en France depuis plus de quinze ans, en proposant que ce délai soit pris en compte uniquement à la date de publication de la loi.

Jean-Baptiste de Montvalon

Un précédent : le contrôle par « diptyque »

La France ne contrôle pas le départ des étrangers de son territoire, à l'exception du cas des ressortissants de certains pays (Afghanistan, Corée du Nord, Géorgie, Irak, Iran, Jordanie, Liban, Libye, Syrie, Soudan, Yémen). Pour des raisons de « sécurité nationale », ces derniers doivent solliciter un « visa de sortie » en application de la loi Pasqua de 1993.

Un document qualifié de « diptyque », destiné à contrôler les séjours familiaux et touristiques des Maghrébins, avait été instauré en 1984 et a fonctionné jusqu'à l'instauration des visas en 1986. Fruit d'accords négociés avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, ce dispositif consistait en une carte de débarquement dont un volet était conservé par les services de police à l'arrivée en France, l'autre devant être rendu par le visiteur au moment de son retour. Ce système, non informatisé, ne fonctionnait pas. Cette expérience négative illustre l'ampleur des moyens à mettre en œuvre à chaque point d'accès au territoire pour instaurer un tel contrôle. En outre, l'instauration de la libre circulation dans l'espace Schengen impose l'harmonisation des procédures à l'échelle européenne.

« Le gouvernement est ouvert à la discussion »

RÉPONDANT à une question de Gilles de Robien, président du groupe UDF, sur le projet de loi Debré, le premier ministre Alain Juppé a rappelé à l'Assemblée nationale, mardi 18 février, que les certificats d'hébergement avaient été institués en 1982. Il a affirmé que *« cela demeure une bonne mesure »*. *« Malheureusement*, a-t-il ajouté, *ce dispositif donne lieu à de nombreuses fraudes (...). Il faut donc accentuer les contrôles, c'est ce que votre Assemblée a fait récemment pour réprimer le travail clandestin. C'est ce que demandent aussi les maires de France, qui ont souhaité voir accentuer leurs moyens d'effectuer des contrôles. »*



VERBATIM

« Si aujourd'hui – il semble que les dernières déclarations de l'Association des maires de France vont dans ce sens – les maires considèrent que la tâche est trop lourde, l'Etat pourrait, le cas échéant, décider d'en prendre le relais. A votre Assemblée d'en décider la semaine prochaine », a-t-il déclaré. *« Le gouvernement a proposé un dispositif de contrôle qui a fait l'objet de longs débats. Si l'Assemblée nationale trouve une meilleure formule, le gouvernement est ouvert à la discussion dès lors que l'objectif est maintenu : un contrôle efficace à l'entrée comme à la sortie »*, a-t-il souligné. M. Juppé a réaffirmé sa condamnation des appels à la désobéissance civile, en estimant qu'il s'agissait d'un *« acte grave contre l'intégration et la démocratie »*.

« Comment irons-nous expliquer, dans les quartiers difficiles notamment, qu'il faut respecter la loi, alors que les personnalités connues, parfois choisies pour modèles, appellent à la transgresser ? », a-t-il déclaré. *« Je n'évoquerai pas ici certains parallèles historiques (...) qui sont à la fois une insulte aux victimes du passé et une insulte aux citoyens d'aujourd'hui »*, a-t-il poursuivi. Et de conclure : *« Dans la confusion qui s'installe aujourd'hui, c'est aux institutions de la République et, notamment, au Parlement et au gouvernement, de se montrer exemplaires et d'inviter les Français à rester fidèles aux valeurs de la République. »*

Les pétitionnaires dénoncent la législation dans son ensemble

LA VOLONTÉ du gouvernement de gommer les aspects les plus explosifs du projet de loi Debré n'a pas convaincu les signataires de l'appel à désobéir. Réunis, mardi 18 février, toute la soirée, à la Société des gens de lettres, à Paris, les représentants d'une vingtaine de professions ont décidé de poursuivre leur action et d'appeler à la manifestation prévue samedi 22 février.

Après quatre heures de discussion, les quelque quatre-vingts personnes présentes ont adopté le texte suivant : *« L'article 1 du projet de loi Debré n'est que l'expression de textes législatifs qui sont, dans leur ensemble, inhumains et inacceptables. Nous, réseau des signataires, appelons l'ensemble des citoyens à intensifier la campagne de signatures et à participer massivement à la manifestation de samedi – gare de l'Est, 15 h 00 – pour le respect des libertés. »*

Une conférence de presse était également prévue mercredi, au Théâtre Gérard-Philipe, de Saint-Denis, afin de rendre public les objectifs de la manifestation. Initialement organisé par l'appel des « 121 noms difficles à prononcer » – qui regroupe artistes, intellectuels, scientifiques et responsables politiques d'origine étrangère –, ce défilé devrait réclamer le retrait total du projet Debré.

Les signataires vivent évidemment le recul organisé du gouvernement comme une première victoire. *« Quand nous disions que cet article transformait tous les citoyens en auxiliaires de police, on se moquait de nous*, sourit Dan Franck, coordonnateur de l'appel des écrivains. *Et aujourd'hui, la nouvelle proposition prévoit que le contrôle du départ du visiteur sera effectué par la police de l'air et des frontières. Le gouvernement nous donne raison. »* Pas question, toutefois, de s'arrêter là. L'élargissement des revendications est réclamé par tout le monde. A l'ensemble du projet Debré, d'abord, *« mais les problèmes vont bien au-delà »*, soulignent les cinéastes. Ils auraient, eux, un appel moins classique et veulent conserver l'*« authenticité »* d'un mouvement, qui doit *« rester original, imaginatif »*.

Toute la journée, les listes des appels n'ont cessé de gonfler. Des quatre-vingt-onze habitants du village de Najac, dans l'Aveyron, aux personnels de l'éducation nationale du Maine-et-Loire, la mobilisation a aujourd'hui dépassé le seul cadre des professions artistiques et intellectuelles. Des retraités, des chômeurs, des pères et mères de famille cherchent un lieu pour signer. La Ligue des droits de l'homme s'est ainsi proposée pour accueillir les *« citoyens »* qui souhaitent se joindre à l'appel.

« NOUS, ÉTUDIANTS... »

Lycéens et étudiants ont également réagi. Dans les universités parisiennes de retour de vacances, l'initiative spontanée d'un comité « Nous, étudiants déclarons... » pour dire *« non à la lepénisation de notre société »*, a pris des proportions considérables. En l'espace de deux jours, plusieurs dizaines de milliers de signatures – trente mille selon le comité – ont été recueillies dans les couloirs de la Sorbonne, tandis qu'un appel à une première manifestation, jeudi en fin d'après-midi, à Paris, non loin de la Mutualité, où le Front national organise une soirée sur « La question sociale », est également diffusé dans les autres universités de la capitale et de province.

Nathaniel Herzberg

Une pétition du Syndicat de la magistrature

Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) fait circuler dans les juridictions un texte sur le projet de loi Debré qui a déjà recueilli plus de cent signatures. « *La magistrature, qui s'est tristement illustrée dans une période sombre de notre histoire, est-elle sur le point de récidiver ?* demande le SM. *Les magistrats oublieraient-ils leur mission constitutionnelle de gardien des libertés individuelles pour se réfugier dans le confort de l'application aveugle de la loi ?* »

Sans appeler à la désobéissance civile, le SM précise que, dans un « *Etat de droit digne de ce nom (...), toute loi est bornée par des principes fondamentaux qui lui sont supérieurs, sauf à abandonner la République aux pulsions démagogiques du moment* ». « *C'est l'honneur de la magistrature de s'y opposer*, conclut le SM. *Les magistrats soussignés s'engagent à résister, en utilisant toutes les armes du droit, aux dérives engendrées par ces textes liberticides.* » Le SM appelle aux manifestations du 22 et du 25 février à Paris.

« Vous avez bien entendu ? Si quelqu'un est en désaccord, c'est maintenant qu'il faut le dire ! »

LA JOURNÉE avait été longue, comme souvent les mardis à l'Assemblée nationale. Tard dans la soirée, mardi 18 février, un vieil habitué des psychodrames parlementaires cherchait encore à se rassurer : *« Ça devrait permettre de dégonfler la manifestation, non ? »* *« Ça »* a été concocté pendant le week-end précédent. *« Ça »* est destiné à endiguer le flot des protestations et des appels à la désobéissance civique contre le projet de loi Debré.

RÉCIT

« Ça devrait permettre de dégonfler la manifestation, non ? »

La veille, le premier ministre avait ouvert la voie à une initiative parlementaire qui permette de réécrire un texte pourtant jugé *« équilibré »*. Le Parlement est *« tout à fait maître du jeu »*, avait affirmé Alain Juppé au micro de RTL. Au même moment, le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud, confiait être en mesure de corriger les dispositions relatives aux certificats d'hébergement. Soucieux d'en garder la paternité jusqu'au bout, il conservait par-devers lui le contenu de ce dispositif, jusqu'à la prochaine réunion, jeudi, de la commission des lois.

M. Mazeaud est à ce point jaloux de sa trouvaille du dimanche qu'il refuse encore, mardi matin, de la dévoiler devant ses compagnons du bureau du groupe RPR. En présence de M. Juppé, les responsables du mouvement s'attachent surtout, lors de cette réunion, à verrouiller la discussion en deuxième lecture du texte de Jean-Louis Debré.

Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, s'emporte par avance contre ceux qui seraient tentés de durcir les autres articles du projet, comme cela avait été le cas en première lecture, et demande que, le cas échéant, des sanctions soient prises contre les fauteurs de trouble. Le président du groupe, Michel Péricard, organise un tour de table : *« Vous avez bien entendu ? Si quelqu'un est en désaccord, c'est maintenant qu'il faut le dire ! »* Il est convenu que le bureau du groupe interdira tout dépôt d'amendement en séance.

Conforté par cette reprise en mains, le premier ministre peut alors roder une nouvelle fois, devant le groupe UDF, le discours qu'il s'apprête à tenir, dans l'après-midi, à l'ensemble des députés. M. Juppé est d'autant mieux accueilli que plusieurs députés de la confédération, Jean-Pierre Philibert (Loire) et Olivier Darrason (Bouches-du-Rhône), ont eux aussi mis à profit leur week-end pour imaginer, avec l'aval de François Léotard, un amendement de compromis sur les certificats d'hébergement.

A 15 heures, l'ordre de passage des groupes favorise justement l'UDF. *« Nous suggérons d'instaurer un dispositif qui permettrait de contrôler l'entrée et la sortie du territoire national par une déclaration officielle du visiteur et de lui seul »*, propose le président du groupe, Gilles de Robien. Après avoir rappelé les principes qui fondent la politique de l'immigration, le premier ministre suggère de décharger les maires de leurs responsabilités en matière de certificats d'hébergement. *« Je sais que le président de votre commission des lois et d'autres parlementaires y ont réfléchi ; je connais leur rigueur et leur sagesse et je leur fais confiance »*, affirme M. Juppé.

« FRACTURE MORALE »

Dans l'hémicycle, le président du groupe socialiste, Laurent Fabius, relance la question. Il accuse la majorité d'avoir déjà reculé devant *« la menace d'une fracture éducative »* et celle d'une *« fracture sociale »*. *« Aujourd'hui, votre projet fait peser la menace d'une fracture de nature morale (...). Sachez écouter, donc renoncer ! »*, lance l'ancien premier ministre. Le ministre de l'intérieur lui répond perfidement : *« Que vous sembliez enfin vous intéresser à ce texte me rassure. »*

Rassuré ? Peut-être. Comblé ? Sûrement pas. Jean-Louis Debré reste sous le coup de la colère qui l'a saisi, le 14 février, en entendant, à la télévision, l'un des conseillers du premier ministre, Guy Sorman, confier qu'il y a *« un article de trop »* dans son projet de loi. Le voilà contraint, maintenant, de se rendre à l'hôtel Matignon, en compagnie de M. Mazeaud, son ancien répétiteur de droit, pour se résoudre à un ultime arbitrage. L'article premier de son projet sera bel et bien révisé à la baisse... si du moins rien ne vient gripper la discipline majoritaire dans les prochains jours.

Dans les couloirs, seuls deux représentants de la garde rapprochée du premier ministre, Pierre Bédier (RPR, Yvelines) et Jean-François Copé (RPR, Seine-et-Marne), entreprennent de faire passer le message : les modalités pratiques peuvent changer, mais l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière reste la même. La perspective de compromis est généralement bien accueillie dans les rangs de la majorité. *« Ce n'est pas l'opposition qui a fait bouger les choses, mais la réaction de la société civile »*, se félicite Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine). Interrogé sur son silence lors de l'examen en première lecture du projet, M. de Robien explique : *« Avec quelques amis, nous étions volontairement absents. En politique, il faut sentir le moment où on peut faire passer le message. Si j'avais dit la même chose il y a trois ou quatre mois, vous savez bien quelles auraient été les réactions au sein de mon propre groupe. »*

Certains députés ne désarment pas. A l'UDF, plusieurs souhaitent durcir à nouveau d'autres articles du projet de loi. *« Juppé nous a dit qu'il ne souhaitait pas trop d'amendements en dehors de celui de la commission des lois sur l'article 1. Je le regrette »*, déplore Ladislas Poniatowski, porte-parole du Parti républicain. *« Je n'ai pas le sentiment que tous les parlementaires accepteront de répondre à des diktats ou à des oukases »*, confirme Suzanne Sauvaigo (RPR, Alpes-Maritimes). L'ancien rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration clandestine, représentante du camp des ultras, a été pourtant dûment chapitrée par le président de son groupe. Les dirigeants de la majorité ont encore une semaine pour tenir bon.

Service France

L'élection municipale de Vitrolles conforte M. Mégret comme numéro deux du FN

Le délégué général paraît de plus en plus incontournable avant le congrès du Front national

Même si Jean-Marie Le Pen refuse de lui reconnaître le titre de dauphin, Bruno Mégret est conforté par l'élection de Vitrolles, à un mois du congrès du Front national, dans son rôle de numéro deux. Le mot d'ordre pour la campagne électorale de 1998 a d'ores et déjà été fixé : « *Sortons les sortants.* » Ce slogan avait été utilisé par les poujadistes lors des élections législatives de janvier 1956.

DIFFICILE, en voyant aujourd'hui Bruno Mégret triomphant derrière sa femme, Catherine, nouveau maire de Vitrolles, de ne pas se souvenir du 1er septembre 1995. A la fin de l'université d'été du Front national, Jean-Marie Le Pen avait expliqué aux journalistes qu'il n'avait aucunement envie de se presser pour désigner le successeur de Carl Lang, secrétaire général démissionnaire. Nul n'ignorait, au sein du FN, que l'intention du chef était de trouver une solution lui permettant de tempérer les ambitions de son délégué général. Or, M. Mégret se voyait alors très bien en dauphin.

Les candidats à la succession de M. Lang se bousculaient. Et, il n'était pas de bon ton de se montrer auprès de M. Mégret, qui venait de voir la mairie de Vitrolles lui échapper de peu. Les critiques pleuvaient : on le trouvait trop technocrate, trop froid, trop « païen », trop proche de la droite dont il est issu...

Dix-huit mois plus tard, le 9 février dernier, la ville tant convoitée est enfin tombée entre les mains de M. Mégret, par épouse interposée, lors d'une élection partielle marquée par une faible abstention et se terminant par un duel. Depuis, M. Mégret se repaît d'un horizon qu'il voit plus serein. Même si ses adversaires s'évertuent à présenter la conquête de Vitrolles comme la victoire d'une équipe, ils citent aujourd'hui en exemple un travail de terrain de longue haleine et une campagne électorale agressive. Au final, cette campagne a amené une partie de l'électorat de droite à ignorer les consignes des états-majors du RPR et de l'UDF et à appporter ses voix à la liste d'extrême droite.

Entre les deux tours, M. Mégret a aussi reçu le soutien symbolique de représentants de la droite de la droite, comme Alain Griotteray, député UDF du Val-de-Marne, Pierre Clostermann, élu huit fois à l'Assemblée nationale sous les couleurs du RPR ou de l'UDF, ou de Michel Junot s'exprimant au nom de la toute nouvelle union réalisée entre le Centre national des indépendants et paysans et le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers.

M. Le Pen a beau lui refuser, comme le 9 février encore sur Europe 1, le titre de dauphin, M. Mégret s'est montré, ces derniers mois, incontournable au sein du parti, se posant de fait en numéro deux. Vitrolles ne représente que la cerise sur le gâteau que le délégué général s'est patiemment confectionné depuis ce fameux été 1995. Elle lui offre l'aura d'homme de terrain qui lui manquait à côté de celle d'idéologue qu'il n'a cessé d'exploiter. A peine conforté à son poste de délégué général, M. Mégret s'est appliqué à marquer de son empreinte le parti. Responsable des études, de l'argumentaire, des actions catégorielles et de proximité, ainsi que de la formation, il s'est donné pour tâche de préparer son parti à l'alternance en faisant apparaître le FN dans des secteurs où on ne l'attendait pas, comme dans le champ économique et social.



À L'INITIATIVE

M. Mégret apparaît aussi comme celui qui, en 1996, a permis de sortir son parti de l'impasse dans laquelle il se trouvait à la suite des grèves de décembre 1995. D'un côté, des militants du FN défilaient avec les manifestants ; de l'autre, M. Le Pen condamnait les grèves. En offrant une nouvelle lecture du mouvement social, M. Mégret a débloqué la situation. Il a vu dans ces grèves la traduction d'un malaise, produit par l'application du traité de Masstricht, « *détourné* » par les syndicats « *traditionnels* ». De là s'est imposée l'idée à M. Mégret que le Front national devait investir le champ du social et ne plus avoir peur d'aborder l'économie, pomme de discorde entre les ultralibéraux et les partisans d'un minimum de service public. C'est de la délégation générale qu'est partie l'initiative visant à créer des syndicats catégoriels, tout comme a été fomentée l'offensive dans le secteurs des HLM.

En face, l'opposition, très divisée, s'est davantage manifestée comme une force de résistance à M. Mégret qu'en temps que force de proposition. Poussé au poste de secrétaire général, Bruno Gollnisch a montré qu'il était plus un homme de « coups » qu'un dirigeant mû par un réel projet. Il jouit d'une réputation d'intellectuel, d'électron libre s'appliquant à ne jamais donner tort aux uns ou aux autres. Il s'est surtout efforcé, ces derniers mois, de restructurer le parti afin qu'il soit prêt pour la campagne électorale, celle-ci devant, pour le FN, démarrer tout de suite après son congrès, fixé fin mars.

En situation de force pour faire élire ses proches, M. Mégret envisage cette échéance avec sérénité. Peu d'occasions seront données aux congressistes de s'affronter. Comme il est de tradition au FN, tout ce qui peut faire l'objet d'un conflit est traité à l'avance, ou tranché par M. Le Pen.

Christiane Chombeau

De l'usage de l'homme de paille en entreprise

BRUNO MÉGRET, inéligible, se fait remplacer par sa femme, qui se présente à la mairie de Vitrolles. Nul doute que c'est en fait M. Mégret qui assurera *de facto* la fonction de maire.

Dans la vie des affaires, il n'est pas rare que des personnes qui ne veulent pas apparaître au grand jour utilisent des prête-noms lorsqu'elles constituent une société. Ce procédé n'est pas *a priori* illicite. « *Le droit ne s'offusque pas du mensonge et de la simulation ; sauf cas de fraude, la présence de prête-noms n'est pas une cause de nullité de la société* », écrivent Alain Viandier et Maurice Cozian, dans *Droit des sociétés* (Edition Litec). Pour être associé « *masqué* » d'une société de manière légale, il suffit, explique Me Jean-Michel Darrois, d'investir *via* une société en participation dont seul le gérant est connu des tiers.

Placer des hommes de paille peut se révéler dangereux. MM. Viandier et Cozian citent ainsi l'exemple d'une congrégation religieuse qui n'a jamais pu récupérer ses actions à la suite d'un arrêt de 1992. « *Ayant sans doute repris le chemin de la vie civile,* racontent-ils, *des religieuses avaient vendu les actions, figurant à leur nom, de la société anonyme qui gérait la clinique de la congrégation : cette dernière entendait récupérer le prix, les religieuses n'étant, selon elle, que des prête-noms. Faute de preuve, ses prétentions furent repoussées.* »

« POTICHE »

Dans les sociétés anonymes à risque limité (SARL), il est fréquent que le gérant, qui ne peut bénéficier des Assedic, soit une « potiche ». Ainsi tel intermittent du spectacle, associé majoritaire de sa société de production, a nommé son neveu gérant pour toucher les allocations-chômage. « *S'il est découvert, le gérant de fait se verra appliquer le régime défavorable du gérant majoritaire* », explique le professeur de droit Laurent Leveneur. Mais il s'expose aux mêmes sanctions pénales, civiles ou fiscales, que le dirigeant de droit, à supposer que le tribunal démontre préalablement la gestion de fait. Le dirigeant de fait et son homme de paille peuvent tous deux être condamnés, mais tant qu'il n'y a pas de mise en cause de la responsabilité du dirigeant il n'y a pas de problème.

Mais celui qui dirige de droit ou de fait une entreprise alors que cela lui est interdit, parce qu'il est, par exemple, en faillite personnelle, s'expose à deux ans de prison et 2,5 millions de francs d'amende. C'est le cas d'entrepreneurs frappés d'interdiction de gérer après des faillites frauduleuses et qui recréent des sociétés en y plaçant des « potiches » à leur tête.

Arnaud Leparmentier

Polémiques à l'Assemblée nationale sur la sécurité alimentaire

LE DÉBAT sur le projet de loi du ministère de l'agriculture sur la sécurité alimentaire, qui devait se poursuivre mercredi 19 février à l'Assemblée nationale, a largement débordé, mardi, de son objet. La maladie de la « vache folle » (l'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB), l'apparition de maïs ou d'autres organismes génétiquement modifiés (OGM), ou l'utilisation d'hormones dans la filière animale étaient dans toutes les têtes. Nombre d'orateurs, notamment de l'opposition socialiste et communiste, ont regretté que le projet de Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, laisse de côté cet aspect préoccupant de la qualité sanitaire des aliments. Seul un bref amendement du rapporteur vise à introduire dans la loi la responsabilité pour le ministère de l'agriculture de « *déterminer les règles de mise sur le marché de nouveaux aliments et ingrédients alimentaires* ».

Soucieux de désamorcer la polémique et les rivalités naissantes entre plusieurs ministères sur la création d'un organisme chargé de la sécurité des produits biologiques et médicaux (*Le Monde* du 19 février), le gouvernement s'est empressé d'annoncer, mardi, la création d'une telle structure simultanément au Sénat, par la bouche d'Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé, et à l'Assemblée nationale, par celle de M. Vasseur. Cet « *organisme de veille sanitaire sera placé sous l'autorité des ministres compétents et fédérera les commissions d'experts existantes (...). Son champ d'expertise couvrira l'évaluation des risques et des avantages liés à l'usage des différents produits de l'alimentation au regard de la santé humaine* ».

« *L'agence de veille est à notre avis insuffisante* », a répliqué Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle), en annonçant le dépôt d'un amendement visant à créer « *une agence indépendante de sécurité alimentaire* ». Cette proposition dépasse largement les dispositions d'un texte « *technique* » qui vise surtout à unifier les procédures de contrôle, en faisant dépendre les produits d'origine végétale du code rural, comme les denrées d'origine animale (*Le Monde* du 19 février).

« CONTRADICTION »

Regrettant que le texte soit « *muet sur la question des OGM* », Ségolène Royal (PS, Deux-Sèvres) a demandé au ministre de l'agriculture d'« *expliquer la contradiction* » entre deux récentes décisions du gouvernement. Ce dernier a en effet interdit la culture de maïs transgénique sur le territoire français, tout en autorisant sa commercialisation. M. Vasseur a répliqué que « *tous les comités scientifiques consultés nous ont dit qu'il n'y avait aucun danger pour la consommation du maïs transgénique. Quant à sa culture, nous avons décidé de procéder à des expérimentations d'ensemencement* ». Mme Royal a jugé que ce texte pouvait se révéler « *dangereux* » parce qu'il « *concentrait tous les pouvoirs entre les mains du ministère de l'agriculture* » et « *ne garantissait pas l'indépendance des contrôleurs* ».

René Beaumont (UDF, Saône-et-Loire), rapporteur du projet et lui-même vétérinaire, s'est indigné que l'on puisse « *mettre en doute l'indépendance des contrôleurs, vétérinaires ou ingénieurs* ». M. Vasseur a réfuté ces critiques, affirmant qu'il n'a aucune leçon d'indépendance à recevoir puisqu'il a « *fait lui-même fermer des établissements d'élevage qui avaient refusé de se conformer aux normes* ».

Fabien Roland-Levy

M. Gaymard annonce la réforme de la sécurité sanitaire

En réponse à une question orale du sénateur Claude Huriet (Union centriste, Meurthe-et-Moselle), mardi 18 février, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé, a annoncé une réforme des structures chargées de la sécurité sanitaire. Outre un renforcement des moyens du Réseau national de santé publique (*Le Monde* du 19 février), M. Gaymard, qui s'était exprimé à plusieurs reprises pour une agence unique, a annoncé la création de deux institutions distinctes : la première, chargée de la sécurité des produits thérapeutiques, biologiques et médicaux, reprendra « *les missions (...) exercées par l'Agence du médicament, l'Agence française du sang, l'Etablissement français des greffes, et par l'administration centrale* » ; la seconde, chargée de la sécurité des produits alimentaires, sera placée sous la tutelle conjointe des différents ministères concernés. Une « *structure interministérielle de coordination* » sera chargée de « *piloter les situations de crises sanitaires importantes* ».

Caisses et médecins font d'ultimes concessions pour conclure un accord

Dernière réunion prévue jeudi

LE COMPTE À REBOURS a commencé dans les négociations sur la convention médicale. Les trois caisses nationales d'assurance-maladie (salariés, agriculteurs, indépendants) et les syndicats de praticiens libéraux (CSMF, FMF, MG-France, SML, UCCSF-chirurgiens), qui ont repris leurs discussions mardi 18 février dans la soirée, ont jusqu'au jeudi 20 février pour signer un nouveau texte régissant leurs relations et sortir ainsi les médecins de ville de l'incertitude dans laquelle ils évoluent depuis plusieurs mois.

Au terme d'une réunion de cinq heures, dans la soirée de mardi, qui devait être suivie d'une ultime séance, jeudi, caisses et médecins ont rapproché leurs points de vue sur les deux sujets les plus épineux des négociations : la répartition de l'enveloppe financière accordée aux différentes catégories de praticiens en 1997 et les pénalités qui leur seront imposées s'ils dépassent l'objectif de dépenses voté fin novembre par le Parlement.

Le président (CFDT) de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), Jean-Marie Spaeth, avait tracé le cadre financier, le 13 février, en proposant une enveloppe (honoraires et prescriptions) de 171,2 milliards de francs pour le seul régime général des salariés, soit une progression des dépenses de 1,13 % par rapport à l'an dernier (+ 2,1 % en 1996 par rapport à 1995) : + 1,5 % pour les 66 000 omnipraticiens et + 0,38 % seulement pour les 55 000 spécialistes, moins vertueux l'an dernier que les généralistes. En réponse aux revendications de certains syndicats, la CNAMTS a accepté de porter la hausse accordée aux spécialistes à 0,9 % en prélevant sur l'enveloppe qui doit être consacrée à d'autres dépenses médicales, et notamment les prescriptions faites à l'hôpital, mais exécutées en ville.

De plus, le vice-président (CNPF) de la Caisse nationale a noté que les points de vue s'étaient « *considérablement rapprochés* » sur le mécanisme de reversement. « *Je ne vois pas de problème majeur qui empêcherait, sur ce point particulier, d'aboutir à un accord* », a précisé Georges Jollès. Cette fois, c'est la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) qui a fait une concession, les caisses ayant proposé depuis plusieurs semaines que les sanctions soient modulées suivant les régions et, dans la mesure du possible, individualisées. Le gouvernement a même suggéré qu'elles soient calculées sur deux ans (au lieu d'un an), permettant ainsi aux médecins de se rattraper la seconde année s'ils ont eu une activité trop soutenue la première.

INTÉRÊT POLITIQUE

Cet assouplissement a un intérêt politique évident, puisque si reversement il y a, il n'interviendra que début 1999, après les élections législatives. Le gouvernement a néanmoins posé des garde-fous. Après la rupture des discussions intervenue le 4 décembre, un nouvel échec entraînerait l'application d'un règlement minimal conventionnel élaboré par l'Etat. Le conseil d'administration de la CNAMTS l'a approuvé, mardi, par 27 voix (la CGT et FO votant contre), juste avant la reprise des négociations, les administrateurs rejetant, par ailleurs, le dispositif de retraite anticipée des médecins à cinquante-six ans proposé par le gouvernement (*Le Monde* du 13 février).

Cette convention *a minima* serait moins avantageuse pour les médecins qu'un accord négocié : elle prévoit, notamment, de ramener de 66 % à 40 % la prise en charge par les caisses des cotisations (maladie, retraite, famille) des praticiens du secteur 1 (tarifs conventionnés), d'imposer une contribution aux médecins à honoraires libres et de mettre en place, en cas de dépassement des objectifs, un reversement « *strictement proportionnel aux honoraires et aux prescriptions de chaque médecin* », ces pénalités étant recouvrées chaque année. Les négociations ont avancé, mais le spectre de l'application d'un règlement minimal, et donc d'une reprise des hostilités médecins-gouvernement, n'est pas écarté.

Jean-Michel Bezat

Le CNPF organise 350 réunions en faveur de l'emploi des jeunes

JEAN GANDOIS, PRÉSIDENT DU CNPF, a annoncé, mardi 18 février, l'organisation de 350 réunions en faveur de l'emploi des jeunes, d'avril à septembre. L'objectif est de persuader les entreprises de porter de 330 000 à 400 000 le nombre des contrats d'apprentissage ou en alternance. Le CNPF veut aussi que les chefs d'entreprise contribuent à la réussite de l'« *unité de première expérience professionnelle* » (UPEP) qui amènera l'étudiant volontaire à découvrir la vie en entreprise. Cette unité s'inscrira dans le cursus universitaire. Le CNPF souhaite la signature de plusieurs dizaines de milliers d'UPEP dès la rentrée 1997.

Le ministre de l'économie envisage une loi sur le « pantouflage »

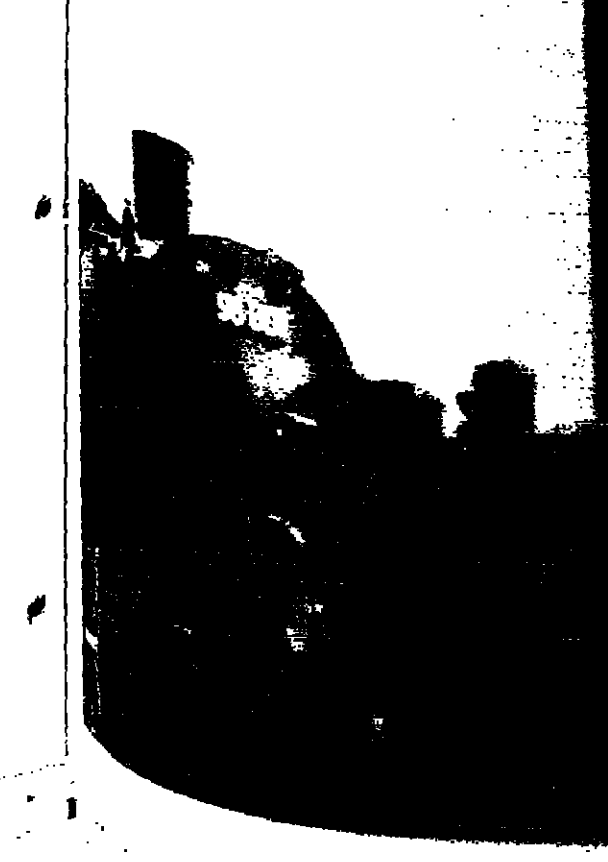
DEVANT LA MISSION D'INFORMATION sur la restructuration du système bancaire, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, a évoqué, mardi 18 février, le dépôt d'un projet de loi pour « *renforcer le code déontologique* » en matière de « *pantouflage* » des hauts fonctionnaires. Ce code les empêche d'exercer trop vite des fonctions dans des entreprises dont ils se sont occupés. « *Je n'exclus pas d'avoir à recourir à un projet législatif* », a déclaré M. Arthuis, qui, il y a moins d'un mois, démentait l'information selon laquelle un texte de loi était envisagé sur ce thème (*Le Monde* du 24 janvier).

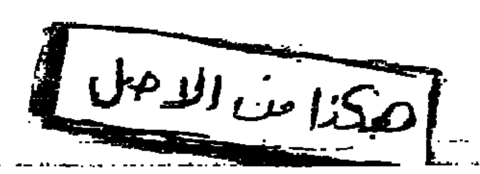
DÉPÊCHES

■ **RÉFÉRENDUM : Charles Pasqua, ancien ministre de l'intérieur,** a déclaré, mardi 18 février : « *Si la France, à travers l'euro et le pacte de stabilité, devait se départir de toute souveraineté monétaire, donc budgétaire, donc fiscale, donc* in fine *économique et sociale, alors il conviendrait de revenir devant le peuple français, seul habilité à s'en défaire par la voie du référendum.* »

■ **TRANSPORTS URBAINS : le mouvement de grève** qui mobilise depuis une douzaine de jours les traminots de province se poursuit dans six villes : Cannes, Clermont-Ferrand, Le Mans, Nice, Sète et Toulouse. Les négociations au niveau national entre les syndicats et l'Union des transports publics (UTP), la fédération patronale, devraient reprendre le 20 février à Paris.

■ **SONDAGE : les cotes de popularité de Jacques Chirac et d'Alain Juppé** enregistrent une légère hausse, selon la dernière enquête réalisée par BVA du 13 au 15 février auprès d'un échantillon national de 1 017 personnes et publié par *Paris-Match* (daté 20 février). 39 % des personnes interrogées ont une bonne opinion du président de la République (+ 2 points en un mois). Le premier ministre enregistre, lui, une hausse de 1 point.




هكذا من الاصل

JUSTICE La Cour de cassation se prononcera, le 4 mars, sur les suites à donner à l'affaire des écoutes téléphoniques de la cellule antiterroriste de l'Elysée. ● L'AVOCAT GÉNÉRAL, Régis de Gouttes, a requis le rejet des pourvois formés par plusieurs des personnes mises en examen. Il a toutefois contesté la qualification d'« attentat à la Constitution », retenue en septembre 1996 par la chambre d'accusation. ● LE REPRÉSENTANT du ministère public suggère de privilégier des poursuites contre les personnes soupçonnées d'avoir « conservé » les écoutes, espérant pouvoir atteindre les commanditaires par le biais de la « complicité » ou de la « connexité » des délits. ● SI LA HAUTE JURIDICTION suit ces réquisitions, les véritables responsables de l'affaire des écoutes pourraient en fait échapper à la justice. Dans ce cas, l'ancien gendarme Paul Barril pourrait se retrouver seul devant les tribunaux.

L'affaire des écoutes de l'Elysée menace d'être largement amputée

L'avocat général près la Cour de cassation conteste la qualification d'« attentat à la Constitution » retenue par la chambre d'accusation. Si ses réquisitions sont suivies, les commanditaires de l'ancienne cellule antiterroriste pourraient échapper à la justice

LE SORT de l'affaire des écoutes de l'Elysée se jouera le 4 mars, lorsque la chambre criminelle de la Cour de cassation rendra son arrêt sur le problème de la prescription. Si la haute juridiction suit les réquisitions de l'avocat général, Régis de Gouttes, l'affaire pourrait être considérablement amputée : seules les personnes ayant « *conservé* » les documents sur les écoutes téléphoniques pourraient être poursuivies, au détriment de celles qui les ont commanditées. L'ex-capitaine Paul Barril, qui est actuellement le seul à être mis en examen du chef de « *recel de traitement automatisé illicite d'informations nominatives par des moyens frauduleux, déloyaux ou illicites* », pourrait ainsi se retrouver en solitaire devant le tribunal.

De 1983 à 1986, plusieurs centaines de personnes ont été placées sur écoutes par la cellule antiterroriste de l'Elysée. La qualité des « écoutés » – il s'agissait essentiellement d'avocats, de journalistes, d'écrivains et d'hommes politiques – a montré que ces « interceptions » ne pouvaient pas être justifiées par la lutte contre le grand banditisme, le terrorisme ou la sûreté de l'Etat.

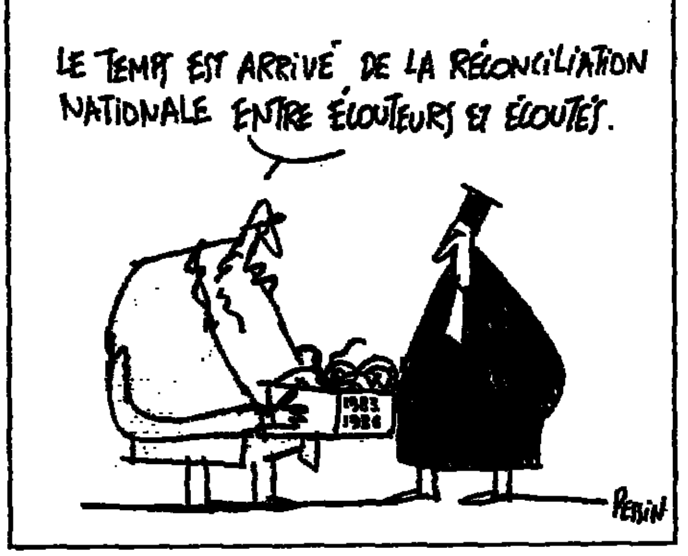
Après la révélation des écoutes par le journal *Libération*, en 1993, une information judiciaire avait été ouverte chez le juge d'instruction Jean-Paul Valat pour attentat aux libertés et à la Constitution et atteinte à l'intimité de la vie privée. Le 12 janvier 1995, le juge avait reçu de façon anonyme cinq disquettes contenant les retranscriptions d'une grande partie des écoutes : les poursuites avaient alors été étendues au traitement et à la « conservation » illicite en mémoire informatisée de données nominatives faisant apparaître des « opinions ».

Les faits remontant aux années 1983-1986, tout le débat porte, depuis le début de l'affaire, sur le problème de la prescription : lorsque les premières plaintes ont été déposées, en 1993, les écoutes pratiquées par la cellule pouvaient-elles encore faire l'objet de poursuites ? Dans un arrêt rendu le 30 septembre 1996, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidé par Martine Anzani, avait répondu par l'affirmative. Selon les magistrats, les poursuites réalisées sur le fondement de l'attentat à la Constitution ne pouvaient plus continuer, le texte réprimant cette infraction ne figurant plus, depuis 1993, dans le code pénal, mais la cour estimait en revanche que cette poursuite criminelle, dont le délai de prescription est de dix ans, avait interrompu la prescription de trois ans du délit d'atteinte à l'intimité de la vie privée. Par ailleurs, elle précisait que la conservation en mémoire informatisée de données nominatives n'était pas prescrite puisque la « conservation » s'était poursuivie jusqu'à la remise des disquettes, soit le 12 janvier 1995.

Quatre des mis en examen – Gilles Ménage, ancien directeur du cabinet de François Mitterrand, Louis Schweitzer, ancien directeur du cabinet de Laurent Fabius, Pierre Gilleron, ancien commissaire de la DST, et Christian Prouteau, ancien chef de la cellule antiterroriste – s'étaient pourvu en cassation.

Mardi 18 février, devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par Christian Le Gunéhec, Me Claire Waquet, conseil de Me Antoine Comte, placé sur écoutes alors qu'il défendait les trois Irlandais arrêtés à Vincennes en 1983, a défendu avec vigueur l'arrêt de la chambre d'accusation.

Ce n'est l'avis, ni du conseiller-rapporteur de la chambre criminelle, ni de l'avocat général. Tous deux se sont opposés à l'analyse de la chambre d'accusation mais sans demander la cassation de l'arrêt. Ils ont proposé de le réécrire par une procédure que le jargon judiciaire appelle une « *substitution de motifs* ». Chacun avait cependant les siens. En raison du caractère « *clandestin* » de l'infraction, Henri Blondet, le rapporteur, a souhaité que la haute judiridiction applique à l'ensemble des délits poursuivis la règle appliquée aux abus de biens sociaux, qui fait débuter la prescription, non lorsque les faits ont été commis mais lorsqu'ils ont été découverts. Selon M. Blondet, le caractère clandestin de l'infraction est renforcé, dans cette affaire, par les moyens dont dispose « *l'entourage présidentiel* » pour garder une information secrète. Il s'est donc prononcé pour le rejet des pourvois.



UNE AUTRE SOLUTION

Pour arriver au même résultat, l'avocat général, Régis de Gouttes, proposait une autre solution. A ses yeux, la chambre d'accusation de Paris s'est appuyée sur des motifs « *partiellement erronés* », se livrant à « *un débat inutile* ». Malgré l'existence, avant l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, de l'infraction criminelle d'attentat aux libertés et à la Constitution, le magistrat a estimé en effet que le délit d'atteinte à la vie privée était prescrit trois ans après la commission des faits, soit en 1989, c'est-à-dire avant le dépôt des plaintes. Pour contourner cet obstacle, l'avocat général invoquait l'article du code pénal qui punit d'un an d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende « *le fait de conserver, porter ou laisser porter à la connaissance du public (...) ou d'utiliser tout enregistrement* » de paroles prononcées à titre privé. Ce délit étant un « *délit continu* », il ne cesse qu'au moment où l'intéressé renonce à « conserver » l'enregistrement des conversations.

Si l'on utilise ce délit continu, que le magistrat a suggéré d'appliquer aussi à la « conservation » de données informatiques, l'instruction sur les écoutes téléphoniques de la cellule de l'Elysée peut donc se poursuivre. L'argument comporte cependant des faiblesses : une interprétation trop stricte aboutirait à la poursuite de ceux qui ont « conservé » les enregistrements mais laisserait impunis ceux qui ont ordonné les écoutes... Ce n'est pas l'avis de Régis de Gouttes, qui traduisait son embarras en notant, avec un emploi inquiétant du conditionnel : « *Il devrait être possible d'atteindre, le cas échéant, les auteurs des écoutes par le jeu de la complicité ou par celui de la connexité entre les délits.* » A ce « jeu », compliqué par les règles du secret défense, la tâche, pour le magistrat-instructeur, risque d'être ardue.

Maurice Peyrot

Douze mises en examen

● **Christian Prouteau**, ancien chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée, est préfet hors cadre.
● **Jean-Louis Esquivié**, ancien chef de gendarmerie, cofondateur de la cellule, est général, commandant les écoles de gendarmerie.
● **Pierre-Yves Gilleron**, ancien commissaire de la DST, ancien membre de la cellule, travaille dans le secteur de la sécurité privée.
● ***Pierre-Yves Guezou**, ancien* capitaine de gendarmerie, ancien membre de la cellule, affecté à partir de 1983 au Groupement interministériel de contrôle (GIC), s'est suicidé.
● **Paul Barril**, ancien dirigeant du GIGN, rattaché à la cellule, travaille aujourd'hui dans le secteur de la sécurité privée.
● **Jean Orluc, Michel Tissier, Dominique Mangin**, tous trois policiers, ont été mis en examen en janvier, ainsi que **Marie-Pier Sajous**, ancienne secrétaire de M. Prouteau à l'Elysée.
● **Gilles Ménage**, directeur du cabinet-adjoint de François Mitterrand à l'Elysée de 1981 à 1988, est président d'honneur d'EDF et chargé de mission auprès du ministre de l'industrie, Franck Borotra.
● **Louis Schweitzer**, directeur du cabinet de Laurent Fabius au budget, à l'industrie puis à Matignon de 1981 à 1986, est PDG de Renault.
● **Michel Delebarre**, *directeur du* cabinet de Pierre Mauroy à Matignon d'avril 1982 à juillet 1984, est maire de Dunkerque.

Le risque d'un procès tronqué, épargnant les véritables donneurs d'ordres

CRITIQUANT sévèrement « *l'institutionnalisation du système* » et « *l'ampleur des écoutes, de surcroît réalisées par une cellule constituée par les plus hautes autorités de l'Etat* », la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris avait estimé, le 30 septembre 1996, que les agissements de la cellule antiterroriste de l'Elysée méritaient non seulement la qualification d'« *atteinte à l'intimité de la vie privée* », mais surtout d'« *atteinte à la Constitution* ». C'est ce raisonnement, qui justifiait, par la mise en œuvre de la prescription criminelle, la poursuite pénale des commanditaires d'écoutes effectuées dix ans plus tôt, que l'avocat général près la Cour de cassation a qualifié, mardi 18 février, d'« *intelligent et ambitieux, mais dangereux* ».

ANALYSE

Dans cette « affaire d'Etat », les représentants de l'Etat font preuve d'une notable continuité

En privilégiant la voie, « plus orthodoxe et plus simple » selon lui, consistant à poursuivre les « *délits continus* », donc non prescrits, que constituent la « *conservation* » et la « *mise en mémoire* » des interceptions téléphoniques, le représentant du ministère public ouvre la voie à un procès tronqué, épargnant les véritables donneurs d'ordres. Il sera en effet malaisé d'établir un lien formel entre les demandes d'écoutes, qui passèrent par des circuits en apparence officiels, et leur archivage informatique, à l'ombre des murs inviolables de l'Elysée. Aussi, l'option prônée par l'avocat général De Gouttes, en favorisant cette distinction, témoigne-t-elle d'une notable continuité dans l'attitude des représentants de l'Etat face à ce qu'il est convenu d'appeler une « *affaire d'Etat* ».

Du premier ministre socialiste Pierre Bérégovoy, qui commanda une enquête à la *Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité* (CNCIS), le 4 mars 1993, à ses deux successeurs, membres du RPR, Edouard Balladur et Alain Juppé, opposés à la levée du « *secret défense* » qui aurait facilité l'enquête du juge Valat, les pouvoirs successifs, auront finalement concentré leurs efforts sur la mise en cause exclusive des « *conservateurs* » d'écoutes de préférence à celle de leurs auteurs. « *Il y a eu volonté de travestir la réalité. De la part de qui, dans quel but, la CNCIS, chargée de l'enquête, le dira* », déclarait d'emblée M. Bérégovoy, après la révélation des écoutes élyséennes par *Libération*, comme pour mieux fixer le sens à donner aux investigations. Sans acquiescer à cette directive implicite, le président de la CNCIS, le conseiller d'Etat Paul Bouchet, devait lui-même invoquer le « *secret défense* », au mois de décembre 1993, pour refuser de communiquer les conclusions de son enquête au juge Valat.

CONTRE-EXEMPLE

Curieusement, M. Bouchet devait par la suite demander – et obtenir – la levée du même « *secret défense* » sur une seule « *interception* », celle effectuée le 25 février 1993 par la DGSE sur la ligne de l'ex-capitaine Barril, *et dont le contenu était censé établir* la responsabilité dans la divulgation des écoutes à la presse. A ce jour, cette levée partielle du secret, consentie par l'actuel premier ministre, reste l'unique contre-exemple de la volonté gouvernementale de maintenir closes les portes du Groupement interministériel de contrôle (GIC), le siège des écoutes administratives. Le 17 avril 1996, M. Juppé refusait ainsi de lever les obligations de trois ex-membres de la cellule, soulignant qu'en raison de leur habilitation au « *secret défense* » ils ne pouvaient « *faire aucune déclaration sur les activités qui ont été les leurs pendant la période des faits évoqués* ». Deux ans plus tôt, le 21 février, M. Balladur avait écrit qu'une levée du secret en faveur de Paul Bouchet « *serait de nature à nuire à la défense nationale ou à la sûreté de l'Etat* ».

La logique de ce raisonnement est limpide : les dérives de la cellule placée auprès de François Mitterrand, avant l'existence de la loi de 1991 réglementant les interceptions téléphoniques devraient demeurer cachées, au moins en partie, parce qu'elles impliquent le système des écoutes d'Etat. La divulgation de documents secrets ayant permis d'en révéler l'existence devrait, en revanche, être sanctionnée, sans doute parce que, précisément, c'est un système étatique qu'elle mettrait en péril. L'ex-directeur du cabinet de M. Mitterrand, Gilles Ménage, ne dit pas autre chose lorsqu'il soutient, dans *Le Figaro*, que, si l'interprétation de la chambre d'accusation est la bonne, « *c'est l'ensemble du système qui est jugé attentatoire à la Constitution* » et que, par conséquent, « *tous les responsables politiques et administratifs l'ayant mis en œuvre de 1960 à 1991 ont enfreint la loi* ». Au cours du débat devant la même chambre d'accusation, le 17 juin 1996, le représentant du parquet avait soutenu que les écoutes n'avaient en définitive « *porté atteinte qu'à des intérêts privés* » et « *occasionné un trouble qui ne peut que s'atténuer avec le temps* »...

Hervé Gattegno

La SNCF conteste les chiffres de « La Vie du rail » sur la mortalité de ses agents par l'amiante

LA PUBLICATION, dans l'hebdomadaire *La Vie du rail*, d'une enquête chiffrant à près d'une centaine le nombre annuel de cheminots décédés après avoir été exposés à des poussières d'amiante (*Le Monde* du 19 février) a provoqué un vif émoi au sein de l'état-major de la société nationale. Dans un communiqué publié mardi 18 février, la SNCF indique que, entre octobre 1988 et octobre 1996, 120 agents actifs ou retraités ont été reconnus en maladie professionnelle pour cause d'amiante, dont 30 sont aujourd'hui décédés. Parmi ces décès, 22 ont été officiellement attribués à la fibre minérale cancérogène, interdite en France depuis le 1er janvier.

La SCNF ne met pas en cause le chiffre de 4 079 agents actuellement exposés de façon épisodique à l'amiante dans ses ateliers. L'enquête de *La Vie du rail* reprend en effet sur ce point les données rassemblées par les services médicaux de la société. Un porte-parole de la SNCF nous a précisé que, parmi ces agents, tous travaillent avec des équipements de protection et qu'environ un millier d'entre eux bénéficient d'un suivi médical approfondi.

« DROIT AU SUIVI MÉDICAL »

La SNCF confirme également que ses 240 000 retraités recevront avant la fin du mois de mars, avec leur relevé de pension, un questionnaire de santé visant à repérer et à placer sous surveillance médicale les personnes susceptibles d'avoir travaillé au contact de la fibre. Ce « *document d'information* » permettra « *aux anciens agents qui estimeraient avoir été exposés aux risques liés à la présence de fibres d'amiante de faire valoir leur droit au suivi médical post-professionnel gratuit* », précise la société. La SNCF a enfin insisté sur le fait que, « *dans le domaine des questions de santé publique liées à l'utilisation de l'amiante, elle développe une politique active et rigoureuse en étroite collaboration avec les partenaires sociaux* ». Et l'entreprise nationale de citer, « *à titre d'exemple* », les contrôles effectués en 1996 sur plus de 580 000 mètres carrés de bâtiments, « *au lieu de 63 000 mètres carrés initialement prévus* ».

La fédération CGT des cheminots a réagi, mardi 18 février, en demandant que « *l'ensemble des comités d'hygiène et de sécurité de la SNCF soient réunis, pour examiner dans la plus grande transparence les aspects concernant les agents et les locaux* », face aux risques liés à l'amiante.

Laurence Folléa

317 victimes de l'attentat de Port-Royal ont été prises en charge par l'Inavem

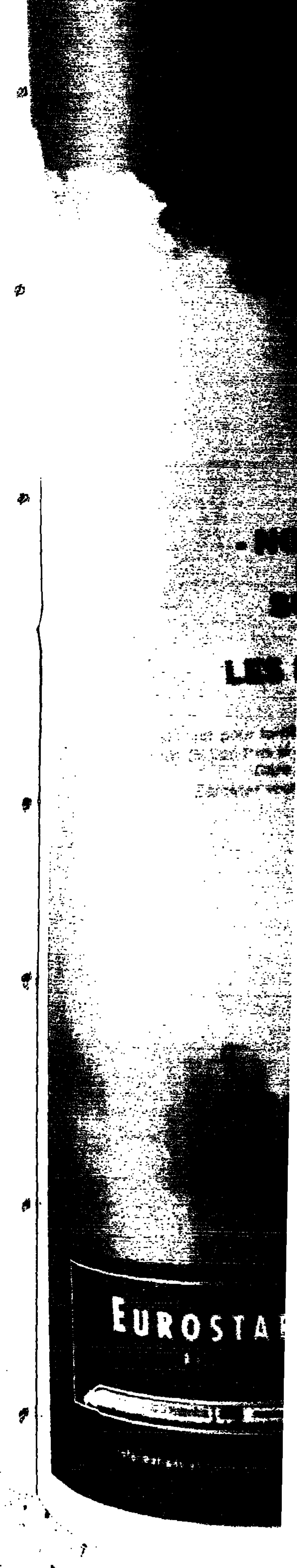
VINGT-QUATRE HEURES après l'attentat de la station RER Port-Royal, le 3 décembre 1996, une cellule d'urgence d'accueil et d'information des victimes était mise en place par le procureur de la République de Paris pour répondre aux interrogations des victimes, leur apporter un soutien psychologique et toutes informations utiles quant aux procédures d'indemnisation. Placée sous l'égide de l'*Institut national d'aide aux victimes et de médiation* (Inavem), elle a connu une activité intense dans la semaine qui a suivi l'attentat. Une dizaine de juristes, de bénévoles et de psychologues – membres du réseau d'accueillants de l'Inavem, de la RATP ou du barreau de Paris – se sont relayés pour accueillir les victimes et répondre aux 786 appels téléphoniques sur le numéro Azur spécialement mis en place.

Au total, la cellule, qui a présenté, mardi 18 février, un bilan de son activité, a établi une liste de 317 victimes effectives de l'attentat de Port-Royal, dont 115 avaient été directement recensées sur les lieux par les services de la Préfecture de police. Toutes n'ont cependant pas ressenti le besoin de se présenter à la cellule d'urgence. Ainsi, seules 135 personnes ont bénéficié d'entretiens psychologiques directs. Les autres ont été assistées par téléphone. Pour la plupart d'entre elles, trois ou quatre entretiens ont été nécessaires.

Dans un second temps, l'aide juridique a permis la constitution de 211 dossiers au fonds de garantie d'aide aux victimes du terrorisme et d'autres infractions, qui permet une indemnisation complète des préjudices subis. Les personnes qui ont été blessées se verront octroyer le statut de victime de guerre, leur ouvrant droit à une pension et à des soins gratuits. 112 usagers du RER blessés lors de l'attentat de Port-Royal ont ainsi bénéficié d'une carte de soins temporaire, mise en place après la vague d'attentats de l'été 1995 et permettant la prise en charge à 100 % des frais de médecine. L'Inavem met également à la disposition des victimes une liste d'avocats du barreau de Paris pour celles qui souhaiteraient, à l'avenir, se constituer partie civile.

Constituée dans une logique d'urgence, la cellule de l'Inavem a cessé ses fonctions le 31 janvier 1997. Les dossiers des personnes victimes de l'attentat du 3 décembre 1996 ont été transmis au réseau d'associations de l'Inavem en fonction du domicile de la victime ou de ses convenances.

Cécile Prieur





(Publicité)

Le parquet réclame le retrait de l'affiche du film de Milos Forman « Larry Flynt »

Selon le substitut, on ne peut toucher « aux racines » de la France, « à son éducation, à sa morale »

La première chambre du tribunal de Paris dira, *jeudi 21 février, s'il convient de retirer les affiches du film de Milos Forman Larry Flynt.* Selon une trentaine de catholiques, suivis en cela *par le substitut du procureur, Thérèse Gregogna, cette affiche constitue « une agression permanente sur la voie publique ». (Lire aussi notre éditorial page 14 et la critique du film page 32.)*

À LA FIN de l'audience de référés qui, mardi 18 février, à la première chambre du tribunal de Paris, avait à examiner la plainte d'une trentaine de catholiques contre l'affiche du film *Larry Flynt*, de Milos Forman, Mᵉ Alexandre Varaut, défendant les intérêts des plaignants, n'en revenait pas. Dans ses réquisitions, Mᵐᵉ Thérèse Gregogna, substitut du procureur de la République, venait de reprendre, presque mot à mot, sa plaidoirie et de réclamer le retrait de l'affiche incriminée. *Quelle que soit la décision* – qui sera rendue jeudi 21 – du juge, Mᵐᵉ Leveau-Guérin, cette audience restera dans les annales, en raison du parti pris, avoué par le parquet, de « *puritanisme* » et de défense d'un « *christianisme agressé* », assez contraire à la tradition laïque de l'institution judiciaire.

Pour la promotion de son film – *qui sort mercredi 19 février* sur les écrans français – sur Larry Flynt, l'« empereur » de la presse pornographique américaine, fondateur de *Hustler*, le magazine le plus « hard » de la presse dite de charme, Milos Forman a choisi une affiche dont, à l'audience, chaque partie a reconnu le génie créatif. Les bras écartés et les jambes attachées, *ceint à la taille d'un pagne* aux couleurs du drapeau américain, un homme apparaît en surimpression sur un sexe féminin très légèrement couvert.

Manifestement inspiré, le substitut du procureur de Paris décrit le mécanisme de « perversion » de cette image : « *Elle montre ce qu'on ne voit pas, et on voit ce qu'elle ne montre pas.* » Autrement dit, même si elle n'y figure pas, le sujet de l'affiche est bien une croix, comme en témoigne la position des bras, des mains et des pieds de l'acteur. Pour Milos Forman et le créateur de cette affiche, il s'agit bien de symboliser Larry Flynt « crucifié » par la justice américaine, avant d'être blanchi par la Cour suprême, et par un militant d'extrême droite qui a tiré sur lui, en 1978, et l'a condamné à vie à un fauteuil de paraplégique.

Que Larry Flynt, qui fait « *du cul, du cul, rien que du cul* », se prenne pour Jésus-Christ, c'en est trop pour Mᵉ Varaut. Celui-ci défend la croix qui, pour les chrétiens, est le « *sens* », le « *cœur de leur vie* », du « *baptême* » à l'« *extrême onction* ». Il s'élève contre cette exploitation commerciale de « *l'image de celui qui est mort pour sauver les hommes par celui qui n'a vécu que pour exploiter les femmes* ». Les catholiques, dit l'avocat, ne mettent pas en cause la liberté d'expression du réalisateur. Ils ne veulent que défendre leur liberté d'aller et venir sur la voie publique sans être « *agressés* » dans leurs convictions de foi.

Mᵉˢ Isabelle Senave et Magali Thorne, *défenseurs de la société de* distribution Columbia, et Mᵉ Jean-Michel Leprêtre, agissant au nom de la société d'affichage Dauphin, ne veulent retenir que la liberté de création. Milos Forman, *réalisateur* d'*Amadeus*, a voulu montrer que, « *de même qu'il y avait de la vulgarité chez Mozart, il y a de la grandeur chez Larry Flynt* », explique Mᵉ Senave. Avec un humour un peu osé, elle reconnaît que Larry Flynt n'est pas un personnage « *tout à fait dans les clous* », mais traduit le combat du génial provocateur porno contre la justice américaine : « *Je suis un porc, mais comme porc j'ai le droit de m'expliquer.* » Mᵉ Thorne lance que ce serait un comble de « *bâillonner* » l'affiche d'un film qui défend la liberté d'expression, y compris celle d'un Larry Flynt qui « *a fait avancer le droit dans une Amérique puritaine* ».

« UN PAYS CHRÉTIEN »

Si Larry Flynt n'est pas Jésus-Christ, les avocats des sociétés poursuivies rappellent que le symbole de la crucifixion n'est pas le monopole des chrétiens. Pas plus que le droit d'aller et venir librement sur la voie publique : « *Si j'étais athée, je pourrais être aussi choquée par tous les symboles religieux que je rencontre sur ma route, mais je n'en demande pas le retrait* », dit Mᵉ Thorne. Les sociétés *de distribution et d'affichage ont* plaidé l'incompétence du juge des référés, s'agissant d'un film et d'une affiche qui ont reçu le visa d'exploitation délivré par le ministre de la culture, après consultation d'une commission de qualification, « *autrement plus représentative que trente et un catholiques, qui ne peuvent à eux seul imposer leur choix à tous les Français* ».

Représentant le parquet, Mᵐᵉ Thérèse Gregogna, substitut du procureur, a estimé au contraire que le tribunal des référés était compétent pour examiner cette plainte : « *Ce n'est pas le visa d'exploitation qui est en cause*, dit-elle. *Une affiche, même déclarée licite, peut indisposer un certain nombre de gens. Ceux-ci disent que c'est assez, trop c'est trop.* » Comme Mᵉ Varaut, elle contourne le débat sur la liberté d'expression pour ne retenir que le « *légitime intérêt* » de fidèles chrétiens à réagir.

Ses réquisitions méritent d'être largement citées : « *Nous sommes un pays chrétien, je veux dire avec une base de chrétiens, même si les églises ne sont plus aussi pleines qu'autrefois. On ne peut toucher à ses racines, à son éducation, à sa morale. Je suis même surpris qu'il n'y ait que trente et un plaignants (...). Le ministère public est là pour rappeler qu'il y a des limites, qu'on n'a pas en permanence à être choqué. On va dire que le ministère public est puritain et même pudibond. Certains vont parler de retour en arrière. Mais la jurisprudence est là aussi pour fluctuer, pour revenir en arrière quand on est allé trop loin. Il appartient au juge des référés de statuer, parce qu'il y a un trouble manifestement illicite, constitué par cette agression permanente sur la voie publique.* »

Le même substitut avait déjà demandé, un peu plus tôt, le retrait de l'affiche, à la suite d'une seconde plainte, déposée par l'Alliance générale contre le racisme et pour l'*identité française* (Agrif), présidée par Bernard Antony, catholique traditionaliste et député européen du Front national.

Henri Tincq

L'épiscopat court-circuité

Récemment créée par l'épiscopat, l'association Croyances et libertés ne pouvait pas intervenir au pénal (pas avant un délai de cinq ans) dans l'affaire de l'affiche du film de Milos Forman, mais elle pouvait le faire devant une chambre civile. L'épiscopat ne l'a pas fait, d'abord parce qu'il a été court-circuité : par un diacre de Grasse (Alpes-Maritimes), Hubert Gressent, qui a saisi le premier Mᵉ Varaut ; par le Père Daniel-Ange, connu dans l'Eglise pour ses excentricités charismatiques, qui vit dans le Tarn et n'a eu connaissance de cette affiche que par fax ; par le Père Guillaume de Menthière, polytechnicien, l'un des plus brillants aumôniers de lycées parisiens (Carnot). Aucun n'a informé son évêque de cette action en justice, ce qui en dit long sur les mécanismes d'autorité dans l'Eglise de France. Outre le souci de ne pas paraître à la remorque, l'association n'a pas voulu démarrer son action avec *« une affaire en dessous de la ceinture »*, dit-on dans l'épiscopat, se réservant pour de plus grands sujets.

L'antiallergique Teldane est retiré du marché

La prise de cette molécule peut entraîner des accidents cardiaques lorsque des précautions d'emploi ne sont pas respectées

LES AUTORITÉS SANITAIRES de l'Agence du médicament ont décidé de faire retirer du marché la terfénadine, médicament antiallergique *commercialisé en France* sous le nom de Teldane par la firme pharmaceutique Marion Merrel. Un processus de retrait du marché avait été engagé il y a un mois aux Etats-Unis (*Le Monde* du 16 janvier). Cette molécule, présente depuis quinze ans sur le marché français, est l'un des antiallergiques les plus prescrits au monde. Pour la seule année 1996, on a compté 407 millions de jours de traitement avec cette molécule, dont 35 millions en France.

C'est le risque de survenue d'accidents cardiaques graves qui a conduit à prendre cete décision. Déjà, en 1992, la Commission nationale de pharmacovigilance avait lancé une première mise en garde en attirant l'attention des prescripteurs sur le danger que représentait, dans certaines circonstances (surdosage, interactions médicamenteuses, anomalies hépatiques ou cardiaques), la prise de ce médicament. En dépit de cette mise en garde, les précautions d'emploi n'ont pas été respectées, et on a recensé, depuis 1992 en France, une vingtaine d'accidents, dont un mortel.

« TORSADES DE POINTE »

Les accidents en question sont connus sous la dénomination de « torsades de pointe ». Il s'agit d'un type très particulier d'anomalies du rythme cardiaque, les ventricules se mettant brusquement à battre, chacun pour son propre compte, à un rythme anormalement élevé, modifiant considérablement le tracé électrocardiographique et conférant à ce dernier une silhouette torsadée. Les *précautions d'emploi* visaient à prévenir une élévation anormale des concentrations du principe actif du Teldane, ce dernier pouvant induire de tels phénomènes. *Les autorités* sanitaires françaises, qui estiment que les prescripteurs ont aujourd'hui d'autres molécules antiallergiques à leur disposition, ont demandé, parallèlement, une procédure communautaire de réévaluation du rapport bénéfice-risque de cette classe thérapeutique de manière à ce qu'une position commune soit adoptée *au sein de l'Union* européenne.

L'affaire du Teldane démontre les difficultés que peuvent rencontrer les responsables du médicament pour faire respecter le bon usage et les précautions d'emploi des spécialités pharmaceutiques. Pour cette molécule, ces précautions figuraient depuis 1992 dans le dictionnaire Vidal. *On sait aujourd'hui* que de nombreux médicaments sont susceptibles d'induire de telles anomalies cardiaques. Or, si ce risque peut être pris en cas de maladies graves, *il devient inacceptable* dès lors que le médicament est prescrit pour une affection bénigne. Aux Etats-Unis, où plus de 6,5 millions de prescriptions de Teldane étaient faites annuellement, la Food and Drug Administration avait, en annonçant le prochain retrait de ce produit, conseillé son remplacement par un autre médicament antiallergique non sédatif commercialisé depuis peu, sous le nom d'Alegra, par la firme Hoescht et qui pourrait être prochainement disponible en France.

Jean-Yves Nau

L'ancien maire de Perpignan jugé pour abus de confiance

PAUL ALDUY (UDF, PSD), qui fut maire de Perpignan durant trente-quatre ans, ancien député et ancien sénateur, a comparu, lundi 17 février, devant le tribunal correctionnel de Perpignan, pour abus de confiance. *Il aurait fait bénéficier, durant dix ans, d'un emploi fictif* d'attachée de bureau, Chantal Dizmora, qui allait par la suite devenir sa seconde épouse. Le procureur de la République a requis une peine de dix-huit mois de prison avec sursis et une amende de 50 000 francs contre l'ancien maire et six mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende contre son ancienne collaboratrice. Le jugement sera rendu le 24 mars. – (*Corresp.*)

Les étudiantes de Notre-Dame-de-Lourdes à Nancy ne veulent pas des garçons

NANCY
de notre correspondante

Les demoiselles de la résidence universitaire Notre-Dame-de-Lourdes, à Nancy, sont en ébullition. Simone Aubert, directrice du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), vient de prendre une décision qui a mis le feu aux poudres. A la rentrée prochaine, des garçons feront leur entrée dans l'établissement. Cette révolution de palais inquiète les jeunes filles à tel point que les plus déterminées ont lancé une pétition pour protester contre cette mixité. Elles invoquent des raisons de sécurité et redoutent la promiscuité.

Le numéro 3 de la rue Notre-Dame-de-Lourdes est un grand bâtiment sans grâce construit à la fin des années 50. Le hall d'accueil est spacieux ; à travers les baies vitrées, on aperçoit quelques arbres et un bout de pelouse. 183 étudiantes vivent dans cette résidence. Ici, on se dispute les chambres situées dans les étages. Elles sont plus vastes que la moyenne des résidences universitaires – 13 mètres carrés au lieu des 9 habituels –, ont un réfrigérateur et offrent la possibilité d'avoir une ligne téléphonique. Tout est propre, net, feutré, et les parents sont rassurés de savoir leurs filles dans cet établissement où les garçons n'ont pas droit de cité. Ces derniers sont admis uniquement dans le hall. Ce règlement a d'ailleurs permis à certaines jeunes filles du Maghreb de venir suivre des études supérieures en France. Le seul homme de la maison est le concierge, qui prendra sa retraite en avril. « *Ça n'a pas toujours été drôle de vivre au milieu de toutes ces filles* », dit-il.

MOINS DE CHAMBRES POUR LES FILLES

Régine Humbert, directrice de la résidence et responsable du service culturel du Crous, prend avec humour l'émotion suscitée par l'annonce de la mixite. « *Je me doutais bien que cela ne se passerait pas tout seul. Deux tentatives ont déjà échoué. La première, c'était juste après 1968. On avait autorisé les garçons à circuler dans les étages. Au bout d'un an, on y a renoncé.* » La semaine dernière, Mᵐᵉ Humbert a présidé une réunion d'information. « *J'ai expliqué aux filles qu'elles n'étaient pas très partageuses. Difficile, lorsqu'on prône l'égalité de traitement, de maintenir une forme de ségrégation par le sexe, surtout pour le logement, qui est un problème étudiant crucial.* »

La gestion informatisée des neuf mille chambres universitaires disponibles sur l'agglomération nancéienne interdit la prise en compte de critères spécifiques autres que sociaux. Voilà le cœur du problème. Au-delà du risque de voir leurs habitudes chamboulées, les pensionnaires de la résidence Notre-Dame-de-Lourdes ont rapidement fait leurs comptes. 50 % de garçons à la rentrée, cela signifie 50 % de chambres en moins pour elles ! Elles sont les premières à reconnaître que la mixité, aujourd'hui, est un état naturel. « *La pétition a été dictée par la peur de perdre des chambres plutôt que par un sentiment anti-garçon* », résume Laurence, vingt-six ans, en licence d'infocom. La pétition a recueilli 103 signatures et les parents, de leur côté, peaufinent leurs arguments.

Monique Raux

La réforme de l'Université sera prête pour la rentrée, selon M. Bayrou

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, François Bayrou, a confirmé, mardi 18 février, devant la commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale, que les principales dispositions de la réforme de l'Université « *entreraient dans la réalité pour les nouveaux étudiants dès la prochaine rentrée* ». « *Ce serait faire preuve d'une grande désinvolture à leur égard qu'il ne se passe rien* », a-t-il indiqué, en ne cachant pas les incertitudes liées à l'examen, par le Parlement, d'une réforme fiscale des aides sociales en période électorale. Selon M. Bayrou, « *les moyens financiers nécessaires à la réforme ont été adoptés par anticipation* ». Alors que le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) a adopté, lundi 17 février, une motion relevant que « *tous les problèmes de moyens n'étaient pas résolus* », l'UNEF-ID a décidé d'engager une campagne de pétitions dans les universités en faveur « *d'une loi de programmation budgétaire* ».

Le nombre de morts sur les routes a diminué en 1996

LES ROUTES DE FRANCE ont *été moins meurtrières en 1996* : 8 080 personnes sont mortes, contre 8 412 en 1995, soit une baisse de 3,9 %. Le nombre de blessés et celui des accidents sont également sur une pente négative, avec respectivement – 6,2 % et – 5,7 %. *En 1995*, le recul du nombre des tués avait été de 1,4 % seulement. A la Sécurité routière, *on attribuait cette moindre baisse* aux effets négatifs de la loi d'amnistie votée au lendemain de l'élection présidentielle et à l'essoufflement des mesures prises les années précédentes. *En revanche*, le bon chiffre de 1996 serait dû, pour partie, à l'abaissement du *seuil maximal d'alcoolémie* (0,5 gramme par litre), intervenu au mois de septembre 1995.

La modification des comportements serait l'autre facteur d'explication. « *Le discours sur la responsabilité de l'usager passe de mieux en mieux* », analyse-t-on à la *Sécurité routière, où l'on met en* avant le succès de la vente d'éthylotests : plus de dix millions de personnes en ont acheté en 1996. Dans le même esprit, on espère au ministère des transports que la publication des cartes de radars, déjà testée dans quelques départements, contribuera à améliorer la prévention.

Les chiffres confirment également, pour la quatrième année d'affilée, une tendance à l'amélioration dans la catégorie des 15-24 ans. Cette classe d'âge est traditionnellement la plus exposée aux risques d'accidents de la route. En 1996, elle a encore représenté 24 % des tués (mais seulement 14 % de la population) malgré une diminution du nombre de morts de 8 % dans cette tranche d'âge (la baisse la plus importante toutes classes d'âges confondues). Celui des blessés graves a également fortement régressé (– 9,7 %). La classe *des plus de 65 ans a enregistré*, elle, une hausse de 3,7 % du nombre de tués. Les responsables de la Sécurité routière attribuent ce mauvais chiffre à l'augmentation de la population des personnes âgées, mais aussi à une modification des comportements : les Français ont tendance à conduire de plus en plus vieux.

HUITIÈME ANNÉE D'AFFILÉE

A l'inverse des autres catégories d'usagers (piétons, cyclistes, automobilistes...), les cyclomotoristes sont les seuls à avoir vu le nombre de leurs tués augmenter en 1996 (+ 1,4 %). Le gouvernement escompte *une amélioration* dans les années à venir, grâce, notamment, à l'obligation pour les 14-16 ans souhaitant utiliser un cyclomoteur de passer le brevet scolaire de sécurité routière. Introduite en juillet 1996, cette mesure devrait être complétée cette année par une formation pratique de trois heures.

Malgré ces quelques chiffres négatifs, 1996 reste globalement une bonne année en termes de sécurité routière. Depuis huit ans, la baisse du nombre de tués sur les routes se poursuit. Grâce, notamment, à l'amélioration des infrastructures, mais aussi à la mise en place d'un *certain nombre de mesures* réglementaires qui ont permis à la France de se « *hisser au niveau européen* », se félicite-t-on à la Sécurité routière : obligation de la ceinture de sécurité à l'arrière et limitation de la vitesse à 50 km/h en ville (en 1990) ; mise en place du *permis à points et du contrôle* technique (en 1992) ; abaissement du taux maximal d'alcoolémie (1995) ; renforcement du contrôle technique (1996).

Acacio Pereira

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le juge d'instruction parisien Jean-Pierre Zanoto s'est dessaisi**, mardi 18 février, au profit de son collègue de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure, du dossier relatif aux salaires apparemment fictifs versés à Louise-Yvonne Casetta. Le parquet de Paris avait ouvert une information judiciaire pour abus de biens sociaux et recel, le 8 janvier, à propos de salaires versés par les sociétés Ciec et Comatec, entre 1991 et 1994, à cette femme alors considérée comme la trésorière officieuse du RPR. Le juge Desmure avait été antérieurement chargé d'autres informations mettant en cause Mᵐᵉ Casetta. Le 6 décembre 1996, il avait ainsi mis en examen cette dernière pour recel d'abus de biens sociaux dans un dossier concernant l'attribution de marchés publics de la Ville de Paris.

■ **AVALANCHES : l'adolescente de treize ans qui avait été ensevelie sous une avalanche**, dimanche 16 février, à Saint-Sorlin d'Arves (Savoie) a succombé à ses blessures au centre hospitalier de Grenoble, lundi 17 février. Ce décès porte à six le nombre de morts dus à des avalanches en France, lors de la même journée. Quatre autres skieurs ont péri en Savoie et un randonneur dans les Hautes-Pyrénées.

■ **SALARIAT : Marie-Jo Carignon, sœur cadette de l'ancien ministre RPR Alain Carignon**, a été salariée du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez de 1992 à 1994, ont confirmé les responsables du groupe après la publication de cette information dans *L'Evénement du jeudi*. Chargée d'une « *mission d'assistance commerciale* » pour la direction régionale Rhône-Alpes, elle aurait perçu un salaire mensuel brut de 27 200 francs.



L'antiallergique Teldane est retiré du marché

RÉGIONS

MINES Une manifestation doit se dérouler, samedi 22 février, sur l'autoroute A4, à Beaumont (Meurthe-et-Moselle), pour protester contre les modalités d'indemnisation des habitants des communes du nord du bassin minier lorrain, dont les habitations sont menacées par l'affaissement du sous-sol. ● UNE VINGTAINE de communes de la région, situées sur les anciennes mines de fer, sont sous la menace d'un effondrement du sous-sol. ● LE PHÉNOMÈNE s'est récemment produit à Auboué, où plusieurs personnes ont dû évacuer définitivement leurs maisons. ● LES AUTORITÉS sont impuissantes à enrayer un processus qu'elles s'efforcent cependant de surveiller. ● LES POPULATIONS concernées, qui ont acheté leurs maisons, se battent pour obtenir de meilleures conditions d'indemnisation, sur lesquelles l'exploitant minier, Lormines, reste prudent.

Le sous-sol du nord du bassin ferrifère lorrain s'affaisse

Une vingtaine de communes du nord de Meurthe-et-Moselle sont sous haute surveillance, car, comme à Auboué, où les effondrements ont débuté, à l'automne, les habitations sont menacées par l'instabilité du terrain, après la fermeture des mines. La bataille de l'indemnisation a déjà commencé

NANCY
de notre correspondante

« Après avoir fait la "une" des journaux, on a peur qu'on nous oublie. Alors que la menace continue de rôder sous la terre. » Jean-Pierre Minella, maire PC d'Homécourt, dans le nord de la Meurthe-et-Moselle, est sidérurgiste. Mais la mine, il connaît par cœur. Sa ville se trouve à quelques kilomètres d'Auboué, là où ont commencé les effondrements miniers, en octobre 1996. Comme dans une vingtaine de communes de ce secteur du bassin ferrifère, les habitants de certains quartiers d'Homécourt vont devoir apprendre à vivre avec ce risque permanent d'effondrement. Car une chose est sûre : un jour, ça bougera. Le problème, c'est de ne pas savoir quand.

Alors, l'accent est mis sur la prévention, encore que la marge de manœuvre soit limitée. Lorsque le sol se dérobe, il n'y a qu'à évacuer, au nom du principe de précaution, et attendre. Le ministère de l'industrie a chargé l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) et la Drire (direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement) de mettre au point un système technique d'observation microsismique des mouvements du sous-sol et du sol, afin d'anticiper les affaissements. *« On sait qu'il y a toujours un certain temps, lorsque les couches de terrain se désolidarisent, entre le moment où le processus de ruine commence au fond et celui où il apparaît à la surface. Cela s'apparente à une onde de libération d'énergie. Mais ce n'est jamais brutal »*, assure Gilbert Ortar, ingénieur à la Drire, qui a suivi ce dossier jour après jour.

L'autre axe de prévention consiste à informer les populations du risque majeur encouru. Dix-neuf communes, en effet, dix-huit au nord du département et une près de Nancy, Saizerais, présentent le même risque d'affaissement qu'Auboué. *« Ça n'a pas été un scoop d'apprendre qu'on était sur une zone susceptible d'effondrement minier »*, reprend Jean-Pierre Minella, dont la moitié du territoire communal se trouve sur une zone d'exploitation minière, en dépit de plans d'occupation des sols contraignants.

Certains ici considèrent que l'« ennoyage » des mines est en grande partie à l'origine des affaissements. Tant que les mines étaient en activité, des pompes prélevaient l'eau. La fin des mines de fer a signifié l'arrêt du pompage. L'eau a donc commencé à envahir les galeries. Dans les secteurs où il y a des marnes perméables et plus molles, elle peut altérer la résistance de la roche. Toutefois, Gilbert Ortar ne considère pas que l'eau soit, à Auboué, le déclencheur du phénomène. Il pense plutôt que *« l'action de l'eau a pu contribuer à hâter la survenance du processus de ruine »*. *« L'exploitation minière dans le bassin ferrifère a commencé il y a environ cent cinquante ans »*, remarque-t-il, et il estime, en substance, qu'au total on aurait trop *« défruité »*, c'est-à-dire prélevé trop de minerai.

Les affaissements du bassin ferrifère viennent s'ajouter à ceux du bassin houiller tout proche, où, au fur et à mesure qu'on extrayait le charbon, on foudroyait et on remblayait. Du côté de Forbach, au cœur du bassin houiller, à l'inverse du bassin ferrifère où 70 % des exploitations sont hors des zones bâties, on exploitait le charbon sous les maisons. D'où la nécessité de consolidexr préventivement les constructions par un système de chaînage. Ce qui n'a pas empêché certains secteurs de Forbach ou de Rosbrück de descendre de 8 mètres en quinze ans. Mais les maisons sont toujours debout.

UNE CLAUSE TRÈS PARTICULIÈRE

La question de l'indemnisation des sinistrés est la plus aiguë. D'autant qu'ici on s'inquiète fort d'une clause particulière annexée dans les contrats de vente et annulée à partir de 1994, qui stipulait que les acheteurs des petites maisons – vendues pas très cher – renonçaient par avance à attaquer Lormines, l'exploitant minier et le vendeur, en cas de sinistre. Une proposition de loi demandant l'annulation rétroactive a été déposée par les élus du bassin. Colette Gœuriot, maire (ADS) de Jœuf et conseiller régional, regrette que, jusqu'à présent, Lormines ait été si discret. *« Nos villes ont été construites avec une urbanisation dense, et, sachant cela, Lormines a exploité intensivement. »*

Jean-Marie Schaak, le PDG de la filiale d'Usinor-Sacilor, préfère laisser travailler l'expert désigné par le tribunal de grande instance de Briey à la demande des sinistrés. *« Notre position est simple. Nous faisons face à nos responsabilités sans chercher de faux-fuyants. Mais nous rechercherons aussi notre bon droit. Quant aux sinistrés et à leur désarroi, nous n'y sommes pas insensibles. Et, même si la justice n'a pas encore tranché, il y a des présomptions de responsabilités. C'est pourquoi, très tôt après le début des événements, chaque famille a reçu une provision – le mot est important – de 10 000 francs de notre assureur. »* Un peu plus tard, en réponse à une demande du ministère de l'industrie de se montrer bienveillant, une deuxième provision a été débloquée, variant de 10 000 à 30 000 francs, pour les propriétaires les plus douloureusement atteints.

Monique Raux

Le périphérique nord de Lyon inauguré en toute discrétion

LYON
de notre correspondant régional

L'inauguration de Teo, le périphérique nord de Lyon, mercredi 19 février, s'est jouée mezza voce, sans Raymond Barre, président du Grand Lyon, ni Michel Mercier, président du conseil général du Rhône, les deux institutions qui ont financé ce gigantesque chantier. Pourtant Teo – dix kilomètres de long, dont six en tunnel, et un viaduc sur le Rhône – est un équipement majeur de l'agglomération, dont le premier tronçon, de 1 200 mètres, a été ouvert.

Un récent rapport de la chambre régionale des comptes a contrarié la campagne de lancement (*Le Monde* du 29 janvier). Il critique sévèrement les conditions de désignation du concessionnaire (un groupement d'entreprises emmené par le groupe Bouygues). Un lourd contentieux subsiste encore entre les collectivités locales et le concessionnaire sur les surcoûts engendrés par les difficultés rencontrées : entre 200 et 500 millions de francs.

Car ce projet, lancé en 1989 par Michel Noir, alors président de la Communauté urbaine, s'est heurté à des conditions géologiques et hydrauliques défavorables, et le tunnelier a été longtemps bloqué sous la colline de Caluire-et-Cuire. Le chantier a aussi connu une vertigineuse augmentation des investissements : de 3,9 milliards de francs à plus de 6 milliards, dont 52 % à la charge des collectivités locales.

TRAFIC PLUS FLUIDE, OU PLUS IMPORTANT ?

D'Ecully, au nord de Lyon, à Villeurbanne, à l'est, ce faux périphérique traverse des quartiers fortement habités. Les échangeurs construits pour attirer les automobiles à chacune de ses cinq « portes » ont défiguré le paysage urbain ou les bords du Rhône. Les accords passés avec la Communauté urbaine permettent aussi au groupe Bouygues d'avoir un droit de regard sur les modifications de voiries. Celles-ci ne doivent pas porter préjudice à l'exploitation de ce périphérique dont la concession a été signée pour trente-cinq ans.

Cet été, quand Teo sera presque totalement en service – le second tube sous la colline de Caluire-et-Cuire ne sera livré qu'en 1999 –, le trafic quotidien devrait varier de 25 000 et 70 000 véhicules, selon les sections, estime Bouygues. L'emprunter coûtera, selon les heures, entre 6,50 francs et 16 francs. Teo réglera-t-il les problèmes de circulation dans une agglomération déjà saturée et qui vient de connaître une série d'alertes à la pollution ? Ses opposants estiment au contraire que ce tunnel encouragera l'usage de la voiture individuelle pour se rendre dans le centre de la ville.

Bruno Caussé

Le douloureux travail de mémoire de la Suisse

« Or des nazis », biens juifs, collaboration industrielle avec le Reich, le passé, grâce au travail des historiens, fait irruption dans la Confédération. Le mythe neutraliste et humanitaire est atteint

VU de l'édifice cossu aux balcons dorés qui abrite les Archives fédérales à Berne, l'incendie allumé de New York par le sénateur D'Amato, président de la commission bancaire du Sénat américain, à propos de l'or volé par les nazis a un air familier. Cela fait en effet près de vingt ans que, sans rencontrer beaucoup d'écho, en particulier à l'étranger, quelques historiens travaillent sur cette question qui dresse contre la Suisse et ses banquiers un certain nombre d'organisations juives, à commencer par le Congrès juif mondial (CJM).

En Suisse, pourtant, la production de ces chercheurs n'avait pas ébranlé la vision traditionnelle qu'une grande partie de la population s'est forgée de sa propre histoire. « *Le Suisse moyen a le sentiment qu'il a bien fait son devoir pendant la deuxième guerre mondiale, et ce sont les générations qui ont vécu le conflit qui se sentent aujourd'hui maltraitées* », résume l'ambassadeur Thomas Borer, qui dirige la « Task force », une commission mise en place à l'automne pour défendre le point de vue de la Confédération. Sondages, courriers des lecteurs incendiaires avec dérapages antisémites parfois mal contrôlés par les journaux (au point que les Eglises officielles et indépendantes ont récemment organisé un rassemblement à Berne en forme d'avertissement contre les dérives de leurs ouailles) : l'exaspération qui se manifeste ça et là dans l'opinion publique face à l'une des plus graves crises de confiance qu'ait dû affronter la Suisse depuis 1945 est à la mesure de la force du mythe qui se défait, de la bonne conscience neutraliste et humanitaire qui se craquelle.

« *La culture des élites en Suisse ignore que l'Histoire est tragique*, constate Philippe Burrin, de l'Institut des hautes études internationales de Genève. *L'humanitaire, certes, est une sensibilité à la tragédie. Mais à la tragédie... des autres ! En Suisse, la mémoire historique ne fait pas partie intégrante de l'identité nationale. Comme si la Confédération était une sorte de miracle permanent, anhistorique, qui survivrait à toutes les épreuves sans jamais avoir à y entrer... N'oublions pas qu'il y a en Suisse une proximité du pouvoir politique et économique, et que celle-ci est perçue comme légitime. Le sentiment de menace d'invasion par l'Allemagne nazie a été vécu comme très réel pendant la guerre. Et, cependant, même en tenant compte de cette perception de l'époque, une autre politique était possible.* »

On aurait pu faire mieux, et tel est bien l'enjeu des débats qui opposent conservateurs et critiques et qui a creusé un fossé entre l'opinion et bien des chercheurs. Certains universitaires, plutôt à gauche, n'hésitaient pas, dès la fin des années 80, à renverser l'image de petite nation attachée à la Suisse et à décrire leur pays comme un « empire occulte », pratiquant sous couvert de neutralité une forme de « colonialisme oblique » par le jeu des capitaux suisses considérables investis à l'étranger avant, pendant et après le conflit.

COMME tout mythe national, le mythe « résistantialiste » sur l'attitude de la Confédération pendant la deuxième guerre mondiale comporte quelques éléments de réalité. La Suisse, selon la version héroïsée de l'Histoire contemporaine, aurait constitué un « réduit alpin », un îlot de démocratie dans un océan totalitaire, une forteresse assiégée de toutes parts, dopée par le chef de son armée, le général Guisan, et suffisamment redoutable pour dissuader Hitler de transformer le pays de Guillaume Tell en province de son « Reich millénaire »...

Certains officiels du temps, pourtant, n'ont pas été complètement dupes. Dans une conférence du 24 janvier 1944, l'un des directeurs généraux de la Banque nationale suisse (BNS) prononce des paroles qui, aujourd'hui, sonnent comme autant d'aveux : « *Les Allemands attachent beaucoup de prix à l'existence d'une Suisse neutre par l'intermédiaire de laquelle ils puissent continuer les opérations financières internationales. Ce désir est peut-être pour plus qu'on ne croit dans le fait que la Suisse ait pu échapper à la guerre jusqu'à maintenant.* »

Mais, plus que l'or, c'est la question des réfugiés qui a projeté une ombre de scandale sur un tableau trop léché. Si l'on sait aujourd'hui que, dans ce domaine, la Suisse a incontestablement fait beaucoup en accueillant, en transit ou pour installation, quelque 295 000 militaires et civils sur son territoire entre 1939 et 1945, ce bilan est-il à la hauteur d'une tradition humanitaire souvent mise en avant ? Berne n'a-t-il pas refoulé, dans la même période, plusieurs milliers de juifs (au moins 30 000, selon le décompte le plus récent, établi à partir des archives, sans compter ceux que ces refoulements ont dissuadé de se présenter aux frontières) ? Quant aux réfugiés juifs qui ont fini par franchir les barrages, entretenus aux frais de la Fédération des communautés israélites de Suisse (55 millions de francs au total) – et non par l'Etat –, leur nombre n'a pas excédé 10 % du total des admis, alors qu'il était clair, au tournant de 1942-1943, que ce refoulement signifiait pour eux la déportation et la mort.

Ce bilan s'explique par une approche exclusivement policière du problème. Il est le résultat d'une politique ouvertement xénophobe menée par le chef de la division de police au département fédéral de justice et de police, le fameux Heinrich Rothmund, et par quelques autres, obsédés par la *Verjudung* (« judaïsation ») du pays et par l'*Uberfremdung* (l'invasion massive d'étrangers supposée mettre en péril l'identité nationale).

Pour André Lasserre, auteur de *Frontières et camps, le refuge en Suisse de 1933 à 1945* (Payot, Lausanne, 1992), la « *politique suisse était axée sur la fermeture, soutenue par une large partie de l'opinion publique* ». Là encore, « *on aurait pu faire plus, mais il faut reconnaître*, tient-il à préciser, *qu'avant la guerre la Suisse est le seul pays qui reçoit les réfugiés en premier accueil. Ni les Etats-Unis ni la Grande-Bretagne n'ont ouvert leurs frontières* ». Berne se montrera d'ailleurs tout aussi flexible aux exigences supposées de la raison d'Etat après 1945 en cédant au chantage des Soviétiques, qui exigent le rapatriement des soldats de l'armée rouge ayant trouvé un abri sur le sol de la Suisse et dont le sort, à leur retour en URSS, était plus qu'incertain.

Quant à la question de l'or et des « fonds juifs », celle-ci a commencé à agiter un certain nombre d'historiens suisses à partir des années 70. Daniel Bourgeois évoquait la présence d'or dérobé aux victimes de la Shoah dans les lingots de la Reichsbank allemande dès 1974. « *Nous sommes très peu à avoir travaillé sur cette période*, constate cependant Marc Perrenoud, un historien de Neuchâtel qui travaille à l'édition des documents diplomatiques dans des archives fédérales, *et le problème est que les entreprises peuvent également se défaire de leurs documents au bout de dix ans. Dans les années 50 et 60, les historiens n'avaient aucun accès aux archives des banques, dont la plupart ont sans doute été détruites.* »

En 1983, *La Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, ouvrage collectif au contenu fortement démystificateur, jugeait, non sans provoquer une certaine émotion, qu'« *une bonne partie de l'or allemand était le produit de rapines* ». « *En 1941-1942*, ajoutait l'auteur de l'article consacré à la période 1914-1944, Hans-Ulrich Jost, de l'université de Lausanne, *on estime que 60 % de l'industrie d'armement suisse, 50 % de l'industrie optique et 40 % de l'industrie des machines travaillaient pour le Reich.* » Quant au montant des transactions d'or contre des devises entre la Reichsbank et la Banque nationale suisse de 1939 à 1945, il est aujourd'hui évalué par les historiens à 1,637 milliard de francs suisses de l'époque (ce qui représentait environ 10 % du produit national brut).

« La culture des élites en Suisse ignore que l'Histoire est tragique. L'humanitaire, certes, est une sensibilité à la tragédie. Mais à la tragédie... des autres ! »

En 1985, un journaliste, Werner Rings, publiait, dans la foulée de cette polémique, *Or des nazis : la Suisse, un relais discret*. La machine des révélations était lancée. Elle mettra dix ans à rebondir sur la scène internationale.

Aujourd'hui, ce sont pourtant bien des historiens que Berne a appelés à la rescousse, le 19 décembre 1996, en créant une commission présidée par le professeur Jean-François Bergier, de Zurich. Celle-ci comprend un certain nombre de membres étrangers (parmi lesquels l'Israélien Saul Friedlander ou le Polonais Wladyslaw Bartoszewski). Elle dispose de cinq ans pour « *faire la lumière sur l'attitude de la Suisse pendant la deuxième guerre mondiale, l'or pillé par les nazis, les œuvres d'art spoliées, les gains obtenus* via *l'« aryanisation » des entreprises et dont des sociétés helvétiques auraient pu profiter, voire l'exploitation du travail forcé par des compagnies helvétiques* », dit Linus von Castelmur. Ce diplomate, qui en sera le secrétaire, a consacré une étude aux négociations de 1946 entre les Alliés et la Suisse, à l'issue desquelles Berne s'était engagé à verser 250 millions de francs suisses pour aider à la reconstruction de l'Europe et... pour solde de tout compte.

Ce sont les restes de ce versement (quelque 70 millions de dollars, dont un tiers devait revenir à Paris) qui se trouvent à la Banque d'Angleterre ou à la Réserve fédérale, aux Etats-Unis, et qui ont été récemment gelés parce qu'on estimerait que 5 % à 10 % de cet or pourrait avoir une origine non monétaire ; autrement dit, provenir non des réserves des banques nationales, mais des bijoux, des dents, etc., des victimes de la Shoah. Pour faire la part de l'or monétaire et de l'or non monétaire, les archives de la Reichsbank seraient bien utiles. Mais elles étaient réputées avoir disparu. Une hypothèse veut néanmoins qu'elles aient été saisies par les Soviétiques en 1945.

Quoi qu'il en soit, une première synthèse des travaux de la commission indépendante d'experts devrait être possible dès le mois de juin. Pas question, en revanche, à la façon du sénateur D'Amato, d'exhiber devant les caméras une ou deux pièces d'archives américaines dont le contenu, largement inspiré par des *rapports de services secrets*, n'est jamais recoupé. Cette utilisation *médiatique* du document d'époque indispose les historiens les moins complaisants avec l'attitude de leur gouvernement ou de l'Association suisse des banquiers (ASB). Ainsi a-t-on fini par s'apercevoir que le chiffre mis dans la bouche du directeur de la *BNS en 1946*, dans un mémorandum qui se trouvait dans les archives du Foreign Office et qui a mis le feu aux poudres à l'automne 1996, devait être révisé à la baisse. Les « *500 millions* » évoqués alors représentaient, d'après Marc Perrenoud, l'estimation des ventes de la Reichsbank à la Banque nationale suisse. En outre, le chiffre en question était évalué non en dollars, comme on l'avait d'abord cru et dit, mais en francs suisses (soit une somme quatre fois inférieure). Quant à l'utilisation des fonds en déshérence pour l'indemnisation des avoirs suisses nationalisés dans les pays de l'Est, il semble bien que l'initiative de cette opération nauséabonde revienne au gouvernement de la Pologne communiste.

ENTRE les milliards de dollars parfois évoqués par des journalistes (le CJM dit aujourd'hui ne pas avancer de chiffres) et les 38,7 millions de francs suisses dont l'Association suisse des banquiers dit qu'elle correspond à l'ensemble des comptes dormants depuis plus de dix ans – juifs et non-juifs confondus –, qui a raison et qui a tort ? Frédéric Koller, qui suit cette affaire pour *Le Journal de Genève*, rappelle que, sur cette somme, des ayants droit ont été retrouvés pour l'équivalent de 1,6 million de francs suisses. Il précise que, pour le moment, les avoirs identifiés comme ayant appartenu à des personnes victimes de la Shoah se limitent à 11 000 francs suisses. La commission sera-t-elle à même de démêler cet écheveau ?

Hans-Ulrich Jost en doute : « *Pour défendre la place financière suisse, les banques doivent montrer qu'elle sont capables de résister à la pression. Vous ne pouvez pas imaginer la difficulté que moi-même et mes collaborateurs avons pour obtenir des archives bancaires qui datent du XIXe siècle ! N'oublions pas que, pour les banques, le secret est la clé du succès. C'est pourquoi, malgré l'intégrité de ses membres, je suis assez sceptique sur les résultats de cette commission.* » Jean-Claude Favez, de l'université de Genève, qui, dans son livre de 1988, *Une Mission impossible ?*, a sérieusement mis à mal l'attitude du Comité international de la Croix-Rouge, autre bonne conscience de la Confédération, n'est pas plus optimiste : « *Je déplore que le gouvernement ait mêlé un problème de justice avec un problème de vérité que les historiens seraient chargés de découvrir. La commission va mettre des années à trouver ce que nous savons déjà par les documents diplomatiques. Il aurait mieux valu laisser courir la recherche et s'occuper en urgence des personnes lésées.* »

Les trois principales banques helvétiques (le Crédit suisse, la Société de banque suisse et l'Union de banques suisses) ont estimé plus efficace de faire un geste de bonne volonté en créant un fonds humanitaire « *en faveur des victimes de l'Holocauste* » de 100 millions de francs suisses. Pour calmer le jeu. Jusqu'au prochain orage.

Nicolas Weill
Dessin : Pierre Lohner

douloureu
de mémoi
de la Suis

Une réplique à Emmanuel Todd

par Jean-Louis Motchane

DANS *Le Monde* daté 16-17 février, Emmanuel Todd (*« auteur,* nous dit le journal, *d'une note pour la Fondation Saint-Simon, et qui inspira le thème de la campagne présidentielle de Jacques Chirac »*), voit dans la mobilisation contre le projet de loi sur l'immigration déposé par M. Debré *« quelque chose de pervers »*. Sur les soixante-dix-sept lignes qui rapportent ses propos, il en utilise onze pour exprimer son déchirement, et le reste à fustiger les signataires de *« l'appel à désobéir »* lancé par des cinéastes. Il leur reproche leur *« indifférence »* aux vrais problèmes des immigrés, comme à ceux des milieux populaires français, et leur prétendue absence d'indignation concernant *« le taux de chômage à 12 % »*, leur capacité à ne pouvoir *« affirmer leur solidarité qu'avec les immigrés et pas avec les victimes économiques »*.

On sait maintenant que les milliers de citoyens qui se sont ralliés à cet appel appartiennent à des couches très diverses de la population, y compris des titulaires d'emplois précaires, des ouvriers, des chômeurs en fin de droit ou des intermittents du spectacle.

Parmi eux, on retrouve, contrairement aux affirmations de M. Todd, beaucoup de ceux qui ont participé aux mouvements sociaux récents et qui exprimaient, pour la plupart d'entre eux, le rejet de la politique libérale que M. Chirac a mise en place après son élection.

On ne peut pas accuser M. Todd d'accabler le lecteur par la rigueur de sa pensée (toutes les victimes économiques ne sont pas immigrées, mais beaucoup d'immigrés sont des victimes économiques) ou par des études trop minutieuses à l'appui de ses assertions péremptoires.

On aurait tort cependant de négliger ses propos. Car le langage banalement populiste qu'il utilise pour stigmatiser *« les élites culturelles »* et l'amalgame surprenant et choquant qu'il établit par exemple entre Bernard-Henri Levy et le Front national, qui constituent d'après lui *« une totalité structurale »*, valident en partie les conseils qu'il prodigue aux intellectuels pour lutter contre le Front national : certains d'entre eux devraient effectivement s'abstenir d'intervenir de cette manière dans le débat public, et se borner plutôt à faire ce en quoi ils excellent : une nouvelle note pour la Fondation Saint-Simon. D'ici peu, M. Chirac risque d'en avoir besoin.

Jean-Louis Motchane *est professeur de physique à l'université Paris-VII Denis-Diderot.*

Horrible tri au Zaïre

par Nathalie Duhamel

Y AURAIT-il deux catégories d'être humains ? Deux catégories de réfugiés ? Ceux qui, partout dans le monde, peuvent aspirer à bénéficier de la protection des conventions humanitaires, des règles du droit international, et les autres, les Hutus réfugiés au Zaïre ? Les grandes puissances ont-elles implicitement décidé qu'il existe un peuple collectivement responsable d'un génocide, et donc passible d'un châtiment collectif dans le silence de la forêt zaïroise ?

Faute d'avoir donné à temps l'impulsion et les moyens au Tribunal pénal international, afin qu'il puisse effectivement arrêter et juger les responsables de l'immonde tuerie qui a provoqué la mort de plus de cinq cent mille Tutsis et Hutus modérés, a-t-on choisi de régler le problème en laissant les génocidaires, mais aussi tous les autres, mourir de faim et de maladie au fond d'une forêt inaccessible ?

Chaque jour qui passe nous le montre : cette question, si odieuse soit-elle, n'est pas dénuée de fondement. Les grandes puissances ont tout d'abord tenté de nier l'existence de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants restés au Zaïre en novembre 1996, lors du retour massif des Rwandais dans leur pays, ce qui permettait, par la même occasion, de juger soudainement *« sans objet »* toute opération multinationale sur le terrain.

Mais elles ont dû se rendre à l'évidence : tous les Rwandais n'étaient pas rentrés dans leur pays. Deux cent à trois cent mille d'entre eux s'enfonçaient dans la forêt. Ils ont marché, pendant des semaines, sans recours, en parcourant près de 700 kilomètres à pied.

Existe-t-il un peuple collectivement responsable d'un génocide ?

Depuis de nombreuses semaines, les organisations humanitaires, malgré les entraves administratives des autorités zaïroises et les problèmes importants de logistique, sont sur place pour leur porter assistance. Malgré leur présence, plus de quarante enfants et adultes meurent chaque jour dans les camps de Tingi-Tingi. L'équipe d'Action contre la faim sur place, bouleversée, témoigne : le taux de mortalité augmente. Les quantités de nourriture distribuées aux familles par le Programme alimentaire mondial restent totalement insuffisantes. Actuellement, moins de 40 % des besoins minimaux nécessaires sont distribués aux cent cinquante mille personnes du camp de Tingi-Tingi. Nous savons tous que ces centaines de tonnes de nourriture qui manquent chaque jour sont disponibles à une heure de transport aérien.

C'est une volonté concertée des membres du Conseil de sécurité, et non pas une malheureuse fatalité, qui a pour conséquence que cette nourriture n'arrive pas en quantité suffisante aux cent cinquante mille personnes réfugiées. Quant aux deux cent cinquante mille autres qui errent dans la forêt, elles ne reçoivent rien.

Que souhaite-t-on ? Les affamer afin de les obliger à rentrer dans leur pays ? Si tel est le cas, qu'est devenue la protection due aux réfugiés dans le monde entier ? Y aurait-il des règles variables suivant les populations ? Que fait-on actuellement pour aider ceux qui veulent se soustraire à l'autorité des génocidaires et rentrer dans leur pays ?

A l'opposé, ceux qui ne souhaitent pas rentrer au Rwanda doivent-ils s'attendre à devoir y rentrer de force, comme ce fut le cas pour ceux qui durent quitter la Tanzanie entourée de la compassion silencieuse des organisations internationales chargées par les Nations unies de leur protection. La crise des Grands Lacs implique de nombreux pays ; son règlement ne laisse aucune place à la naïveté, et peu aux sentiments. Il est cependant dangereux de tenir deux discours : l'un fondé sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte des Nations unies, les conventions de Genève, à destination des sociétés développées ; l'autre dépourvu de toute référence éthique et juridique, à l'usage de ceux qui gênent.

Depuis plusieurs années, à l'occasion de rencontres internationales, des responsables politiques d'Asie et du Moyen-Orient dénoncent la prétention de l'Occident à faire de la démocratie et des droits de l'homme des valeurs universelles. Mais que manifeste ce même Occident, entre autres sa composante américaine, lorsqu'il opère un tri parmi les peuples : d'un côté, ceux dont les droits méritent d'être protégés ; de l'autre, ceux qui méritent d'être ignorés ? Il manifeste aux yeux du monde qu'il ne croit pas lui-même à ses propres valeurs.

Quelle est la légitimité d'un droit à géométrie variable ?

Nathalie Duhamel *est directrice générale d'Action contre la faim.*



La République n'a plus besoin de savants

par Luc Bouquiaux

C'ÉTAIT à prévoir, dans le contexte actuel. Ils ne sont pas bien coûteux pourtant : on les paie 20 % de ce qu'on alloue à un joueur de football moyen, 5 % de ce que touche un bateleur de la télé. Si on les compare à ceux des pays voisins, ils gagnent 30 % de moins qu'en Allemagne (où ils sont abondamment pourvus d'un vrai secrétariat, alors qu'en France, même leurs photocopies, ils doivent les tirer eux-mêmes le plus souvent). Ceux du « top niveau », la crème des crèmes, disposaient jusqu'ici d'un avantage tout à fait exceptionnel : celui de maintenir leurs activités trois années au-delà des soixante-cinq ans fatidiques de la fonction publique. Sans leur demander leur avis, on a mis fin à ce « privilège ».

De qui s'agit-il ? Sur six mille chercheurs, d'une centaine de personnes qui constituent le sommet de la pyramide fort pointue du CNRS : les directeurs de recherche de première classe et les directeurs de recherche de classe exceptionnelle. Je ne vous dis pas le parcours du combattant pour arriver à ce niveau.

Tous ont été à un moment responsables d'un laboratoire (diriger des chercheurs est une des tâches les plus délicates qui soit), tous ont une renommée internationale – c'est d'ailleurs un des critères *sine qua non* pour l'entrée dans ce club très fermé. Une grande majorité est titulaire de prix internationaux ou nationaux les plus prestigieux (du Nobel aux médailles d'argent du CNRS), mais, surtout, ils ont porté haut les couleurs de la science française, en faisant preuve d'un remarquable dévouement, car s'ils ont accédé à ce grade, c'est qu'ils ont su donner un essor majeur à leur discipline.

La plupart s'y sont impliqués en y jouant les mécènes pour suppléer aux carences de l'institution : ils ont souvent logé à leurs frais leurs équipes de recherche, créé des maisons d'édition (le CNRS n'a jamais eu de politique cohérente pour publier les travaux de ses chercheurs), le tout pour des montants qui dépassent largement les « sommes fabuleuses » que le ministère veut économiser sur leur dos par cette mesure inique.

Pour leur dorer la pilule ou pour qu'elle leur paraisse moins amère, on fait appel à leur bon cœur et on leur demande aujourd'hui de partir à la retraite anticipée *« parce qu'il s'agit d'un acte de solidarité entre les générations »*. Ils ont déjà donné en bataillant toute leur vie pour former de jeunes chercheurs, leur permettre d'entrer en recherche à un âge qui ne soit pas trop canonique et leur éviter de vivoter trop longtemps avec des vacations aléatoires.

Quant au bénévolat, il s'est manifesté chez la plupart par un enseignement gratuit dans les universités où plusieurs formations très spécialisées n'ont pu survivre que parce qu'ils y assuraient enseignement et direction de thèse. L'Etat, qui sait pratiquer la division pour régner, prétend ignorer ces éminents services et ne veut pas les mettre sur le même plan que les professeurs d'université, dont il maintient le statut actuel.

Ils ont porté haut les couleurs de la science française

Et les syndicats de chercheurs, me direz-vous ? Ils ne sont pas chauds puisqu'il s'agit, comme ils disent, d'une revendication parcellaire de hiérarques, qu'en plus la gauche, à l'époque où Laurent Fabius était ministre de la recherche, avait déjà pris la même mesure, sous la pression des chercheurs de base et parce qu'elle était hostile à ce qu'elle appelait les mandarins, dont elle voulait limiter les prérogatives. La première cohabitation a pourtant rétabli cette prérogative des trois années supplémentaires. Et c'est l'Etat RPR qui la supprime à nouveau !

On notera au passage que, s'il gratte sur à peu près tout, il a toujours de l'argent pour récompenser le muscle, les médaillés d'Atlanta en savent quelque chose, et l'équipe de tennis aussi. Pour les cerveaux, c'est autre chose. Avant que nous nous mettions en grève (à part les malades du sida qui doivent tellement à Luc Montagnier, qui s'en émouvrait ?) ou que nous défilions (à une centaine, nous aurions bonne mine !), il faut qu'une telle mesure soit immédiatement rapportée. On peut espérer aussi qu'elle sera vite oubliée : elle témoigne autant de la mesquinerie de ses auteurs que de leur incapacité à reconnaître le talent et à le récompenser.

Luc Bouquiaux *est directeur de recherche de première classe au CNRS, Laboratoire de langues et civilisations à tradition orale (Lacito).*

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'affiche et les principes

« N*ous sommes un pays chrétien [...]. On ne peut toucher à ses racines, à son éducation, à sa morale.* » Cette phrase a été prononcée par la représentante du ministère public lors de l'audience de référé de la première chambre du tribunal de Paris, mardi 18 février, audience provoquée par la plainte d'une trentaine de personnes contre l'affiche publicitaire du film de Milos Forman *Larry Flynt*, représentant un homme dans l'attitude du Christ crucifié sur le pubis d'une femme. Faut-il rappeler à Thérèse Gregogna, substitut du procureur de la République, l'article 2 de la Constitution : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* » ? Il le faut, à n'en pas douter, puisque les réquisitions du parquet méconnaissent gravement les principes fondateurs de la communauté nationale.

Deux plaintes ont été déposées contre l'affiche qui fait scandale. L'une émane de catholiques agissant à titre individuel, l'autre de l'Alliance générale contre le racisme et pour l'identité française (Agrif), présidée par Bernard Antony, député européen du Front national. Les uns demandent le respect de leurs convictions. L'autre, comme son nom l'indique, se réclame de « l'identité française ». Il est regrettable que l'argumentation du ministère public fasse droit à cette seconde revendication, mais l'invocation des convictions n'est pas davantage recevable.

La référence au « racisme » exprime très clairement l'intention des responsables de l'Agrif : assimiler à une discrimination les atteintes à ce qu'ils décrètent partie intégrante d'une « identité française ». Autrement dit, les Français, tels que les définit un certain courant politique, seraient en butte, dans leur pays, à *un racisme consistant dans la mise en cause de ce qui constitue leur patrimoine culturel ou historique tel que le conçoit ce même courant politique.* Ils seraient minoritaires et maltraités chez eux : le propos est transparent, autant que la tentative de pervertir subrepticement la *définition du racisme.*

Autre chose, dira-t-on, est le respect dû aux convictions intimes de telle ou telle partie de la population. Au reste, l'affiche de *Larry Flynt* n'a-t-elle pas été interdite aux Etats-Unis ? Précisément, les Etats-Unis ne sont nullement une République laïque, ce que démontre leur devise : « *Nous croyons en Dieu.* »

En France, en revanche, la laïcité impose le respect de toutes les convictions et le droit de toutes les discuter, critiquer, railler ou même tourner en dérision. La République doit aux individus le respect de leur personne et proscrit toute discrimination à leur endroit au motif de leur sexe, de leur origine ou de leur appartenance à telle ou telle catégorie sociale, régionale, culturelle, etc. Mais elle ne saurait interdire « *la libre communication des pensées et des opinions* », dont la Déclaration de 1789 fait « *un des droits les plus précieux de l'Homme* ».

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, *directeur général ;*
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La langue de la politesse

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes, Le Monde *n'a pas paru du 14 février au 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro daté 8 janvier 1947.*

LE FRANÇAIS a toujours eu le renom d'être la langue de la politesse. Sans doute assistons-nous, comme dans toutes les périodes troublées, à une offensive de grossièreté, consécutive aux deux guerres : le soldat, qui mène une vie violente, aime les mots violents et vigoureux. Mais notre langue n'a pas pour cela perdu la faculté de présenter telles idées ou tels faits désagréables sous une forme atténuée ou détournée, afin de moins choquer l'interlocuteur ou le lecteur. D'après des créations récentes, on se rend compte qu'elle sait toujours pratiquer et manier l'euphémisme.

L'administration peut revendiquer la palme pour jeter le manteau de Sem, sous forme d'une expression qui est souvent une trouvaille. C'est elle qui a pudiquement transformé en *file d'attente* la *queue* populaire et métaphorique. Plus récemment, les *coupures si pénibles de courant* électrique nous ont été présentées *sous le nom prestigieux de délestage*, le mot expliquant et excusant la mesure ; on ne saurait trouver mieux. Une autre trouvaille, c'est le *marché parallèle*, pour désigner officiellement ce *marché noir* qu'on ne pouvait continuer à nier ou à ignorer. Bien moins réussis, les *économiquement faibles* ; il faudra trouver autre chose que cet interminable adverbe, dont la lourde finale vient assommer le monosyllabe qu'il détermine.

Albert Dauzat
(8 janvier 1947.)

Immigration : la défaite de la majorité

DES PÉTITIONNAIRES révoltés par une atteinte aux droits de l'homme d'un côté ; une majorité qui a tendance à assimiler tout étranger à un délinquant de l'autre : Alain Juppé s'est laissé enfermer dans un piège où il risque de perdre une partie de la crédibilité qu'il commençait à retrouver. Pour l'heure, c'est à la pression des premiers qu'il semble s'apprêter à céder, au moins partiellement. La solution que lui suggère Pierre Mazeaud, le président RPR de la commission des lois de l'Assemblée nationale, a non seulement le mérite d'exclure tout mécanisme de délation, mais aussi de mettre fin à une situation où des élus, de l'extrême droite comme de la majorité, agissaient dans la plus parfaite illégalité, sans que le gouvernement n'y trouve rien à redire.

Renoncer à imposer aux personnes hébergeant un étranger la responsabilité de signaler officiellement son départ de leur domicile, comme le proposent M. Mazeaud et les députés UDF, revient effectivement à éviter de transformer tout un chacun en auxiliaire de police. Se contenter de demander aux « touristes » de remettre aux postes-frontières leur certificat d'hébergement s'apparente à un système de visas en usage dans bien des pays étrangers, et même en France dans certains cas. Mais la règle de libre circulation des personnes au sein de l'« espace Schengen » en rend l'application délicate et impose une négociation avec les autres pays européens qui en sont membres. En tout état de cause, son efficacité est contestée par les spécialistes administratifs du contrôle de l'immigration. Ce constat ne pourra que rendre plus amère une majorité parlementaire qui risque, déjà, de fort mal apprécier l'autre volet de la solution préconisée par le président de la commission des lois. En transférant des maires aux préfets le pouvoir de viser les certificats d'hébergements, celui-ci ne réagit pas simplement en bon jacobin qu'il est. Hostile, dès le première lecture du projet à l'Assemblée, à bien des dispositions attentoire aux libertés, ce membre du Conseil d'Etat ne pouvait être que réceptif à l'avis émis par cette haute instance administrative, selon lequel le dispositif figurant dans le projet de Jean-Louis Debré porterait « *atteinte à la liberté individuelle et à la vie privé de l'hébergeant* ».

Cette remarque, dont le premier ministre n'a pas tenu compte, s'adressait certes à l'obligation faite aux personnes hébergeant un étranger de signaler son départ. Mais la délivrance des certificats d'hébergement se fait, déjà trop souvent, dans la plus parfaite illégalité. Le dispositif mis au point par un décret pris par Edith Cresson et confirmé par la loi Pasqua de 1993 n'est pas en soit contraire aux principes républicains. Le Conseil constitutionnel, d'ailleurs, l'avait validé en août 1993, mais il ne l'avait fait que parce que le maire n'agissait, en l'espèce, que comme représentant de l'Etat, que donc sa décision était susceptible de recours devant le préfet, que le contrôle des conditions d'hébergements ne pouvait être fait que par un organisme d'Etat et que le maire comme le préfet devaient se prononcer « *dans le délai le plus bref possible* ».

ARRIÈRE-PENSÉE ÉLECTORALE

Force est de constater que tous ces beaux principes ont volé en éclats. D'abord parce qu'il faut être un juriste bien ignorant de la réalité pour penser qu'un élu ferait la distinction entre ses pouvoirs de gestionnaire « libre » d'une collectivité locale et son rôle de représentant de l'Etat agissant sous la tutelle de celui-ci. Ensuite, parce que, là encore, les préfets se sont bien gardés de remplir avec efficacité leur tâche de contrôle de légalité des actes municipaux. Ensuite, parce que les victimes de cette « désobéissance civique » n'ont pas su, ou n'ont pas pu, se retourner devant une justice administrative qui n'aurait pu que leur donner raison.

Dans son application, la législation actuelle met ainsi à mal le principe d'égalité de tous devant la loi, puisque, selon l'attitude du maire de sa commune, on peut, ou on ne peut pas, héberger un étranger. En examinant le texte de Jean-Louis Debré, le Conseil constitutionnel aurait pu en prendre acte. Pourtant, ce projet voulait encore accroître le pouvoir des élus locaux. C'est même aux yeux de ses *défenseurs* son principal intérêt. Affirmant que seuls les maires sont aptes à connaître les capacités d'hébergements de leurs concitoyens, bien des députés RPR et UDF voulaient, en fait, leur tranférer la responsabilité de la politique d'immigration en France. L'arrière-pensée électorale est évidente : ils pensent ainsi capter les voix du Front national. Il est peu de dire que dans cette stratégie, ils ont reçu le soutien de M. Debré. C'est en jouant de leur demande pressante que le ministre de l'intéreur a réussi à imposer « sa » loi.

Pour avoir cédé aux « durs » de leur majorité, MM. Chirac et Juppé se sont enfermés dans un piège. Pour en sortir, ils ont deux possibilités. La première s'apparente à ce qu'avait fait Edouard Balladur lors de la tentative de révision de la loi Falloux : ils restent fermes face aux pétitionnaires et laissent le Conseil constitutionnel les désavouer ; il leur serait alors facile d'expliquer à leur électorat qu'ils ont voulu lui donner satisfaction, mais que des empêcheurs de légiférer tranquillement s'opposent, une fois, encore à la volonté populaire. Mais cela laisserait la tension monter pendant encore quelques semaines, avec tous les risques que cela implique. D'où la préférence qui semble être donnée à la seconde : la mise au point immédiate d'une solution conforme aux principes constitutionnels. C'est pour le premier ministre l'intérêt de la solution préconisée par M. Mazeaud.

Son inconvénient est évident. Certes, elle permet d'afficher une volonté essentielle aux yeux de l'Elysée et de Matignon : le contrôle des entrées et des sorties des étrangers venant en France pour un simple séjour touristique, mais elle va dans un sens strictement inverse de ce que voulaient les promoteurs du projet de loi. Il faudra à M. Juppé faire preuve de toute son autorité pour imposer à sa majorité et pour faire comprendre à son électorat que le gouvernement a joué à qui gagne perd.

Thierry Bréhier

Les gens *par Kerleroux*

C'EST BIEN SIMPLE SI ON ME MONDIALISE JE HURLE

Kerleroux

Tourments albanais dans les Balkans

Suite de la première page

Après l'ère stalinienne et la période pro-chinoise, Enver Hodja avait entraîné l'Albanie dans l'isolement le plus complet. La police secrète, la Sigurimi, était présente partout, jusque dans chaque famille. Les gens ne voyageaient jamais à l'étranger, et devaient parfois obtenir une autorisation pour aller d'une région à l'autre. Les partisans de la liberté d'expression et de culte étaient systématiquement internés, ainsi que certains communistes.

L'enthousiasme, la volonté de démocratiser la vie politique, d'amener le pays à l'économie de marché, ont marqué la présidence de Sali Berisha. L'Albanie s'est mise à rêver d'intégrer au plus tôt la famille capitaliste occidentale. Tirana a également déployé de vastes efforts pour rester à l'écart du conflit yougoslave, en incitant la minorité albanaise de Serbie (qui représente 90 % de la population du Kosovo) à se contenter d'une lutte non violente, voire à taire certaines revendications. Sali Berisha est devenu l'un des dirigeants de l'Est les plus encensés par la communauté internationale. Il est aussi parvenu à calmer les tensions albano-grecques, et à mettre un terme à la fuite des boat people albanais vers l'Italie. Sali Berisha incarnait seul le « miracle albanais ».

Le réveil est brutal. L'Albanie apparaît comme un pays qui a construit son économie sur une coquille vide (les sociétés financières pyramidales) et sur le trafic avec la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie-Monténégro), soumise à un embargo international jusqu'à la signature de la paix bosniaque (1 million de dollars de recettes par jour selon des analystes économiques). Les trafics d'armes et de drogue sont également concernés, puisque la « filière balkanique » évoquée depuis cinq ans serait essentiellement une filière albanaise. L'économie albanaise est au bord du gouffre. Les manifestations violentes se multiplient dans le pays, où les épargnants ruinés parlent à nouveau d'exil italien pour améliorer leur niveau de vie.

Sali Berisha est par ailleurs sur la sellette pour les atteintes aux droits de l'homme : emprisonnements et intimidations d'opposants politiques, répression policière brutale, fraudes électorales. Il est très sévèrement critiqué dans le dernier rapport du département d'Etat américain, alors que les Etats-Unis l'avaient toujours fermement soutenu. Et les accusations se multiplient à l'encontre de son parti et du gouvernement, dont les principaux dirigeants se seraient enrichis à la fois grâce aux « pyramides » et au détournement de l'embargo contre la RFY.

FRAGILITÉ SERBE

Si Sali Berisha conserve un indéniable soutien de l'Occident, c'est d'abord pour sa politique extérieure. Le président albanais joue un rôle modérateur dans les aspirations autonomistes des Albanais du Kosovo et de Macédoine. Depuis le début des manifestations anti-Milosevic à Belgrade, en novembre, des voix albanaises se sont toutefois élevées pour réclamer plus de vigueur dans la contestation au Kosovo. Le pouvoir serbe est fragilisé. Des attentats ont été commis par une Armée de libération du Kosovo (UCK) clandestine. Est-ce l'aube d'un vaste mouvement de protestation au Kosovo ? Belgrade et les Occidentaux le craignent, tandis que l'opposition serbe accuse M. Milosevic de fomenter ces troubles afin de détourner l'attention internationale des problèmes de démocratisation en Serbie.

GRECS ET TURCS IMPLIQUÉS

Si les Kosovars radicalisaient leurs actions, et s'ils obtenaient le soutien de Tirana, les Albanais de Macédoine pourraient-ils rester à l'écart d'un renouveau albanais ? Sans doute pas, d'autant moins que le président macédonien, Kiro Gligorov, considéré comme le père de la stabilité dans son pays, perd peu à peu les rênes du pouvoir. La Macédoine, cœur de la problématique balkanique, a des portions de son territoire enviées par la Grèce, la Bulgarie et l'Albanie ; et les partisans de la « Grande Serbie » n'y voient qu'une province de leur empire naturel.

Un conflit serbo-albanais risquerait d'embraser les Balkans encore plus gravement que le conflit serbo-croato-bosniaque. Si les Turcs ont discrètement soutenu Sarajevo durant la guerre, ils ont en revanche signé un véritable accord de coopération militaire avec l'Albanie ; et les Grecs, qui ont des minorités vivant en Macédoine et en Albanie, et qui sont des alliés traditionnels des Serbes, ne pourraient pas rester indifférents à une extension du conflit au sud.

L'expansionnisme serbe, l'occupation ottomane ou l'impérialisme albanais sont des réalités historiques qui marquent encore la région. Washington avait parfaitement compris la poudrière en déployant, quatre ans avant d'engager les troupes de l'OTAN en Bosnie, des soldats et des espions à la frontière serbo-macédonienne, ainsi qu'en activant sa diplomatie en direction de Skopje et de Tirana. En Serbie, l'opinion publique est catégorique, y compris au sein des manifestants « démocrates » des dernières semaines : la guerre bosniaque est terminée et Pale va devoir se débrouiller avec l'accord de Dayton ; en revanche, chacun prendra son fusil si le Kosovo, « berceau » de la nation serbe, réveille ses velléités indépendantistes.

En Albanie, personne n'est vraiment prêt à aller combattre hors des frontières, mais un mouvement nationaliste pourrait aisément, un jour, jouer avec un sentiment anti-serbe et anti-grec. Le nationalisme albanais pourrait émerger si Belgrade continuait à commettre des exactions envers les Kosovars et si Tirana sombrait dans la haine du voisin.

Les Balkans n'ont pas fini de panser les plaies des siècles derniers. Et si la tragédie bosniaque effraye les populations avides de stabilité et de prospérité, elle ne pourrait guère, à cause de l'impunité dont jouissent les « criminels de guerre » et du partage de facto du pays entériné par les puissances occidentales, dissuader des chefs de guerre déterminés, résolus à exacerber le nationalisme ou à étendre leur pouvoir aux contrées environnantes.

Rémy Ourdan

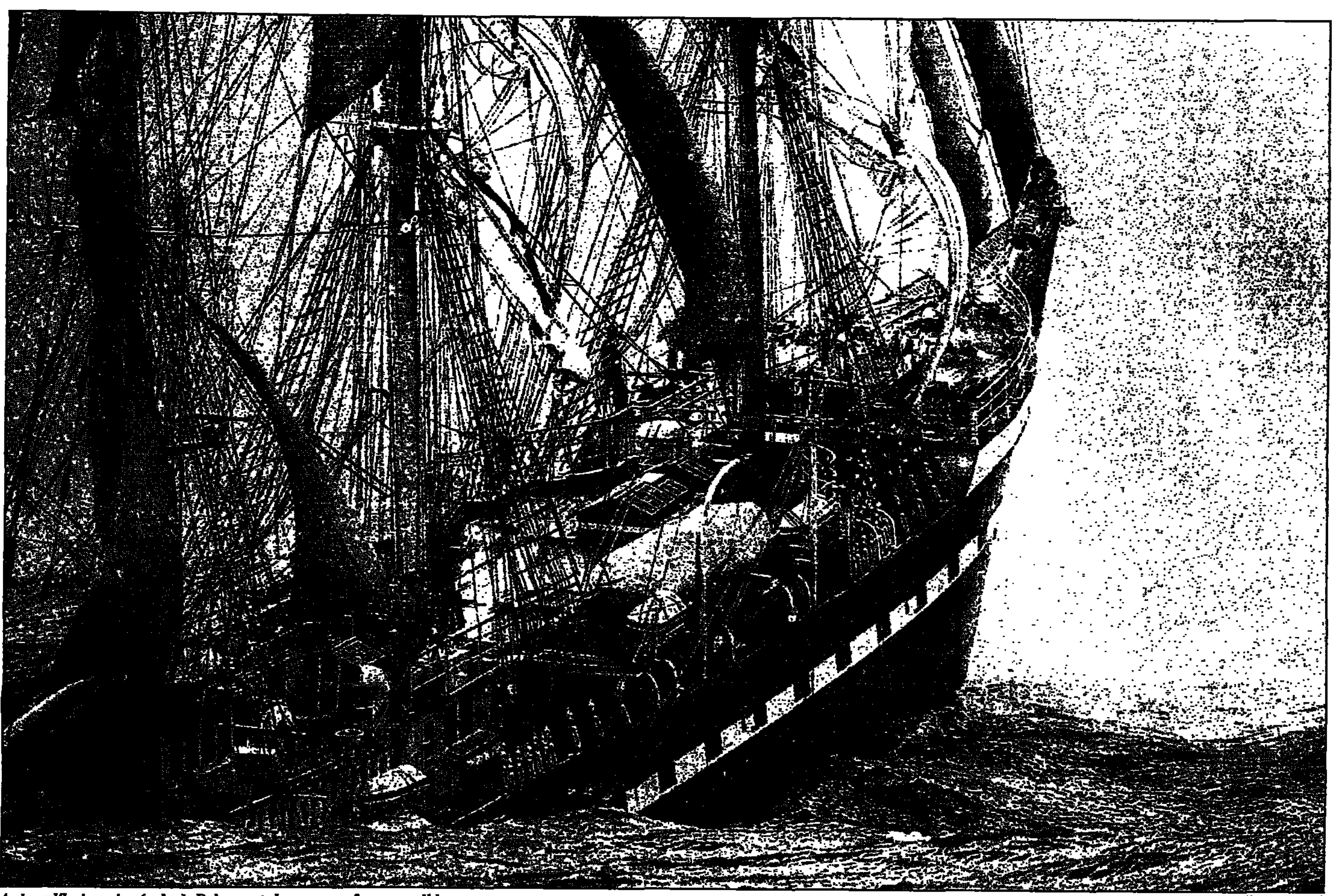
RECTIFICATIF

BIBLIOTHÈQUES

C'est lors d'un débat organisé par *Le Monde* au Centre national du théâtre d'Avignon, et non à Châteauvallon, comme nous l'avons indiqué par erreur dans nos éditions du 18 février, que le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, avait annoncé un projet de loi garantissant le pluralisme des bibliothèques.

Le Monde
VOYAGES

Terres de mers



Aujourd'hui navire-école, le Belem *est devenu un rêve accessible*

PHILIP PLISSON - LA TRINITÉ

Un centenaire dans le vent

Il était une fois un fringant trois-mâts. Successivement navire de commerce français, yacht britannique et bateau-école italien, le « Belem » court toujours les mers. Pour le plus grand plaisir des puristes

Nantes, juin 1886. Au terme de sept mois de travail, les chantiers Dubigeon, situés sur la rive droite de la Loire, livrent à l'armateur Crouan un trois-mâts barque baptisé le *Belem*. Affrété par le chocolatier Menier, ce navire marchand sera affecté au transport du cacao entre le Brésil et la France. Unique survivant de la flotte de commerce française du XIXe siècle, il essuiera bien des tempêtes avant de couler des jours heureux dans des eaux beaucoup plus calmes.

Traînant dans son sillage un cortège de légendes et de superstitions, ce bateau mythique paraît comme protégé par le destin. A tel point que les vieux loups de mer l'ont baptisé « *Belem de la Providence* ». Ainsi, dès son baptême de mer, résiste-t-il vaillamment à un méchant « coup de torchon ». Lors de sa première campagne, à destination de l'Amérique du Sud, un incendie se déclare à bord. La cargaison est dévorée par les flammes et sa mâture, sérieusement endommagée. Ce qui n'empêche pas le voilier d'arriver à bon port. Deux ans plus tard, le sort frappe de nouveau quand un navire à vapeur anglais l'éperonne. Quatre ans après, le trois-mâts barque vogue vers Saint-Pierre de la Martinique. A son arrivée, il doit mouiller au large tant le port est encombré. A l'aube, une éruption volcanique détruit la ville en moins de quatre minutes. Quarante mille personnes périssent, enfouies sous la lave. Quant aux navires mouillés dans la rade, ils sont tous engloutis.

Pour les marins, un salut aussi miraculeux ne peut être qu'une nouvelle manifestation de la Providence. Bravant toutes les épreuves qui se dressent sur sa route, l'intrépide trois-mâts effectuera, de 1896 à 1914, trente-deux campagnes au service de trois armateurs.

En 1914, la reprise du trafic des bateaux à vapeur fait de l'ombre aux voiliers « antillais » tels que le *Belem*. Désireux de voir ce dernier rejoindre la fine fleur du yachting anglais, le duc de Westminster achète le fameux trois-mâts tout en respectant la tradition maritime qui veut qu'on ne change pas le nom d'un bateau. Naviguant sous pavillon britannique, le *Belem* se découvre une vocation de navire de plaisance. Magnifiquement entretenu, il voguera ainsi, sept années durant, dans les eaux européennes. Mis à l'abri pendant la guerre, il changera de propriétaire en 1921. Moins respectueux des usages, le brasseur Guinness le rebaptisera *Fantôme II*. Et c'est sous ce nom qu'il entreprendra un tour du monde de dix-huit mois. Désarmé à l'île de Wight (Royaume-Uni), en 1939, à la mort de son propriétaire, il perdra ses mâts et ses vergues lors d'un raid aérien allemand qui détruira également le hangar où ses voiles étaient entreposées.

En 1952, la Fondation Giorgio Cini, sise à Venise, achète ce qui reste du navire sinistré. Gréé en trois-mâts goélette, le voilier ressuscité jouera désormais les navires-écoles, accueillant notamment à son bord les jeunes orphelins de marins. Au terme de treize années de bons et loyaux services, le *Fantôme II* entrera de nouveau dans une zone de perturbations, changeant de maîtres au gré de diverses transactions.

Racheté en 1979 par la marine nationale française, le voilier retrouvera finalement sa patrie, et son nom, après soixante ans d'exil. Restauré à l'initiative de l'Union nationale des Caisses d'épargne, le *Belem* sera classé monument historique en 1984. Deux ans plus tard, le trois-mâts barque reprendra la mer pour le plus grand plaisir des amoureux de vieux gréements. Navire-école, il embarque plus de 2 000 stagiaires par an. Grâce à lui, barrer un voilier centenaire devient un rêve accessible. Raison de plus pour souhaiter « bon vent et longue vie » à ce fringant trois-mâts cinglant sur la route de son bicentenaire.

Nadège Delalieu

Carnet de bord

■ **EMBARQUER.** Du 25 mars au 28 octobre, le *Belem* programme 24 stages de 2 à 12 jours (accessibles aux plus de 14 ans) en Méditerranée, dans l'Atlantique et dans la Manche. Prix : de 1 640 F à 6 840 F, de port à port, en cabines de plusieurs couchettes et en pension complète. Les stagiaires ayant déjà navigué sur le *Belem* bénéficient d'une réduction de 10 %, les moins de 25 ans, d'une réduction de 20 %. Forfaits pour le cumul de deux stages. Les chèques-vacances sont acceptés. En vedette en 1997, six stages thématiques dont trois artistiques (histoire, photographie, aquarelle) et trois consacrés à la navigation. Au moment de l'inscription, les participants reçoivent *Le Manuel du gabier*, qui précise l'organisation de la vie à bord. Un équipage de 16 personnes encadre les 48 stagiaires.

■ **LIRE.** *Le* Belem, *cent ans d'aventures* (Editions de l'Epargne, 140 p., 198 F), de Daniel Hillion. *Le Siècle du* Belem (Voiles Gallimard, 198 F), de Philip Plisson (photos) et Jean Noli (textes). *Partir sur les grands voiliers* (Guides Balland, 268 p., 149 F) de Jean-Noël Darde et Ollivier Puget, un guide pour naviguer sur une centaine de grands voiliers et bateaux traditionnels. *Connaître et reconnaître les gréements traditionnels* (*Voiles et voiliers*, H.S. nº 9, 35 F). *Guide des gréements, petite encyclopédie des voiliers anciens* (*Le Chasse-Marée*, 98 F). *Les Grands Voiliers* (Les albums du *Chasse-Marée*, 160 F), de Gilles Millot. *Les Bisquines* (Les albums du *Chasse-Marée*, 96 p., 160 F), de Denis-Michel Boell. *Nous étions trois marins* (Le Chêne, 260 F), de Michel Thersiquel et Daniel Gilles. *Voiles anciennes et coques de bois* (Voiles Gallimard, 320 F), de Franco Pace et, chez le même éditeur *Bateaux traditionnels du monde*, de Louis Georges-Batier (175 p., 198 F).

■ **VOIR.** Deux vidéos réalisées par Yves et Ada Rémy, *Un trois-mâts nommé* Belem (100 F) et *L'Histoire de la marine marchande a voile et l'aventure du* Belem (100 F).

■ **S'INFORMER.** A la Fondation Belem, 23, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris, tél. : 01-40-78-46-46. Et auprès de l'Association des amis des grands voiliers (2, rue George-Sand, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire, tél. : 01-48-89-66-06), qui organise stages et visites et diffuse un bulletin, *Grands voiliers infos*.

Week-end viking

A bord du « Silja-Symphony », un seul mot d'ordre : « Je consomme, donc je suis »

STOCKHOLM
de notre envoyé spécial

L'archipel de Stockholm a tout du paradis boréal pour « îlomaniaques ». L'eau engourdie par le froid, épaissie par le gel, se referme lentement derrière le bateau qui va sa route entre les vingt-quatre mille pièces d'un puzzle éparpillé. Les îles, les îlots, les îlets et les cailloux isolés marquent le détachement progressif d'avec le bouclier continental et l'entrée dans les eaux saumâtres de la Baltique. L'air à l'entour des lumignons est constellé de paillettes de glace. La nuit d'hiver cerne le vaisseau blanc d'une noirceur presque expressionniste. Si ce n'étaient les flonflons qui montent des ponts inférieurs, le passager pourrait croire qu'il a été convié à une croisière-fantôme ou, pour le moins, curieusement somnanbule...

Faux-semblant. Il suffit de pousser l'une des portes zébrées par le givre, de suivre les couloirs tapissés de moquette, d'emprunter l'un des ascenseurs tubulaires et transparents qui desservent le niveau 7, pour se retrouver dans une véritable rue piétonnière où se prépare déjà une fête qui promet d'être d'autant plus excessive qu'elle sera éphémère. Les gosses déguisés en Peaux-Rouges galopent sur des chevaux imaginaires et les musiciens échauffent leurs instruments. Les croisiéristes les plus prévoyants, à moins que ce ne soient des habitués, tout simplement, forment une file d'attente afin de réserver une table bien en vue – ou discrète – au dîner très cravaté du Maxim. Le ding-ding des machines à sous aguiche les joueurs et les non-joueurs qui – premier acte de ce « week-end viking » – ont vite déposé leurs bagages pour aller explorer leur nouveau territoire.

Spécialement étudié pour faire le va-et-vient entre Stockholm et Helsinki, le *Silja-Symphony* hésite entre le paquebot et le ferry-boat : c'est moins un navire de plaisance qu'un bateau de plaisirs. Quatre étages de cabines, avec des baies en quinconce, surplombent la galerie marchande ou donnent sur la mer. Un magasin *free tax* occupe le cinquième pont. Des restaurants, des *lounges*, des bars, des pubs et des clubs, sans compter les saunas, la bijouterie, la parfumerie et le magasin de jouets, donnent l'impression de dériver à bord d'un *shopping center*.

Faut-il parler du confort des cabines ? Il est suédois. C'est dire que tout est là où il faut qu'il soit. Chacun acquiesce à l'hédonisme épuré du style scandinave. Ce sont d'abord les matières et les éclairages : du teck, oui, mais pas trop ni trop peu. Du cuivre, bien sûr, mais à dose homéopatique, à la limite de l'austère. Des tissus, évidemment, surtout s'ils sont en demi-teintes, écrus et sans motifs ostentatoires. Des lampes de chevet et des appliques, mais il faut que l'agencement soit subtil sans oublier d'être fonctionnel. Au reste, le décor alvéolaire – avec son canapé art déco, son téléphone ergonomique, son mini-bar clandestin, son téléviseur très zen et ses cintres idoines – témoigne d'une hospitalité feutrée sans effusions ni claques dans le dos.


Stockholm, comme posée sur les flots

T. TOMASZEWSKI/VISUM/COSMOS

PEUR D'AVOIR PEUR

Le poste de pilotage, perché à 30 mètres au-dessus de l'eau et bourré d'électronique, fait plutôt penser à une tour de contrôle. Lumière tamisée, sons amortis, visibilité à 360 degrés. On s'y exprime en anglais, en finnois et en suédois. Pour quelqu'un qui ne maîtrise pas trop bien la langue de Strindberg, les phrases font l'effet d'une houle mélodique, riches en voyelles colorées. *« Nous avons une autonomie qui pourrait nous permettre de faire la moitié du tour du monde »*, précise l'officier de quart, qui lorgne et l'écran du radar et la belle bouilloire en acier brossé.

Malgré leur taille, les bateaux sont pareils à des jouets. Ils sont les merveilleux vecteurs de l'expérience onirique et du sentiment d'irréalité. A peine posé le pied sur la passerelle, le rythme change. Les hantises du monde de l'enfance s'éveillent et une sorte de transe, qui conjugue frayeur et fascination, s'empare de vous. Les mots de l'officier résonnent comme paroles d'antan : *« En hiver, le noir mange tout. Le noir veut nous manger... »*

Plus bas, dans les entrailles du bateau, les gens remontent du magasin *free tax* avec des palanquées de paquets de bière, des paniers roulants chargés d'aquavit, de whisky et de vin, des brassées de boîtes de chocolats et de cartouches de cigarettes par lots de cinq ou six. Devant cette dépense – cette consumation, dirait Bataille –, l'envie vous prend d'élaborer une théorie du *grubbla*, le spleen suédois, qui n'est pas seulement un vague à l'âme qui vous dévore, mais aussi une peur d'avoir peur.

Le *M/S Silja-Symphony* offre une gamme complète de débits de boisson. Cela va du *pub* au *night-club*, en passant par la *cantina* mexicaine. Le Casino, qui comprend quatre bars, propose en sus des tables de jeux, une roulette et des machines à sous, qui acceptent indifféremment le mark finlandais et la couronne suédoise. L'ambiance familiale du début tourne peu à peu à la dérive nocturne et, pour les mieux rancardés, cela se termine au *driver's inn*, qui est le rendez-vous des chauffeurs de car et de camion. Pour l'heure, Olaf – un grand gaillard d'au moins six pieds – raconte qu'il a acheté une panoplie complète pour aller pêcher sous la glace. Ses copains demandent à voir. Il se lève et revient chargé d'un barda hétéroclite. *« Il te manque l'essentiel »*, lance, sentencieux, un type jusqu'alors silencieux. *« L'essentiel ? » « L'aquavit, crétin ! »* Olaf lève son verre et nous faisons cul sec.

Au petit matin, on accoste dans la rade d'Helsinki. L'église orthodoxe avec ses bulbes bleus, le granit buriné des immeubles, les bus aux trois quarts vides (nous sommes dimanche) et les quelques passants emmitouflés donnent l'impression de déshérence. Musées, chocolats chauds, marche à pied. L'escale permet tout juste d'entrevoir une Finlande fantôme et de sacrifier, en touriste consciencieux, au laconisme des cartes postales.

La nuit de retour ressemble à la première. A la faveur d'une discussion entre Suédois et Finlandais, je découvre l'euroscepticisme des premiers et l'enthousiasme des seconds, convaincus que l'Europe les protégera des turbulences monétaires et politiques de leurs voisins russes.

Stockholm. Cela vaut la peine d'y arriver par l'archipel et de découvrir Gamla Stan, la vieille ville, confinée sous la neige. Les rues sans voitures, les passages, les venelles, les placettes, les maisons avec leurs pignons à redans, les façades (abricot, rouge brique, vert-de-gris), les fenêtres illuminées et les guirlandes foraines vous plongent dans une sorte d'illusion rétrospective. La roideur protestante s'estompe tout à coup. Les passantes enlainées jusqu'au menton ont un port altier et le regard égalitaire. Leur tenue – vêtements, gestes et manières – dit leur indépendance sans trop la clamer. Elles sont complices entre elles et très loin, désormais, des clichés racoleurs.

Sur la route de l'aéroport, je fais une halte à l'Ecoparc de Haga. Une forte odeur de jasmin filtre entre les portes souples du premier sas. L'allée se faufile entre les figuiers, les passiflores et les *polyantha* à fleurs blanches. Il fait 18 degrés. Le deuxième sas s'ouvre sur la serre aux oiseaux qui volent librement dans leur jungle reconstituée. Le thermomètre indique 20 degrés. Dans la troisième serre, maintenue à 25 degrés, des centaines de papillons volètent dans l'entrelacs tropical.

Je quitte la Suède sous les flocons.

Jacques Meunier

Carnet de bord

■ **LES BATEAUX.** Deux bateaux de la Silja Line assurent des liaisons quotidiennes entre Stockholm et Helsinki : le *M/S Silja Serenade* et le *M/S Silja Symphony* (203 mètres, 2 852 passagers, 450 voitures), dont les armateurs vantent, à juste titre, le confort et la fiabilité. Quant aux boutiques *duty free*, attractions majeures, l'entrée dans la CEE des deux pays concernés en menaçait l'existence, mais la parade est déjà prévue : une escale aux îles d'Aland, qui bénéficient d'un statut particulier.

■ **LE VOYAGE.** Idéalement, comptez 5 jours (2 nuits à bord et 2 nuits à Stockholm), à condition de bien coordonner départs et arrivées. Se renseigner auprès de Scanditours (140, rue du Faubourg-St-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01-45-61-74-50), de la compagnie SAS (18, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, tel. : 01-53-43-25-53) et de l'Office du tourisme suédois (18, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, tél. : 01-53-43-26-27).

■ **À STOCKHOLM.** La capitale suédoise compte plus de 200 hôtels, soit 33 000 lits. A en croire un journal économique local, les meilleurs seraient le Diplomat, le Berns, le Victory, le Grand Hotel Saltsjöbaden et le Radisson SAS Strand Hotel. Citons aussi le Hasselbacken Hotel, à deux pas de Skansen, et le First Hotel Reisen qui ouvre sur le Strömmen, point de rencontre du lac Mälaren et de la Baltique. Et, pour les amateurs de beaux objets, de charme et d'intimité, le Lady Hamilton, au cœur de la vieille ville.

Voiles d'antan

Précieux témoins de notre patrimoine maritime, les gréements traditionnels ont, aujourd'hui, le vent en poupe. A preuve les rassemblements de grands voiliers qui, à l'image de Brest'96, attirent des foules considérables. Si certains de ces bateaux, notamment les navires-écoles militaires, ne sont accessibles qu'à quai, lors d'une escale, nombre de vieux gréements proposent balades ou croisières. Pour passer du rêve à la réalité, une sélection de voiliers battant pavillon français.

GRANDES CROISIÈRES

Le Belem

Voir article, page I.

L'Ann Christine

■ **Histoire.** Construit en 1890 par un chantier naval danois, l'*Ann Christine* a d'abord transporté du lait et des céréales entre le Danemark et le nord de l'Allemagne. Echoué et renfloué en 1947, le bateau, gréé en goélette, devait, à partir de 1948, se muer en yacht de plaisance. A 107 ans, l'*Ann Christine* est le plus vieux gréement en bois battant pavillon français.
■ **Partir.** Vers Nouméa via les Antilles, la Colombie, les Galapagos, les Marquises, Tahiti, les îles Cook et les Fidji. Croisières de 7 à 25 jours. Compter 500 F par jour. Renseignements chez Hobby Croisière, 1, avenue des Genêts, 06100 Nice, tel. : 04-93-84-07-74.

La Recouvrance

■ **Histoire.** Réplique exacte d'une goélette « aviso » de 1817, voilier qui, à l'époque, transmettait des messages urgents ou renseignait les escadres sur les mouvements des flottes ennemies, *La Recouvrance* fut ensuite chargée de surveiller et de protéger le traffic commercial le long des côtes africaines et dans les Antilles. Reconstruite à partir de 1991, lancée en 1992, lors du rassemblement de Brest, la goélette porte le nom du plus célèbre des quartiers de Brest, celui où les femmes de marins priaient Notre-Dame pour qu'elle veille sur eux.

■ **Partir.** D'avril à octobre, *La Recouvrance* accueille à son bord 30 passagers pour des sorties à la journée (300 F) et 14 stagiaires pour des croisières de 3 à 5 jours (750 F par jour) dans l'Atlantique et dans la Manche (îles Anglo-Normandes et Angleterre). Renseignements : « La Recouvrance », Quai Malbert, Port de Commerce, 29200 Brest, tél. : 02-98-43-43-87.

Etoile Molène et Popoff

■ **Histoire.** Lancée en 1954, pour pêcher le thon en Atlantique et sur les côtes irlandaises, l'*Etoile* a été désarmée et vendue au début des années 80. Naufragé, renfloué et partiellement restauré, le bateau a été racheté en 1990 par Bob Escoffier, qui l'a gréé en dundee thonier et baptisé *Etoile Molène*. De son côté, *Popoff*, ex-*Sirocco*, né en 1946 à La Rochelle, a d'abord pêché à la ligne et au chalut dans le golfe de Gascogne. En 1979, Bob Escoffier en a racheté l'épave abandonnée et l'a restaurée. Rebaptisé *Popoff*, le nouveau ketch aurique a repris la mer en 1986.

■ **Partir.** Toute l'année, *Etoile Molène* accueille 27 équipiers pour des sorties à la journée et 22 renforts pour des croisières (de 2 à 25 jours) le long des côtes bretonnes, au large de l'Angleterre, des îles Anglo-Normandes, des îles Scilly et dans les Antilles. De mars à décembre, *Popoff*, quant à lui, navigue de 2 à 7 jours, dans la Manche et dans l'Atlantique (10 équipiers ou 16 passagers). Renseignements chez Etoile Marine, 6, avenue Louis-Martin, 35400 Saint-Malo, tél. : 02-99-40-48-72.

Notre-Dame des Flots

■ **Histoire.** Construite de 1942 à 1947, *Notre-Dame des Flots* navigue d'abord en mer du Nord. Pêchant le hareng, le long des côtes danoises, dans le cadre de campagnes de trois mois, le bateau pêchera ensuite la sole et la crevette au large de Dunkerque. Désarmé en 1975, le chalutier est coulé dans le cimetière du port de Dunkerque. En 1976, Jean-Pierre Després achète et renfloue l'épave. Après sept ans de restauration, *Notre-Dame des Flots* largue les amarres. Le ketch navigue sur toutes les mers du globe avant d'entreprendre, en automne 1995, un voyage par étapes à destination du Pacifique.

■ **Partir.** Actuellement basée à Nouméa, *Notre-Dame des Flots* embarque au maximum 8 passagers pour 6 000 F par mois et par personne. Renseignements auprès de l'Association Française des Amis des grands voiliers ou de Jean-Pierre Després, 8, place des Acacias, 16100 Cognac, tél. : 05-45-32-17-63.

Bel Espoir II

■ **Histoire.** Né en 1944, dans un port de la Baltique, ce trois-mâts goélette assura, pour le compte de grandes entreprises de pêche, les liaisons entre le Danemark et le Groenland, avant de se spécialiser dans le transport du bétail. En 1968, l'association Les Amis du jeudi-dimanche achète le voilier qui, en 1991, est entièrement restauré. En mars 1993, il est classé monument historique.

■ **Partir.** Le *Bel Espoir II*, qui a quitté Brest en décembre, croise dans les Antilles avant de remonter vers Montréal via les îles du Nord, les îles Vierges, les Grandes Antilles, Miami et New York. De retour à Brest, il se rendra en Pologne pour participer à un rassemblement de grands voiliers. Le bateau embarque 36 stagiaires pour des trajets de 6 jours (2 000 F) à un mois (7 000 F). Renseignements auprès de l'Association « Les Amis du jeudi-dimanche », 4, rue du Colonel Dominé, 75013 Paris, tél. : 01-45-80-22-33.

Belote et Re

■ **Histoire.** Ancien thonier, gréé en grand cotre, *Belote et Re* est le dernier bateau à « cul de poule » construit par le chantier Bénéteau, en 1957.
■ **Partir.** Le bateau embarque 4 à 5 personnes pour des croisières à destination de l'Irlande et de l'Espagne (2 700 F la semaine). Contact : M. Duranteau, 14, rue Cadou, 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie, tél. : 02-51-55-32-21, ou M. Pougeard au 02-51-55-07-57.

CROISIÈRES

Les bisquines

■ **Histoire.** Née au milieu du XIX[e] siècle, la bisquine, bateau typique de la baie du Mont Saint-Michel, drague les bancs d'huîtres sauvages et pêche à la corde ou au chalut. Elle disparaît dans l'entre-deux-guerres, et seules subsistent deux répliques : *La Cancalaise*, lancée en 1987, et *La Granvillaise*, achevée en 90.
■ **Partir.** Du printemps à l'automne, elles naviguent le long des côtes bretonnes et normandes, dans les îles Anglo-Normandes et au sud de l'Angleterre. *La Cancalaise* embarque 25 personnes à la journée (250 F) et une quinzaine pour des croisières. *La Granvillaise* accueille 38 personnes à la journée (250 F), 10 à 12 pour des croisières de 2 à 5 jours (environ 600 F par jour). Renseignements : Association Bisquine cancalaise, mairie de Cancale, 35260 Cancale, tél. : 02-99-89-77-87, et Association des vieux gréements granvillais, boulevard des Amiraux, B. P. 614, 50406 Granville cedex, tél. : 02-33-90-07-51.

Le Lys Noir

■ **Histoire.** Construit à Arcachon en 1914, ce yacht de plaisance reste six ans à terre, de 1984 à 1990. Pillé et dégradé, il a été entièrement restauré en 1991/92.
■ **Partir.** *Le Lys Noir* navigue dans la baie du Mont-Saint-Michel et autour des îles Chausey avec, à son bord, 19 personnes maximum (260 F la journée). Il croise au nord de la Bretagne, dans les îles Anglo-Normandes, au large de l'Angleterre et de l'Irlande avec 11 passagers embarqués pour 2 à 5 jours de navigation (500 F par jour). Renseignements : Association Lys Noir, 11, rue des Juifs, 50400 Granville, tél. : 02-33-50-21-71 ou 02-33-90-48-63.

Le Don du Vent

■ **Histoire.** Construit dans les chantiers de Brême en 1943, le *Don du Vent* fut affecté à la surveillance côtière. En 1979, Philippe Derain le rachète et entreprend les premiers travaux de restauration. En 1990, ce ketch aurique remporte la régate des bateaux de tradition lors de la Coupe Phocéa. En 1993 et 1994, il embarque une équipe de chercheurs opérant dans le cadre d'un programme d'observation et de recensement des cétacés en Méditerranée.
■ **Partir.** Sorties à la journée (30 personnes), en week-end et en croisière (18 équipiers), en Méditerranée. Renseignements auprès de Philippe Derain, 38, rue du Petit-Puits, 13002 Marseille, tél. : 04-91-90-85-67.

Le Praia

■ **Histoire.** Construit en 1925, ce cotre aurique transporta des passagers sur le Tage jusqu'en 1957. Réarmé avec un moteur (vapeur et roues à aubes), il embarque ensuite sel et morues. En 1982, Olivier Lasserand le rachète et le sauve ainsi d'une destruction par le feu. Restauré jusqu'en 1986 avec l'aide des derniers charpentiers et calfateurs de la région, il est rapatrié en France où il opère depuis 1990.
■ **Partir.** De mars à novembre, il embarque 20 passagers pour des croisières à thèmes de 6 jours (450 à 600 F par jour), au départ de Palma ou d'Argelès. Renseignements : « Les Croisières des Caps de Cœur », 2, place Magellan, Résidence Atalaya, 66700 Argelès, tél. : 04-67-02-24-20.

O'Abandonado

■ **Histoire.** Lancé en décembre 1916, au Portugal, *O'Abandonado* était destiné à la pêche côtière. En 1926, le bateau assure le transport (fluvial et côtier) du liège, du bois et du sel. Après 52 ans de bons et loyaux services, son propriétaire met un point final à sa carrière... en le coulant. En 1982, Luc Archambault renfloue l'épave. Après trente mois de restauration, le sloop aurique est remis à l'eau en janvier 1985.
■ **Partir.** *O'Abandonado* navigue à la journée (200 F, 15 personnes) autour de l'île de Noirmoutier ainsi que pour 2 à 4 jours vers l'île d'Yeu, Belle-Ile ou à travers le golfe du Morbihan (7 passagers). Renseignements : Association Le Galéo, 11, rue des Ormeaux, 85330 Noirmoutier, tél. : 02-51-39-89-57.

Nadège Delalieu

CONCEPTION ET COORDINATION
Patrick Francès,
assisté de Michèle Valandina
ICONOGRAPHIE
Sophie Malexis
PUBLICITÉ :
Stéphane Moullé-Berteaux
et Guillaume Drouillet

Costa mise sur la clientèle française

En dix ans, le nombre de passagers a plus que triplé

Peu loquace sur ce qui ressemble fort à une OPA de l'américain Carnival (numéro 1 mondial de la croisière) et du britannique Airtours (un des grands tour-opérateurs européens) sur les actions de la société italienne Costa Crociere, Salvatore Serio, qui, en France, tient la barre de Costa/Paquet, s'en tient, prudemment, à la déclaration faite, en décembre, par Nicola Costa, président de la société Costa Crociere et du groupe Costa. Une mise au point résolument optimiste où il soulignait *« l'impact très positif »* de l'entrée de ces deux poids lourds, renforts qui, relevait-il, allaient permettre à son groupe de *« renforcer les structures financières du groupe, d'exploiter les synergies avec les nouveaux actionnaires, de maintenir et de valoriser le produit actuel et les marques Costa/Paquet »*. Et de confirmer que Costa poursuivrait *« d'une manière parfaitement autonome et sans aucune modification »*, la réalisation de la totalité des programmes destinés à *« renforcer sa présence sur les marchés en Europe et dans le monde entier »*.

Une façon comme une autre de répondre à ceux qui pourraient, par exemple, s'interroger sur l'avenir de la décision récente de lancer, avec la bénédiction des autorités cubaines, une croisière dans les Caraïbes, en boucle de La Havane. Une stratégie à long terme qui mise sur l'ouverture escomptée d'un marché jugé fructueux. Une politique qui, compte tenu de l'ostracisme persistant des Etats-Unis à l'encontre du régime cubain actuel, pourrait, en effet, faire tiquer le nouvel actionnaire américain...

TOUT ET SON CONTRAIRE

Affaire délicate qui explique le mutisme de Salvatore Serio. Ce dernier préfère insister sur l'importance accordée par son groupe à tout ce qui peut *« consolider le leadership de Costa en Europe »* (environ 66 % du marché des croisières d'au moins 7 jours) et, notamment, aux actions entreprises, depuis 1994, pour développer le marché de la croisière en France. Une priorité illustrée, sur les petits écrans, par la nouvelle campagne de publicité Costa, campagne en deux temps. Un premier film, déjà diffusé, qui exaltait les plages de sable blanc et la mer turquoise des Caraïbes. Et un second, programmé en mars, pour lancer la saison estivale en Méditerranée, zone privilégiée pour accroître une clientèle française qui, avec quelque 68 000 passagers, représente déjà 30 % des passagers Costa, derrière les Italiens (40 %) mais devant les Américains (20 %).

Une stratégie qui, précise Salvatore Serio, entend convaincre les sceptiques que *« partir en mer, c'est ce que l'on fait de mieux sur terre »*. Et qui, pour ce faire, décline les atouts d'une formule qui permet de *« vivre des vacances autrement, en couple ou entre amis, seul ou en groupe, en profitant des multiples activités proposées aujourd'hui à bord ou en s'isolant, en découvrant de nouvelles contrées ou en flânant sur le pont »*. *« Bref,* résume le directeur général, *en vivant* « tout et son contraire », *à son rythme, selon l'humeur du jour et le désir de chacun. »* Autrement dit, la réponse idéale aux motivations actuelles de vacanciers qui entendent à la fois *« recharger leurs batteries »* et *« se changer les idées »*. Un discours qui traduit la volonté de Costa de *« séduire une clientèle plus jeune et plus familiale »* et de la convaincre que la croisière est, contrairement aux idées reçues, un mode de vacances *« dans le vent »*. Et ce pour un très bon rappport « qualité-prix » (*« On en a vraiment pour son argent »*) et un budget qui, aujourd'hui, peut se comparer au coût de vacances terrestres classiques. En finir, donc, avec *« l'image stéréotypée et vieillotte de la croisière en France »*, une image qui la réduisait trop souvent à un produit *« élitiste »* réservé à une clientèle de retraités nantis qui « tueraient » le temps à bord d'hôtels flottants exhalant, de port en port, un parfum d'ennui et de nostalgie. Tenace, l'image est aujourd'hui singulièrement écornée avec l'entrée en piste, en l'espace de quelques années, d'une nouvelle génération de paquebots modernes (dont le *Costa Victoria* : 2 milliards de francs !) qui vous offrent « Clubs des petits ou des juniors », pistes de jogging (de 160 à 500 mètres selon les navires), piscines et jacuzzi, salles de sports, *half-court* de tennis, aérobic, saunas, bars, buffets et restaurants, karaoké, boutiques, cinémas, bibliothèques, salles de spectacles, discothèques, machines à sous et véritables casinos. *« Notre atout majeur,* insiste Salvatore Serio, *ce sont nos bateaux* « 4 étoiles », *des bateaux qui, à l'heure de la décision, ont autant d'importance que les escales proposées. »* « *Avant,* note-t-il, *le croisiériste achetait des escales ; aujourd'hui, il achète des escales et un bateau.* » Une « formule gagnante » à en juger par les taux de satisfaction enregistrés à l'issue des croisières. « *Le plus difficile,* reconnaît-il, *c'est le premier pas : une fois à bord, c'est gagné : ils reviendront.* » Que les compagnies en général et Costa en particulier fassent, aujourd'hui, les yeux doux à la clientèle française, quelques chiffres l'expliquent mieux que de longs discours. Ainsi la moyenne d'âge des passagers, qui était de 60 ans à la fin des années 80, tourne aujourd'hui autour de 45 ans. En 1995, quelque 137 000 Français ont effectué une croisière maritime (les croisières fluviales en ont attiré 150 000) et les statistiques pour 96 devraient refléter une croissance de 10 %, avec environ 150 000 passagers. En dix ans, le nombre de passagers français (hors fluvial) a plus que triplé, plaçant, en 95, la France au quatrième rang mondial, très loin, certes, des Etats-Unis (4,4 millions, croisières fluviales comprises) mais sur les talons du Royaume-Uni et de l'Allemagne, et roue dans roue avec l'Italie.


Santorin, escale vedette

Un gâteau dans lequel Costa/Paquet se taille la part du lion et qui, en l'an 2 000, devrait peser entre 200 000 et 250 000 passagers. De quoi confirmer l'engouement reflété par différentes études selon lesquelles près de 2,5 millions de Français seraient prêts à choisir un mode de vacances qui, aux Etats-Unis et en Italie, est entré depuis longtemps dans les moeurs. « *Nous assistons en France à un véritable phénomène de société* », n'hésite pas à affirmer Salvatore Serio, justifiant ainsi les sommes investies par son groupe dans la publicité télévisée (50 millions cette année) afin d'encourager les clients potentiels à pousser la porte des agences de voyages et à considérer la croisière comme « *un produit touristique comme les autres* ».

De quoi, aussi, faire commercialement feu de tout bois, en proposant, par exemple, des croisières « spécial France » (départs de ports français, animation française et... gratuité des vins) et en déclinant, à partir du « tout compris » Costa, divers tarifs, selon la saison, ainsi qu'une série de promotions alléchantes. D'une part à l'intention des familles, notamment pendant les vacances scolaires (animations et encadrement spécifiques) avec, à certaines dates, des tarifs privilégiés, voire la gratuité pour ces derniers lorsqu'ils partagent la cabine de leurs parents ou arrière-grands-parents.

LUNES DE MIEL

Autre cible, celle des couples (particulièrement ceux qui entendent célébrer en mer un anniversaire de mariage) et des jeunes mariés même si, dans l'Hexagone, l'exploitation du filon des « lunes de miel » est encore loin d'atteindre l'ampleur observée en Italie. Quant aux croisières à thème (théâtre, musique, croisières lyriques ou gourmandes), elles ont été longtemps l'apanage du seul *Mermoz*, symbole d'un art de vivre et de voguer « à la française ». « *Notre Relais & Châteaux* » résume Salvatore Serio en évoquant ce vénérable paquebot à l'avenir incertain qui n'en cultive pas moins, contre vents et marées, un tourisme culturel apprécié d'un noyau d'inconditionnels (22 000 passagers ont au moins trois croisières à leur actif) qui jouent volontiers les globe-trotters gastronomes et n'entendent pas « voguer idiots ». Succès oblige, la mode des thématiques déferle sur l'ensemble de la flotte ainsi qu'en témoignent les deux croisières méditerranéennes programmées sur le *Costa Classica* et le *Costa Victoria* avec, à l'affiche, « Les grosses têtes » de Philippe Bouvard et les rengaines de Jacques Martin. Une diversification qui, n'en déplaise aux puristes (Amanda Lear ou Adamo à la place de José Van Dam ou de Rostropovich), illustre, à sa façon, la démocratisation de la croisière.

Patrick Francès

Une star nommée Santorin

Santorini la vénitienne, Théra la grecque, Callisté la très belle ou Atlantis la mythique. Qu'importe le nom... Face à la proue du navire qui glisse sur l'eau immobile et bleu sombre d'un ancien cratère, se dresse une gigantesque falaise d'un roux brûlé, presque noir, striée de lave et de tuf. Implacable pesanteur verticale. Infernale beauté. Sur la crête, au bord du gouffre, flirtant avec le vide, une longue ligne horizontale à l'éblouissante blancheur, suspendue dans le cobalt du ciel : Théra. Malgré séismes et éruptions, la cité s'est reconstruite ici avec la protection de l'Olympe. Théra, qui garde, gravée dans sa mémoire, le souvenir de l'explosion, vieille de 3 500 ans, qui la fit naître tout en engloutissant à jamais ce qui fut, peut-être, la mythique Atlantide évoquée par Platon. Théra, précaire Sisyphe de la mer Egée, posée sur un volcan assoupi...

Dans le port minuscule et bruyant de Skala se pressent artisans, hôteliers et muletiers bien décidés à hisser, jusqu'au sommet, les touristes fraîchement débarqués. Impressionnante ascension, au fil d'un chemin qui s'élève à flanc de mer, en cinq cent soixante-six marches et d'innombrables lacets. Autre option, le téléphérique, sauf les jours de grand vent...

Ruelles serpentant d'arcade en escalier, d'église en chapelle. Vieux quartier de Frangomahala aux murs blanchis à la chaux. Air transparent et mer étincelante. La séduction est immédiate, le charme contagieux. Malgré la foule des touristes et les innombrables boutiques. Moins fréquenté mais plein d'intérêt, le Musée archéologique et ses précieuses collections de céramiques, statuettes et amphores.

Ile sauvage, Santorin sait aussi être douce, voire voluptueuse. Par exemple à Oia, située à une dizaine de kilomètres de là, au bout d'une route qui traverse une plaine verdoyante et fertile où les oliviers côtoient des vignes protégées des vents par des corbeilles de branchages. Un adorable village blanc, bleu et ocre avec une place principale qui joue les terrasses suspendues au-dessus de la baie. Toits bombés et coupoles pastel, maisonnettes creusées dans le rocher, petits palais anciens aux cours fleuries. Un décor lavé de lumière avec la mer pour écrin. A ne pas manquer : les fouilles d'Akrotiri, une Pompéi minoéenne détruite en 1500 avant J.-C. par une éruption volcanique. Si ses plus belles fresques trônent au Musée d'Athènes, murs et maisons y sont presque intacts et abritent poteries, meubles et aliments abandonnés par les habitants.

Retour à Théra pour le coucher de soleil, qui teinte de rose et d'or les maisons cubiques et les jardins en terrasse tandis que les dômes bleus des chapelles virent à l'indigo. Vestiges du cratère effondré, les îles proches s'estompent lentement. Sur fond de musique classique, Théra la magicienne revêt son habit de soirée pour saluer l'astre qui sombre à l'horizon. Tout en bas, frêle sur la mer qui s'argente, un bateau-jouet vient d'allumer ses lumières de fête.

Michèle Valandina

L'armada Costa

C'est en Ligurie que, dès la seconde moitié du XIX[e] siècle, la famille Costa a lié son destin à la mer. Aux petits bateaux qui, à l'époque, transportaient textiles et olives entre Gênes et Porto Torres a succédé une flotte moderne. Si la compagnie n'a cessé d'évoluer, elle a toujours accordé une place prépondérante à la Méditerranée (zone la plus prisée des croisiéristes français) et, cette année encore, y déploie pratiquement toute sa flotte. Avec des itinéraires certes classiques, mais qui marient intelligemment escales et vie à bord. Dès la fin de l'hiver, Costa rapatrie ses paquebots des Caraïbes et d'Amérique latine pour treize croisières méditerranéennes à prix doux, dont plusieurs destinées particulièrement à la clientèle française, comme « Fêtes méditerranéennes », sur le *Costa Riviera*, avec des itinéraires de 5 et 6 jours, au départ de Villefranche et Toulon : à partir de 5 610 F par personne en cabine double extérieure, sans l'acheminement. Egalement dans cette catégorie, un circuit Grèce-Turquie de 8 jours, de Villefranche, à bord du *Costa Marina* : compter 9 750 F. Plus cosmopolites, des croisières de 3 à 7 jours depuis Nice/Gênes, à bord des *Costa Allegra*, *Costa Marina*, *Costa Classica* et *Costa Riviera*, pour découvrir Espagne, Corse, Tunisie, Malte, Italie et Grèce : à partir de 3 725 F.
L'été, parmi les multiples circuits, une valeur sûre pour une première croisière : le circuit de 8 jours « Dolce Vita » (Gênes, Naples, Palerme, Tunis, Palma et Barcelone), programmé du 4 mai au 25 octobre, au départ de Marseille, à bord du *Costa Romantica*. Départs de Venise, par contre pour le luxueux *Costa Victoria* avec, du 4 mai au 17 octobre, un itinéraire Grèce-Turquie qui comprend une excursion aux Météores.
Egalement de Venise, le *Costa Classica* met le cap sur les îles grecques (Santorin, Mykonos, Rhodes et Cythère) tandis que le *Costa Riviera* propose des circuits plus longs (10 jours) incluant l'Egypte, Israël, Chypre et une incursion en mer Noire. Pour clore la saison, deux « Spécial France » à bord du *Costa Marina*, au départ de Villefranche, dont une le long des côtes yougoslaves.
Egalement programmées, plusieurs croisières à thème (voir « Bonnes filières ») dont celles du *Mermoz*, réputées mais pas données : compter environ 34 800 F par personne en cabine double extérieure, avec l'avion. A noter un « 1[er] Festival lyrique en mer », plus abordable : 13 250 F pour la même catégorie.
A signaler enfin, pour les adeptes du soleil de minuit, les croisières programmées dans le nord de l'Europe, de mai à septembre, à bord des *Costa Marina* et *Costa Allegra*. Au menu, selon l'itinéraire choisi, les capitales nordiques, les fjords de Norvège, la mer Baltique, le cap Nord ou le Spitzberg.

M. V.

Carnet de route

L'escale de Santorin est programmée par la plupart des compagnies croisant en Méditerranée orientale ainsi que dans le cadre des croisières de 2 à 7 jours proposées par des navires grecs au départ du Pirée. Pour voyageurs indépendants : les ferries de la Minoan Lines qui desservent l'île plusieurs fois par semaine (compter 10 à 13 heures au départ du Pirée). L'idéal reste évidemment le bateau de plaisance. Multiples possibilités de location : yacht avec ou sans équipage, croisière à bord d'un petit navire voire d'un caïque. Renseignements dans les agences de voyages et agences spécialisées ainsi qu'à l'Office national hellénique du tourisme (3, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 01-42-60-65-75.

Qui est qui ? qui fait quoi ?

« Il y a une minute attendrissante dans la rencontre du passager et de son paquebot, dans l'intersection de leurs deux destinées », écrit Paul Morand dans *Hiver Caraïbe* (1). Raison de plus pour préparer soigneusement cet insolite rendez-vous. Quelques repères, donc. Pour savoir qui est qui et qui fait quoi, mieux choisir celui qui, ancré le long d'un quai, sera, l'espace d'une croisière, votre bateau.

COMPAGNIES MARITIMES

CARNIVAL CRUISES

■ **La flotte.** Le géant américain (et numéro un mondial de la croisière) a recemment battu tous les records avec l'entrée en piste du *Destiny* (3 400 passagers), le 10 novembre 1996, à Venise. Immense atrium-lobby (avec ascenseurs transparents, neons, lumières clignotantes et multicolores), théâtre, piscines (quatre), jacuzzis (sept) et plusieurs discothèques... Ce méga-paquebot se grise de superlatifs même si l'on n'y profite guère de la mer que l'on a d'ailleurs beaucoup de mal à apercevoir. Mais l'expérience séduit un public jeune et actif, en quête de *« sun and fun »*. Une clientèle grâce à laquelle Carnival est la seule compagnie à pouvoir afficher un taux de remplissage de... 105 % !

■ **A bord.** Une ambiance entre Atlantic City et Las Vegas, quel que soit le paquebot de la compagnie. Des activites permanentes, dont l'intérêt l'emporte même, pour certains passagers, sur l'attrait des escales programmées ; des casinos impressionnants. Quant à la table, elle illustre, évidemment, les goûts de la clientèle majoritaire. Il en va de même des shows, bien rodés et *« made in USA »*.

■ **Au menu.** Caraïbes, Bahamas, Riviera mexicaine et Alaska.

■ **Points forts.** Des croisières courtes, de Miami, permettent de tester le produit : environ 3 000 F par personne, port/port, pour quatre jours avec escales a Key West, Playa del Carmen et Cozumel. Sur le *Destiny*, des croisières de sept jours (de Miami) dans les Caraïbes. Des prix d'appel très abordables même si, à bord, il est facile de faire monter la note...

CELEBRITY CRUISES

■ **La flotte.** Avec cinq paquebots 5 étoiles, l'ex-compagnie Chandris (numéro quatre mondial) offre une des flottes les plus récentes. Si le *Meridian* (1 160 passagers) conserve de son passé de transatlantique la tradition d'un certain art de vivre, l'*Horizon* et son jumeau le *Zenith* (1 345 passagers), lancés en 1990 et 1991, affichent une ligne futuriste et racée, des cabines spacieuses et de belles installations sportives. En novembre 1995 s'y est ajouté le luxueux *Century* (1 800 passagers), puis, en novembre 1996, son jumeau, le *Galaxy*. Tons chauds, boiseries, mais aussi cadre novateur et une étonnante collection d'œuvres d'avant-garde : ces deux derniers-nes ont vraiment belle allure. A noter la présence d'un centre de thalassotherapie ultramoderne, secteur dans lequel la compagnie devrait bientôt proposer des produits spécifiques.

■ **A bord.** Ambiance calme, décontractée mais raffinée. Public international, à majorité américaine (20 % d'Europeens). On appréciera (surtout au dîner) une gastronomie supervisee par le chef Michel Roux (du Waterside Inn, près de Londres, 3 etoiles Michelin). Un effort à l'intention des Français : présence d'une hôtesse francophone, menus et annonces en français.

■ **Au menu.** Bermudes, Caraïbes, Mexique, canal de Panama, Amérique centrale, Alaska et Amérique du Sud.

■ **Points forts.** Des vols directs sur les Antilles (Fort-de-France ou Pointe-à-Pitre) pour les circuits Caraïbes et Amerique centrale à bord de l'*Horizon* et du *Zenith* (jusqu'en avril), du *Galaxy*, dès novembre : croisières Paris-Paris, dix jours, à partir de 11 430 F. De mai à début octobre, *Horizon* et *Galaxy* sont en Alaska, avec d'interessants forfaits Paris-Paris incluant une nuit d'hôtel avant la croisière (à partir de 15 830 F). Nombreuses traversees du canal de Panama, destination originale encore méconnue. Du 27 octobre au 23 décembre, un circuit Autour de l'Amérique du Sud a bord du *Meridian*.

CLUB MED CROISIÈRE

■ **La flotte.** Le *Club-Med-I* et le *Club-Med-II*, des cinq-mâts lancés en 1989 et 1992. Deux paquebots à voiles, qui sont aussi les plus grands et les plus longs du monde (187 mètres). De dimension humaine, ils allient le romantisme du voilier au confort d'un vrai navire de croisière. Pour le bonheur de leurs passagers, 2 500 m² de ponts et 2 500 m² de voilure. Une sécurite à toute épreuve grâce à une technologie de pointe où l'ordinateur optimise les conditions de navigation. Un faible tirant d'eau permet d'accoster dans de petites criques.

■ **A bord.** Des cabines spacieuses (18 m²), confortables et largement ouvertes sur la mer. Décoration sobre. Restaurant avec terrasse et les inimitables buffets du Club. On dîne à l'heure, à la table de son choix, eau minérale et vins étant offerts. Service attentif et gratuit (pourboires interdits). Atmosphère décontractée. Programme « à la carte », animation discrète. En vedette, une plate-forme arrière qui facilite la pratique, à volonté et encadrée de GO compétents, de tous les sports nautiques. Salle de fitness avec vue panoramique sur le large.

■ **Au menu.** Caraïbes et Méditerranée *(Club-Med-I)* ; Pacifique Sud et Polynésie *(Club-Med-II)*.

■ **Points forts.** Beaux circuits Caraïbes de sept jours au départ de Fort-de-France vers les îles Vierges ou les Grenadines (à partir de 12 670 F, plus avion A/R Paris : 3 800 F). Au printemps et à l'automne, des croisières courtes (trois ou quatre nuits), de Cannes, vers la Corse et la Riviera italienne. En été, itinéraires d'une semaine en Turquie et en Grèce (à partir de 11 900 F + l'avion à partir de 2 700 F). Du 8 mars au 20 décembre 1997, le *Club-Med-II* propose des circuits de trois, quatre, six et sept nuits en Polynésie (Rangiroa, Bora-Bora, Moorea). Une formule « à la carte » permet de panacher croisière et séjour (à partir de 5 250 F pour la croisière + 6 250 F pour l'avion de Paris).

COSTA-PAQUET

■ **La flotte.** Hormis le *Costa-Riviera* (984 passagers), flotte récente et moderne : *Costa-Marina* (800 passagers), *Costa-Allegra* (820 passagers), *Costa-Classica*, *Costa-Romantica* (1 500 passagers chacun). Dernier-né et navire-amiral de la flotte, le *Costa-Victoria* (2 000 passagers). Sous le label Paquet, le *Mermoz* (530 passagers), symbole de l'art de vivre et de la croisiere à la française. Et le *Costa-Playa* (480 passagers), base aux Caraïbes.

■ **A bord.** Ambiance joyeusement latine. Bonne adaptation à la clientèle française avec une « maîtresse de maison » française à bord de chaque navire Costa. Concept hôtelier rationnel et formule « club de vacances » à la mode. Recherche très italienne en matière d'espace et de décoration. Les cabines, en général bien conçues et agréables à vivre, sont équipées de télé couleur et d'un coffre-fort digital. La table, internationale, fait la part belle aux classiques italiens. Le *Mermoz* poursuit, quant à lui, sa ronde autour du monde. Une elégance un peu désuette, un décor qui mêle acajou et cuivres astiqués, un parfum d'aventure illustré par les affiches décorant les coursives. Son service réputé et la qualité de sa gastronomie (accompagnée de vins sélectionnés offerts aux repas) compensent l'inconfort relatif de ses cabines.

■ **Au menu.** Costa : Méditerranée, mer du Nord, Baltique et Caraïbes. Paquet : Asie, ocean Indien, Méditerranée, Europe du Nord, Baltique et Spitzberg.

■ **Points forts.** Pour Costa, se reporter à « L'Armada Costa » *(voir page 17)*. Pour Paquet, les très beaux itinéraires du *Mermoz* et ses croisières à thème (voir « les bonnes filières »).

Cie DES ÎLES DU PONANT

■ **Le bateau.** Le rêve de deux jeunes officiers de la marine marchande est devenu réalité : un trois-mâts d'une trentaine de cabines (60 passagers), baptisé *Le Ponant* et destiné à croiser dans les eaux des Caraïbes vers des escales peu accessibles aux gros paquebots. Ce voilier de 88 mètres allie l'élégance des formes, des volumes et des matériaux, l'intimité d'un yacht, le confort d'un paquebot et un contact inégalé avec la mer. Sous pavillon français avec, à la barre, un équipage exclusivement national.

■ **A bord.** Un grand salon aux tons d'eau, deux restaurants (dont l'un avec terrasse) et un *sundeck* idéal pour prendre la mesure d'une voilure de 1 500 m². De vastes cabines aux teintes pastel, toutes extérieures. Un service jeune et sympathique (trente membres d'équipage), une table savoureuse. Prisée d'une clientèle dynamique et aimant la vie en mer : une marina à fleur d'eau pour pratiquer sports nautiques et plongée. Le navire accède aux criques les plus retirées, et les excursions, conçues dans l'esprit de convivialité décontractée qui règne à bord, privilégient découverte et contact avec la nature. Ni casino ni cinéma. Une animation discrète sur fond de musique locale. La mer tient le devant de la scène.

■ **Au menu.** Caraïbes et Méditerranée.

■ **Points forts.** Du 10 au 19 avril, une croisière à Cuba *(voir page 20)*. Possibilité de prolonger ses vacances en République Dominicaine. Forfait Paris/Paris : 19 700 F. Du 17 au 24 avril, croisière de la République Dominicaine en Guadeloupe *via* Porto Rico, les îles Vierges britanniques et Saint-Barthélemy. Paris-Paris : 18 750 F. En été, des croisières de huit jours au départ de Nice vers Malte, *via* la Corse, les côtes italiennes et la Sicile.

CPTM

■ **Le bateau.** La Compagnie polynésienne de transports maritimes (CPTM), qui bat pavillon français, possède le seul caboteur desservant, chaque mois, les îles des Marquises au départ de Papeete. L'*Aranui* (70 passagers) ravitaille les six îles habitées de l'archipel, avec deux escales dans les Tuamotus.

■ **A bord.** Ambiance informelle et familiale pour ce cargo mixte qui abrite néanmoins un salon-bibliothèque, une salle de vidéo et une petite piscine. Trente-deux cabines de plusieurs catégories, certaines avec douches communes. On peut aussi dormir à la belle étoile... Nourriture à base de produits locaux et vins aux repas. Au-delà d'une approche authentique de la vie en mer, on découvre l'archipel « de l'intérieur » : fermes perlières, descente de rivière en baleinière, village et cimetière où reposent Gauguin et Brel. Sans oublier de vraies rencontres avec les populations locales.

■ **Au menu.** Les Marquises, en huit ou seize jours.

■ **Points forts.** Environ un voyage par mois (saison humide, de décembre à février). La version « seize jours » permet de savourer totalement ce voyage hors du commun : à partir de 16 830 F par personne en cabine extérieure + vol pour Tahiti à partir de 6 290 F.

CROISIÈRES FESTIVAL

■ **La flotte.** Des paquebots classiques et de taille humaine sur des itinéraires variés, en Méditerranée. Deux navires, *The Azur* (ex-*Azur* de Paquet, 680 passagers) et le *Bolero* (800 passagers). Le *Flamenco* s'y ajoutera dès 1998, après embellissement.

■ **A bord.** Des bateaux sympathiques, de bon confort et adaptés à une clientèle européenne jeune, active et à petit ou moyen budget. Ils offrent toutes les activités d'une croisière traditionnelle. Itinéraires classiques. Départs aisés depuis Marseille, Nice, Gênes ou Venise. Escales bien planifiées. Un chef français en cuisine, un service efficace et une bonne adaptation à la clientèle de l'Hexagone : menus, journal de bord, nouvelles par satellite et informations diverses (y compris l'animation en soirée) sont traduits en français. Installations sportives assez originales, dont un court de squash et un terrain de volley à bord de l'*Azur*.

■ **Au menu.** Méditerranée occidentale et orientale, côtes de l'Atlantique et îles Canaries.

■ **Points forts.** En mars, deux croisières vers les Canaries et le Maroc, au départ de Marseille : à partir de 9 645 F par personne en cabine double extérieure avec préacheminement au départ des principales villes de France Inclus. Au printemps, plusieurs mini-croisières de cinq et six jours, au départ de Nice, avec *The Azur* : à partir de 4 500 F par personne en cabine double extérieure. Et des circuits vers les Canaries ou l'Egypte et Israël à bord du *Bolero*. De juin à octobre, trente-cinq croisières de huit jours en Méditerranée, au départ de Venise, avec vol A/R inclus : à partir de 9 145 F. Pour *The Azur*, cap sur les îles grecques avec traversée du canal de Corinthe et escale à l'île de Korcula, en Dalmatie. *Bolero*, quant à lui, inclut dans son itinéraire Méditerranée une escale à Dubrovnik. Possibilité d'enchaîner les deux circuits ci-dessus ou d'allier croisière et séjour d'une ou deux semaines soit en Crète, soit à Rhodes (pour *The Azur*), soit en Turquie (pour *Bolero*). Bon rapport qualité/prix, tarifs attractifs et réductions pour les voyages de noces et les anniversaires de mariage. Gratuité pour les enfants, à certaines dates.

CRYSTAL CRUISES

■ **La flotte.** Une ligne gracieuse, à la fois classique et contemporaine, pour les deux luxueux paquebots de cette compagnie nippo-californienne dont l'objectif est d'offrir à un public exigeant et actif une version moderne des fastueuses croisieres d'antan. Lancement, en 1990, du *Crystal-Harmony* (960 passagers) puis, en mai 1995, de son jumeau le *Crystal-Symphony*. En 1996, la compagnie a été élue World's Best Cruise Line par le magazine *Travel and Leisure*.

■ **A bord.** D'emblée, le ton est donné : un univers lisse aux volumes exceptionnellement généreux, où dominent teintes sobres, lignes épurées et transparences. Personnel stylé, espaces de restauration démultipliés pour satisfaire les plus versatiles appétits, cabines extérieures (avec, pour plusieurs, un balcon), salons sophistiqués. On est dans un *« resort »* de grand luxe pour clientèle californienne ou new-yorkaise nantie. Attentive aussi à son *look* à en juger par une piscine extérieure de belle dimension, un centre fitness dernier cri et un practice de golf informatisé. Les joueurs ne sont pas oubliés avec les seuls casinos en mer gérés par le célebre Caesar's Palace de Las Vegas.

■ **Au menu.** Méditerranée, Europe du Nord, Afrique, Caraïbes, Canal de Panama, Riviera mexicaine, Alaska, Canada, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie, Australie et îles du Pacifique.

■ **Points forts.** Grande variété d'itinéraires et des destinations prestigieuses. A bord, spectacles d'une rare qualité et conférenciers de haut niveau. Tarifs en rapport...

CUNARD

■ **La flotte.** Une compagnie fondée en 1839 et qui a su, au fil des années, créer et affiner un art du voyage sans lequel la croisière ne serait peut-être pas aujourd'hui ce qu'elle est. Sur les quelque cent soixante-quinze navires qu'elle a exploités, certains, tels l'*Aquitania*, le *Mauretania*, le *Lusitania*, le *Franconia*, le *Queen-Mary* ou le *Queen-Elizabeth* sont entrés dans la légende. Tout aussi prestigieux, le *Queen-Elizabeth-2* (1 500 passagers) reste, aujourd'hui, le paquebot star de la compagnie et le seul navire à assurer la ligne entre Southampton et New York. La flotte Cunard – uniquement composée de navires 5 étoiles – réunit également l'élégant *Vistafjord* (736 passagers), deux yachts de luxe, le *Sea-Goddess-I* et le *Sea-Goddess-II* (116 passagers chacun) et le *Royal-Viking-Sun* (814 passagers).

■ **A bord.** Atmosphère élégante, raffinée, avec une inimitable touche britannique. De toute la flotte, le *Q-E-2* rallie, bien évidemment, tous les suffrages. Ce *liner*, véritable ville flottante avec ses treize ponts, exhale une nostalgie délicieusement surannée. Une décoration nouvelle, aux tons mieux coordonnés. Seul ou en famille, impossible de s'ennuyer : multiples salons, bars, boutiques, théâtre, piscine, conférences et animations. Le centre de formation informatique Epson ne désemplit pas. En

le « Who's who » des croisières

vedette, également, la plus belle bibliothèque flottante avec quelque quatre mille volumes ! Sans oublier d'immenses ponts promenade, pour s'emplir d'océan. Des pauses rituelles, tels le bouillon de 11 heures et le « *five o'clock tea* ». Et surtout l'arrivée grandiose dans le port de New York qui, à elle seule, justifie quelque cent quarante heures de mer depuis Southampton. Tradition de haut niveau toujours, mais à une échelle plus intime, sur les autres navires de la compagnie.

■ **Au menu.** Transatlantique, Baltique, cap Nord, Méditerranée, Canada, Alaska, canal de Panama, Amérique du Sud, Pacifique sud, Tour du monde.

■ **Points forts.** Douze traversées Southampton-New York en 1997, avec le *QE 2* : à partir de 14 590 F, Paris-Paris, avec cinq nuits à bord en cabine double extérieure, trois nuits à New York dans un hôtel de 1re catégorie et le vol retour vers Paris en classe éco. A partir de 31 960 F en cabine luxe, séjour au Waldorf Astoria et retour en Concorde. Le français sera à l'honneur du 6 au 12 juin, avec des conférences sur l'histoire de la Transatlantique et de ses paquebots. Du Pirée à Venise, un circuit mer Noire, du 13 au 25 septembre, à bord du *Vistafjord* avec conférences en français : à partir de 16 865 F + l'avion. A bord du *Royal Viking Sun*, toujours avec conférences en français, un circuit « cap Nord », du 28 juin au 12 juillet (à partir de 27 730 F) et, entre Singapour et Hongkong, un « Joyaux de l'Orient », du 17 au 29 octobre (à partir de 26 910 F).

DOLPHIN CRUISE LINE
MAJESTY CRUISE LINE

■ **La flotte.** Teck, boiseries et cuivre pour deux paquebots traditionnels et d'un bon rapport qualité-prix : l'*Ocean Breeze* (780 passagers) et le *Sea Breeze* (840 passagers). Conçus pour des vacances familiales, ils offrent des circuits traditionnels mais surtout d'intéressants itinéraires courts, en complément d'un séjour aux Etats-Unis. C'est également la compagnie de croisières officielle de Hanna Barbera et de ses personnages, dont les Pierrafeu, présents à bord pour le plus grand bonheur des enfants. Compagnie affiliée, mais de haut de gamme, Majesty Cruise Line exploite deux navires très récents : le luxueux *Royal-Majesty* (1 056 passagers) et le très confortable *Crown-Majesty* (1 961 passagers), transfuge de la Cunard, qui s'installera pour l'été en Alaska. Effort louable : une brochure en français chez ces nouvelles venues dans l'Hexagone.

■ **A bord.** Ambiance décontractée et bon enfant. Animation constante et nourriture abondante. Personnel aimable et navires très bien entretenus. Clientèle de tous âges, en majorité américaine. Ambiance plus élégante, mais toujours chaleureuse, à bord des unités de Majesty Cruise Line. Une politique sévère à l'égard des fumeurs, interdits de séjour au restaurant, à la salle de spectacle et dans cent trente-deux cabines.

■ **Au menu.** Côte Est des Etats-Unis, Bermudes, Caraïbes, Amérique centrale et Alaska.

■ **Points forts.** A bord de l'*Ocean-Breeze*, forfait incluant une croisière de cinq jours, de New York, avec escales dans le Maine et en Nouvelle-Ecosse, deux nuits à New York et le transport aérien (4 390 F par personne). A bord du *Royal-Majesty*, escapades de trois et quatre jours aux Bahamas et Mexique (à partir de 3 320 F). Des croisières de huit jours en Alaska, avec le *Crown-Majesty*, à partir de 6 355 F, sans l'avion.

L'EXPRESS-CÔTIER

■ **La flotte.** Créée il y a cent quatre ans, la ligne assure le transport régulier du courrier, des marchandises et des riverains, le long des côtes de Norvège. Un service public sur 2 000 km. Vital pour l'économie des quelque trente-quatre ports que l'*Express-Côtier* aborde fidèlement et quotidiennement, par tous les temps. Sur ses onze unités, neuf ont été remplacées par des navires plus modernes avec bars, salon panoramique et bibliothèque. A noter toutefois que, sur les navires plus anciens (années 60), seules les cabines de catégorie supérieure offrent un bon confort. La seconde génération (années 80) est beaucoup plus agréable à vivre. Les derniers-nés (1993, 1994 et 1996) ont un concept très proche de la croisière traditionnelle. Ils n'en restent pas moins, comme leurs aînés, des « travailleurs des mers ».

■ **A bord.** Plaisir de la navigation, simplicité de la tradition maritime norvégienne. On s'habille simplement (voire chaudement, car la journée se passe sur le pont, jumelles à la main), et l'on ne change pas de tenue pour dîner. Au déjeuner-buffet, crevettes fraîches, saumon fumé et [illegible]


J.-P. FAVREAU

■ **Au menu.** De Bergen à Kirkenes (frontière russo-norvégienne), via les îles Lofoten et le cap Nord.

■ **Points forts.** On peut effectuer le trajet complet en onze jours, mais un aller ou retour de cinq jours et demi reste la durée idéale (environ 9 660 F, vols et nuit d'hôtel inclus). L'*Express-Côtier* se réserve également par tronçons, de port en port. Si chaque saison a son charme, l'été permet de vivre pleinement le fabuleux spectacle du soleil de minuit.

FRED OLSEN CRUISE LINES

■ **La flotte.** Nouvelle venue sur le marché français, cette compagnie norvégienne propose deux paquebots « 3 étoiles » : le *Black-Prince* (450 passagers), apprécié des passagers britanniques, et, surtout, le confortable *Black-Watch* (811 passagers), entièrement rénové. Dans ce dernier, beaucoup d'espace, de lumière et 90 % de cabines dotées de grandes baies vitrées. Un produit jusqu'alors réservé à la clientèle britannique, mais qui pourrait s'introduire avec succès sur le marché français grâce à des itinéraires au départ de Douvres.

■ **Au menu.** Afrique, îles Canaries, Caraïbes, Floride, Méditerranée, mer Noire, Europe de l'Ouest, Scandinavie, Baltique et Spitzberg.

GRIMALDI CROISIÈRES

■ **Le bateau.** Cette compagnie italienne, basée à Naples, n'exploite qu'un seul navire de croisière, l'*Ausonia* (508 passagers), un paquebot à la ligne effilée et aux vastes espaces de ponts. Il transportait des passagers entre l'Italie et la Méditerranée orientale avant d'être transformé, en 1986, en vrai navire de vacances. La flotte Grimaldi comprend également plusieurs cargos desservant l'Italie, Israël, la Grèce, Chypre, l'Afrique occidentale et le Brésil.

■ **A bord.** Vastes salons, décoration raffinée aux tons clairs, cabines agréables, surtout en classe « Le Club ». Un paquebot familial et traditionnel où règne une bonne humeur très latine (l'équipage est entièrement italien) doublée d'une organisation efficace. La cuisine fait honneur à la gastronomie nationale (vin offert aux repas) mais régimes et menus diététiques sont également préparés sur demande. Serveurs rapides et souriants, nombre d'entre eux comprenant, voire parlant notre langue. Des passagers français en nombre croissant, séduits par l'ambiance et le bon rapport qualité/prix.

■ **Au menu.** Méditerranée occidentale et orientale.

■ **Points forts.** Des tarifs avantageux pour des croisières de sept et huit jours, de Nice, avec escale en Espagne, Tunisie et Italie (à partir de 8 020 F). De Marseille, un prestigieux circuit en Méditerranée orientale incluant Italie, Egypte, Israël, Chypre et la Grèce (du 23 juin au 5 juillet, à partir de 12 390 F, transfert retour Gênes-Nice inclus). Parmi les valeurs sûres de la compagnie, le circuit « Perles de la Méditerranée », qui permet d'interrompre sa croisière pour un séjour hôtelier à Majorque, Capri ou en Sicile : une semaine de croisière à partir de 7 550F, Nice-Nice, avec transfert gratuit à Gênes. A noter, encore plus qu'ailleurs, de nombreuses réductions individuelles (enfants, jeunes, troisième âge, voyages de noces, noces d'argent, noces d'or).

JADROLINIJA

■ **La flotte.** Cette compagnie croate (qui pos- [illegible]

une restauration en un seul service. Plein Cap, leur agent général en France, organise, depuis 1985, les « Croisières de tradition française », produits d'un bon rapport qualité/prix.

■ **A bord.** Classique et confortable, mais sans prétention. Agréable : un seul service en salle à manger (rare dans cette catégorie). La plupart des cabines sont spacieuses. Service attentionné et francisation totale sur le *Dalmacija*.

■ **Au menu.** Méditerranée occidentale et orientale. Baltique.

■ **Points forts.** A bord du *Dalmacija*, une série de croisières en Méditerranée, depuis Nice, et un intéressant circuit de onze jours, « Sur la route des tsars », avec deux jours d'escale à Saint-Pétersbourg. Une nouveauté, avec l'*Adriana* : des itinéraires en Dalmatie avec escales à Dubrovnik, Split et Korcula, et des circuits en Méditerranée orientale avec passage du canal de Corinthe.

MSC

■ **La flotte.** Croisière à l'italienne sur les paquebots de la Mediterranean Shipping Cruises, qui a pris le nom du groupe genevois (une des principales compagnies de cargos au monde) auquel elle a été intégrée. Au *Monterey* (600 passagers), ex-navire de ligne transformé en un confortable navire de croisière, se sont ajoutés le *Symphony* (815 passagers) et le *Rhapsody* (750 passagers), deux paquebots de style traditionnel. Pour renforcer sa présence en Méditerranée, la compagnie vient d'acquérir le *Melody* (1 500 passagers), qui reprendra, dès mai, les itinéraires du *Symphony*.

■ **A bord.** Une ambiance italienne, familiale et cordiale, à laquelle la clientèle française s'intègre bien. Cabines agréables, notamment sur le *Monterey*, au style typiquement années 50. *Idem* à bord du *Symphony*, dont on appréciera les vastes ponts extérieurs, les boiseries Belle époque, les cloisons en verre de Murano et les cuivres rutilants.

■ **Au menu.** Méditerranée occidentale et orientale. Océan indien.

■ **Points forts.** Le *Melody* propose, du 1er juin au 19 octobre, un circuit de huit jours incluant Capri, la Sicile, la Tunisie et l'Espagne (environ 7 560 F, Nice-Nice, avec acheminement gratuit en autobus vers Gênes). Les amateurs de musique classique et jazz pourront embarquer en mai pour une exceptionnelle croisière sur le *Monterey* (huit jours, Nice-Nice, à partir de 8 400 F).

NORWEGIAN CRUISE LINE

■ **La flotte.** Une des compagnies pionnières en matière de croisières aux Caraïbes. En 1979, elle rachète le *France*, qui, rebaptisé *Norway* (2 044 passagers), devient le fleuron d'une flotte regroupant plusieurs unités modernes et confortables, de 1 000 à 1 400 passagers, destinées à un public que rebute le côté impersonnel des méga-paquebots.

■ **A bord.** Une ambiance sympathique et une bonne place accordée aux sports et à la remise en forme (un des meilleurs programmes, en mer). Nombreuses croisières à thème (jazz et *country music*). Deux navires bien adaptés au public français. D'abord le *Norway*, dont les restructurations successives n'ont pas réussi à entamer l'élégance initiale. De superbes décors d'origine pour vingt-cinq cabines, la suite présidentielle, la salle à manger « Windward » (ex-« Chambord », première classe), le théâtre, qui accueille des shows de qualité. Charme [illegible]

mer. Ensuite, le *Windward* (1 246 passagers), lancé à Saint-Nazaire en 1993, qui bénéficie d'une décoration agréable privilégiant espace, tons clairs et luminosité, grâce à l'omniprésence de vitrages. Les cabines, modernes et bien conçues, sont à 85 % extérieures. On appréciera aussi les restaurants sur plusieurs niveaux, plus intimes, avec vue panoramique sur la mer.

■ **Au menu.** Caraïbes et Alaska.

■ **Points forts.** Pour le *Norway* : en dehors de ses traditionnels circuits aux Caraïbes, ce géant a retrouvé les quais du Havre en septembre 1996. Fort de son succès, il devrait y revenir chaque année. Deux transatlantiques sont programmées en 1997. Vers l'Europe, avec une croisière de seize jours au départ de Miami, le 16 août, et escales à New York, Halifax (Nouvelle-Ecosse), Saint John's (Terre-Neuve), Cork (Irlande), Southampton et Le Havre, le 1er septembre. Au retour, une croisière de douze jours (départ du Havre le 1er septembre), avec escales à Southampton et New York et arrivée à Miami, le 13 septembre. Il sera également aux Caraïbes, avec accompagnateur français (dix jours, Paris-Paris, à partir de 12 490 F, vol inclus). Pour *Windward*, l'Alaska et les Rocheuses, avec, outre des excursions classiques, des programmes plus originaux : plongée, snorkeling, trekking, VTT et kayak dans des cadres naturels hors normes (dix jours, Paris-Paris, à partir de 13 495 F en cabine double intérieure).

RIVAGES CROISIÈRES

■ **Le bateau.** Un seul navire pour cette filiale de la Compagnie Chambon, le *Rivage-Guadeloupe*, construit au chantier naval de Marseille et lancé en septembre 1995. Port d'attache : Pointe-à-Pitre. De dimension humaine (67 passagers), il offre vingt-deux cabines et deux suites junior. Conçu pour favoriser bien-être et convivialité, il propose un tourisme « intelligent », avec un beau programme de découvertes laissant toutefois de généreuses plages de détente.

■ **A bord.** Une ambiance décontractée, aux couleurs, aux parfums et aux rythmes de la Guadeloupe. Table de qualité avec dîners à thème faisant honneur à la gastronomie locale. Personnel français particulièrement attentif. Animation des plus sympathiques. La proximité des îles réduit à un maximum de deux heures et demie par jour le temps de navigation. On peut ainsi profiter pleinement des tropiques : sports nautiques, farniente, baignade, découverte des îles et VTT.

■ **Au menu.** Guadeloupe et dépendances.

■ **Points forts.** Toute l'année, un circuit de huit jours, de Pointe-à-Pitre via Marie Galante, La Dominique, Les Saintes, Basse-Terre, l'îlet Pigeon (réserve Cousteau) et l'îlet Gosier : neuf jours, sept nuits, Paris-Paris, 9 500 F par personne en cabine double extérieure, avec excursions et sports nautiques inclus. Possibilité de prolonger par un séjour hôtelier en Guadeloupe. Tarifs très raisonnables pour un produit unique en son genre : à partir de 9 500 F par semaine, vol, excursions et activités sportives inclus.

ROYAL CARIBBEAN (RCCL)

■ **La flotte.** Fondée à Oslo en 1968, mais basée à Miami, une compagnie de très bon niveau, numéro deux mondial. Des unités construites spécialement pour le voyage en mer. A bord, un maximum d'activités dans une ambiance de vacances et des itinéraires aussi nombreux que variés. La RCCL, avec ses dix paquebots (dont sept sortis des Chantiers de l'Atlantique), dispose d'une flotte homogène et très moderne. Ses unités ont d'ailleurs souvent été élues « Meilleur bateau de l'année » par la World Ocean and Cruise Liner Society. De 728 passagers (*Sun-Viking*) à plus de 1 800 (*Splendour-of-the-Seas*). Tous avec le même signe distinctif : le Royal Viking Crown Lounge, bar panoramique entourant la cheminée et offrant une vue spectaculaire. En 1997, lancement de deux nouvelles unités de 1 950 passagers chacune, le *Rhapsody-of-the-Seas* et l'*Enchantment-of-the-Seas*.

■ **A bord.** L'atmosphère d'un vrai paquebot de vacances, géré comme un village-club, avec des structures claires et un repérage facile. Cabines bien aménagées mais relativement exiguës, sauf sur les derniers-nés (*Splendour-of-the-Seas* et *Rhapsody-of-the-Seas*). Animation non-stop. Table de bonne qualité (menus en français) avec des plats taillés pour des appétits américains... Superbes buffets de minuit, tradition souvent négligée par d'autres compagnies. Sur la plupart des navires, le journal de bord est édité en français et une permanence est assurée au bureau du commis- [illegible]

■ **Points forts.** *Splendour-of-the-Seas* voguera cet été dans les eaux européennes. Des circuits en Méditerranée (treize jours, à partir de 17 270 F, de Barcelone, vols inclus) et des itinéraires « Scandinavie-Russie », depuis Harwich (treize jours, à partir de 16 970 F, aérien inclus). L'Alaska, en mai, avec le *Legend-of-the-Seas*, à partir de 14 920 F (avion et deux nuits à Vancouver inclus). Après un été en Méditerranée, l'*Enchantment-of-the-Seas* proposera une transatlantique par le nord, puis deux croisières de dix jours (de Boston) vers le Canada, les 21 septembre et 1er octobre, pour profiter de l'été indien (à partir de 16 830 F, avion compris). Grâce à un système de réservation unique en Europe, il est possible de connaître, en temps réel, le nombre de places disponibles, voire d'obtenir, dès la réservation, numéro de cabine et table de restaurant.

ROYAL OLYMPIC CRUISES

■ **La flotte.** La compagnie regroupe Epirotiki et Sun Line, leaders du marché en Méditerranée orientale. Six des treize navires ainsi rassemblés continuent à naviguer sous les deux marques distinctes, les couleurs du drapeau grec servant à différencier les produits. Blanc pour Epirotiki, avec les *Triton* (670 passagers), *Orpheus* (300 passagers) et *Olympic* (900 passagers). Bleu pour SunLine, avec les *Stella-Solaris* (620 passagers), *Stella-Oceanis* (300 passagers) et *Odysseus* (400 passagers). Les autres bateaux de la flotte commune (*Apollo*, *Mistral II*, *Stella Maris*, *Jason*, *Neptune*, *Argonaut* et *Hermès*) sont également sous la gestion de Royal Olympic.

■ **A bord.** Convivialité d'une ambiance grecque et style de croisière contemporain pour les bateaux blancs. Classiques, ils offrent des cabines plutôt petites, mais de bonnes surfaces de ponts. Une table internationale, avec quelques spécialités locales. On y trouve également un programme d'animation et des activités culturelles. Sur les bateaux bleus, élégance et ambiance plus traditionnelle. La Sun Line jouit d'une réputation justifiée, tant au niveau des aménagements que du service et de la restauration.

■ **Au menu.** Caraïbes, Amérique du Sud, mer Rouge et Méditerranée orientale.

■ **Points forts.** Des croisières 100 % francophones, de sept et neuf jours, de Nice, avec le *Jason*, un petit paquebot de 250 passagers : à partir de 4 880 F. Des croisières courtes, à bord de l'*Odysseus*. Classique, la découverte de la Grèce et de ses îles, en huit jours, sur le *Triton* (700 passagers) pour 8 655 F, Paris-Paris, avec vol spécial. Beaux circuits avec le *Stella-Solaris* dont une « aventure en mer Noire », itinéraire peu programmé cette année.

SEABOURN

■ **La flotte.** Trois paquebots-yachts qui offrent un très grand raffinement en matière de croisière : le *Seabourn-Pride*, le *Seabourn-Spirit* et le *Seabourn-Legend* (212 passagers chacun).

■ **A bord.** Ces palaces flottants, à la ligne aussi racée que futuriste, jouent, à tous les niveaux, la carte de l'élitisme et de l'exclusivité. Des suites de 27 m² minimum, avec salle de bains de marbre blanc et dressing. Un agréable restaurant-terrasse et une salle à manger avec horaires libres (ou service en cabine vingt-quatre heures sur vingt-quatre). Une cave prestigieuse. Animation discrète mais d'excellent niveau. Très belle marina flottante qui sert également de base de ski nautique, voile et planche à voile. Clientèle en grande majorité américaine mais personnel européen dont plusieurs français.

■ **Au menu.** Caraïbes, côte Est des Etats-Unis, Canada, Amérique du Sud, canal de Panama, transatlantique, Méditerranée, Baltique, Scandinavie et Asie.

■ **Points forts.** De très beaux itinéraires dans le monde entier... mais il faut compter environ 4 500 F par jour et par personne ! A ce prix, les pourboires et les boissons sans alcool peuvent être inclus...

SILVERSEA

■ **La flotte.** La croisière très haut de gamme à la portée d'une clientèle élargie. Une superbe ligne de paquebots-yachts pour les derniers-nés des palaces sur mer, les *Silver-Cloud* et *Silver-Wind* (314 passagers).

■ **A bord.** Paradisiaque, de la coque au sundeck. Teintes chaudes et douces, marbre, cuirs souples, tissus précieux et œuvres d'art. Le glamour à l'italienne mais sans prétention. Pour vivre en symbiose avec la mer, près de trois suites sur quatre (le mot cabine est inconnu à bord) s'agrémentent d'un balcon pri- [illegible]

STAR CLIPPERS

[illegible]

(180 passagers) conçus par Donald McKay, le célèbre architecte naval américano-écossais. A l'instar de leurs ancêtres, les plus hauts voiliers du monde déploient leurs quatre mâts et 3 600 m² de voilure (de Dacron) avec une incomparable élégance.

■ **A bord.** De vastes ponts de teck – d'où on contemple les voiles et la mer – mais aussi deux petites piscines et un excellent équipement pour les amateurs de sports nautiques. Malgré l'étroitesse relative qu'implique la coque d'un clipper, le confort règne. Cabines de style yacht, de taille modérée mais bien équipées. Salle à manger très bonbonnière rose et acajou (un seul service), salon-bibliothèque avec cheminée et boiseries des plus britanniques, piano-bar. Cosy et sans mondanités. La table fait la part belle aux salades, fruits et produits de la mer. Ambiance joyeusement informelle. L'animation va du spectacle donné par un groupe musical local à la course de crabes sur le pont...

■ **Au menu.** Caraïbes, Transatlantique, Méditerranée et Asie.

■ **Points forts.** Aux Caraïbes, le *Star-Clipper* propose, jusqu'en avril et, à nouveau, à partir du 25 octobre, des croisières d'une semaine au départ de La Barbade vers les Grenadines ou les Antilles : à partir de 8 050 F, sans l'avion. Une fois en Méditerranée, il effectuera plusieurs circuits, au départ de Cannes, avec escales en Corse, Sardaigne et Italie : compter 9 550 F par semaine, de port à port. Positionné en Asie, le *Star-Flyer* programme, jusqu'au 5 avril (puis à partir du 2 novembre), un itinéraire de huit jours le long de la péninsule malaise et de la Thaïlande : à partir de 8 200 F, sans l'avion. Du 10 mai au 2 octobre, il proposera de pittoresques circuits en mer Egée, au départ de Kusadasi : à partir de 9 550 F, port-port.

VOYAGISTES

AFRICAN SAFARI

Ce voyagiste inclut dans ses programmes le *Royal Star* (250 passagers) de la compagnie Starline Cruises, navire de charme, bien entretenu, au décor scandinave moderne et aux cabines agréables. Basé à l'année dans l'océan Indien, il propose des circuits inter-îles (Seychelles, Madagascar, Maurice, Comores) et des combinés Kenya-Afrique du Sud : compter 16 540 F pour une semaine à Mombasa en pension complète et une semaine de croisière, avion compris.

APSARA

Un spécialiste des voyages sur mesure et des destinations souvent insolites, ce qui explique des tarifs relativement élevés. L'accompagnement est assuré par de vrais spécialistes. Plusieurs croisières, dont une traversée « De l'île de Pâques à la Polynésie française » à bord du *World-Discoverer*, du 11 mars au 6 avril (à partir de 59 800 F, avion compris) et sur le Danube, une « Musicale », de Nuremberg à Budapest, à bord du *River-Cloud* (à partir de 31 750 F).

SCANDITOURS

Spécialiste des destinations nordiques, ce voyagiste offre, de la croisière fluviale sur le *Göta Canal* aux week-ends en mer, une belle variété de croisières dans cette région. En vedette, outre l'*Express-Côtier* (il en est l'agent général), l'affrètement annuel du *Dalmacija*, pour cinq croisières « Fjords, cap Nord et Spitzberg » : neuf à douze jours, Paris-Paris, de 10 200 à 16 500 F, vin compris. Et plusieurs « Croisières boréales » vers le cap Nord, le Spitzberg ou l'Islande, à bord du *Funchal* (395 passagers), un navire classique décoré d'élégantes boiseries. Accueil par une équipe francophone d'hôtesses et de guides. Pour dix-huit jours, Paris-Paris, compter 25 220 F avec l'avion. Autre point fort : la compagnie Arcalia Shipping, dont Scanditours est l'agent général. Elle propose un nouveau navire, le *Princess-Danae*. Rénové en 1996, ce paquebot classique (640 passagers) dispose de vastes cabines et offre une restauration en un seul service, de beaux espaces extérieurs et un personnel partiellement francophone. Programmes de l'été : croisières en Grèce d'une semaine, de Venise, avec escale à Dubrovnik. A partir de 7 120 F, sans l'avion.

TRANSTOURS

[illegible]

LES PRIX

[illegible]

Dossier réalisé par Michèle Valandina

Les bonnes filières

Compagnies et voyagistes

[illegible]

Agences spécialisées

[illegible]

Croisières à thème (au 10/02/1997)

[illegible]

A lire

[illegible]

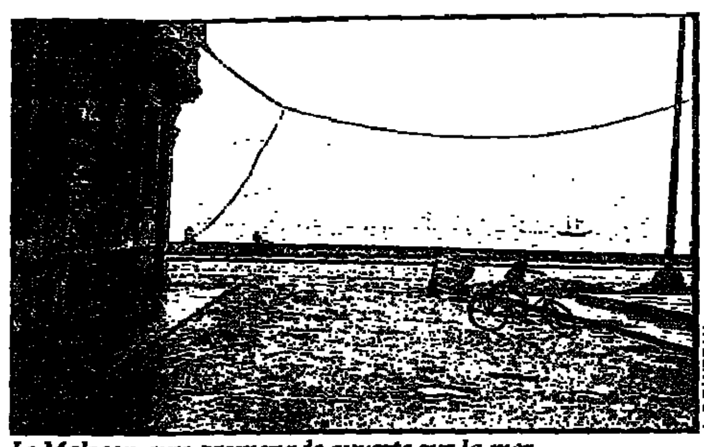
Cap sur Cuba

Une mise en bouche qui donne l'envie de revenir

LA HAVANE
de notre envoyé spécial

Depuis novembre dernier et jusqu'au 27 octobre 1997, la compagnie Costa programme dans les Caraïbes, en boucle de La Havane, une croisière inédite de sept jours dont l'intérêt principal, aux yeux des Français du moins, réside d'abord dans la possibilité ainsi offerte de découvrir le charme décadent d'une capitale cubaine légitimement inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Coup de foudre assuré malgré la frustration d'une trop brève mise en bouche qui, dans l'immédiat, ne comblera que les amateurs des fameux cigares locaux. De quoi, malgré tout, vous donner l'envie de revenir un jour tout en sachant qu'on peut toujours, il est vrai, s'offrir, avant ou après la croisière, quelques jours de vacances supplémentaires. En ce cas, s'installer en ville plutôt que dans une des stations balnéaires voisines qui tendent leurs usines à touristes aux adeptes du farniente tropical.

En attendant, le temps étant compté (une journée et demie, deux nuits à bord), on peut, sans regret, se dispenser des étapes éthyliques de l'itinéraire Hemingway (un *daïquiri* au Floridita, un *mojito* à la Bodeguita del Medio – ou vice-versa) où le fantôme de l'écrivain assiste, impuissant, à l'exploitation touristique de son nom, sous la houlette de commerçants avisés. Si la nostalgie vous taraude, vous pouvez toujours vous rendre jusqu'à la maison créole qu'il habita, à San Francisco de Paula, à une quinzaine de kilomètres de La Havane. Mais mieux vaut, dans le laps de temps qui vous est imparti, consacrer l'essentiel de votre court séjour à flâner, nez au vent, le long des façades délabrées du Malecon (un remblai-promenade de 7 kilomètres supposé protéger la ville des assauts de la mer) et dans les ruelles décaties mais pleines de charme de *La Habana Vieja* (la vieille ville) où s'inscrit le quartier colonial espagnol. S'attarder, également, au passionnant Musée de la Révolution et au Musée du Che avant de plonger, la nuit venue, dans l'atmosphère torride du Palacio de la Salsa (à l'hôtel Riviera), temple de la musique cubaine où le spectacle est nettement plus chaud que le show aseptisé et décevant d'un Tropicana à la réputation quelque peu surfaite. On fera donc l'impasse sur ce faux « must » facturé 80 dollars, économie qui permettra de s'offrir une ou deux boîtes de *Monte Cristo*...


J.-P. FAVREAU

Le Malecon, une promenade ouverte sur la mer

Vient le moment de larguer les amarres pour une première escale (sans grande saveur, si ce n'est pour les passionnés de plongée, de bronzage et de langoustes grillées) face à l'une des plages de l'île (cubaine) de la Jeunesse avant de mettre le cap sur la Jamaïque où, n'en déplaise aux brochures, le spectacle n'a rien de « *sublime* », pas plus que ne sont « *grandioses* » les cascades du fleuve Dunn qui ne justifient guère les émotions distillées par le kamikaze qui vous y conduit à tombeau ouvert. Déception, également, à l'escale de Grand Caïman, île qu'on oublierait facilement si n'était une insolite excursion en bateau, à « Stingray City », pour aller, dans une mer émeraude, batifoler au milieu des raies. *Last but not least*, l'escale mexicaine de Playa del Carmen d'où un bus vous conduit aux superbes ruines mayas de Tulum surplombant la mer des Caraïbes. Avec, pour final, une majestueuse arrivée dans la baie de La Havane.

Patrick Francès

Carnet de bord

■ **LE BATEAU.** Le *Costa-Playa* (12 704 tonneaux, 157 m), un paquebot à taille humaine (480 passagers) où l'on trouve vite ses marques. Une table savoureuse (les amateurs de pâtes seront comblés) que les estomacs fragiles apprécieraient davantage si la salle à manger n'était pas située à l'avant du bateau. Cabines spacieuses (y compris dans les catégories inférieures), certaines, à l'arrière, un peu bruyantes (mais on peut demander à changer si le bateau n'est pas complet), plusieurs extrêmement séduisantes, notamment sur les ponts 7 et 8 (coup de foudre pour la 701 et les suites du *Sky-Desk*) même si une vue spectaculaire s'y paie d'un relatif inconfort en cas de mer agitée. Animation très italienne (majorité oblige), atmosphère conviviale et décontractée. Personnel et encadrement aux petits soins.

■ **LES EXCURSIONS.** Facultatives, elles sont vendues à bord et font l'objet d'une tarification distincte. Compter environ 250 dollars pour quatre des excursions proposées au fil de la croisière. Plus ludiques que culturelles (excepté certaines de celles proposées à La Havane et au Mexique), ces visites guidées peuvent être jugées décevantes voire fatigantes en raison du rythme imposé. Sachez qu'il est toujours possible de rester à bord ou de descendre à terre et de profiter des escales à sa guise. On peut aussi s'y préparer à l'avance et organiser ses propres visites.

■ **L'ACCÈS AÉRIEN.** Le point noir pour la clientèle française lorsqu'elle se voit imposer un vol via Rome (avec changement d'appareil) inutilement éprouvant quand on sait que la compagnie AOM offre, de Paris, un vol direct et confortable à destination de La Havane. Difficile d'imaginer que Costa puisse rester insensible au désagrément ainsi infligé à ses clients français. A noter, pour les personnes souhaitant effectuer la croisière tout en organisant leur propre acheminement vers Cuba, l'existence de tarifs au départ de La Havane (port/port).

■ **LES PRIX.** Tout compris (sauf les boissons, les excursions et les pourboires), ils varient en fonction de la saison, de la catégorie et du type de cabine. Avec le vol A/R de Paris, de 9 000 à 10 000 F par personne en cabine intérieure double ; de 10 000 à 12 000 F en cabine extérieure double ; de 11 240 à 12 490 F pour les mini-suites du pont principal et du *Sky-Desk*. Egalement tarifs « spécial famille » (2 adultes et 1 ou 2 enfants de moins de 18 ans partageant la même cabine, de 7 200 à 9 000 F par personne en cabine extérieure) et « spécial voyage de noces et anniversaires de mariage ».

■ **VARIANTES.** Une croisière « espagnole » avec le *Melià-Don-Juan* (406 passagers) et trois itinéraires (4, 5 ou 8 jours) au départ de Cienfuegos, à Cuba, avec, pour l'un d'eux, une escale à Santiago de Cuba. Renseignements à l'Office du tourisme cubain (tél. : 01-45-38-90-10). Très différente, une croisière à bord du *Ponant* (88 m, 32 cabines doubles) permet, du 10 au 18 avril, de découvrir La Havane, la province de Pinar del Rio et la vallée de Vinales avant d'embarquer pour la péninsule de Varadero et de longer la côte nord de Cuba, pour de cayo en cayo (îlot), gagner la baie où Colomb aborda l'île que l'on quitte pour rejoindre Puerto Plata, en République dominicaine. De Paris, 19 700 F par personne, en demi-pension à terre et pension complète à bord, avec les activités nautiques.

■ **RENSEIGNEMENTS.** Dans les agences de voyages.

Et la mer dans tout ça ?

Au large de la Floride, quand la croisière vous mène en bateau

MIAMI
de notre envoyé spécial

Prologue détonant du meilleur augure pour notre mini-croisière au large de la Floride : Miami Beach avec son quartier Art déco et ses huit cents bâtiments aux lignes géométriques et aux pastels acidulés, chahutés de fantaisies florales et marines. Cette architecture facétieuse et ludique qui exalte le « style paquebot » nous plonge de plain-pied dans notre périple maritime.

C'est l'état de grâce à l'approche du *Sovereign-of-the-Seas*, sûr de lui et dominateur, qui pèse et qui pose dans le port. Les mots de la brochure publicitaire refont surface : « *palace flottant* », « *luxueux paquebot* », « *repas raffinés* », « *revues façon Las Vegas* ».

La douche écossaise entre alors en action. D'abord trois heures d'une interminable attente avant de monter à bord, ensuite découverte de la cabine, exiguë, propre, sombre, avec un hublot tel « *une lune découpée dans la tôle des soutes* ». Foin d'état d'âme : l'urgence commande d'enfiler son gilet de sauvetage et de courir vers le pont *ad hoc* pour l'exercice de sécurité d'avant départ.

Après ces débuts laborieux, délicieux moment que d'apercevoir les lumières de la ville se dissoudre peu à peu dans le crépuscule. Notre couvert est dressé au restaurant Gigi ; Gigi, un parfum de comédie musicale et de glamour. Le cadre est doucereux, mais le glamour n'est pas au rendez-vous de l'assiette. Entre les pâtes gélatineuses et un bout de viande racornie, irruption, tel un diablotin, du photographe de bord. Ce stakhanoviste du cliché immortalise chaque dîneur affublé d'un pirate de carnaval. Cela s'avère un des business les plus lucratifs du bateau. Le clic-clac a définitivement supplanté le grouillement des flots. Justement, et la mer dans tout ça ?

Le moment est venu d'explorer notre *Sovereign-of-the-Seas*, comme on s'élance à la découverte d'une ville. Une ville avec ses promenades, ses théâtres, ses bars, ses belvédères, ses boutiques, ses coulisses, ses jardins secrets. Une ville avec ses rumeurs, ses hasards et sa nécessité, sa foule solitaire. Une ville étrange, en vase clos, un rien aseptisée, où le temps est suspendu, où tout semble désormais possible. Première incursion aux Follie's, avec ses promesses de spectacles façon Las Vegas. Des Follie's guère folichonnes : chorégraphie de patronage, danseurs balourds et un chansonnier dont les bon mots sont exclusivement réservés aux américains.

« LA CROISIÈRE S'AMUSE »

De l'autre côté du bateau, remake de « La croisière s'amuse ». Un animateur installe sur le piano une sorte de poupée Barbie en robe de bal, puis réclame des volontaires mâles pour s'agenouiller autour d'elle et lui chanter leur flamme. On se bouscule au portillon, et les dames de l'assistance pensent haut et fort que ces messieurs sont, enfin, à leur vraie place. Barbie, elle, est au nirvana. Juste au-dessous, un pianiste au visage creusé comme une carte de cours d'eau égrène de vieilles romances avant de céder la place à un karaoké tristounet.

Non loin du piano-bar, la bibliothèque se révèle un havre de paix avec ses fauteuils clubs et son atmosphère délicieusement *british*. Ailleurs, les bronzés s'éclatent dans des jeux où c'est à celui qui baissera son pantalon le plus prestement ou brandira, dans un temps record, le soutien-gorge de sa voisine. Paul Morand expliquait que le voyage moderne est un réflexe de défense de l'individu. Il s'agit, écrivait-il, « *d'être loin de – les Anglais loin des brumes, les Américains loin de l'ennui du Middle West* (...) ». Ce bateau transpire le Middle West.

Difficile, dans notre quête, d'échapper au casino où palpite le cœur du bateau. Alors que les bars ferment, que la discothèque se vide, que les couloirs deviennent déserts, les machines à sous crépitent, les cartes de black-jack s'abattent à un rythme d'enfer et la roulette donne le tournis que la mer ne suscite plus.

Au cœur de la nuit, longue rêverie sur le « pont promenade », à la recherche inavouée de quelque aventure. La lune a la forme d'une mangue, et l'imagination prend son envol dans la légende dorée des paquebots. Têtes couronnées, visons trop blancs, divas capricieuses ; malles-cabine et cabines comme des intérieurs douillets d'une garçonnière de roman de Maupassant. Passe alors furtivement une brune jouvencelle – bouche cerise, fines chevilles et décolleté plongeant – qui affiche une moue de starlette.

Une des vertus du *Sovereign* est bien de faire mousser notre imaginaire. Son bon usage consiste sans doute dans une alchimie entre cet imaginaire, le farniente épicurien et le clinquant de pacotille. Dès le premier soir, la messe est dite. Et la mer dans tout ça ? Elle paraît virtuelle. On ne sent ni son odeur ni ses palpitations. Où est donc passée la mer baudelairienne « *si monstrueusement séduisante, et qui semble représenter par ses jeux, ses allures, ses colères et ses sourires, les humeurs (...) de toutes les âmes...* » ? Le bateau lui tourne le dos.

Au petit matin, on est réveillé par un curieux bruit de tôle froissée : la réserve de glaçons est, hélas, à hauteur de notre cabine. Autre chuintement, plus doux, comme le froissement d'une étoffe : les informations du jour, glissées sous la porte. Programme gargantuesque, entre les jeux, aérobic, excursions, bingo, repas, animations, spectacles, cinéma, etc. Comme si cet activisme cachait la peur du vide, la crainte, pour le bateau, de se retrouver, seul, face à la mer. Comme si l'oisiveté était devenue politiquement incorrecte.

Le *Sovereign* accoste à Nassau, capitale des Bahamas, qui exhale un parfum à la SAS, de paradis fiscal, de yachts, de best-seller et de mafieux en exil. On y voit de belles femmes noires, des flics engoncés dans des costumes de flic de comédie, des palais officiels du même rose d'opérette qu'à Monaco. Les jolies maisons en bois de la rue principale sont défigurées par des boutiques hors de prix et sans intérêt.

Sur le bateau, jour de gala avec le cocktail du capitaine. L'occasion de sortir la cravate noire de la naphtaline. Une nuée de pingouins fait la queue devant les Follie's pour serrer la main du capitaine, scène bien sûr aussitôt immortalisée par les paparazzi de service. J'aperçois ma starlette en minirobe et talons aiguilles. Elle a les attributs de cette jeunesse qui déchaîne le démon de midi, mais un léger rictus dévoile un lourd passif de mangeuse d'hommes. Au milieu des *Américaines* endimanchées, elle a l'air d'un paon égaré dans une cage à dindons.

Sur le pont, les esprits et les corps s'échauffent, au rythme de la salsa et des *pina colada*. C'est la magie nocturne du bateau : exacerbation des gestes les plus simples, disponibilité totale, éveil hypertrophié des sens. Les barrières sautent, les femmes les plus réservées ont des mots qui les dépassent, des mimiques qui les irradient.

Le Sovereign effectue sa deuxième escale à Cococay, un îlot privé de la Royal Caribbean, qu'on gagne par une sorte de vaporetto. Les croisiéristes s'abattent sur l'île comme un nuage de sauterelles. Au menu : plongée, scooter des mers et barbecue des Bahamas avec hamburger carbonisé et sono assourdissante.

Notre dernière escale, Key West, est pour les Américains « *the southernmost point* », le point le plus au sud. Le charme de cette île qui ponctue la Floride vient de ses maisons en bois, de style colonial, habilement restaurées. Hemingway y a vécu de nombreuses années. Aujourd'hui, sa maison est transformée en un musée hanté par une nuée de chats goulus, les descendants, dit-on, de ses chers félins. On célèbre également le culte de l'écrivain au Sloppy Joe's, un bar bondé et bruyant où on est sûr de retrouver ses compagnons de croisière.

Hélas, les impératifs de navigation nous privent de la fameuse *sunset celebration* et des nuits hédonistes de Key West. On maudit notre bateau de nous infliger pareille frustration. Comme la veille, soleil couchant depuis le pont supérieur, où règne une grande fébrilité. La starlette a poursuivi son travail de sape. Les promesses de son sourire n'engagent que le pantin qui les reçoit. Etrange pouvoir du bateau qui entraîne un cœur de pierre à se briser comme du verre. Vengeance du *Sovereign* contre le voyeur tendrement ironique ?

Ultime rêverie au clair de lune. Je songe au mot de Confucius : « *Quand le doigt montre la lune, l'imbécile regarde le doigt.* » De retour à Paris, je suis pris de mal de mer. A l'instar du temps, la mer se venge de ce qui s'est fait sans elle.

Jacques Tiano

★ La plupart des citations sont extraites du *Guide de la croisière et des escales*, de Michèle Valandina (Archipel, 304 p., 125 F), et de *Voyage*, de Paul Morand (Press Pocket, 147 p., 30 F).

Carnet de bord

■ **LE BATEAU.** Le *Sovereign-of-the-Seas* est un des treize navires de la Royal Caribbean Cruise Line. Sorti des chantiers de Saint-Nazaire en 1987, long de 273 mètres, large de 32,8 mètres, il peut accueillir 2 276 passagers en cabines doubles et 825 membres d'équipage.

■ **LA CROISIÈRE.** La croisière de 4 jours aux Bahamas, ici décrite, peut aussi ponctuer agréablement un séjour en Floride et la découverte de Disney World. Prix à partir de 2 690 F par personne (port/port, cabine intérieure standard, base double). Les claustrophobes opteront pour une cabine extérieure (à partir de 4 230 F). Egalement programmée, une croisière de 3 nuits, à partir de 2 320 F. Renseignements auprès de R. A. Marketing, tél. : 01-45-77-10-74 et dans les agences de voyage.

■ **AVEC QUI ?** Le voyagiste Vacances fabuleuses (renseignements au 01-53-67-60-00 et dans les agences de voyages) propose une balade en Floride avec la croisière de 4 nuits : à partir de 12 130 F, de Paris. Ce voyagiste travaille en étroite coopération avec United Airlines (tél. : 01-41-40-30-30), compagnie réputée, à juste titre, pour la qualité de ses services et ses prix très compétitifs.

■ **UN CONSEIL.** Si vous séjournez à Miami, évitez le Miami Beach Ocean Resort : propreté douteuse et parfum de moquette moisie dans les chambres.

Un Salon pour la croisière

Le 5e Salon de la croisière et des ferries se tiendra, les 21, 22 et 23 février au Palais des congrès, porte Maillot, à Paris, à l'initiative de Croisimer, association regroupant la quasi-totalité des compagnies de croisières maritimes et fluviales ainsi que les compagnies de ferries, soit une centaine en 1996. Depuis vingt-sept ans, Croisimer s'efforce de faire connaître ce secteur, tant auprès de la distribution que du grand public dont l'engouement à l'égard de cette formule de vacances est reflété par l'audience croissante du Salon qui lui est consacré : 2 500 visiteurs en 1993, 10 000 en 1996. En 1997, une cinquantaine d'exposants présenteront les multiples produits du tourisme maritime et fluvial, de la traversée en ferry à la croisière de luxe sous des cieux exotiques. Ils se limiteront à informer les visiteurs, les ventes étant réservées au réseau des agences de voyages. En vedette, cette année, l'Egypte avec la présence de l'office de tourisme égyptien et les voyagistes leaders sur cette destination ainsi qu'un mur d'images permettant de découvrir, en vidéo, les plus belles croisières.

★*Accès par le métro et le RER C (porte Maillot) ; parking sur place.* Ouvert de 10 heures à 19 heures. Prix d'entrée : 25 F. Accès gratuit pour les lecteurs du *Monde* sur présentation de ce supplément.

DISPARITIONS

Darcy Ribeiro

Anthropologue et figure de la gauche brésilienne

LE SÉNATEUR Darcy Ribeiro est mort, lundi 17 février, dans un hôpital de Brasilia, des suites d'un cancer généralisé. Il avait soixante-quatorze ans. Anthropologue de renom international, romancier, essayiste et membre de l'Académie brésilienne des lettres depuis 1992, il fut aussi, durant ces trente dernières années, l'une des figures de la gauche brésilienne.

Issu d'une famille de la moyenne bourgeoisie, Darcy Ribeiro est né le 22 octobre 1922 à Montes Claros, une ville du nord de l'Etat de Minas Gerais, dans le sud du pays. A l'âge de vingt-deux ans, il abandonne des études de médecine pour s'inscrire à l'Ecole de sociologie et de politique de l'université de Sao Paulo. En 1946, après l'obtention d'un doctorat en sciences sociales, il est embauché comme ethnologue par les Services de protection des Indiens. C'est au sein de cet organisme officiel, chargé de la défense des populations indigènes face à l'avancée de la colonisation, que Darcy Ribeiro découvre, au contact de tribus isolées, la ligne directrice de son futur engagement politique : *« Une vision unificatrice du Brésil, toujours débordante d'optimisme »*, selon le *Journal do Brasil*.

Ses séjours passés parmi les Indiens fourniront, en effet, matière à une abondante série d'essais anthropologiques où pointe déjà l'apologie du métissage qui caractérise la société brésilienne. L'auteur y révèle une sensibilité volontiers qualifiée au Brésil de *« romantique »*, qui tranche sur la *« froideur structuraliste »* des *Tristes Tropiques de* Claude Lévi-Strauss.

A trente-cinq ans, Darcy Ribeiro entame une deuxième carrière : celle de conseiller en éducation auprès du président Juscelino Kubitschek, le fondateur de Brasilia. Il est ensuite successivement nommé ministre de l'éducation et de la culture, puis chef de la maison civile dans l'éphémère gouvernement du président Joao Goulart, déposé par un coup d'Etat militaire en mars 1964. Proscrit, exilé en Uruguay, l'ethnologue est tour à tour invité comme consultant en éducation par le gouvernement du Costa Rica, du Venezuela, du Chili (à l'époque de Salvador Allende), du Pérou et de l'Algérie.

En 1974, la dictature militaire, qui le croit moribond, l'autorise à rentrer au Brésil pour y subir l'ablation d'un poumon rongé par le cancer. La loi d'amnistie générale de 1979 et la redémocratisation graduelle des institutions le propulsent rapidement sur les devants de la scène politique. En 1982, il est élu vice-gouverneur de l'Etat de Rio, sur le ticket commandé par Leonel Brizola, leader populiste auquel il vouera jusqu'à la fin de sa vie une fidélité sans failles.

Darcy Ribeiro met alors en place un réseau de Centres intégrés d'éducation publique destinés en priorité aux quartiers défavorisés. Vitrines sociales d'un « brizolisme » aujourd'hui à l'agonie, ces établissements péricliteront en raison de leur gestion. *« J'ai échoué en tout*, confessa-t-il voilà quelques années. *Mais mes échecs sont des victoires car je n'aimerais pas être à la place de ceux qui m'ont vaincu. »*

Jean-Jacques Sévilla

■ **JACQUES LAUREAU**, représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Etats américains (OEA) depuis mars 1996, est mort, samedi 15 février, des suites d'une longue maladie. Né le 8 janvier 1943 à Pantin (Seine-Saint-Denis), Jacques Laureau était entré dans la diplomatie à sa sortie de l'ENA en 1969 et avait été en poste à Moscou, à Bonn et à Washington. Après un détachement à Paribas (1982-1986), il avait pris la direction de la coopération scientifique, technique et du développement au Quai d'Orsay. En juin 1989, il avait été nommé ambassadeur au Nigeria, puis, en septembre 1992, représentant permanent de la France auprès de la FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture) à Rome, avant de représenter la France à Washington auprès de l'OEA.

AU CARNET DU « MONDE »

Fiancailles

M. et Mme Gilbert VALETTE
de Senlis,

Général et Mme Peter LANDREY
de Cornouailles,

sont heureux de faire part de l'engagement de leurs enfants,

Caroline et Jonathan,

au Zimbabwe.

3, Redhill Road,
Highlands, Harare,
Zimbabwe.

Décès

– Mme Gabriel Arlet,
née Jacqueline Roger,
son épouse,

Ses enfants, gendres et belles-filles,
Et tous ses petits-enfants,

ont le chagrin de faire part du rappel à Dieu de

M. Gabriel ARLET,
ingénieur civil des Mines,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 18 février 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 21 février, à 9 heures, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue Oswaldo-Cruz,
75016 Paris.

– M. Pavel Konecny
et le docteur Gisèle Konecny-Birck,
M. et Mme Michel Simille,
ses enfants,

Laurence et Etienne Bernard,
Eric Simille,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. André BIRCK,
administrateur de biens,

survenu à Paris, le 14 février 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 20 février, à 15 heures, en l'église Saint-Léon, place du Cardinal-Amette, à Paris-15e, où l'on se réunira.

52, rue Fondary,
75015 Paris.

– Trouville.

M. et Mme Gérard Boucher,
ses enfants,
Véronique et Philippe Caillat,
Sylvie et Yves Delrieu,
Gilles Boucher et Aude Mercier,
Anne-Marie et Nicolas Montlivet,
ses petits-enfants,
Théo, Paul, Lucie, Christelle,
ses arrière-petits-enfants,
Ainsi que sa famille,
ont la peine de faire part du décès de

Mme Roger BOUCHER,
née Georgette DUPIEDFORT,

survenu le 17 février 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques auront lieu le samedi 22 février, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-des-Victoires de Trouville.

L'inhumation se fera au cimetière de Trouville.

Priez Dieu pour elle.

– Paris. Laroque.

Après une vie bien remplie,

M. Robert CAROL,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
rue d'Ulm, 1919-1997,

s'est éteint le 16 février 1997.

Jacqueline Carol-Duthu,
Catherine et André Huber-Carol
et Hélène,
Mireille et Hugh Willey-Carol,
Paul et Christine Willey.

La célébration religieuse aura lieu en l'église de Laroque (Hérault), le samedi 22 février, à 14 heures.

Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Laroque, dans le caveau de famille.

79, quai André-Citroën,
75015 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– M. Marc Dumont
a la douleur de faire part du décès de

Mme Yolande DUMONT,
née PETIT PREZ,

sa mère,

survenu le 15 février 1997.

Les obsèques auront lieu le 21 février, à 10 h 30, à l'église Notre-Dame de Boulogne (Hauts-de-Seine).

78, quai de la Loire,
75019 Paris.

– L'Ouvroir de Peinture Potentielle (OuPeinPo)
a la tristesse de faire part de la disparition, le 10 février 1997, de

Aline GAGNAIRE,
artiste peintre,

membre du groupe depuis sa création.

– Le colonel Jackie Placide Cavallin, président de l'Œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers,
Et les membres de son conseil d'administration,
ont la douleur de faire part du décès du

colonel Gaston JAMAIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
administrateur de l'Œuvre des pupilles
depuis 1963 et président
de 1986 à 1996,
ancien directeur départemental
des services d'incendie et de secours
d'Indre-et-Loire
et président de l'Union départementale
des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire,

survenu le dimanche 16 février 1997.

Les obsèques auront lieu en la cathédrale de Tours, le jeudi 20 février, à 15 heures.

Vos témoignages de sympathie peuvent être adressés à l'Œuvre des pupilles, au 27, rue de Dunkerque, Paris-10e.

Selon les vœux du colonel Jamain, les dons seront versés directement à l'Œuvre des pupilles pour les orphelins de sapeurs-pompiers.

– Bertrand et Anne de Largentaye,
Armand et Patricia de Largentaye,
Hélène et Olivier Schrameck,
Christine et Marc Michel,
Claire et Marie de Largentaye,
Jean, Astrid et Tanguy de Largentaye,
Séverine et Nicolas Schrameck,
Jacques, Arnaud, Cécile et Pierre Michel,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, belle-mère et grand-mère,

Inès de LARGENTAYE,
née de PEDROSO,

survenu le 17 février 1997.

Les obsèques auront lieu en l'église de Quessoy (Côtes-d'Armor), le vendredi 21 février, à 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'Association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique, 24, rue Lacharrière, Paris-11e.

Une messe sera célébrée à Paris ultérieurement.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Philippe Malrieu
et ses enfants,
Tania Roelens, Eva Roelens
et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Sonia MALRIEU,
née HRNCIROVA,

le jeudi 13 février 1997, à Toulouse.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Philippe Malrieu,
134, avenue Jean-Rieux,
31500 Toulouse.

– Christine et Roland Lazerges,
Laurence et David,
Cyril et Céline,
Romaric, Erwan, Hippolyte,
Olivier et Marguerite Rothé,
Nicolas, Benjamin, Emmanuel,
Jean-Louis Rothé,
Lucile et François Lafont,
Laurent, Paul, Marine, Anne,
Ses enfants, petits-enfants
et son arrière-petit-fils,
Violette Méjan,
sa sœur,
Ses sœurs, ses belles-sœurs, ses neveux et nièces,
ont la peine de faire part du décès de

Mme Jean-Pierre ROTHÉ,
née Marguerite MÉJAN,

survenu le 17 février 1997, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Le service religieux a eu lieu au temple de Lézan (Gard), le mercredi 19 février.

« Je te bénirai... et tu seras une source [de bénédiction. »
Genèse 12-2.

160, rue d'Alco,
34080 Montpellier.

– Paris. Boynes (Loiret).

Alexis Rygaloff,
son mari,
Michel Dupouey,
son père,
Les familles Dupouey, Rygaloff, Mechler, La Brosse,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de cinquante-sept ans, de

Martine RYGALOFF,
née DUPOUEY,

survenue au service des soins palliatifs du centre hospitalier de Puteaux, victime d'un long cancer.

Ses funérailles seront célébrées à Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e, le samedi 22 février 1997, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu à Boynes (Loiret), aux environs de 11 h 30. Rendez-vous au parvis de l'église.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Jacques SIGUIER,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique (19N),
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 15 février 1997, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

De la part de
Micheline Siguier, née Soulé,
son épouse,
M. Bruno Siguier,
M. et Mme Bertrand Siguier,
Mme Nicole Siguier,
Anne et Hervé Oheix,
Nathalie et Vincent Siguier-Frater,
Mme Jennifer Siguier et Anna,
Benjamin, Louis, Lucille, Marie,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

La messe de funérailles aura lieu en l'église de l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, le vendredi 21 février, à 11 heures.

Ils rappellent à votre souvenir son fils,

François,

décédé en 1974,
et son fils,

Tony,

décédé en 1995.

16, rue Jasmin,
75016 Paris.

Remerciements

– Dans l'impossibilité de répondre individuellement à tous ceux qui ont exprimé leurs condoléances,

Mme Charles Fenain-Truchot
et sa famille,
très touchées de vos marques d'amitié, de votre sympathie et de la part que vous avez prise à leur peine lors du décès de

M. Charles FENAIN,

vous remercient chaleureusement.

Souvenirs

Jean DUFOUR,
6 février 1914 (Amiens),
20 février 1992 (Aix-en-Provence).

Sa calme sagesse, discrètement teintée d'humour, sa riche culture, qu'il s'efforçait de transmettre, faisaient de lui un guide qui n'a pas cessé d'éclairer notre route.

Sa famille, ses élèves, ses amis.

Service religieux

– Un service d'action de grâces sera célébré le samedi 22 février 1997, à 10 h 30, au temple de l'Eglise réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, à l'intention de

M. Roger GOLDET,

décédé le 24 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Anniversaires de décès

– Il y a onze ans, le 20 février 1986, disparaissait

Raymond COLLOMBET,
ingénieur en chef
des Ponts et Chaussées.

Que ceux qui l'ont connu, estimé, aimé, aient une pensée et une prière pour lui.

Dans les bras tordus des désirs
à jamais inassouvis sera sa mémoire.
Henri Michaux.

Le 18 février 1989,

David

et ses grands-parents,

Emile et Monique

nous quittaient, victimes de la violence routière.

Merci à tous ceux qui partagent ce souvenir avec nous.

Daniel et Anne Lenoir-Joussen,
Aurélie, Romain et Estelle.

Conférences

– Conférences du cycle **« l'Eglise et les pouvoirs »** : *« Le grand malentendu : l'Eglise et les médias »* par le Père M. Souchon (jésuite), mercredi 26 février, à 20 h 30, à la chapelle Saint-Bernard de Montparnasse, 34, avenue du Maine, Paris-15e (entrée sous l'horloge de gauche de la gare Montparnasse).

« Le Saint-Siège dans le nouveau paysage français », par Ph. Moreau-Defarges, mercredi 12 mars, à 20 h 30, à la chapelle Saint-Bernard de Montparnasse, 34, avenue du Maine, Paris-15e (entrée sous l'horloge de gauche de la gare Montparnasse).

Communications diverses

– L'Association sportive du golf de Chantilly
rappelle à ses membres que leur assemblée générale annuelle aura lieu le

DIMANCHE 2 MARS 1997
ouverture des bureaux 10 h 30.

– **Au CBL**, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 20 février 1997, à 20 h 30 : quarante ans après, **« L'affaire de Suez »** (Editions Bruno Leprince) par M. D. Lefèvre, secrétaire général de l'OURS.

CARNET DU MONDE
Téléphone :
01-42-17-29-94 **01-42-17-38-42**
Télécopieur : 01-42-17-21-36

ENTREPRISES

LE MONDE / JEUDI 20 FÉVRIER 1997

PRIVATISATION Le gouvernement a annoncé, mercredi 19 février, dans un communiqué commun des ministères de l'économie, de la défense et de l'industrie, que le groupe d'électronique de défense Thomson-CSF sera privatisé par une vente de « gré à gré » qui devra respecter un cahier des charges. Le gouvernement compte boucler la privatisation d'ici à l'été 1997. ● **L'ÉTAT** disposera d'une action spécifique afin de « *préserver les intérêts de la défense nationale en évitant tout démantèlement de l'entreprise* ». Les salariés de Thomson-CSF et de ses filiales se verront réserver 10 % du capital. ● **LES CANDIDATS** à cette privatisation seront à nouveau le groupe Lagardère et Alcatel Alsthom, auquel devraient se joindre les groupes d'aéronautique Dassault et Aerospatiale. Mais le gouvernement *préférerait* voir ces deux rivaux s'entendre.

Le gouvernement a décidé de vendre Thomson-CSF de gré à gré

L'Etat garde une action spécifique pour « préserver les intérêts de la défense nationale ». Les salariés auront droit à 10 % du capital. Les pouvoirs publics espèrent mener à bien cette nouvelle procédure d'ici au mois de juin 1997

LE GOUVERNEMENT français a confirmé, mercredi 19 février, qu'il souhaite privatiser Thomson-CSF, la filiale d'électronique militaire de Thomson SA, par une vente de gré à gré avec cahier des charges. L'objectif est de choisir le repreneur « *avant juin* ».

L'Etat entend conserver une action spécifique « *afin de préserver les intérêts de la défense nationale en évitant tout démantèlement de l'entreprise* ». Une part de 10 % du capital de l'entreprise sera réservée au personnel. Thomson-CSF est actuellement contrôlée à 58 % par le groupe public Thomson SA, les 42 % du capital restants étant cotés en bourse.

En optant pour le gré à gré, plutôt que pour une offre publique de vente (OPV) comme le demandait la direction de Thomson-CSF, le gouvernement montre qu'« *il entend prendre lui-même position dans la première étape des restructurations des industries de défense en France* » expliquait-on mercredi au ministère de l'industrie.

Le cahier des charges n'est pas encore bouclé et doit être soumis à l'aval de la Commission de privatisation. S'il n'est pas certain qu'il sera rendu public, il devrait insister sur le fait qu'après privatisation, Thomson-CSF devra constituer un ensemble industriel cohérent, disposant des meilleures technologies. Il devrait également mettre en avant le fait que le ou les repreneurs, à travers des alliances déjà conclues ou à venir, devront inscrire leur démarche dans une perspective de structuration au niveau européen.

Ces critères semblent avoir contribuer à amadouer la direction de Thomson *: mercredi, elle a fait savoir* qu'elle était satisfaite des termes de la privatisation qui répondent à ses exigences. L'Association du personnel actionaire de Thomson (APAT), qui s'était prononcée pour une OPV, a indiqué qu'elle regrettait le choix du gré à gré. Néanmoins, elle s'est réjoui que Thomson-CSF ne soit pas démantelé et que le personnel soit associé au capital.

Le gouvernement souhaite laisser le jeu ouvert entre les différents candidats potentiels, dont les deux connus et auto-proclamés aujourd'hui sont le groupe Lagardère et Alcatel Alsthom, ce dernier envisageant une alliance avec Aerospatiale et Dassault. « *Le gouvernement souhaite le regroupement le plus large possible des capacités industrielles. Dans cet esprit, il est ouvert à la participation des acteurs français et européens du secteur à la construction par étapes autour de Thomson-CSF d'une grande entreprise d'électronique de défense* » indique le communiqué gouvernemental.

« *Le gouvernement dit aux industriels : si vous en êtes capables, mettez-vous tous d'accord* » explique-t-on au ministère de l'industrie. Compte tenu de l'antagonisme existant entre le groupe Lagardère et Alcatel Alsthom, cette perspective paraît difficilement imaginable.

Pour ce second round de la privatisation, Alcatel Alsthom a la volonté de s'associer aux deux avionneurs Aerospatiale et Dassault. *Le projet* industriel consiste à créer quatre pôles d'activité dans l'électronique de défense pure (apport de Dassault-Electronique à Thomson-CSF), les télécommunications militaires (mariage des activités de Thomson-CSF et d'Alcatel), les satellites (Alcatel et Aerospatiale) et les missiles (Aerospatiale et Thomson-CSF). Aerospatiale et Dassault se limiteraient à réaliser des apports d'actifs, alors qu'Alcatel Alsthom apporterait la majeure partie du cash nécessaire au rachat des parts de l'Etat dans Thomson.

L'Etat, actionnaire d'Aerospatiale, *n'a toutefois pas officiellement donné* son accord à cette candidature *conjointe, qui* devra être confirmée dans les prochaines semaines. L'apport de Dassault-Electronique pourrait conduire à une redéfinition du périmètre de la fusion entre Aerospatiale et Dassault, voire même une concomittance des opérations de privatisation de Thomson-CSF et du futur groupe Aerospatiale-Dassault.

Le groupe Lagardère devrait pour sa part maintenir le schéma qui lui avait permis d'obtenir la préférence du gouvernement, avant la remise en cause de la procédure par la commission de privatisation. Matra proposait de constituer un nouvel ensemble Thomson-Matra auquel le groupe Lagardère apportait ses activités de défense et l'espace, y compris deux joint ventures franco-britanniques Matra-BAe Dynamics et Matra Marconi Space, ainsi que la participation de Matra Communication spécialisée dans le cryptage, la radio et les mobiles destinés à la gendarmerie et à la police. Quelque 18 milliards de francs d'activités de Matra pourraient ainsi être transférées dans la nouvelle structure, qui pèserait environ 70 milliards.

Il n'est cependant pas exclu que des acteurs européens *se mêlent au jeu*. Au ministère de l'industrie on évoque ainsi la possibilité de conclusion d'alliances avant le dépôt des offres sur Thomson-CSF *qui pourraient* modifier la donne.

Philippe Le Cœur

Les acteurs de l'électronique militaire français

(chiffre d'affaires en milliards de francs)

THOMSON-CSF (PILKINGTON)	9,8
DASSAULT	3,5
SAGEM	3,0
SFIM	1,0

THOMSON-CSF (GEC)	6,0
DCN	1,5
CS	0,1

DCN : DIRECTION DES CONSTR. NAVALES
CS : COMPAGNIE DES SIGNAUX

THOMSON-CSF	3,3
ALCATEL	0,6

MATRA-BAe	8,0
AÉROSPATIALE	4,0
THOMSON-CSF (BOMBARDIER)	3,3

THOMSON-CSF	4,7
ALCATEL	2,3
MATRA (NORTEL)	1,2
SAGEM	0,2
CS	0,2

MATRA MARCONI SP. (GEC)	6,8
ALCATEL	3,0
AÉROSPATIALE	2,7
THOMSON-CSF	1,1

La fin d'un an d'atermoiements

RÉCIT

Après un premier échec, la procédure devrait aboutir avant l'été

C'ÉTAIT il y a un an presque jour *pour jour, le mercredi 21 février.* En entrant à l'hôtel Matignon, ce matin-là, *Alain Gomez ne se doutait* pas qu'il en ressortirait quelques courts instants plus tard en ayant perdu son fauteuil de PDG du groupe Thomson.

Le même jour, Marcel Roulet était nommé à sa place par le gouvernement, avec pour mission de mener à bien la privatisation de ce groupe composé de deux filiales, Thomson-CSF, spécialiste de l'électronique de défense, et Thomson Multimédia (TMM), fabricant de téléviseurs et de magnétoscopes. L'ancien président de France Télécom ne se doutait pas non plus qu'en février 1997 sa mission à la tête de Thomson ne serait toujours pas terminée. Le gouvernement vient tout juste de donner le départ de la privatisation de Thomson-CSF. Celle de TMM, dont les finances *sont mal en point*, est remise à plus tard.

Une *première tentative* de cession en bloc du groupe Thomson a échoué en raison des critiques avancées par la commission de privatisation, au grand dam du groupe Lagardère qui avait obtenu la « préférence » du gouvernement face à son rival Alcatel Alsthom. N'étant intéressé que par Thomson-CSF, qu'il voulait regrouper avec sa filiale de défense Matra, le groupe Lagardère s'était associé au sud-coréen Daewoo Electronics, désireux de reprendre l'électronique grand public de TMM.

C'est sur ce volet du dossier que la commission de privatisation a trouvé à redire. Le 4 décembre, la procédure de vente était « *suspendue* » par le gouvernement. Une nouvelle procédure, distinguant le sort de Thomson-CSF et celui de TMM, était lancée une semaine plus tard. Sans que le gouvernement ne donne de détails, jusqu'au 19 février, sur la façon de procéder.

RECOURS DE LAGARDÈRE

Ce dérapage a conduit le groupe Lagardère à déposer un recours en Conseil d'Etat contre la première procédure. Cette démarche, connue *le 12 février, allait-elle retarder, une* fois de plus, une privatisation que *les cadres et dirigeants* de Thomson-CSF désespéraient de voir arriver ? *Allait-elle faire peser un doute* sur la validité de la future vente de *Thomson-CSF ?*

« *On a repris une nouvelle procédure,* relativise une source proche du gouvernement. *Au mieux, le groupe Lagardère peut obtenir des indemnités pour préjudice.* » Jeudi 13 février, comme pour mieux signifier sa volonté de mener cette cession à son terme, Alain Juppé convoquait à Matignon l'ensemble des intéressés : les PDG des trois groupes concernés – Serge Tchuruk (Alcatel Alsthom), Jean-Luc Lagardère, et Marcel Roulet – ainsi que les trois ministres intervenant dans l'affaire, ou leurs représentants (économie et finances, industrie, défense).

Mais après ces dernières consultations, c'était le premier ministre, et lui seul, qui devait endosser la responsabilité de la décision, alors que le souvenir du premier échec contribuait à dramatiser l'attente.

La procédure de cession « *de gré à gré* » finalement retenue permet au gouvernement de désigner les futurs actionnaires et donc de décider très directement de la structuration *de l'industrie de défense française*, dont la privatisation de Thomson-CSF.

Autre avantage : le prix. Pour prendre le contrôle de Thomson-CSF, le vainqueur devra payer une « *prime* » évaluée à deux milliards de francs, sur une transaction d'une douzaine de milliards de francs. Différence en vertu de laquelle Bercy penchait évidemment pour cette méthode.

Privatiser de gré à gré comporte toutefois un inconvénient majeur : la lourdeur. Une période de « *grand déballage* » va à nouveau s'ouvrir, pendant laquelle les candidats pourront venir inspecter comptes, livres et carnets de commandes de Thomson-CSF. Cette période pourrait être écourtée si aucun candidat-surprise ne se manifeste, le groupe Lagardère tout comme Alcatel-Alsthom étant déjà en possession des informations nécessaires.

Ces derniers jours, les responsables de Thomson-CSF se disaient peu enclins à endurer une nouvelle fois une telle épreuve. Mais le gouvernement a préféré décevoir leur espoir d'être privatisés par offre publique de vente (OPV), afin de garder *le contrôle des opérations.* Prudemment, il a décidé de définir un « *cahier des charges* » *qui* précisera les critères industriels et financiers *de son futur choix. L'obtention de* l'« *avis conforme* » de la commission de privatisation, *qui* avait fait défaut la première fois, devrait ainsi en être facilité. Néanmoins, on ignore encore si ce cahier des charges sera rendu public, assurant ainsi une transparence totale de la décision gouvernementale.

Le groupe Lagardère et Alcatel Alsthom, allié cette fois à Dassault et Aerospatiale, sont donc à nouveau sur le départ. Le communiqué du gouvernement ne fait pas mystère de son souhait de voir les deux rivaux s'unir le plus largement possible, vision qui correspond parfaitement à celle du chef de l'Etat. Mais au-delà même des inimitiés provoquées par le premier tour de la privatisation, ce front commun franco-français risque d'être confronté à de nombreux obstacles. Notamment à la crainte des industriels britanniques et allemands de voir se constituer en France un « *arsenal* », qui risquerait de les précipiter dans les bras d'alliés américains.

Anne-Marie Rocco

Une offre publique de vente était possible

LA VENTE des 58,4 % détenus par l'Etat dans le *capital* de Thomson-CSF se fera donc selon la procédure de gré à gré. L'opération devrait rapporter *environ 12 milliards* de francs.

La méthode choisie ne fera pas que des heureux, *notamment du côté des cadres et des dirigeants* du groupe, qui, depuis le début du processus de privatisation, n'ont jamais caché leur préférence pour le principe de l'offre publique de vente (OPV) sur le marché boursier. Cette solution, en permettant à un grand nombre d'actionnaires particuliers et institutionnels d'entrer dans le capital de Thomson, aurait permis au groupe d'électronique et de défense de conserver une certaine indépendance.

A contrario, la décision prise par le gouvernement devrait satisfaire les candidats déclarés à la reprise, Alcatel Alsthom et le groupe Lagardère, à qui le principe de l'offre publique de vente n'aurait offert qu'un rôle minoré. D'autant plus que l'Etat aurait disposé dans cette formule d'une action spécifique mettant le groupe à l'abri d'une prise de contrôle indésirable.

Selon le gouvernement, l'OPV était impossible, la Bourse de Paris n'étant pas en mesure d'accueillir l'ensemble des mises sur le marché prévues dans les prochains mois (notamment France Télécom). Un argument contesté par la quasi-totalité des boursiers. La Bourse de Paris bat depuis plusieurs semaines des records tous les jours. Elle bénéficie d'un véritable engouement de la part des investisseurs étrangers et enregistre des volumes de transactions quotidiens sans précédent.

Les analystes sont convaincus que les liquidités ne font pas et ne feront pas défaut. Jacques-Antoine Bretteil, de la société de Bourse Leven, note que la réallocation des placements monétaires qui ont rapporté moins de 4 % en 1996 procurera des capitaux supplémentaires à la Bourse.

LE MARCHÉ A DE L'APPÉTIT

Les sommes en jeu sont d'importance puisque environ 900 milliards de francs sont encore investis dans les produits monétaires. Plus ponctuellement, les investisseurs vont bientôt toucher des liquidités à réinvestir après avoir apporté leurs titres Roussel-Uclaf à l'OPA (offre publique d'achat) lancée par Hoechst.

Par ailleurs, à partir du 16 juillet interviendra le remboursement de l'emprunt 6 % juillet 97, dit « Emprunt Balladur », qui devrait représenter quelque 100 milliards de francs, dont une cinquantaine de milliards ont vocation à être réinvestis dans les valeurs mobilières. « *Non seulement le marché a aujourd'hui de l'appétit pour croquer la planète, mais, pour peu que le papier soit bon, on a l'impression que les liquidités sont imprimées pendant la nuit...* », résume Jérome Labin, de la société de Bourse de Pinatton.

Les professionnels considèrent que tout ce qui peut se présenter aujourd'hui sur le marché trouve preneur, tant les investisseurs manquent d'idées. André Fortin, de la société de Bourse Meeschaert-Rousselle, s'étonne d'ailleurs qu'aussi peu d'émetteurs se présentent actuellement en Bourse. L'émission d'obligations convertibles réalisée par Canal Plus il y a quinze jours et portant sur 2 milliards de francs a été sursouscrite trois fois...

François Bostnavaron

Dassault-Aviation détaille le périmètre de sa fusion avec Aerospatiale

DEVANT les représentants du personnel réunis en comité central d'entreprise, Serge Dassault a, pour la première fois, défini le « *périmètre* » du groupe Dassault-Aviation appelé à fusionner avec Aerospatiale, tout en constituant une « *filiale autonome* » au sein de la nouvelle entité. Intervenant quelques semaines après l'annonce de l'architecture industrielle du nouveau groupe (*Le Monde* du 21 décembre 1996), le PDG de Dassault-Aviation a cependant confié aux élus du personnel que « *les discussions ont été et sont toujours difficiles* ». M. Dassault en a profité pour répéter ce qu'il avait commencé d'expliquer dès l'été dernier, à savoir qu'il a une « *exigence* » face à l'Etat : « *Je ne veux pas fusionner sans être privatisé le même jour.* » A cette réunion, M. Dassault n'a fait aucune allusion à l'éventualité d'une offre commune, avec Alcatel et Aerospatiale, pour reprendre le groupe Thomson-CSF.

C'est le groupe Dassault-Aviation – avec certaines de ses filiales et avec les parts de la holding familiale Dassault Industrie dans plusieurs autres sociétés – qui est destiné à fusionner avec Aerospatiale, afin de former une filiale « avions d'armes et avions d'affaires ». « *Il s'agit*, explique M. Dassault, *d'une fusion par addition, comportant une filiale "avions d'armes et avions d'affaires". Cela permet de conserver un maximum d'autonomie.* » Le statut du personnel de Dassault-Aviation, qui passe pour être plus avantageux que celui d'Aerospatiale, reste inchangé.

Avec Dassault-Aviation entreront au nouveau groupe les participations de Dassault-Industrie dans : Dassault Aéro service (10 %), qui est vouée à l'assistance technique à l'étranger ; Dassault Falcon service (100 %), qui entretient et affrète les avions Falcon à Paris-Le Bourget ; Dassault International (43,6 %), qui représente Dassault-*Aviation aux Etats-Unis* ; Industrial Procurement Services (100 %), qui achète les *équipements et les moteurs* aux Etats-Unis ; Sogitec (29,9 %), spécialisée dans les simulateurs d'entraînement et la documentation électronique.

HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En revanche, la filiale Dassault-Systèmes reste hors du « *périmètre* ». Cette société, vouée aux logiciels Catia de conception, de fabrication et d'ingénierie assistées par ordinateur, travaille notamment au bénéfice d'entreprises américaines (Boeing et IBM) ou japonaises, avec ses cinq cents ingénieurs. Elle est pour la famille Dassault une source de profits non négligeable, comme le prouve son résultat d'exploitation de 461 millions de francs en 1996 (au lieu de 344 millions en 1995) pour un chiffre d'affaires de 1,4 milliard, lui-même en hausse de 34 % par rapport à celui de l'année précédente.

De même, comme pour Dassault Electronique, les participations de *Dassault-Industrie dans* la Société belge de constructions aéronautiques (Sabca), *soit* 53 %, n'entrent pas dans le « *périmètre* » de la fusion. Il est vrai que la *situation* de Sabca n'est pas claire, avec un partenariat britannique et néerlandais, compte tenu des difficultés du groupe aéronautique néerlandais Fokker.

Le groupe Dassault-Aviation a, d'autre part, annoncé dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* (BALO) du mercredi 19 février que son chiffre d'affaires pour 1996 avait été de 13 milliards de francs, en augmentation de 12 % par rapport à 1995. Cette hausse, très sensible, du chiffre d'affaires est précisément liée au développement des activités de la filiale Dassault-Systèmes, qui a déployé quelque huit mille stations Catia dans le monde.

Jacques Isnard

La Fédération des sociétés d'assurances cherche un président pour succéder à Denis Kessler

Mutuelles et sociétés anonymes s'opposent sur le choix du candidat

Dès le mois de mars, Denis Kessler va occuper le poste laissé vacant chez AXA-UAP par Dominique Bazy, l'ancien président d'UAP-France. Nommé directeur général du groupe, membre du comité exécutif, l'ancien président de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) va avoir en charge l'assurance hors de France et hérite de la supervision de deux poids lourds, Equitable en Amérique et Colonia en Allemagne.

CLAUDE BÉBÉAR, le président du groupe Axa-UAP, vient d'offrir une troisième carrière à Denis Kessler (*Le Monde* du 18 février). Il avait déjà été l'artisan de sa nomination en 1991 à la tête de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). Presque une gageure, puisque l'universitaire Kessler, s'il se passionnait pour les retraites et les problèmes de l'épargne, les projections à horizon 2015 et les tables de mortalité, était plus familier des amphis que des rapports de force du monde de l'assurance. L'élu a largement satisfait son mentor.

Deux mandats et quelque plus tard, Claude Bébéar lui ouvre les portes de l'entreprise. Dès le mois de mars, Denis Kessler va se glisser dans le poste laissé vacant par Dominique Bazy. L'ancien président d'UAP-France est récemment parti pour Allianz après avoir trouvé que, décidément, les responsabilités qu'il avait accepté deux mois auparavant au sein du nouveau groupe Axa-UAP n'étaient pas assez opérationnelles. Nommé directeur général du groupe, membre du comité exécutif, le président de la FFSA reprend son portefeuille : l'assurance hors de France, l'assurance-vie aux Etats-Unis et l'assurance hors vie au Royaume-Uni. Il hérite donc de la supervision de deux poids lourds du groupe : Equitable en Amérique et Colonia en Allemagne. S'il abandonne l'assurance directe en Grande-Bretagne, dont Dominique Bazy était censé s'occuper et qui échoit à un autre directeur général, Henri de Castries, Denis Kessler a un petit quelque chose en plus : Claude Bébéar lui confie le soin de réfléchir et de coordonner pour le groupe toutes les synergies existant sur les problèmes de la retraite et les fonds de pension.

Déjà vice-président du CNPF, Denis Kessler ne cachait pas qu'il souhaitait faire évoluer sa carrière. Après avoir rêvé, sans succès, mi-1996, de détrôner Jean Gandois à la tête de l'organisation patronale, le président de la FFSA s'était laissé convaincre de se représenter, fin décembre, à un troisième mandat sous conditions : un salaire largement revalorisé et la possibilité de s'éclipser avant l'échéance.

L'idée d'intégrer une société d'assurance – et particulièrement AXA, compte tenu des liens qui l'unissent à Claude Bébéar – était programmée, mais sans calendrier réel. La fusion en décembre entre AXA et l'UAP, l'arrivée puis le départ de Dominique Bazy, ont bousculé les plans des uns et des autres. Denis Kessler peut considérer que c'est un peu précipité. Cela ne l'empêche pas de justifier son départ auprès des patrons de compagnies d'assurance par le fait que les principaux dossiers de la profession ont été traités.

BRANLE-BAS DE COMBAT

Mais c'est surtout au sein du microcosme des assureurs que son départ provoque un véritable branle-bas de combat. Qui va lui succéder, comment ce successeur sera-t-il choisi ? Le candidat doit être accepté par les deux groupes représentés au sein de la FFSA : les mutuelles et les sociétés anonymes.

Si Jean Arvis, président du groupe Monceau et conseiller de l'assureur américain AIG est présenté comme le choix de Claude Bébéar, il n'a pas l'heur de plaire aux mutuelles. Jean-Jacques Bonnaud, ancien président du GAN, s'est mis lui-même sur les rangs et met en avant ses bonnes relations avec les parlementaires et son amitié avec René Monory pour mener campagne. Un candidat interne, Patrick Werner, récemment recruté par Denis Kessler, est cité par certains.

La vingtaine de membres du bureau de la FFSA ne cessent depuis quelques jours d'échafauder des stratégies pour pousser ou contrer telle ou telle candidature... Pour éviter une foire d'empoigne trop voyante, une commission de six membres (trois représentants de mutuelles et trois de sociétés anonymes) devrait être chargée de faire émerger un candidat. Le vote final sera à bulletin secret. Le prochain bureau doit se réunir début mars.

Babette Stern

La poste allemande va être confrontée à la concurrence

Le projet gouvernemental se heurte à l'opposition des syndicats et de la direction

DANS LE DOMAINE postal, le « modèle allemand » est en passe de devenir plus libéral que le « modèle britannique ». Les dirigeants chrétiens-démocrates de la CDU et de la CSU et les libéraux du FPD qui forment la coalition gouvernementale à Bonn sont parvenus mardi 18 février à un accord sur la libéralisation du courrier (*Le Monde* du 19 février).

Actuellement, la Deutsche Post, détenue à 100 % par l'Etat, dispose d'un monopole sur la distribution du courrier pesant moins de 350 grammes. Le compromis adopté par les partis au pouvoir en Allemagne prévoit d'ouvrir à la concurrence, dès le 1er janvier 1998, la distribution du courrier pesant plus de 100 grammes. Le 1er janvier 2003, même le courrier de moins de 100 grammes sera libéralisé. Entre temps, en l'an 2000, la poste allemande aura été, en principe, privatisée.

Le ministre allemand de l'économie, Guenter Rexrodt, s'est félicité de cet accord qui, selon lui, « *ouvre de nouvelles possibilités d'action qui contribueront, avec des services postaux de haute qualité et avantageux, à l'amélioration du service pour la population* ».

La position allemande est plus libérale que celle adoptée par l'Union européenne. Le 18 décembre 1996, le ministre français, François Fillon, avait obtenu que seule la distribution du courrier pesant plus de 350 grammes soit ouverte à la concurrence le 1er janvier 1998. Il reviendra au conseil des ministres européens de fixer un éventuel nouveau calendrier, au plus tard en l'an 2000, pour d'autres mesures de libéralisation qui n'interviendraient, au plus tôt, qu'en 2003. Pour être opérationnel, le compromis gouvernemental doit maintenant faire l'objet d'un projet de loi et être adopté par le Parlement. Cela ne sera pas chose facile car le Parti social-démocrate (SPD), majoritaire à la Chambre haute (Bundesrat), y est opposé. L'accord suscite également l'opposition des syndicats allemands, qui se sont mobilisés ces derniers jours, et de la direction de la poste.

Dans un communiqué, la Deutsche Post a critiqué l'accord. Elle estime que ce compromis, qui ouvre à la concurrence près de la moitié de son chiffre d'affaires (6,7 milliards de DM sur un total de 15,5 milliards), est « *un compromis fatal conclu au détriment des clients et des travailleurs* ». Selon elle, cet accord mettra des « *milliers d'emplois* » en danger et ne lui permettra pas de maintenir ouverts ses nombreux bureaux répartis sur tout le territoire. Les messageries privées se sont, en revanche, félicitées de la décision gouvernementale. « *Nous espérons doubler notre croissance* », a affirmé un responsable de DHL, en Allemagne.

F. Le.

COMMENTAIRE

DIVERGENCES FRANCO-ALLEMANDES

En Europe, la France et l'Allemagne ont à faire face à une même problématique postale : ce secteur assure de nombreux emplois (environ 300 000 de chaque côté du Rhin) et joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire. Pourtant, les deux pays envisagent son avenir de manière radicalement différente. En France, la privatisation de La Poste n'est pas à l'ordre du jour. La séparation de l'activité courrier de l'activité bancaire fait davantage figure de serpent de mer que de réel projet.

Le contrat de plan que La Poste et l'Etat doivent négocier en 1997 le rappellera : La Poste doit remplir plusieurs missions de service public essentielles comme la distribution de la presse et le maintien de 17 000 bureaux. L'Allemagne fait le pari inverse : après avoir séparé la Deutsche Post de la Postbank, le gouvernement envisage de privatiser la Poste et de la soumettre à une concurrence totale. Une option que n'ont retenue ni les Britanniques – British Mail est l'un des derniers services publics non démantelés – ni la Commission de Bruxelles. Celle-ci juge nécessaire le maintien d'un monopole partiel pour financer le service universel.

Si le projet de la coalition gouvernementale allemande voit le jour, il sera possible de comparer dans cinq ans les stratégies mises en place à Paris et à Bonn. La stratégie allemande ne sera pas sans conséquence pour les Français. En décembre, le ministre français a obtenu de son homologue allemand le maintien du monopole postal dans les pays qui le souhaitaient. Grâce à cet accord, les Français ont réussi à faire prévaloir leur point de vue auprès des autres Européens. Il y a désormais fort à parier que ce consensus franco-allemand ne se reproduira plus en l'an 2000, quand il s'agira de discuter une éventuelle nouvelle directive. Comme l'allemande, La Poste française n'a que quelques années pour être en position concurrentielle.

Frédéric Lemaître

Les cadres de l'Institut de sécurité et de protection nucléaire interpellent leurs autorités de tutelle

LE TON MONTE à l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), dans un milieu habituellement peu porté à la contestation. Sans directeur depuis novembre 1996 en raison d'un conflit opposant ses deux autorités de tutelle, les ministères de l'industrie et de l'environnement, sur le statut de cet organisme, les cadres supérieurs ont décidé de réagir en proposant eux-mêmes un dirigeant.

Quatre-vingts d'entre eux, représentant l'ensemble de la structure dirigeante (directeurs, chefs de service, chefs de département) viennent d'adresser une pétition aux pouvoirs publics. Ils demandent la nomination d'un directeur qu'ils décrivent ainsi : « *Il doit avoir une stature telle que sa compétence et son expérience dans les domaines couverts par l'Institut soient incontestables. Il doit être également irréprochable en matière d'indépendance de jugement et être reconnu internationalement. Pour le public, il est un gage de l'impartialité de l'IPSN.* » Ce candidat « *existe au sein même de l'IPSN ; nous considérons qu'il est tout à fait à même de garantir la cohésion interne et le dynamisme d'un IPSN écouté et respecté dans un monde nucléaire en forte évolution* ». Sans le nommer, ces cadres font référence à Daniel Queniart, cinquante et un ans, X-Mines, directeur délégué à la sûreté depuis 1990.

Pour eux, c'est une manière de réfuter la candidature présentée par le ministère de l'industrie, celle de Dominique Maillard, quarante-six ans, X-Mines, directeur de l'économie, de la stratégie et des investissements à la SNCF depuis 1996, qui a aussi la faveur de Matignon.

CONCEPTIONS DIFFÉRENTES

Depuis le départ de Philippe Vesseron, en novembre 1996, l'IPSN n'a plus de directeur. Les ministères de l'environnement et de l'industrie, qui doivent le désigner par arrêté, ne trouvent pas de terrain d'entente. Chacun a une conception différente de l'autonomie de cet institut constitué en 1976 pour être un pôle d'expertise et de recherche dans tous les domaines relatifs aux risques nucléaires.

Le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, souhaite une totale indépendance de cet organisme qui dépend du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et propose de le transformer en établissement public à caractère industriel et commercial. A l'inverse, chez Franck Borotra, son collègue de l'industrie, on estime que le statut actuel a déjà été profondément modifié et lui garantit son indépendance.

A la demande des deux intéressés, le premier ministre, Alain Juppé, a été appelé à trancher ce litige (*Le Monde* du 1er février). Dès le 5 février, Matignon aurait choisi Dominique Maillard, ancien directeur du gaz de l'électricité et du charbon (Digec) au ministère de l'industrie entre 1991 et 1995. Cette nomination n'étant pas confirmée, ni encore ratifiée par le ministère de l'environnement, les cadres ont décidé de s'élever contre tout « *parachutage* ».

Dominique Gallois

Jean Arthuis favorable à un fonds de garantie bancaire

« *LA RÉORGANISATION en profondeur du secteur bancaire français ne peut plus tarder* », a déclaré, mardi 18 février, le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, lors d'une audition devant la mission d'information sur le système bancaire français de l'Assemblée nationale. Trois volets semblent prioritaires. Le ministre souhaite tout d'abord que les différents systèmes de garantie des dépôts bancaires soient homologués rapidement et complétés par « *la création d'un fonds de garantie chapeau, couvrant l'ensemble des réseaux bancaires* » auquel réfléchit la profession et qui pourrait recevoir l'appui de Bercy *via* une révision de la fiscalité des banques.

Deuxième volet, le ministre souhaite toujours modifier le décret de 1937 qui interdit le travail par roulement et oblige les banques à fermer deux jours de suite. Enfin, troisième volet, M. Arthuis a jugé nécessaire « *la réforme des caisses d'Epargne pour qu'elles deviennent des entreprises bancaires comparables aux autres établissements* ».

DÉPÊCHES

■ **H. F. AHMANSON : la première caisse d'épargne de Californie et des Etats-Unis**, a lancé, mardi 18 février, une offre publique d'achat hostile de quelque 6 milliards de dollars (34 milliards de francs) sur sa rivale Great Western Financial. Une combinaison des deux groupes placerait H. F. Ahmanson au troisième rang des institutions financières de Californie, avec 13 % de tous les dépôts bancaires et 93 milliards de dollars d'actifs.

■ **CRÉDIT LYONNAIS : la banque publique a cédé** son activité de banque de détail en Suède, Crédit lyonnais Sverige AB, à la filiale de l'assureur Trygg Hansa, Trygg Banken AB, pour un montant de 100 millions de francs, proche de la valeur de la filiale dans les comptes de sa maison mère.

■ **GAN : les représentants du personnel** de la compagnie d'assurances publique ont décidé d'engager une procédure judiciaire, estimant ne pas disposer de suffisamment d'informations sur la situation réelle du groupe. Les syndicats du GAN ont décidé de refuser en bloc le plan d'adaptation (suppression de 591 emplois) qui leur était soumis et de saisir la semaine prochaine les tribunaux.

■ **PALLAS STERN / COMIPAR : certains actionnaires de Comipar** (la Société de banque suisse, Elf, CDR, AGF, GAN, Orcofi, Schneider, PPR, AXA-UAP...) sont prêts à apporter 1,017 milliard de francs en numéraire pour favoriser un plan de reprise de la banque Pallas Stern et de sa maison mère Comipar, avant l'expiration de sa mise en redressement judiciaire, le 28 février. Des abandons de créances pourraient s'y ajouter.

■ **NOVARTIS : Ciba Spécialités Chimiques, issue de la fusion entre Ciba et Sandoz** en 1996 pour constituer groupe suisse Novartis, sera cotée le 13 mars en Bourse en Suisse et au Royaume-Uni. Le groupe chimique sera valorisé à 6 milliards de francs suisses, soit 23,2 milliards de francs. Cette scission entre dans la stratégie du deuxième pharmacien mondial de se concentrer sur les activités de santé.

■ **SMITHKLINE BEECHAM : le groupe pharmaceutique anglo-américain** SmithKline Beecham a annoncé, mardi 18 février, une progression de 14 % de son bénéfice en 1996, à 1,545 milliard de livres, (14,3 milliards de francs). Le chiffre d'affaires a progressé de 13 %, à 7,93 milliards de livres.

■ **TOTAL : la compagnie pétrolière française** a annoncé, mardi 18 février, le lancement des études d'ingénierie pour le développement, la production et le traitement de pétroles bitumineux de l'Orénoque, au Venezuela. L'investissement dans ce projet est évalué à 2,7 milliards de dollars (15,4 miliards de francs) pour le groupe français et ses partenaires. Il prévoit une production de 200 000 barils/jour de brut extra-lourd dans la région de Zuata.

■ **DEUTSCHE BABCOCK : le groupe allemand (mécanique)** a annoncé, mardi 18 février, la suppression de 10 000 emplois, soit un tiers de ses effectifs, d'ici deux ans. Deutsche Babcok a enregistré pour l'exercice 1996 une perte de 434 millions de deuschemarks (1,5 milliard de francs environ).

■ **VOLKSWAGEN : le premier constructeur automobile européen** a mis à pied trois directeurs des achats, soupçonnés d'avoir touché des pots-de-vins de la part de fournisseurs, selon le *Financial Times* paru mercredi 19 février.

■ PORTS : le trafic a été paralysé dans plusieurs ports, notamment Marseille, Le Havre Lorient et Calais, mardi 18 février, à la suite d'un mot d'ordre de grève lancé par la Fédération CGT des ports et docks. Les dockers réclament des augmentations de salaire pour 1997 et une réduction du temps de travail.

L'Etat pourrait descendre à moins de 20 % du capital de Bull dès 1997

À PEINE sa privatisation bouclée, et alors qu'il vient de clore son second exercice bénéficiaire d'affilée, le groupe informatique français Bull envisage de réduire encore la part de l'Etat dans son capital. Celle-ci pourrait, dès cette année, passer sous la barre des 20 %, à l'occasion d'un appel à la Bourse.

« *Il faut le faire le plus vite et le plus simplement possible. Tous les actionnaires sont d'accord* », a indiqué, mardi 18 février, Jean-Marie Descarpentries, le PDG de Bull, à l'occasion d'un bilan sur l'année 1996. Un comité financier et d'audit a été mandaté par le conseil d'administration. Il devra formuler avant un mois ses recommandations : vente d'actions par l'Etat, augmentation de capital diluant la participation publique, voire mélange des deux.

C'est mercredi 19 février qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires devait approuver le transfert effectif de Bull au privé, annoncé avant Noël. L'opération se traduit par une baisse de la part de l'Etat de 37 % à 30,5 % et par une montée de 17 % à 18,7 % chacun des trois principaux actionnaires, France Télécom, le japonais NEC et l'américain Motorola. Le japonais Dai Nippon Printing accroît lui aussi sa part, de 3,3 % à 5,8 %. A l'issue de cette opération, la participation d'IBM est réduite à 0,7 %, celle des salariés à 3,5 % et celle du public et des investisseurs financiers à 3,4 %.

La décision de faire appel à la Bourse intervient alors que Bull a dégagé en 1996 un résultat net bénéficiaire de 376 millions de francs, contre un bénéfice de 306 millions en 1995. La progression est faible et le résultat d'exploitation a même baissé en un an d'un montant de 69 millions, pour se situer à 780 millions.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

« *Cela traduit la perte de 661 millions de francs occasionnée par la cession en avril de l'activité micro-informatique déficitaire de Zenith Data Systems (ZDS) à Packard Bell* », relève Thierry Breton, vice-PDG de Bull. « *Cette charge a entraîné une perte opérationnelle de 331 millions et un résultat net négatif de 612 millions au premier semestre.* » Au second semestre, Bull a dégagé un bénéfice d'exploitation de 1,1 milliard et un bénéfice net de 988 millions.

La cession de ZDS se fait aussi sentir sur les ventes, qui, en 1996, ont reculé à 24,05 milliard de francs, contre 24,5 milliards un an plus tôt et 28,25 milliards fin 1993, lors de l'arrivée aux commandes de M. Descarpentries. Hors micro-informatique – le groupe continue de distribuer en Europe des PC fabriqués par Packard Bell –, le chiffre d'affaires est en progression de 7,1 %.

Pour 1997, le groupe vise un résultat net « *en amélioration significative* » et une croissance à deux chiffres de ses ventes. « *Nous avons réalisé 10,6 % sur le second semestre 1996, nous tablons sur 11 % sur l'ensemble de 1997* », explique M. Breton.

Ph. L. C.



■ **LA BOURSE de Tokyo a terminé en hausse mercredi 19 février. L'indice Nikkei des valeurs vedettes s'est inscrit en clôture à *18 599,12 points*, soit un gain de 0,69 %.**

■ **LE DOLLAR était en retrait – à 1,6860 mark, 5,6970 francs et 123,85 yens –, mercredi matin, lors des premières *transactions entre* banques sur les places européennes.**

■ **L'OR a ouvert quasiment inchangé *mercredi sur le marché international* de Hongkong, à 345,80-346,30 dollars l'once, contre 346,00-346,30 dollars mardi en clôture.**

■ **WALL STREET a établi un nouveau record, *mardi* 18 février. L'indice Dow Jones s'est établi en clôture à 7 067,46 points, en hausse de 78,50 points (+ 1,12 %).**

■ **LE PÉTROLE brut *light sweet crude*, pour livraison en mars, a gagné 11 centièmes, à *22,52 dollars* le baril, mardi, sur le marché à terme de *New York*.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↘ Clôture	↗ 1 mois	↗ 1 an	↗ 1 mois	↗ DOW JONES	↗ FT 100	→ MIB 30	↗ DAX 30

Petite baisse à Paris

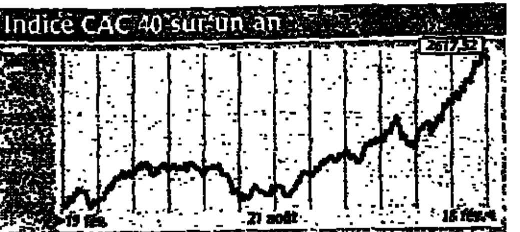


DE NOUVELLES prises de bénéfice pesaient mercredi 19 février sur la Bourse de Paris à deux jours *d'une liquidation mensuelle qui* s'annonce largement positive. En hausse de 0,12 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a très rapidement viré au rouge, cédant plus de 0,60 % avant de se reprendre et de perdre seulement 0,18 %, à 2 612,83 points en milieu de journée. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires de près de 2,5 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel.

Lundi, le marché avait terminé sur une baisse après avoir en début de journée touché un nouveau record absolu. Wall Street, grâce à une hausse de 1,12 %, s'est rapprochée, mardi, des 7 100 points de l'indice Dow Jones, en dépit d'une petite tension sur les taux à long terme. Ces derniers sont passés de 6,52 % à 6,54 %.

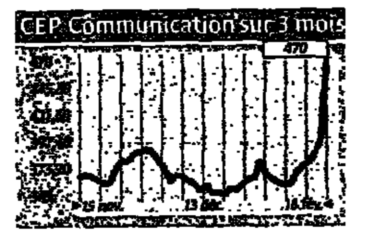
Le président de la Bundesbank. *Hans Tietmeyer, a déclaré mardi* qu'il espérait que la correction à la hausse du dollar par rapport au deutschemark était arrivée à son terme. Les milieux financiers allemands redoutent que la progres*sion du dollar ne provoque des* tensions inflationnistes en Allemagne.

Du côté des valeurs, Thomson-CSF progressait de 3,4 % après l'an*nonce* mercredi matin de la privatisation de gré à gré de la branche défense du groupe.



CEP Communication, valeur du jour

À LA REPRISE de sa cotation, mardi 18 février, à la Bourse de Paris, l'action CEP Communication a gagné 17,5 %, à 470 francs, dans un marché de 946 000 titres. La valeur s'est ainsi ajustée au prix de l'offre d'Havas, qui a lancé une OPA sur sa filiale qui s'achèvera le 3 mars. A 470 francs, la plus-value pour les actionnaires de la CEP ressort à 28 % *par rapport à la moyenne* des cours du dernier mois. L'opération porte également sur les bons de souscription d'actions rachetés au prix unitaire de 10 francs. Les titres CEP seront radiés du marché à règlement mensuel vendredi 21 fé*vrier et transférés sur le comptant.*



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 19/02	Var. % 18/02	Var. % 31/12
Jean Lefebvre	306	+5,44	+13,12
Thomson-CSF	183,50	+4,55	+9,03
Metrologie Inter.	20,30	+3,83	+28,88
Accor	780	+2,09	+18,72
C.C.F.	273	+2,05	+13,75
Ciments Fr.Priv.B	204,90	+1,88	+25,85
Saint-Louis	1462	+1,85	+13,15
Societe Generale	697	+1,75	+24,24
Eurafrance	2620	+1,55	+16,85
Sligos	890	+1,36	+30,88
BAISSES, 12h30			
Intertechnique	1020	–5,46	+31,61
Fives-Lille	497	–3,86	+1,42
Salomon (Ly)	405,50	–3,88	–8,87
Dev.R.N-P.Cal Li #	53	–3,63	+21,83
Synthelabo	569	–3,06	+1,42
Lagardere	162	–2,99	+13,76
Union Assur.Fdal	665	–2,91	+3,90
Legris Indust.	275	–2,82	+25,85
Skis Rossignol	153,90	–2,59	+7,09
Rochette (La)	28,65	–2,56	+10,83

VALEURS LES PLUS ACTIVES

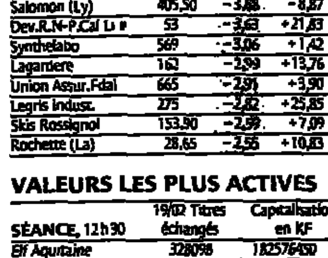
SÉANCE, 12h30	19/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	328098	182576450
LVMH Moet Hen.	128473	180549512
CEP Communication	287556	135151640,30
Eaux (Gle des)	139777	110653311
Societe Generale	155465	107454420
Rhone Poulenc A	540758	107109781,30
Accor	136155	105620646
Alcatel Alsthom	160569	93642650
Michelin	237817	83497113,70
L'Oreal	38289	78287545

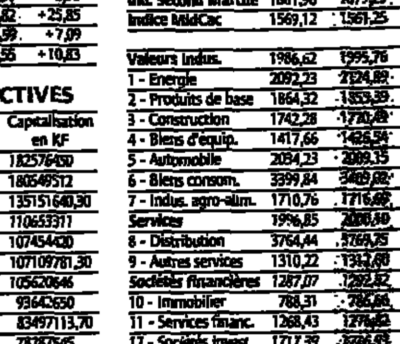
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

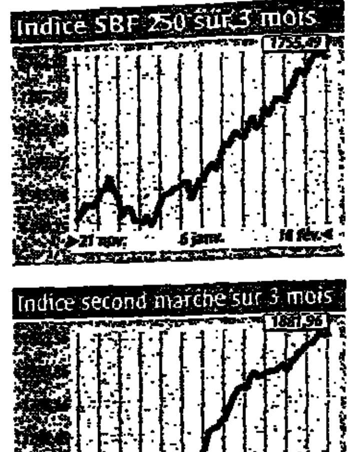
HAUSSES, 12h30	Cours au 19/02	Var. % 18/02	Var. % 31/12
Ducros Serv.Rapide	70,10	+13,06	+13,33
Moneyline #	98,80	+7,56	+21,97
Stedim #	589	+7,09	+46,88
Nissan France SA	160	+6,66	+22,13
PCAS #	393	+6,21	+40,86
BAISSES, 12h30			
Paul Predault #	187	–3,60	–1,05
Naf-Naf #	71	–3,40	+36,27
Tipiak (Ns) #	450	–3,22	+21,62
Europ.Extinc.(Ly)#	483	–3,10	+50
C.E.E #	192	–3,03	+3,78

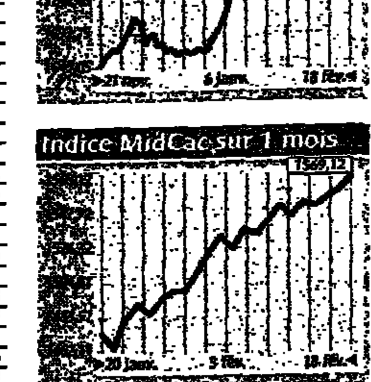
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	18/02	17/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1822,36	1831,62	–0,51
Ind. gén. SBF 250	1755,49	1762,30	–0,39
Ind. Second Marché	1881,96	1879,23	+0,15
Indice MidCac	1569,12	1561,25	+0,50
Valeurs Indus.	1986,62	1995,76	–0,46
1 - Energie	2092,23	2124,89	–1,54
2 - Produits de base	1864,32	1855,39	+0,48
3 - Construction	1742,28	1770,48	–1,59
4 - Biens d'équip.	1417,66	1426,54	–0,62
5 - Automobile	2034,23	2009,35	+1,25
6 - Biens consom.	3399,84	3409,02	–0,27
7 - Indus. agro-alim.	1710,76	1716,88	–0,35
Services	1996,85	2000,00	–0,16
8 - Distribution	3764,44	3769,75	–0,14
9 - Autres services	1310,22	1312,60	–0,18
Sociétés financières	*1287,07*	1292,82	*–0,45*
10 - Immobilier	788,31	786,66	+0,21
11 - Services financ.	1268,43	1276,82	–0,66
12 - Sociétés invest.	*1717,39*	1716,93	*+0,03*









Encore un record à Wall Street

LA BOURSE de Tokyo a terminé *en hausse, mercredi 19 février*, au terme d'une journée indécise. Le marché se focalise désormais sur les compartiments de la chimie et de la sidérurgie, en raison de la bonne tenue des résultats des entreprises de ces secteurs. En revanche, un certain nombre de valeurs vedettes, notamment de groupes exportateurs qui, récemment, avaient dopé le marché, ont reculé sous la pression de prises *de bénéfice. Le Nikkei a progressé* en clôture de 128,37 points, soit 0,69 %, à 18 599,12 points, et son contrat mars a gagné 150 points, à 18 650.

La veille, Wall Street a battu un nouveau record, le Dow Jones s'approchant à grands pas des 7 100 points : à 7 067,46 points, l'indice a gagné mardi, en clôture, 78,50 points (+ 1,12 %). L'activité a été modérément soutenue, avec près de 479 millions d'actions échangées. Des prises de bénéfice sporadiques avaient été enregistrées durant la séance, mais la grande Bourse new-yorkaise a bien résisté en raison de l'annonce de rapprochements, notamment dans les secteurs de la finance, de la santé et de l'hôtellerie.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 18/02	Cours au 17/02	Var. en %
Paris CAC 40	2629,53	2634,48	–0,20
New-York/DJ indus.	6998,19	6988,96	+0,13
Tokyo/Nikkei	18470,80	18758,70	–1,52
Londres/FT100	4338,30	4337,80	+0,01
Francfort/Dax 30	3276,16	3232,57	+1,33
Frankfort/Commer.	1128,16	1113,77	+1,28
Bruxelles/Bel 20	2515,87	2515,87	—
Bruxelles/Général	2111,28	2101,04	+0,49
Milan/MIB 30	1067	1067	—
Amsterdam/Ge. Cbs	505,80	500	+1,15
Madrid/Ibex 35	484,98	481,95	+0,62
Stockholm/Affarsal	2089,84	2089,84	—
Londres FT30	2847,50	2857,50	–0,35
Hong Kong/Hang S.	13102,90	13144,60	–0,32
Singapour/Strait t	2229,79	2256,18	–1,18

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

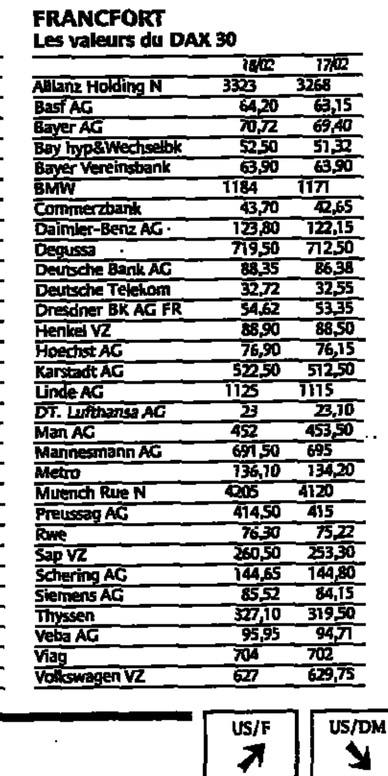
	18/02	17/02
Alcoa	70,25	69,25
Allied Signal	74	73,62
American Express	69,75	68,12
AT & T	40,25	39,62
Bethlehem	8	7,75
Boeing Co	109,87	107,75
Caterpillar Inc.	79,87	79,75
Chevron Corp.	68	68,37
Coca-Cola Co	61,50	60,62
Disney Corp.	77,62	78,12
Du Pont Nemours&Co	109,12	109,62
Eastman Kodak Co	94,25	92,87
Exxon Corp.	104,12	103,87
Gén. *Motors Corp.H*	59	58,62
Gén. Electric Co	107,50	106,37
Goodyear T & Rubbe	54,25	53,62
IBM	145,25	145,12
Intl Paper	43	43
J.P. Morgan Co	109,50	106,75
Mc Donalds Corp.	46,87	46,75
Merck & Co.Inc.	99,37	97,37
Minnesota Mng.&Mfg	85,50	85,12
Philip Moris	131,37	125,50
Procter & Gamble C	129,50	124,87
Sears Roebuck & Co	54,62	54,75
Texaco	102,50	102,87
Union Carb.	46,62	46,62
Utd Technol	76,75	76
Westingh. Electric	17,75	17,87
Woolworth	19,62	19,50

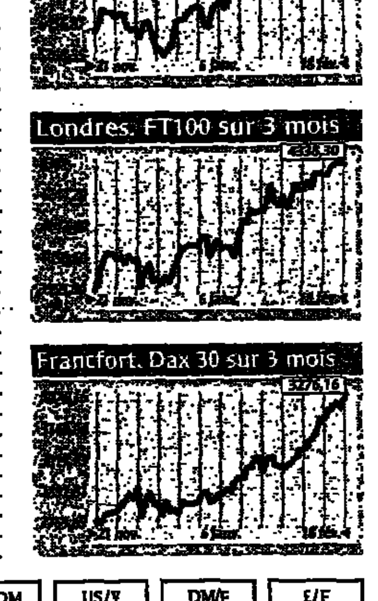
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	18/02	17/02
Allied Lyons	4,30	4,30
Barclays Bank	11,43	11,97
B.A.T. industries	5,24	5,21
British Aerospace	12,37	12,51
British Airways	6,14	6,07
British Gas	2,47	2,45
British Petroleum	6,86	6,91
British Telecom	4,40	4,41
B.T.R.	2,44	2,39
Cadbury Schweppes	4,91	4,85
Eurotunnel	0,77	0,77
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	10,22	10,35
Granada Group Plc	9,32	9,29
Grand Metropolitan	4,60	4,54
Guinness	4,40	4,37
Hanson Plc	*0,91*	*0,90*
Great Ic	6,59	6,49
H.S.B.C.	14,98	14,73
Imperial Chemical	7,55	7,56
Legal & Gen. Grp	4	4,07
Marks and Spencer	4,91	4,86
National Westminst	8,13	8,34
Peninsular Orienta	6,54	6,59
Reuters	6,55	6,47
Saatchi and Saatch	1,05	1,03
Shell Transport	10,96	10,89
Tate and Lyle	4,44	4,46
Univeler Ltd	15,99	16,04
Zeneca	17,73	17,77

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	18/02	17/02
Allianz Holding N	3323	3268
Basf AG	64,20	63,15
Bayer AG	70,72	*69,40*
Bay hyp&Wechselbk	52,50	51,32
Bayer Vereinsbank	63,90	63,90
BMW	1184	1171
Commerzbank	43,70	42,65
Daimler-Benz AG	123,80	122,15
Degussa	719,50	712,50
Deutsche Bank AG	88,35	86,38
Deutsche Telekom	32,72	32,55
Dresdner BK AG FR	54,62	53,35
Henkel VZ	88,90	88,50
Hoechst AG	76,90	76,15
Karstadt AG	522,50	512,50
Linde AG	1125	1115
DT. Lufthansa AG	*23*	*23,10*
Man AG	452	453,50
Mannesmann AG	691,50	695
Metro	136,10	134,20
Muench Rue N	4205	4120
Preussag AG	414,50	415
Rwe	*76,30*	*75,22*
Sap VZ	260,50	253,30
Schering AG	144,65	144,80
Siemens AG	85,52	84,15
Thyssen	327,10	319,50
Veba AG	95,95	94,71
Viag	704	702
Volkswagen VZ	627	629,75





LES TAUX

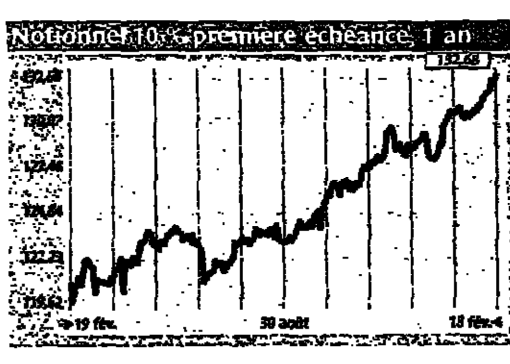
PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
↘ Jour le jour	↘ OAT 10 ans	↘ Jour le jour	↘ Bonds 10 ans	↘ Jour le jour	↘ Bunds 10 ans

Recul du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse, mercredi 19 février. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars cédait 24 centièmes, à 132,44 points.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en légère baisse. Le taux de l'emprunt d'Etat à 30 ans s'était inscrit en clôture à 6,55 %.

Les opérateurs n'attendent pas de baisse des taux de la Bundesbank, dont le conseil se réunit jeudi. Dans son rapport mensuel publié mercredi, la banque centrale alle*mande rappelle qu'une politique monétaire trop réactive,* qui s'engagerait sur le terrain de la lutte contre le chômage ou des déficits budgétaires *« risquerait de produire des effets contraires car elle y perdrait sa crédibilité et risquerait de faire monter les taux du marché des capitaux ».*



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 18/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,12	5,54	6,46	1,70
Allemagne	3,06	5,69	6,54	1,40
Grande-Bretagne	6	7,24	7,85	2,50
Italie	7,42	7,30	7,95	2,70
Japon	0,50	2,45	—	0,30
Etats-Unis	5,13	6,43	6,72	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 18/02	Taux au 17/02	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,12	4,11	99,92
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	4,87	4,89	100,74
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,35	5,37	101,43
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,71	5,72	102,37
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,30	6,35	103,83
Obligations françaises	5,69	5,70	101,36
Fonds d'Etat à TME	–2,29	–2,30	99,41
Fonds d'Etat à TRE	–2,02	–1,91	99,44
Obligat. franç. à TME	–2,10	–2,39	99,65
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,08	100,07

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 18/02	Vente 18/02	Achat 17/02	Vente 17/02
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,24	3,34	3,20	3,35
3 mois	3,26	3,36	3,22	3,35
6 mois	3,28	3,38	3,20	3,32
1 an	3,52	3,45	3,20	3,32
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 3 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 6 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 9 mois	3,3164	—	3,3203	—
Pibor Francs 12 mois	3,3203	—	3,3242	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1250	—	4,1198	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1198	—	4,0933	—
Pibor Ecu 12 mois	4,1198	—	4,0833	—

MATIF

Échéances 18/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	162313	132,68	132,94	132,46	132,46
Juin 97	8989	131,34	131,58	131,14	131,14
Sept. 97	1159	129,68	129,86	129,44	129,44
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	7750	96,70	96,71	96,69	96,70
Juin 97	10260	96,73	96,76	96,73	96,75
Sept. 97	3716	96,71	96,74	96,71	96,73
Déc. 97	2720	96,65	96,68	96,65	96,67
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	1582	98,66	98,86	98,52	98,54

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 18/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 97	14183	2618	2666	2618	2653
Mars 97	696	2626	2671	2628	2659,50
Avril 97	70	2640	2666	2640	2661
Juin 97	151	2602,50	2628,50	2602,50	2627

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↗ 5,7440	↘ 1,6859	↘ 123,9700	↗ 3,3753	↘ 9,2220

Repli du dollar

LE DOLLAR était en retrait, mercredi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes. Il s'échangeait à 1,6860 mark, 5,6970 francs et 123,85 yens.

La veille, le billet vert était monté jusqu'à 1,7050 mark, 5,75 francs et 124,70 yens. A l'Assemblée nationale, le ministre français de l'économie et des finances Jean Arthuis a souhaité, mardi, un dollar *« fort »* et *« durablement robuste », « sans porter atteinte aux niveaux historiquement faibles »* des taux d'intérêt français. M. Arthuis a exprimé en outre sa *« satisfaction »* que le dollar se soit apprécié *« sans une modification de la parité entre le deutschemark et le franc français ».*

Le franc s'inscrivait en léger repli, mercredi matin, face à la monnaie allemande. Il cotait 3,3785 francs pour un deutschemark. La livre sterling valait 2,7080 marks et 9,15 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 18/02	% 17/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,5300	+0,03	325	349
Ecu	6,5550	–0,07	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,7440	+0,48	5,4100	6,0100
Belgique (100 F)	16,3540	+0,01	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,6600	+0,02	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4105	–0,21	3,1800	3,6800
Danemark (100 krd)	88,4900	–0,02	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,9980	–0,46	8,6100	9,4500
Gde-Bretagne (1 L)	9,2220	–0,44	8,8400	9,6900
Grèce (100 drach.)	2,1565	–0,02	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	77,0500	–0,25	71	81
Suisse (100 F)	387,5100	+0,01	374	398
Norvège (100 k)	84,7000	–0,22	79,5000	88,5000
Autriche (100 sch)	47,9630	+0,04	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9845	–0,10	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3600	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,2351	+0,10	3,9300	4,5300
Japon (100 yens)	4,6241	+0,37	4,3700	4,7200
Finlande (mark)	113,5200	–0,34	107	118

PARITÉS DU DOLLAR	19/02	18/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6859	1,7002	–0,85
TOKYO : USD/Yens	123,9700	124,4800	–0,39

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,5585	5,5535	5,5332	5,5322
Yen (100)	4,5258	4,5160	4,5362	4,5316
Deutschemark	3,3820	3,3816	3,3762	3,3758
Franc Suisse	3,9076	3,8996	3,8829	3,8795
Lire ital. (1000)	3,4144	3,4101	3,4283	3,3945
Livre sterling	9,0245	9,0068	8,8614	8,8591
Peseta (100)	3,9844	3,9776	3,9937	3,9895
Franc Belge (100)	16,403	16,376	16,380	16,358

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,28	3,31	3,34
Eurodollar	5,31	5,44	5,56
Eurolivre	6,12	6,19	6,37
Eurodeutschemark	3,06	3,06	3,06

L'OR

	cours 18/02	cours 17/02
Or fin (k. barre)	63100	63450
Or fin (en lingot)	63100	63500
Once d'Or Londres	344,10	345
Pièce française(20f)	364	365
Pièce suisse (20f)	*363*	365
Pièce Union lat(20f)	364	367
Pièce 20 dollars us	2350	2360
Pièce 10 dollars us	1332,50	1332,50
Pièce 50 pesos mex.	2355	2380

LE PÉTROLE

En dollars	cours 18/02	cours 17/02
Brent (Londres)	174,50	—
WTI (New York)	19,66	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	18/02	17/02
Dow-Jones comptant	231,97	232,04
Dow-Jones à terme	424,19	425,48
CRB	237,85	239,51
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2355	2321
Cuivre à 3 mois	2286	2264
Aluminium comptant	1548,50	1534
Aluminium à 3 mois	1581	1565
Plomb comptant	647	646
Plomb à 3 mois	656	654,50
Etain comptant	6030	5946
Etain à 3 mois	6055	5990
Zinc comptant	1197	1196
Zinc à 3 mois	1218	1216
Nickel comptant	7645	7641
Nickel à 3 mois	7735	7739

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,24	5,28
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	3,59	3,59
Maïs (Chicago)	7,62	7,62
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	248	248
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	56	56
Orge (Londres)	92,50	92,25
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1225	1225
Café (Londres)	1543	1586
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,73	0,73
Jus d'orange (New-York)	0,79	0,78

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 19 FÉVRIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS **-0,05 %** CAC 40 : 2616,19

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	972	975	+ 0,30	30/07/96
Cr.Lyonnais(T.P.)	847	850	+ 0,35	22/10/96
Renault (T.P.)	1707	1705	- 0,11	24/10/96
Rhone Poulenc(T.P)	2040	2031	- 0,44	01/10/96
Saint Gobain(T.P.)	1275	1275	—	15/07/96
Thomson S.A (T.P)	1040	—	—	01/08/96
Accor	764	780	+ 2,09	19/07/96
AGF-Ass.Gen.France	198,80	198	- 0,40	15/07/96
Air Liquide	904	897	- 0,77	03/06/96
Alcatel Alsthom	589	585	- 0,67	26/07/96
Axa	370,50	370,50	—	06/06/96
Axime	735	737	+ 0,27	—
Bail Investis.	785	789	+ 0,50	12/07/96
Bancaire (Cie)	690	684	- 0,86	14/05/96
Bazar Hot. Ville	526	521	- 0,95	14/06/96
Bertrand Faure	241,40	243,90	+ 1,03	08/07/96
BIC	926	917	- 0,97	15/03/97
BIS	487	488,90	+ 0,39	01/07/96
B.N.P.	240,90	245,50	+ 1,07	18/07/96
Bollore Techno.	664	656	- 1,20	01/07/96
Bongrain	2199	2185	- 0,63	15/05/96
Bouygues	560	560	—	02/08/96
Bouygues Offs.	160	157	- 1,87	—
Canal +	1137	1135	- 0,17	28/06/96
Cap Gemini	321,50	320	- 0,46	10/07/92
Carbone Lorraine	1257	1255	- 0,15	03/07/96
Carrefour	3553	3557	+ 0,11	25/04/96
Casino Guichard	245,60	247,50	+ 0,77	10/06/96
Casino Guich.ADP	205	206,50	+ 0,73	10/06/96
Castorama Dl (Li)	917	920	+ 0,32	02/07/96
C.C.F.	267,50	273	+ 2,05	28/06/96
CCMX(ex.CCMC) Ly	55,50	54,30	- 2,16	01/07/96
Cegid (Ly)	745	746	+ 0,13	24/05/96
CEP Communication	470	470,10	+ 0,02	02/09/96
Cerus Europ.Reun	138,10	137,70	- 0,28	01/02/90
Cetelem	692	693	+ 0,14	01/04/96
CGIP	1580	1583	+ 0,18	13/06/96
Chargeurs Intl	300	301	+ 0,33	—
Christian Dior	875	880	+ 0,57	02/12/96
Ciments Fr.Priv.B	201,10	204,90	+ 1,88	04/07/96
Cipe France Ly #	694	697	+ 0,43	09/08/96
Clarins	797	790	- 0,87	19/07/96
CLF-Dexia France	521	516	- 0,95	17/06/96
Club Mediterranee	374,20	366,40	- 2,08	24/06/96
Coflexip	323,50	322	- 0,46	07/08/95
Colas	785	782	- 0,38	28/06/96
Comptoir Entrep.	13,15	13,25	+ 0,76	15/03/93
Comptoir Moder.	2770	2780	+ 0,36	14/06/96
CPR	483,90	482	- 0,39	03/07/96
Cred.Fon.France	64,90	65,30	+ 0,61	16/06/95
Credit Lyonnais CI	187,60	184	- 1,91	01/07/93
Credit National	372	366	- 1,61	03/06/96
CS Signaux(CSEE)	296,60	290	- 2,29	02/07/96
Damart	4640	4630	- 0,21	19/12/96
Danone	864	867	+ 0,34	13/05/96
Dassault-Aviation	1383	1373	- 0,72	25/06/96
Dassault Electro	617	621	+ 0,64	12/06/96
Dassault Systemes	352	349,20	- 0,79	—
De Dietrich	241	239,10	- 0,78	04/07/96
Degremont	442,20	440	- 0,49	07/06/96
Dev.R.N-P.Cal Li #	55	53	- 3,63	—
DMC (Dollfus Mi)	164,10	164	- 0,06	20/06/96
Dynaction	139,50	139,50	—	10/07/92
Eaux (Cie des)	794	787	- 0,88	03/07/96
Eiffage	332	330	- 0,60	01/07/96
Elf Aquitaine	560	560	—	18/06/96
Eramet	316	312,50	- 1,10	15/07/96
Eridania Beghin	924	909	- 1,62	12/07/96
Essilor Intl	1599	1600	+ 0,06	03/07/96
Essilor Intl ADP	1481	—	—	02/07/96
Esso	598	591	- 1,17	17/02/97
Eurafrance	2580	2620	+ 1,55	19/12/96
Euro Disney	10,25	10,25	—	23/02/93
Europe 1	1413	1410	- 0,21	03/04/96
Eurotunnel	7,05	7,05	—	—
Filipacchi Medias	1460	1462	+ 0,13	01/07/96
Fimalac SA	510	512	+ 0,39	20/06/96
Finextel	95,10	95,50	+ 0,42	26/06/95
Fives-Lille	517	497	- 3,86	10/07/96
Fromageries Bel	4500	4453	- 1,04	29/07/96
Galeries Lafayette	2115	2110	- 0,23	05/07/95
GAN	118,90	120	- 0,92	05/07/94
Gascogne (B)	505	503	- 0,39	10/06/96
Gaumont #	404,90	395	- 2,44	30/04/96
Gaz et Eaux	2494	2520	+ 1,04	19/06/96
Geophysique	469,80	462,90	- 1,46	12/07/93
G.F.C.	505	501	- 0,79	26/07/96
Groupe Andre S.A.	480	469,10	- 2,27	12/02/96
Gr.Zannier (Ly) #	138,70	139	+ 0,21	01/07/96
GTM-Entrepose	302	302,90	+ 0,29	09/08/96
Guilbert	1017	1013	- 0,39	01/07/96
Guyenne Gascogne	1999	1987	- 0,60	13/06/96
Havas	458,60	452	- 1,45	22/08/96
Havas Advertising	669	674	+ 0,74	03/09/96
Imetal	824	823	- 0,12	04/07/96
Immeubl.France	370	364	- 1,62	01/07/96
Infogrames Enter.#	810	808	- 0,24	—
Ingenico	103,20	103,20	—	02/09/96
Interbail	258	260	+ 0,77	01/07/96
Intertechnique	1079	1020	- 5,46	30/09/96
Jean Lefebvre	290,20	306	+ 5,44	12/06/96
Klepierre	770	770	—	01/04/96
Labinal	1340	1335	- 0,37	10/07/96
Lafarge	352,30	355,50	+ 0,90	08/07/96
Lagardere	167	162	- 2,99	09/08/96
Lapeyre	355	350	- 1,40	04/06/96
Lebon	199	199	—	03/07/96
Legrand	942	938	- 0,42	03/03/97
Legrand ADP	645	640	- 0,77	03/02/97
Legris indust.	283	275	- 2,82	12/07/96
Locindus	845	849	+ 0,47	03/07/96
L'Oreal	2067	2046	- 1,01	28/06/96
LVMH Moet Hen.	1415	1412	- 0,21	29/11/96
Lyonnaise Eaux	568	567	- 0,17	31/07/96
Marine Wendel	602	600	- 0,33	29/11/96
Metaleurop	68,70	68,50	- 0,29	04/07/95
Metrologie Inter.	19,55	20,30	+ 3,83	—
Michelin	351,30	351,50	+ 0,05	30/07/96
Moulinex	128,50	127,20	- 1,01	14/09/92
Nord-Est	152	152	—	06/07/96
Nordon (Ny)	459	455	- 0,87	—
NRJ #	780	765	- 1,92	15/04/96
OLIPAR	85	82,20	- 0,96	—
Paribas	399,90	397,50	- 0,60	04/06/96
Pathe	1500	1509	+ 0,60	—
Pechiney	256	257,70	+ 0,66	14/05/96
Pernod-Ricard	310	309	- 0,32	14/01/97
Peugeot	573	579	+ 1,04	05/07/96
Pinault-Prin.Red.	2413	2443	+ 1,05	01/07/96
Plastic-Omn.(Ly)	492,10	492	- 0,02	05/07/96
Primagaz	604	603	- 0,16	12/06/96
Promodes	1668	1677	+ 0,53	07/06/96
Publicis	590	585	- 0,84	12/07/96
Remy Cointreau	152,40	151,10	- 0,85	27/11/96
Renault	119,50	120,20	+ 0,58	07/08/96
Rexel	1700	1700	—	01/07/96
Rhone Poulenc A	199	198	- 0,50	03/06/96
Rochette (La)	29,40	28,65	- 2,55	25/06/92
Rue Imperiale(Ly)	5590	5500	- 1,61	10/07/96
Sade (Ny)	192	192	—	28/06/95
Sagem SA	3250	3220	- 0,92	10/07/96
Saint-Gobain	824	823	- 0,12	25/06/96
Saint-Louis	1435	1462	+ 1,88	19/06/96
Salomon (Ly)	421	405,50	- 3,68	01/10/96
Salvepar (Ny)	445	441	- 0,89	27/09/95
Sanofi	560	564	+ 0,71	18/06/95
Sat	1670	1651	- 1,13	10/07/96
Saupiquet (Ns)	702	705	+ 0,85	14/06/95
Schneider SA	299,70	298,90	- 0,26	04/07/95
SCOR	212,50	214,40	+ 0,89	10/06/96
S.E.B.	1104	1100	- 0,36	02/05/96
Sefimeg	399	396	- 0,75	08/07/96
SEITA	227	227,60	+ 0,26	17/06/96
Selectibanque	80	78	- 2,50	12/07/96
SFIM	1165	1170	+ 0,42	01/08/96
SGE	127	126	- 0,78	08/09/95
Sidel	411	410,50	- 0,12	07/06/96
Silic CA	848	850	+ 0,23	15/07/96
Simco	530	525	- 0,94	29/07/96
S.I.T.A	1222	1210	- 0,98	08/07/96
Skis Rossignol	159	158,90	- 2,59	27/03/95
Sligos	878	890	+ 1,36	12/07/96
Societe Generale	685	697	+ 1,75	20/05/96
Sodexho	2840	2830	- 0,35	05/03/96
Sommer-Allibert	172	171	- 0,58	25/06/96
Sophia	229	230,10	+ 0,48	01/07/96
Spir Communication	539	529	- 1,85	28/06/96
Strafor Facom	423	420,70	- 0,54	22/07/96
Suez	270	268,70	- 0,48	26/07/96
Synthelabo	567	569	- 3,06	25/06/96
Technip	608	603	- 0,82	31/05/96
Thomson-CSF	175,50	183,50	+ 4,55	12/08/96
Total	462	460,80	- 0,25	24/07/96
U.A.P.(COMPAGNIE)	146,70	145,40	- 0,88	—
UFB Locabail	579	570	- 1,55	01/04/96
UIC	29,80	30	+ 0,67	05/07/95
UIF	471,10	470	- 0,23	31/07/96
UIS	193	192,30	- 0,41	03/07/96
Unibail	527	525	- 0,37	10/06/95
Union Assur.Fdal	685	665	- 2,91	17/06/96
Usinor Sacilor	87,20	88	+ 0,91	01/07/96
Valeo	376,70	381,50	+ 1,27	18/11/96
Vallourec	346	343	- 0,86	04/07/96
Via Banque	207	203,20	- 1,83	13/06/95
Worms & Cie	365	367	+ 0,54	14/06/96
Zodiac ex.dt divid	1575	1556	- 1,20	20/01/97
Elf Gabon	1400	1392	- 0,57	16/12/96

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hold.#	409,40	404,50	- 1,19	25/09/96
Adecco S.A.	1637	1624	- 0,79	—
Adidas AG #	547	540	- 1,27	31/05/96
American Express	390,10	395,70	+ 1,43	10/02/97
Anglo American #	353,20	350	- 0,90	10/01/97
Amgold #	425	423	- 0,47	06/12/96
Arjo Wiggins App.	14,70	14,95	+ 1,70	15/11/95
A.T.T. #	226,60	229,50	+ 1,27	01/02/97
Banco Santander #	385,30	388,10	+ 0,72	31/01/97
Barrick Gold #	147,50	149,10	+ 1,08	16/12/96
B.A.S.F. #	214	215,10	+ 0,51	10/05/96
Bayer #	237	239,20	+ 0,92	26/04/96
Cordiant PLC	9,65	9,50	- 1,55	—
Crown Cork ord.#	330	330	—	20/02/97
Crown Cork PF CV #	300	300	—	20/02/97
Daimler Benz #	412,60	413,70	+ 0,26	26/05/95
De Beers #	195,50	191,60	- 0,98	23/10/96
Deutsche Bank #	296,80	298,20	+ 0,47	29/05/96
Dresdner Bank #	185,50	184,20	- 0,70	13/05/96
Driefontein #	59,60	61,30	+ 2,85	05/02/97
Du Pont Nemours #	622	624	+ 0,32	14/03/97
Eastman Kodak #	527	537	+ 1,89	02/01/97
East Rand #	3	2,95	- 1,66	15/05/94
Echo Bay Mines #	40,60	40,20	- 0,98	31/12/96
Electrolux #	337,60	339	+ 0,41	20/05/96
Ericsson #	187,60	189	+ 0,74	21/05/96
Ford Motor #	189,50	190	+ 0,26	01/03/97
Freegold #	51,10	50,90	- 0,39	13/09/96
Gencor Limited #	25,05	24,65	- 1,59	27/09/96
General Elect. #	607	612	+ 0,82	27/01/97
General Motors #	332,10	334,50	+ 0,72	10/03/97
Gle Belgique #	452	—	—	28/05/96
Grd Metropolitan	41,50	42,40	+ 2,16	07/04/97
Guinness Plc #	39,75	40,35	+ 1,50	05/11/96
Hanson Plc	8,50	8,10	- 2,40	10/01/97
Harmony Gold #	50,40	48,80	- 3,17	01/09/95
Hitachi #	53,15	52,05	- 2,06	01/10/96
Hoechst #	257,30	252,30	- 1,94	02/05/96
I.B.M #	825	830	+ 0,60	10/03/97
I.C.I #	68,65	68,60	- 0,07	07/10/96
Ito Yokado #	252,30	258,90	+ 2,61	15/11/96
Matsushita #	91,05	91	- 0,05	31/12/99
Mc Donald's #	263,40	267,90	+ 1,70	13/12/96
Merck and Co #	560	567	+ 1,25	02/01/97
Mitsubishi Corp.#	52,15	51,75	- 0,76	31/12/99
Mobil Corporat.#	747	746	- 0,13	10/03/97
Morgan J.P. #	601	620	+ 3,16	15/01/97
Nestle SA Nom #	6400	6380	- 0,31	05/06/96
Nipp. MeatPacker #	55,20	59	+ 6,88	31/12/99
Nokia A	349	340,20	- 2,52	16/04/96
Norsk Hydro #	307,70	311	+ 1,07	17/05/96
Petrofina #	2026	2054	+ 1,38	28/05/96
Philip Morris #	754	750	- 2,17	10/01/97
Philips N.V #	242,90	244,60	+ 0,69	11/04/96
Placer Dome Inc #	120	121,40	+ 1,16	26/12/96
Procter Gamble #	721	737	+ 2,21	14/02/97
Quilmes	302	303	+ 0,33	17/07/96
Randfontein #	25,65	25,80	+ 0,58	05/02/97
Rhone Poul.Rorer #	427,60	425,40	- 0,51	25/02/97
Royal Dutch #	1029	1021	- 0,77	24/09/96
R T Z #	83,50	86	+ 2,99	21/10/96
Sega Enterprises	162,70	163,60	+ 0,55	31/12/99
Saint-Helena #	35,50	35,20	- 0,84	15/09/95
Schlumberger #	601	603	+ 0,33	10/01/97
SGS Thomson Micro.	399	400	+ 0,25	—
Shell Transport #	99,60	99,40	- 0,20	04/11/96
Siemens #	286,70	290	+ 1,15	14/02/97
Sony Corp. #	410	407,80	- 0,53	31/12/99
Sumitomo Bank #	64	65	+ 1,56	31/12/99
T.D.K #	378,50	378,10	- 0,10	01/12/96
Telefonica #	135	134,90	- 0,07	20/01/97
Toshiba #	34,40	34,20	- 0,58	01/02/96
Unilever #	1072	1077	+ 0,46	20/12/96
United Technol. #	436,20	439	+ 0,64	10/12/96
Vaal Reefs #	435	440	+ 1,14	13/09/96
Volkswagen A.G #	2703	—	—	06/06/96
Volvo (act.B) #	138	138	—	07/05/96
Western Deep #	204,20	199,20	- 2,44	13/09/96
Yamanouchi #	118,70	115,70	- 2,52	01/12/96
Zambia Copper	15,95	15,95	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 19 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	3,362 d
CEPME 8,5% 88-97CA	101,70	5,542 d
CEPME 9% 89-99 CA#	112,14	8,666
CEPME 9% 92-06 TSR	—	6,866 d
CFD 9,7% 90-03 CB	125,45	0,505
CFD 8,6% 92-05 CB	—	0,330
CFF 10% 88-98 CA#	109,66	3,425
CFF 9% 88-97 CA#	103,11	3,551
CFF 10,25%90-01CB#	120,95	8,716
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,55	6,682
CLF 9%88-93/98 CA#	105	8,567
CNA 9% 4/92-07	126,18	7,258
CRH 8,6% 92/94-03	119,74	5,655
CRH 8,5% 10/87-88#	109,40	8,290
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,90	8,272 d
EDF 8,6% 92-04 #	121	7,583 o
Emp.Etat 6%93-97 #	101,06	3,866
Finansder 9%91-06#	125,75	4,279
Finansd.8,6%92-02#	118,05	0,660
Floral9,75% 90-99#	113,37	5,743 o
OAT 8,5% 87-97CA#	101,67	5,682 d
OAT 88-98 TME CA#	101,21	0,483 o
OAT 9/85-98 TRA	—	2,271
OAT 9,50%88-98 CA#	107,83	6,351
OAT TMB 87/99 CA#	99,88	0,266
OAT 8,125% 89-99 #	109,68	6,132 d
OAT 8,50%90/00 CA#	113,50	7,755
OAT 85/00 TRA CA#	106,86	2,959
OAT 10%5/85-00 CA#	118,16	7,479
OAT 89-01 TME CA#	104,86	0,403 o
OAT 8,5% 87-02 CA#	119,73	2,119
OAT 8,50% 89-19 #	130,28	2,641
OAT 8,50%92-23 CA#	130,35	7,183 o
SNCF 8,8% 87-94CA	109,05	0,530
Lyon.Eaux 6,5%90CV	942	—

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	◆	70	70
Baccarat (Ny)		507	507
Bains C.Monaco	◆	549	549
Bque Transatlanti.		143	149,90
B.N.P.Intercont.		560	564
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy		390	390,10
Champex (Ny)	◆	26,10	26,10
CIC Un.Euro.CIP		355	350
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2099	2099
Concorde-Ass Risq		907	907
Continental Ass.Ly		395	381
Darblay	◆	435	435
Didot Bottin		899	899
Eaux Bassin Vichy		4000	4001
Ecia		920	892
Ent.Mag. Paris		1840	1835
Fichet Bauche		71	68
Fidei		41,90	42
Finalens	◆	372	372
F.I.P.P.	◆	300	300
Fonciere (Cie)		600	600
Fonc. Lyonnaise #		715	710
Foncina #		473	485
Francarep		261	273,50
France I.A.R.D.	◆	1006	1006
France S.A.	◆	1260	1260
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gevelot	◆	1005	1005
G.T.I (Transport)		230	230
Immobail		102	104
Immobanque		670	674
Locamion (Ly)	◆	558	558
Lucia	◆	57	57
Monoprix	◆	212	212
Metal Deploye		452	450,90
Mors #		9,40	9,30
Navigation (Nle)	◆	85,50	85,50
Optorg		310	310
Paluel-Marmont		228	233
Exa.Clairefont(Ny)		1052	1053
Parfinance		246	249,90
Paris Orleans		266	267
Piper Heidsieck	◆	1720	1720
Promodes (CI)		1250	1300
PSB Industries Ly		351	350
Rougier #		324	326
Saga	◆	81	81
Salins du Midi		607	607
S.I.P.H.	◆	200	200
Sofal	◆	39	39
Sofragi		4300	4300
Taittinger		1925	1897
Tour Eiffel	◆	270	270
Vicat		475	475
Caves Roquefort		1750	1750
Elyo		313,50	316
Finaxa		318	314
Gaillard (M)	◆	1600	1600
Givaudan-Lavirotte		1026	1275
Grd Bazar Lyon(Ly)		189,10	190
Gd Moul.Strasbourg	◆	1950	1950
Hotel Lutetia	◆	225,20	225,20
Hotels Deauville	◆	568	568
Immeubl.Lyon(Ly)#	■	497,90	520
L.Bouillet (Ly)	◆	296	296
Lloyd Continental	◆	7400	7400
Lordex (Ny)	◆	18	18
Machines Bull	◆	45,20	45,20
Mag.Lyon Gerl.(Ly)	◆	147	147
Matussiere Forest		70,80	69
Moncey Financiere		2850	2850
M.R.M. (Ly)	◆	177	177
Navigation Mixte		910	910
Part-Dieu Fin(Ly)	◆	121,50	133,80 d
Pechiney CIP		280	271
Pechiney Intl		120	120
Poliet		495	496,10
Sabeton (Ly)		750	740
Samse (Ly)		811	830

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	200
Commerzbank AG	147	147
Fiat Ord.	19	18,55
Gevaert	353	353
Gold Fields South	145	146,80
Kubota Corp.	24,10	24,10
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	43,20	45,45
Robeco	489,60	487,30
Rodamco N.V.	185	183,20
Rolinco	501	499,50
Sema Group Plc	115	115,10
Solvay SA	3500	3500

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 19 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	◆	42	42
AFE #		501	500,50
Aigle #		205	209
Albert S.A (Ns)	◆	125	125
Altran Techno. #		2100	2120
Montaignes P.Gest.	◆	2150	2150
Assystem #		474,50	474
Bque Picardie (Li)	◆	660	680
Bque Tarneaud(B)#		266	266
Bque Vernes		173,50	173,80
Beneteau #	◆	720	730
B I M P		75,20	75
Boiron (Ly) #		709	709
Boisset (Ly)#	◆	311	311
But S.A.		350	346
Cardif SA		845	[illegible]
C.E.E #		198	192
Cermex (Ly)	◆	370,30	370,30
CFPI #		315	315
Change Bourse (M)		265	270
Christ.Dalloz #		2160	2131
CNIM CA#		228,60	234
Codetour	◆	330	330
Comp.Euro.Tele-CET		440	439
Conflandey S.A.		260	260
C.A.Haute Normand.		311,50	315
C.A. Paris IDF		865	862
C.A.Ille & Vilaine		339,80	339,80
C.A.Morbihan (Ns)		313,80	314,80
C.A.du Nord (Li)		535	540
C.A. Oise CCI		280,60	288,50
Creeks	◆	21,75	21,75
Devanlay		470,10	472,50
Devernois (Ly)		510	510
Ducros Serv.Rapide		62	70,10
Adecco Trav.Tem.Ly		460	460
Europ.Extinc.(Ly)#		498,50	485
Expand s.a		509	509
Factorem		672	672
Faiveley #		343	342
Finacor		77	77
Fininfo		660	668
Fructivie		626	626
Gautier France #		269	268,90
Gel 2000		65,20	65
GFI Industries #		972	987
Girodet (Ly) #		37	37
GLM S.A.		281	282,10
Grandoptic.Photo #		790	783
Gpe Guillin # Ly		195	195
Kindy #		163	163
Guerbet		276,70	270,40
Hermes internat.1#		1647	1620
Hurel Dubois		598	590
ICBT Groupe #		217	217
I.C.C.		127,60	128
ICOM Informatique		344	345
Idianova		70	71
Int. Computer #		102	99
IPBM		65,90	65,50
M6-Metropole TV		499	496,20
Manitou #		830	822
Manutan		505	504
Marie Brizard #		1103	1103
Maxi-Livres/Profr.		163,30	162
Mecelec (Ly)		70	70,95
MGI Coutier		259	256
Monneret Jouet Ly#		103	101
Naf-Naf #		73,50	71
NSC Schlum. Ny		620	630
Onet #		1186	1191
Paul Predault #		194	187
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #	◆	90	90
Phyto-Lierac #		385	390
Pochet		905	905
Pougoulat Ets (Ns)		216	215
Radiall #		660	668
Robertet #		1164	1154
Rouleau-Guichard		340	350
Securidev #		90,20	90,05
Smoby (Ly)#		656	637
Sofco (Ly)	◆	53,70	53,70
Sofibus	◆	368	368
Sogepag #		169,90	168
Sogeparc (Fin)		860	895
Sopra		473	480
Steph.Kelian #	◆	142,30	142,30
Sylea		516	527
Teisseire-France		185	180
TF1-1		556	555
Thermador Hold(Ly)		294	300
Trouvay Cauvin #		110	115
Unilog		700	716
Union Fin.France		645	640
Viel et Cie #		134	135
Vilmorin et Cie #		492	500
Virbac		560	575

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 19 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	61,10	58,50
Belvedere	257,90	259
BVRP	141	140
Coil	215	213
Electronique D2	699	699
FDM Pharma n.	199,90	198
Genset	250	258
Guyanor action B	38,80	38,50
High Co.	164	164
Infonie	165	161
Joliez-Regol	86	85,50
Mille Amis	111,90	111,90
Naturex	87	87
Olitec	1160	1180
Picogiga	282	284
Proxidis	36,10	37,40
R21 Sante	330	331,10
Stelax	5,25	5,70

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 19 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Beghin CI	◆	781	781
Crédit Gén.Ind.	◆	21,10	9,20
Générale Occidentale	◆	77	77
Mumm	◆	1215	1215
Sté lecteurs du Monde	◆	165	165

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 18 février

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		135,50	129,06
BANQUES POPULAIRES			
Valorg		2412,07	2376,42
BANQUE TRANSATLANTIQUE			
Arbitr. Court Terme		9643,74	9643,74
Arbitr. Première		9873,55	9775,78
Arbitr. Sécurité		17704,05	17615,97
BNP			
Antigone Trésorerie		874715	874715
Natio Court Terme		14050	14050
Natio Court Terme2		381505	381505
Natio Epargne		2286,09	2285,46
Natio Ep. Capital C/D		16946,43	16778,64
Natio Ep. Croissance		2809,58	2754,49
Natio Ep. Obligations		235,70	231,88
Natio Epargne Retraite		158,89	155,77
Natio Epargne Tresor		11199,59	11177,34
Natio Epargne Valeur		664,14	651,12
Natio France Index		1415,17	1387,42
Natio Immobilier		1363,62	1336,88
Natio Inter		2084,64	2043,76
Natio Monétaire C/D		5430,06	5430,06
Natio Opportunités		188,86	185,16
Natio Patrimoine		1662,43	1629,83
Natio Perspectives		1518,08	1488,31
Natio Placements C/D		77970,97	77970,97
Natio Revenus		1130,85	1119,85
Natio Sécurité		11343,70	11343,70
Natio Valeurs		1305,22	1279,63
BRED BANQUE POPULAIRE			
Monedien		91352,52	91352,52
Oblig. ttes caté.		262,23	258,35
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)			
Livret Bourse Inv. D		793,50	770,39
Le Livret Portefeuille D		1038,56	1008,31
SICAV MULTI-PROMOTEURS			
Nord Sud Dévelop. C/D	◆	2451,01	2446,12
Patrimoine Retraite C		309,52	303,45
Sicav Associations C		2403,14	2403,14
CDC TRESOR			
Fonsicav C		19432,30	19432,30
Mutual. dépôts Sicav C		19151,91	19132,78
CAISSE D'EPARGNE			
Ecur. Actions Futur D		263,91	258,74
Ecur. Capicourt C		232,82	232,82
Ecur. Capitalisation C		249,58	249,58
Ecur. Distrimonétaire D		10473,46	10473,46
Ecur. Expansion C		81734,35	81734,35
Ecur. Géovaleurs C		3370,35	3304,28
Ecur. Investis. D		214,30	210,10
Ecur. Monépremière		11208,28	11208,28
Ecur. Monétaire C		12924,13	12924,13
Ecur. Monétaire D		12308,59	12308,59
Ecur. Trésorerie C		317,63	317,63
Ecur. Trimestriel D		2036,18	2036,18
Eparcourt-Sicav D		200,54	200,54
Géoptim C		12560,92	12375,29
Géoptim D		12224,23	12043,58
Horizon C		2075,74	2035,04
Prévoyance Ecur. D		108,37	108,37
Fonds communs de placements			
Ecur. Capipremière C		11902,62	11902,62
Ecur. Sécuripremière C		11828,86	11817,94
Ecur. Sensipremière C		12969,20	12969,20
CNCA (Crédit Agricole)			
Amplia	◇	118431,11	118431,11
Atout Amérique		170,77	166,60
Atout Asie		104,32	101,38
Atout Futur C		756,05	737,61
Atout Futur D		711,73	694,37
Coexis		1950,87	1914,49
Dieze		2113,22	2073,82
Eficash	◇	939500,56	939500,56
Epargne-Unie		198,95	194,10
Eurodyn		2329,79	2272,97
Indicia	◆	1630,85	1590,78
Moné.JC	◇	11843,53	11843,53
Moné.JD	◇	11467,03	11467,03
Oblifutur C		543,83	533,69
Oblifutur D		543,83	533,69
Oraction		1918,71	1871,91
Revenu-Vert		1233,29	1210,29
Sévéa	◆	118,78	115,88
Synthésis		17949,09	17597,15
Uni Association	◇	119,74	119,74
Uni Foncier		1432,29	1367,60
Uni France		823,21	808,33
Uni Garantie C		1881,91	1846,82
Uni Garantie D		1439,36	1412,52
Uni Régions		1766,25	1723,37
Univar C	◇	306,79	306,79
Univar D	◇	300,95	300,95
Univers Actions		223,93	218,47
Univers-Obligations		241,84	237,23
CIC BANQUES			
Francic		704,39	683,57
Francic Pierre		133,41	129,52
Francic Régions		1916,87	1861,04
CIC PARIS			
Cicamonde		1542,55	1497,62
Converticic	◆	389,25	383,50
Ecocic		1680,52	1631,57
Oblicic Mondial		3763,16	3707,55
Oblicic Régions		1225,95	1207,83
Rentacic		168,80	166,31
CREDIT LYONNAIS			
Euro Solidarité		1378,59	1364,94
Lion 20000 C		17019,36	17019,36
Lion 20000 D		16326,12	16326,12
Lion Association		10972,59	10972,59
Lion Court Terme C		26135,77	26135,77
Lion Court Terme D		23695,28	23698,28
Lion Plus		1551,25	1520,83
Lion Trésor		2554,47	2529,18
Oblilion		2069,89	2049,40
Sicav 5000		707,47	693,60
Slivafrance		1187,83	1164,54
Slivam		558,16	547,22
Slivarente		252,01	247,07
Slivinter		700,91	687,17
Trilion		5341,69	5273,14
Crédit Mutuel			
Avenir Alizes		2327,09	2281,46
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		158,11	153,88
Créd.Mut.Ep.Cour.T		913,35	913,35
Cred.Mut.Ep.Ind.C		132,24	128,70
Créd.Mut.Ep.J		22738,39	22738,39
Créd.Mut.Ep.long.T		263,24	256,19
Créd.Mut.Ep.Monde		1517,83	1477,21
Cred.Mut.Ep.Oblig.		1867,45	1830,83
Cred.Mut.Ep.Quatre		1135,23	1112,97
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		860,59	825,53
Saint-Honore Capital		19698,14	19124,40
St-Honore March. Emer.		845,70	809,28
St-Honoré Pacifique		720,13	689,12
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1818,40	1818,40
Stratégie Actions		1049,09	1008,74
Stratégie Rendement		1966,59	1904,69
LA POSTE			
Amplitude Monde C		953,61	930,35
Amplitude Monde D		928,98	906,32
Amplitude Europe C/D		142,37	138,90
Elanciel D		169,65	165,51
Emergence Poste D		136,22	132,90
Géobilys C		653,45	643,79
Géobilys D		623,67	614,45
Intensys C		117,14	116,96
Intensys D		112,16	111,99
Latitude C		147,18	147,18
Latitude D		138,47	138,47
Oblitys D		628,63	619,34
Plénitude D		197,09	192,28
Poste Gestion C		44110,74	44110,74
Revenus Trimestr. D		5322,64	5269,94
Solstice D		2374,34	2368,42
Thesora C		978,53	968,84
Thésora D		890,69	881,87
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		37653,76	37653,76
Actimonétaire D		30660,51	30660,51
Cadence 1 D		1089,72	1078,93
Cadence 2 D		1080,05	1069,36
Cadence 3 D		1080,36	1069,66
Capimonétaire C		406,95	406,54
Capimonétaire D		378,11	377,73
Sogeoblig C		9188,04	9097,07
Interoblig C		7228,51	7156,94
Intersélection France D		689,19	675,58
S.G. France opport. C		1972,34	1933,67
S.G. France opport. D		1882,85	1845,93
Sogenfrance C		1764,71	1730,11
Sogenfrance D		1613,04	1581,41
Sogépargne D		311,49	308,41
Soginter C		2196,01	2152,95
Fonds communs de placements			
Favor D		1474,57	1445,66
Sogéliance D		1738,49	1721,28
Sogenfrance Tempo D		179,72	179,72

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

IMMOBILIER

VENTES

APPARTEMENTS

1er arrondt

PONT-NEUF stand. rue et jard. 3/4 p., 91 m², à rafraîchir, park. 01-43-35-18-36.

AVENUE DE L'OPÉRA Mº Pyramides, 80 m², 7e et., calme, 1 600 000 F. GERER. 01-42-65-03-03.

4e arrondt

ILE-ST-LOUIS, part. Imm. XVIIe, véranda sud. Duplex, 5 p. et asc., 138 m². Poutres, charme, volume. 4 900 000 F. 01-43-29-93-40

ILE ST-LOUIS agréable r-de-ch., entre rue et cour calme, possible profess. 1 950 000 F. 01-43-26-43-43. SERGE KAYSER

5e arrondt

CLAUDE BERNARD
4 ou 4/5 p. + chambre serv. 2e ét., qualité. 01-43-36-17-36

6e arrondt

6e LUXEMBOURG, beau 6 p., 150 m², bon plan, exclusivité. CSA : 01-42-62-60-42

ODEON, imm. 18e, 4 p. en duplex, 105 m², à rafr. charges minim. urgt. 01-43-35-10-36

PART. A PART. Cherche-Midi, 140 m² véranda/dble liv./3 ch. Original soleil 3 600 000 F. Tél. : 01-42-22-27-82

2 p. à St-Sulpice, possibilité commercial. Très calme, rare. 1 050 000 F. 01-40-47-67-82

8e arrondt

MIROMESNIL, 2 PCES 41 m², 2e ét., cave. 870 000 F. 01-42-66-36-53

13e arrondt

BUTTE-AUX-CAILLES dans un immeuble récent. Beau 3 pièces rénové 9e ét., balcon sud sans vis-à-vis. 980 000 F visites mardi, jeudi, samedi de 14 heures à 18 heures. SEFIMA 208, rue de Tolbiac. 01-45-80-02-07

14e arrondt

Alesia, imm. réc. except. dern. ét. stud. 23 m² + 20 m² terras. calme, pl. sol., 01-43-35-18-36

Pr. Montparnasse, stdg séj. 4 ch. 120 m², rue et jard. balc. park. urgt. 01-43-35-18-36

Mº DENFERT-ROCHEREAU résid. stand., studio, 2e ét. s/jard., cave, parking. 500 000 F. GERER. 01-42-65-03-03

3 p. Alésia. 43 m², coquet. Sej. + 2 ch. s/jard. Ch. incl. gaz. 650 000 F. 01-40-47-67-82

15e arrondt

BRANCION except. mais. s/2 nivx 160 m² env., part. état gar. piscine, urgt. 01-43-35-18-36

LE GRAND PAVOIS 2 p., 41,50 m², gd balc. 9e ét., cave, parking. 900 000 F. GERER. 01-42-65-03-03

DUPLEIX, 3/4 p., 65 m² double expo., 1er ét., ascens. imm. standing. 1 180 000 F. 01-42-66-36-53

16e arrondt

Av. Henri-Martin gd 2 p., 68 m², poutres cheminée + courette privative. 1 520 000 F. Tél. : 01-45-53-09-98

4/5 p., 100 m², rez de jardin. Ds tr. bel imm., p. de taille, à Pergolèse, box voit., calme et soleil 1 850 000 F. 01-40-47-67-82

Faisanderie, Pdt 5e ét., 67 m² bel appt, 1 378 000 F. PPI. 01-40-43-08-17

19e arrondt

Mº PTE DE PANTIN secteur rénové, résid. stand., 46 m², balc., cave, parking, 700 000 F. GERER. 01-42-65-03-03

Hts-de-Seine

COUP DE CŒUR 3 p., dupl., 138 m² ds maison terrasse soleil, 2 250 000 F. BOULOGNE ISA . 01-45-27-61-59

LEVALLOIS A France stand. rue et jard., 3 p., 70 m², balc., park. 1 290 000 F. 01-43-35-18-36

Val-de-Marne

VINCENNES
Près mairie et bois résidence de standing 43 m². 650 000 F. Frais réduits. 01-43-98-37-76

VINCENNES
Mairie et bois
2 P. + BALCON
Immeuble grand standing
650 000 F
Frais réduits. 01-43-98-37-76

VINCENNES
Mairie et bois
2 P. + BALCON
Immeuble grand standing
650 000 F
Frais réduits. 01-43-98-37-76

FONDS DE COMMERCE

Près d'Aix-en-Provence mais. de village familiale. chambres d'hôtes, rest. 6 000 000 F. Tél. : 04-42-28-87-27 Fax : 04-42-28-87-37

PAVILLONS

ROZOY-LE-VIEIL (45) 1 HEURE DE PARIS Part. vend PAVILLON F4 en L sur vide sanitaire. Entrée, cuisine aménagée, grande salle-à-manger, cheminée insert. salon, 2 chambres, bureau, salle de bains, w.-c., chauffage central à gaz, grande terrasse, garage + atelier non attenant sur 2 000 m² terrain. Prix : 590 000 F Tél : 02-38-90-99-70 répondeur ou 01-69-44-57-99.

Noisy-le-Grand (93), 700 m du RER, terrain 408 m², hab. 100 m², dble séj., cuis., 3 ch., bureau, 2 s. de bains, 2 WC, sur sous-sol total 60 m², dépendance hab. 40 m² + grenier. Prix : 1 250 000 F. Tel. : 01-45-92-22-23.

IMMEUBLE

PART. A PART. Vend immeuble pour rapport. T.R. très intéressant. Banlieue bordelaise. Tél. : 05-56-32-09-81.

TERRAINS

A VDRE EN ECOSSE
petite pièce de terrain avec titre de Laird (lord). Fax : 32-50-42-96-99

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Mº BOUCICAUT
imm. indép. 540 m² urgent LARGIER 01-42-65-18-83

(92) SURESNES Près mairie et services administratifs 5' gare école, collège et commerces. Part. vd local 280 m² + garage 68 m² façade sur rue 21 m + habitation à rénover 74 m² av. cour et jard. 203 m² gaz + force, total 625 m². Prix : 2 900 000 F. Tél. : 01-39-51-96-42.

MAISONS

AIR PUR CALME 70 KM PARIS (27) 50 min St-Laz. direct. ctre ville, 200 m², cave, grn, terr., gar. 2 v., tt conft, 10 a clos, bord rivière. 1 600 000 F. 02-32-55-16-70.

MAISON PARIS bord de Seine, 630 m² jardin, atelier d'artiste 230 m² hab., 8 m h./pld, exceptionnel. PPI 01-40-43-08-17

Ds environnement de verdure, petite maison 100 m², 3 ch., charme, jardin, pos. pk. PPI 01-40-43-08-17

A 1 H. DE PARIS (27) FOURGES Part. vd mais. de maître (2 niv. + comb.), dépend. sans vis-à-vis, 250 m² (terrain 2 000 m² + comb.), site classé. 850 000 F. Tél. : 01-42-42-36-89 ou 01-39-65-97-23.

ROZOY-LE-VIEIL (45) 1 HEURE DE PARIS Particulier vend PAVILLON F 4 en L sur vide sanitaire : entrée, cuisine aménagée, grande salle à manger, cheminée insert, salon, 2 chambres, bureau, salle de bains, w.-c., chauffage central à gaz, grande terrasse, garage + atelier non attenant sur 2 000 m² terrain. Prix : 590 000 F 02-38-90-99-70 repondeur ou 01-69-44-57-99.

ACHATS

J. GALA IMMOBILIER ch. pr client. sérieuse en attente réc. stand. ou bel anc. 4e Marais, RG ou bon 9e du 3 au 8 p. de 50 à 500 m² prix du marché, tél. : 01-43-35-18-36 même soir.

INTER PROJETS rech. s/Paris-Est, volumes atypiques à louer ou à vendre. 01-42-83-46-46

Rech. URGENT 100 à 120 m² Paris. Paiement comptant chez notaire. 01-48-73-48-07

LOCATIONS

OFFRES

PARIS

SOLFERINO r. Las-Cases, calme, gd studio rénové, placards, 35 m² env. 4 500 F c.c. DVI 01-44-18-07-07

PARTICULIER loue PORTE DE VERSAILLES XVe 3 pces, dble séjour, 1 chbre, 1 gd placard, 2e étage, cuis. aménagée, CHEMINEES, MOULURES, PARQUET, calme, gardien. LIBRE AU 15 AVRIL 97. 6 300 F + 550 F provisions sur charges + droit au bail. Tél. : 06-60-41-27-84

PARTENA *Elysée* 8e
MIROMESNIL
2 p. 40 m² 4 900 h. ch.
3 p. 100 m² 8 000 h. ch.
8e MADELEINE
6-7 p. 186 m² 18 500 h. ch.
17e ETOILE
4 p. 80 m² park 8 000 h. ch.
01-42-66-36-53

CENSIER récent s./jard. 4 p. gd balc., part. ét., calme. 8 000 F. 01-43-25-97-16.

EXELMANS p. de t. 2/3 p. calme, soleil, 4e ét., asc. 5 000 F. 01-43-25-97-16.

RÉG. PARIS

Prox. transp. en comm. et ctre-ville, imm. rés. stand., 3e, asc., gd studio 45 m² env., cuis. équip., cave, box. 3 500 F c.c. Tél. : 01-48-83-65-23

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services 01-43-55-17-50

DEMANDES

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75116 rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HOTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

AGENDA

ASSOCIATIONS

PARLEZ CHINOIS
une méthode exclusive
Spécialistes du débutant au chinois des affaires
CHINA LANGUE EXPRESS pour les entreprises
01-42-23-12-05
CHINE ACADÉMIE pour les particuliers
01-53-28-12-05
Recommandés par le comité FRANCE-CHINE du CNPF

BIJOUX

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, *alliances, bagues, argenterie.*
ACHAT - ÉCHANGE IJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens
4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Etoile
37, avenue Victor-Hugo.
Autre grand choix.

BIJOUX ANCIENS
Bagues romantiques
GILLET
19, rue d'Arcole 75004 Paris
Tél. : 01-43-54-00-83.

DÉCORATION

RENOVATION-DECORATION FRESQUES MURALES
Appartements - Bureaux
AGORA
Tél. : 01-44-15-86-04

LOISIRS

BODY LINE
Pour votre forme, votre ligne, votre beauté, venez profiter des cours step, aérobic, stretching, abdos-fessiers, culture physique, musculation, cardio-training, boxe française, sauna, hammam, U.V.
Ouvert tous les jours 25-27, rue de la Croix-d'Eau 94170 LE PERREUX Tél. : 01-48-72-10-40

VACANCES

SKI DE FOND
JURA
près (Métabief) frontière suisse
3 h de Paris par TGV en pleine zone nordique.
Chambre en pension ou demi-pension chez ancien sélectionné olympique, avec salle remise en forme, cours, matériel, etc.
Réservation : 03-81-49-00-72

PRESTIGE ET CARACTÈRE



FAUBOURG ST-HONORÉ PARIS 8e
Bel immeuble haussmannien 5 pièces, 5è étage, balcon soleil, living, 3/4 chambres, rénové.
Prix : 3 750 000 francs



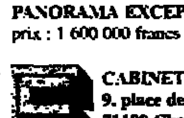
Tél. 01 49 10 24 59 ou 06 07 40 85 26



EN PROVENCE
Proche Vaison-la-Romaine
Belle maison de maître rest., au cœur du village, SH 380 m², dépces 200 m² sur beau parc arboré de 8 000 m², séj. salon, cuis. 5 chbs. 3 bains, sde, grenier à amén., appt. indépendant, remises, cave. **IDÉAL CHBRES D'HÔTES.**
BELLE VUE DÉGAGÉE. BONNES PRESTATIONS
Ref : 1149 - Prix : 2 250 000 francs
Demandez notre journal d'affaires - Gratuit
SARRO IMMOBILIER
12, cours Taulignan - 84110 Vaison-la-Romaine
Tél. 04 90 28 82 83 - Fax 04 90 36 23 62
Nos bureaux : Valréas (84) - Grignan (26)



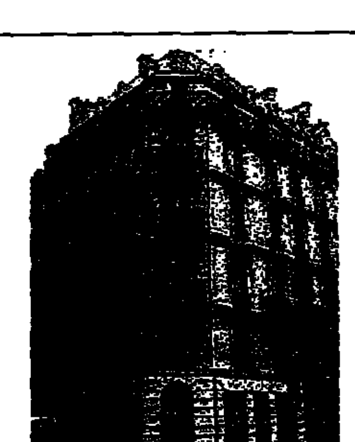
NIÈVRE- MORVAN SUD
Proximité St-Honoré-les-Bains
Superbe propriété de campagne sur 1 ha, dans parc dessiné, maison de 150 m² sur 2 niveaux, 2 salles de bains, chauffage central fuel, grange, toiture chaume, tres bon état, libre à la vente.
PANORAMA EXCEPTIONNEL
prix : 1 600 000 francs



CABINET B. CARTALLIER
9, place de l'Obélisque
71100 Chalon-sur-Saône
Téléphone 03 85 48 44 28



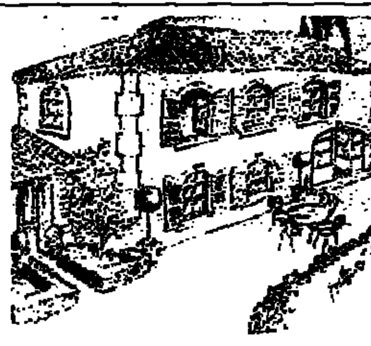
DRÔME PROVENCALE
Exclusivité
Beau mas en pierres, rest., SH 200 m², dépces 170 m², parc clos et arboré 2 600 m². Cuis chem., salon chem., séjour, 4 chbs, 2 sdb, grenier, cave, garage, remise, four à pain. Paysage valloné.
BELLE VUE, BELLE AFFAIRE
Réf : 1176 - Prix : 1 350 000 francs
Demandez notre journal d'affaires - Gratuit
SARRO IMMOBILIER
12, cours Taulignan - 84110 Vaison-la-Romaine
Tél. 04 90 28 82 83 - Fax 04 90 36 23 62
Nos bureaux : Valréas (84) - Grignan (26)



8ème - GEORGE V
Luxueux 160 m²
Emplacement exceptionnel.
Entrée, réception en rotonde, salle à manger, cuisine équipée, 3 chambres, dressing, 2 salles de bains, service avec douche. Possibilité de parking
Prix : 5 500 000 francs.
CIVEL
Tél. 01 47 20 36 28

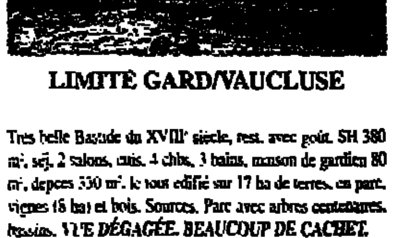


CROISSY-SUR-SEINE
Quartier très résidentiel et calme
Maison Ile-de-France. Construction de qualite. Réception, 5 chambres (dont une en rez-de-chaussée), 3 bains, confort, garage 2 voitures, piscine.
BEAU JARDIN DE 1 000 M²
Réf : D 2306
AGENCE DE LA TERRASSE
45, boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet
Tél. 01 30 15 67 00 - Fax 01 34 80 19 59



PRÈS DE CANNES BASTIDE
Bastide provençale neuve, 3 chb, sdb, grand living, terrasse couverte, garage, terrain de 800 m². Dans un parc de chênes verts de 100 Ha inconstructible. Centre commercial, écoles… à 3 mn, Cannes à 15 mn par voie rapide.
Livrable 6 mois après décision.
Prix : 990 000 francs
Tél. Propriétaire 00 35 32 75 18 13 ou sur place
Tél. 04 93 39 08 18 et fax 04 93 40 75 31





LIMITE GARD/VAUCLUSE
Tres belle Bastide du XVIIIe siècle, rest. avec goût. SH 380 m², séj. 2 salons, cuis. 4 chbs, 3 bains, maison de gardien 80 m², depces 330 m², le tout edifié sur 17 ha de terres, en part. vignes (8 ha) et bois. Sources. Parc avec arbres centenaires. bassins. ***VUE DÉGAGÉE. BEAUCOUP DE CACHET.***
Réf : 1011 - Prix : 4 800 000 francs
Demandez notre journal d'affaires - Gratuit
SARRO IMMOBILIER
12, cours Taulignan - 84110 Vaison-la-Romaine
Tél. 04 90 28 82 83 - Fax 04 90 36 23 62
Nos bureaux : Valréas (84) - Grignan (26)



25 KMS À L'OUEST DE PARIS
Dans la perspective immédiate de la forêt de Marly
Très agréable propriété comprenant deux habitations composées l'une d'un séjour, bureau, 4 chambres, 3 bains, l'autre d'un séjour, 3 chambres, bains. Très beau jardin boisé de 4 800 m² avec piscine.
L'ENSEMBLE EN PARFAIT ÉTAT.
Réf : D 1954
AGENCE DE LA TERRASSE
45, boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet
Tél. 01 30 15 67 00 - Fax 01 34 80 19 59



AUJOURD'HUI

LE MONDE / JEUDI 20 FÉVRIER 1997

RESSOURCES halieutiques. Les mers se dépeuplent inexorablement en raison d'une surexploitation des ressources. Dans le passé, nombre d'experts se sont inquiétés des dangers de pêches trop intensives. D'autres, au contraire, se sont voulus rassurants. ● POUR NE PAS avoir laissé à la mer le temps de se refaire, il a fallu interdire entre 1975 et 1983 la pêche du hareng en mer du Nord. Faute de ne pas avoir su évaluer correctement ses stocks de morue, le Canada a dû, pour éviter de créer un désert, mettre les travailleurs de ses provinces maritimes au chômage technique. ● AFIN D'ÉVITER de telles catastrophes, sept bateaux océanographiques sillonnent, depuis 1976, la mer du Nord pour évaluer ses ressources. ● LE BILAN n'est guère fameux. La biomasse totale de la plupart des espèces, affirme les chercheurs, se situe à un niveau critique. Pour la morue, le plancher n'aurait jamais été aussi bas.

Les réserves de poissons diminuent dangereusement en mer du Nord

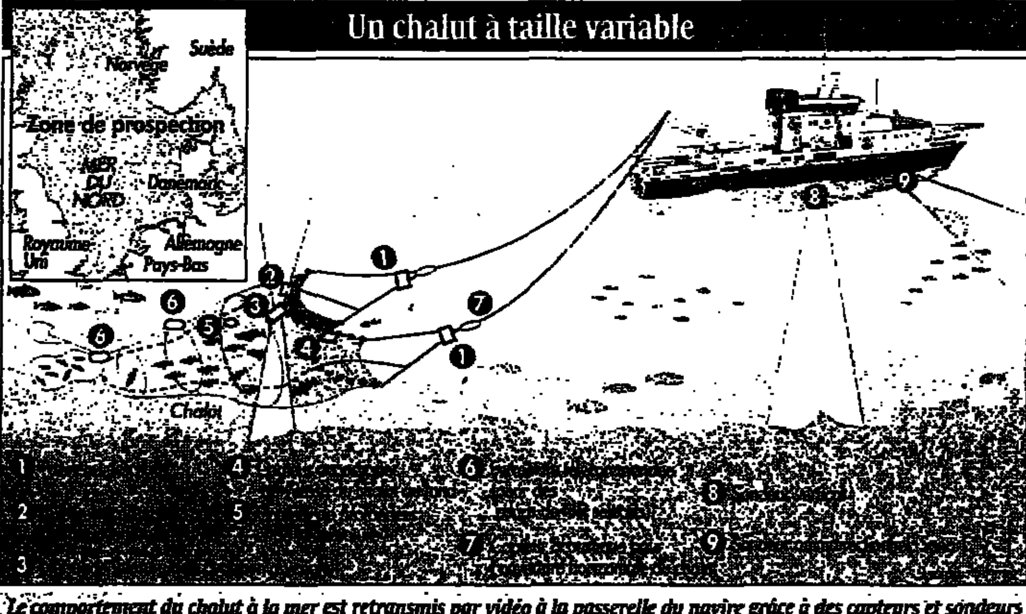
Les observations réalisées par les navires océanographiques européens invitent les gouvernements à redoubler de prudence pour éviter une surexploitation des fonds marins

MER DU NORD
(à bord de la « Thalassa »)
de notre envoyé spécial

Quand le commandant Michel Houmard donne l'ordre, le 3 février au petit jour, de déhaler son navire du quai de l'Europe à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), les vingt-cinq membres d'équipage de la *Thalassa* savent qu'ils partent pour une campagne océanographique d'un mois entre le Pas-de-Calais, la Grande-Bretagne et les côtes danoises. Au même moment sept autres navires comparables – néerlandais, danois, norvégien, allemand, suédois, écossais et anglais – prennent la mer pour participer à la même opération, renouvelée régulièrement depuis 1976, et commanditée par le Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM) dont le siège est à Copenhague. But : passer au peigne fin l'une des zones réputée parmi les plus abondantes en richesses halieutiques de la planète, mais soumise depuis des années, en dépit de signaux d'alarme multiples lancés par les biologistes marins, à une surpêche épuisante (*Le Monde* du 9 février 1995).

Lorsque les ministres de l'Union européenne – Philippe Vasseur pour la France – fixent chaque année, après des marchandages serrés, les totaux admissibles de capture (TAC) et les quotas attribués à leurs flottilles respectives, les services de la Commission s'appuient sur les travaux des experts scientifiques comme ceux qui, en ce mois de février et par des vents parfois de force 11 qui obligent à rester 24 heures à la cape sur le Dogger Bank, ont embarqué avec la *Thalassa*. Pour la France c'est l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et notamment son laboratoire des ressources halieutiques de Boulogne-sur-Mer qui coordonne les travaux.

Méthodiquement, à raison de quatre « traits » de chalut par jour d'une demi-heure, Yves Vérin, chef de la mission et son équipe de vingt-cinq spécialistes de haut niveau et universitaires, vont râtisser et ausculter la mer et sa faune, l'œil fixé sur les cartes d'une zone, au nord du 51e parallèle, transformée en damier. Un prélèvement bathymétrique systématique permet en outre de connaître la salinité et la température de l'eau, au fond et en surface, et de « croiser » les séries statistiques informatisées sur les captures avec celles de la climatologie du milieu.



Le comportement du chalut à la mer est retransmis par vidéo à la passerelle du navire grâce à des capteurs et sondeurs acoustiques. Les opérateurs peuvent ainsi faire varier la profondeur du chalut, son écartement vertical ou horizontal et sa vitesse par rapport au bateau. Ces manœuvres sont d'autant plus délicates que le fond de la mer du Nord est tapissé de tuyaux provenant des plates-formes de production pétrolières et gazières.

CHALUT RAMASSE-TOUT

L'engin utilisé par tous les navires océanographiques est un chalut à grande ouverture verticale et à mailles fines. Il s'agit en effet de capturer des petits poissons (parfois des larves) – et à fortiori des gros – afin d'évaluer scientifiquement, au vu des échantillons recueillis, les « indices d'abondance » des principales espèces, et notamment de sept « catégories phares » : le hareng, la morue (ou cabillaud), l'églefin ou haddock, le merlan, le tacaud norvégien, le maquereau et le sprat. On va les mesurer, déterminer le sexe et, en prélevant par incision dans l'oreille interne un osselet calcaire appelé « otolithe », savoir leur âge.

Accessoirement sont aussi diagnostiquées les réserves globales et les classes d'âge des lottes, grondins, langoustines, plies et limandes. La distinction s'avère délicate entre bébés harengs et sprats, ces petits poissons bleus qui sont pêchés massivement par les flottes danoises pour en faire de l'huile et de la farine hautement protéiques utilisées dans l'alimentation des porcs, des volailles ou des saumons d'élevage.

Un seul bref chalutage illustre parfaitement la diversité du kaléidoscope et la riche complexité de l'écosystème marin, car outre les poissons habituels, il n'est pas rare de trouver un requin, des crevettes, des homards, des raies, quelques lieus noirs échappés du pillage des années 80-90, sans parler des araignées, des coquilles Saint-Jacques, des étoiles de mer et des lumps, gros poissons ventrus, verts ou rouges, dont les consommateurs connaissent bien les œufs à défaut du ceux d'esturgeon offerts par le caviar.

« *La biomasse totale de la plupart des espèces se situe cependant à un niveau critique* », dit Yves Vérin. « *Pour la morue et l'ensemble de la famille des gadidés, le plancher est pratiquement au plus bas jamais observé : 300 000 tonnes environ contre 1 100 000 en 1973 et 900 000 en 1980.* »

TROP D'IMMATURES

Et, ce qui est le plus grave puisque c'est le renouvellement même de l'espèce qui en dépend, « on note, ajoute-t-il, *la quasi-disparition d'individus âgés, donc reproducteurs* ». « *A quatre ans, 62 % des morues ont effectivement atteint la maturité en termes de reproduction, alors qu'à trois ans il n'y en a que 23 %* », explique Capucine Mellon du laboratoire de Boulogne.

« *Le stock de géniteurs est de 50 000 tonnes, alors que le niveau minimum correct serait de 150 000 tonnes. Imaginez*, insiste-t-elle, *les dégâts lorsque l'on sait que 80 % des morues capturées sont des individus de trois ans à peine ou moins, donc immatures, qui n'ont encore fait aucun petit.* » Etant donné les prises excessives, la mortalité naturelle, les rejets, on estime qu'une morue sur cent seulement qui naît dans l'année « n » arrivera à l'année « n + 4 ». Et c'est précisément le processus de recrutement, c'est-à-dire l'arrivée de poissons juvéniles dans une pêcherie commerciale que les chercheurs étudient et surveillent.

A dix jours de la fin de la campagne, Yves Vérin se veut un peu moins pessimiste. « *Au vu*, dit-il, *des informations préliminaires que j'échange depuis deux semaines avec mes collègues étrangers, je note une légère reconstitution des stocks de morues juvéniles dans les pêcheries. C'est aussi le cas pour les petits maquereaux de vingt centimètres rencontrés dans l'extrême nord. Les indices d'abondance semblent remonter pour quelques espèces.* »

Encore un répit, donc, M. Vasseur ! Vous n'aurez pas à mettre immédiatement au pain sec vos pêcheurs de Boulogne, d'Etaples ou de Dieppe, à condition qu'au-delà de l'appât du gain immédiat, ils se souviennent du bon vieux dicton, d'une modernité cinglante : « *Petit poisson deviendra grand...* »

François Grosrichard

Le Canada protège son « or bleu »

Faudrait-il décréter, au niveau européen, un moratoire sélectif et temporaire, pour permettre à la mer de se « refaire une santé » ? Beaucoup de scientifiques inclinent en ce sens. Mais, à l'évidence, les gouvernements, craignant des incidents sociaux dans les ports de pêche, n'y sont pas prêts. C'est pourtant ce qui fut décidé pour le hareng entre 1975 et 1983 tant les stocks avaient été endommagés par des pêches inconsidérées, même si plusieurs usines durent fermer, en Norvège notamment. C'est le cas aujourd'hui encore sur la côte Est du Canada et devant Terre-Neuve. Les autorités ont préféré indemniser les travailleurs des provinces maritimes, condamnés au chômage technique, plutôt que de continuer à laisser dilapider les bancs de morues, véritable « or bleu » pour Ottawa.

Le silence pour mot de passe

MER DU NORD
(à bord de la « Thalassa »)
de notre envoyé spécial

Armée par le Groupement pour la gestion des navires océanologiques (Genavir), la *Thalassa* est le dernier né de la flotte d'Ifremer. Le bateau a été livré en 1995 par le chantier dieppois Leroux et Lotz et a coûté environ 180 millions de francs, dont une partie a été prise en charge par l'Espagne, notamment l'Instituto español de oceanografia. Madrid peut d'ailleurs l'utiliser deux mois par an.

D'une longueur de 74 mètres, la *Thalassa* (qui remplace l'ancien bateau du même nom, qui va devenir un musée flottant à Lorient) est capable de chaluter par des fonds de 2 000 mètres, ce qu'il a fait l'été dernier en Atlantique au large de l'Irlande et de l'Ecosse, dans le cadre de la campagne dite Prospect. Outre son activité relative à la pêche des espèces de fond (benthiques) ou vivant entre deux eaux (chalutage pélagique), il est conçu pour accomplir des missions d'océanographie physique, afin d'étudier le relief sous-marin, notamment les dorsales ou les sources thermales. Dans ce but, il met en œuvre des engins inhabités comme le SAR (Système acoustique remorqué) ou le ROV 6 000 (Remotely operated vehicle).

Doté d'équipements de navigation et de traitement et transmission des données scientifiques les plus modernes, la *Thalassa*, dont Jacques Binot, chef de projet à l'Ifremer, a supervisé la construction, dispose d'un appareillage de détection acoustique particulièrement soigné.

SONAR OMNIDIRECTIONNEL

Aux trois sondeurs de pêche verticaux Ossian s'ajoute un sonar omnidirectionnel Simrad situé à l'avant, qui permet de localiser les bancs de poissons et de se positionner au-dessus sans les perturber. L'hélice à six pales fixée au bout du bulbe arrière et la cavité dans laquelle elle se loge ont été conçues pour être extrêmement silencieuse et validées par les experts militaires.

Depuis la passerelle, on peut suivre sur des écrans tous les paramètres du comportement du chalut et des treuils, depuis la délicate mise à l'eau jusqu'au moment où l'équipage le remonte. Le filet est en effet équipé de plusieurs engins transpondeurs acoustiques qui permettent de connaître la tension des câbles, l'ouverture verticale, la largeur entre les panneaux. « *Les performances des équipements acoutisques disponibles sur ce navire doivent permettre une utilisation accrue de la technique d'écho-intégration* », souligne Yves Vérin.

« *En mer du Nord, nos calculs d'indices d'abondance se font à partir des chalutages de fond*, explique-t-il. *L'ouverture verticale du chalut varie de 4 à 6 mètres pour les sondes situées entre 11 et 100 mètres. Les résultats ne sont donc fondés que sur les captures réalisées au fond, alors que la distribution des poissons, de haut en bas, occupe une tranche d'eau plus épaisse, ce qui aboutit à des sous-estimations. L'écho-intégration permet de mieux comparer l'abondance réelle des poissons observée par acoustique avec les captures effectivement réalisées par chalutage, et de vérifier ensuite s'il y a concordance entre les deux résultats.* »

Les équipements ont beau être performants, la mer garde ses droits et les fonds leurs secrets. Dans toute opération de chalutage, le premier danger est d'agripper une épave ou autre « croche » non signalée. Au début de la campagne de la *Thalassa*, à deux reprises et le même jour, le chalut a été gravement déchiré, la poche terminale étant même détruite. Au déjeuner de midi, le cuisinier du bord, d'esprit très indépendant, voire provocateur, avait préparé du lapin. Un animal damné dont le nom – même par périphrase – ne doit jamais être évoqué sur un navire. C'est l'assurance d'avoir la poisse.

F. Gr.

De nouveaux éléments pour expliquer la fin des dinosaures

UNE EXPÉDITION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE a annoncé avoir découvert, dans des carottages effectués à 90 mètres sous le fond de l'océan Atlantique, au large de la Floride, la preuve qu'un astéroïde a percuté la Terre il y a 65 millions d'années. Selon la théorie évoquée en 1980 par le Prix Nobel de physique américain Luis Alvarez et confortée ensuite par la découverte du cratère géant de Chicxulub, au Mexique, ce cataclysme aurait provoqué la disparition des dinosaures et de près de 70 % des espèces animales.

Le chef de cette expédition, l'Américain Richard D. Norris, a expliqué que les couches les plus anciennes contenaient, juste avant l'arrivée de ce météorite, de nombreux fossiles. Au-dessus vient une strate contenant de petits cristaux de verre verts, qui seraient dus à la fusion des sédiments recouvrant alors le fond de l'océan. Sous le choc, le météorite a été vaporisé, et ses fins débris ont recouvert le globe. Au-dessus de ce film marron reposent cinq centimètres de sédiments gris ne contenant quasiment pas de fossiles, témoignage de 5 000 ans d'un océan vidé de vie avant que de nouvelles espèces ne le colonisent.

■ **ÉCOLOGIE : la Chine va établir 14 nouvelles réserves** et de « *corridors biologiques* » pour préserver les pandas, annonce le *China Daily*, journal officiel chinois. Jusqu'à présent, la campagne de Pékin pour sauver cet animal unique à la Chine et dont il ne reste que 1 000 spécimens en vie, s'est concentrée surtout sur la reproduction en captivité.

Les moustiques font de la résistance

GUSTAVE FLAUBERT redoutait ces « *nuages de moustiques, dont la susurration et les piqûres ne s'arrêteraient ni jour ni nuit* ». Et il avait raison de s'inquiéter. Malgré les multiples campagnes d'éradication menées depuis la deuxième guerre mondiale pour se débarrasser de ces insectes piqueurs, le moustique a vaillamment résisté. Il a même su développer des défenses pour lutter efficacement contre les pesticides et les insecticides dont on l'a abondamment aspergé. C'est le cas du moustique commun *Culex pipiens* fréquent sous nos contrées et dont une équipe de l'Institut des sciences de l'évolution (CNRS-Montpellier-2), composée de Nicole Pasteur, Michel Raymond et Thomas Guillemaud, a su démonter les mécanismes qu'il avait développés pour survivre à ces épandages meurtriers.

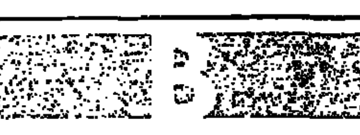
L'affaire ne fut pas simple. Il a fallu, par exemple, à l'insecte s'affranchir des effets dévastateurs des organophosphorés qui induisent des dysfonctionnements graves dans son système nerveux, entraînant à terme la mort. Or, dès le début des années 70, *Culex pipiens* a montré, dans le sud de la France, des premiers signes de résistance. Nicole Pasteur et Michel Raymond ont alors prouvé que cette capacité à lutter était le fruit d'une production « *anormalement importante* » de certaines enzymes, les estérases A et B, permettant de « détoxiquer » l'insecticide.

Plus récemment, les chercheurs de Montpellier travaillant sur ces mutations – pas moins de six ont été décrites depuis 1970 – ont montré que la surproduction de ces estérases était due soit à une augmentation simultanée du nombre de copies des gènes codant pour ces enzymes, processus connu sous le nom d'amplification génique, soit à un phénomène de régulation de leur expression. Un travail essentiel pour la mise en place des stratégies des futures campagnes de démoustication car le premier de ces phénomènes de résistance semble être étroitement lié aux variations observées dans les intensités des différents traitements insecticides, alors que le second serait moins sensible aux changements.

La connaissance de ce dossier est d'autant plus importante que l'on s'interroge sur la possibilité que de telles résistances aient pu se propager sur l'ensemble de la planète. Certains insectes, bons migrateurs, ont en effet l'âme particulièrement voyageuse. Thomas Guillemaud a donc testé un scénario dans ce sens qui a montré que toutes les résistances observées ne sont pas apparues indépendamment en différents points du globe, mais qu' « *elles se sont répandues à partir d'une origine géographique unique* ». De quoi créer quelques soucis à ceux qui travaillent sur les moustiques qui transmettent le paludisme.

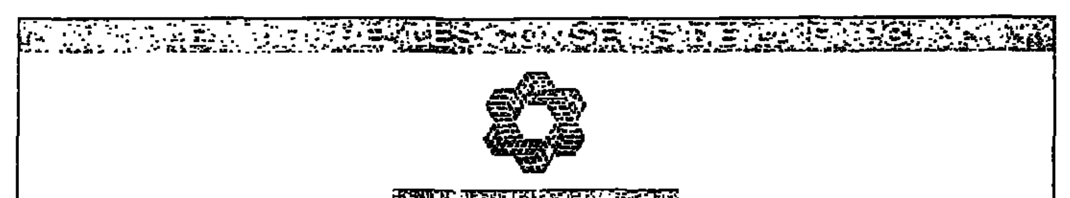
J.-F. A.








NEUF ET RÉSIDENTIEL



INVESTISSEZ DANS LE LOGEMENT NEUF

La nouvelle formule d'amortissement des logements locatifs, dite **amortissement "Périssol"** remporte un grand succès. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les **logements locatifs neufs** achetés entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998 sont **amortissables** à raison de :
  - 10% du prix total de l'acquisition pour chacune des 4 premières années ;
  - 2% pour chacune des 20 années suivantes.
- Le **déficit foncier** correspondant est **imputable sur le revenu global** dans la limite d'un **plafond de 100 000 francs.**
- **La fraction du déficit foncier non imputable** sur le revenu global peut être **reportée** sur les revenus fonciers des années ultérieures, pendant **10 années.**

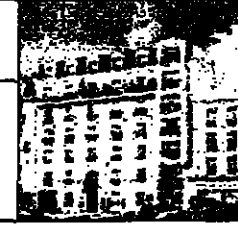
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS ADHÉRANTS À LA F.N.P.C. (fédération nationale des promoteurs-constructeurs)

PARIS RIVE DROITE

10e arrondissement

Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat
Nouveau programme

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Téléphonez tout de suite au 01 46 03 22 00 pour faire partie des privilégiés!
Profitez des nouvelles mesures Périssol.
A partir de 17 900 F le m², hors parking, et dans la limite du stock disponible.

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces, à proximité du **Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord.** Une architecture raffinée par une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées. Label Promotelec Confort-Plus.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

11e arrondissement

Résidence Voltaire
Rue des Nanettes / rue Condillac.

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
01 47 12 54 44



Idéal investisseurs/Rentabilité élevée garantie :
du studio au 2 pièces.
Studio à partir de 370 000 F et 2 pièces à partir de 690 000 F.

Au cœur du 11e arrondissement, cette résidence pour étudiants située à proximité de nombreuses écoles supérieures. Revenus locatifs garantis. Rentabilité élevée.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR — BOUYGUES IMMOBILIER

16e arrondissement

46, rue de Longchamp

Réalisation :
COREVA
4, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
Tél. 01 44 17 39 20



22 logements du studio au 6 pièces.
A partir de 27 500 F le m².
Livraison 1er semestre 1998.

Au cœur du prestigieux quartier Trocadéro-Iéna, une résidence de classe, aux prestations raffinées. Pour quelques privilégiés seulement. Plans personnalisés et prestations à la demande. Renseignements et vente : COREVA, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.
4, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris - Tél. 01 44 17 39 20

COREVA

62, rue Saint-Didier

Réalisation
SEFIMA
40, avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS
N° Vert 0800 33 59 00



33 appartements. Du studio au 5 pièces. 29 500 F le m² moyen.
Ex : 5 pièces 134,80 m², 2 étages 3 990 000 F hors parking.

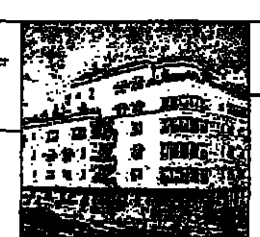
Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au cœur de l'un des meilleurs quartiers du 16e arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe et du Lycée Janson-de-Sailly, 2 petites résidences neuves. De belles prestations pour de très beaux appartements. Parking en sous-sols. Renseignements et vente : tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris - N° vert 0800 33 59 00

SEFIMA

19e arrondissement

L'Orée du Parc
69, rue Compans/59, rue Rozier
A toute proximité des Buttes-Chaumont à découvrir absolument !

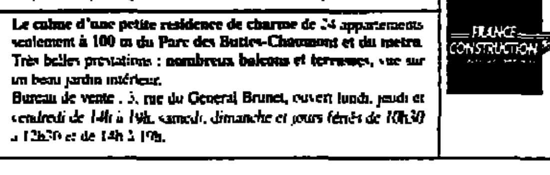
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h

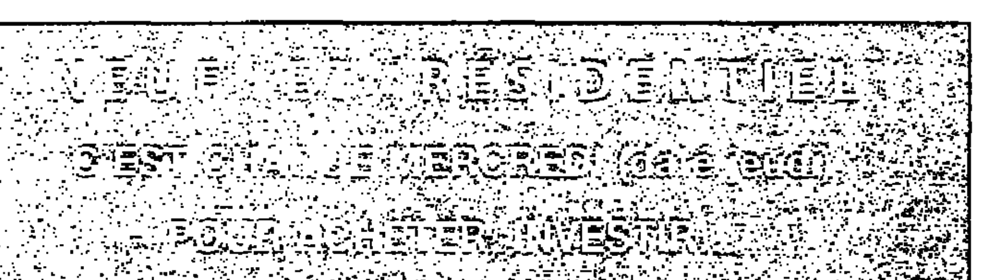


Premier constructeur certifié qualité ISO 9001
Du studio au 5 pièces avec parking en sous-sol 18 900 F le m² moyen hors parking et dans la limite du stock disponible.

Le calme d'une petite résidence de charme de 24 appartements seulement à 100 m du Parc des Buttes-Chaumont et du métro. Très belles prestations : **nombreux balcons et terrasses**, vue sur un beau jardin intérieur.
Bureau de vente : 3, rue du Général Brunet, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

FRANCE CONSTRUCTION





PARIS RIVE DROITE (suite)

19e arrondissement

Résidence Artois
41, avenue Mathurin Moreau

Réalisation :
SEFIMA
40/42, avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS
N° Vert 0800 33 59 00
du lundi au vendredi.

Nouveau programme. 15 appartements du 2 pièces au 5 pièces 23 500 francs/m² moyen, hors parking.

A 200 mètres du Parc des Buttes Chaumont, une luxueuse petite résidence en pierre, réservée à quelques privilégiés. 15 appartements remarquablement conçus profitant d'une orientation *plein sud*. *Les* prestations sont superbes et certains appartements sont prolongés par de belle terrasse.
Commercialisation sur place : 41, av. Mathurin Moreau, 75019 Paris. Ouvert lun., jeu., ven. de 14 à 19 h, sam. et dim. de 10 à 13 h et de 14 à 19 h. **Tél. 01 42 01 90 25.** En dehors des jours et heures d'ouverture **01 40 67 11 11.**

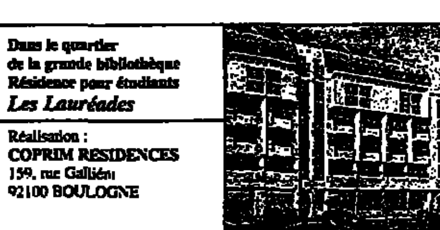
SEFIMA

PARIS RIVE GAUCHE

13e arrondissement

Dans le quartier de la grande bibliothèque
Résidence pour étudiants
Les Lauréades

Réalisation :
COPRIM RESIDENCES
159, rue Galliéni
92100 BOULOGNE



Studios pour étudiants et jeunes en formation à partir de 480 000 F
LIVRAISON IMMÉDIATE

Pour profiter pleinement des mesures fiscales investissez dès maintenant dans le site privilégié de la grande bibliothèque.
Eurostudiomes, Groupe Caisse des Dépôts, vous assure une gestion rigoureuse et des revenus locatifs. Poss. location en meublé avec statut LMP et remboursement de la TVA.
Rens. et ventes : visite du studio témoin sur rendez-vous.
Tél. : 01 46 04 42 29

COPRIM RÉSIDENCES

14e arrondissement

Villa Julie
53, rue de l'Abbé Carton
A proximité de la rue des Plantes.

NOUVEAU

Réalisation :
Les Nouveaux Constructeurs
127, rue Gambetta
92150 SURESNES
Tél. 01 41 18 87 72

9 logements du 2 pièces au 5 pièces duplex.
Prix à partir de 19 800 francs le m², hors parking.
Financement libre.

Livraison : 1er trimestre 1998.
Au cœur du 14ème arrondissement, une petite résidence au calme, plein sud, avec façade en pierre de taille massive rythmée de balcons, de terrasses et de jardins.

Renseignements et vente : tous les jours de 9h à 19 h
Tél. 01 45 38 45 68

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

15e arrondissement

Villa Marmontel
107-109, rue de l'abbé Groult.
Un programme superbe à découvrir absolument

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h



Profitez des nouvelles mesures gouvernementales.
Prix à partir de 23 500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.

Choisissez le meilleur du 15è arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand standing sur jardins intérieurs : 47 appartements du studio au 5 pièces duplex avec caves et parkings en sous-sol et 6 maisons de ville de 5 et 6 pièces. Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien.
Bureau de vente ouvert sur place :
lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours *fériés de 10 h30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.*

FRANCE CONSTRUCTION

14, rue de l'Abbé Groult.

Réalisation
et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
01 53 31 61 35

17 logements du studio au 5 pièces.

Au centre du 15e arrondissement, dans une rue calme et toute proche de la Place du Commerce, cette résidence de standing conjugue charme, confort et sécurité.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Bureau de vente sur place : 18, rue de l'Abbé Groult.
Lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h.
samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Tél. 01 53 31 61 35

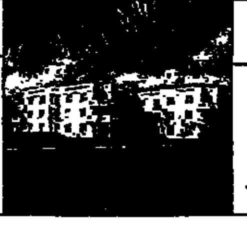
STIM BATIR — BOUYGUES IMMOBILIER

RÉGION PARISIENNE

92 Vaucresson

Le Parc de Beauvillier
sur un parc de 3 ha

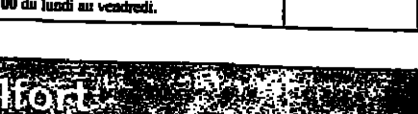
Réalisation
et commercialisation :
SEFIMA
40/42, avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS
N° Vert 0800 33 59 00
du lundi au vendredi.



Reste disponible : un 3 pièces - 1 500 000 francs parking compris, un 4 pièces - 1 800 000 francs parking compris.
Livraison immédiate.

Sur un parc de 3 ha dans un petit immeuble de deux étages en pierres de taille porteuses : un 3 pièces de 75,50 m² + balcon de 6,30 m², séjour, 2 chambres, une salle de bains, un 4 pièces de 88 m² + balcon de 13,40 m², séjour, suite parents avec salle de bains, 2 chambres, salle d'eau.
Bureau de vente et appartement décoré sur place :
Accès depuis le bd de la République à Vaucresson. Ouvert lundi, jeudi et dimanche l'après-midi. **Tél. 01 47 41 99 63,**
ou n° vert 0 800 33 59 00 du lundi au vendredi.

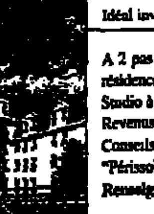
SEFIMA




94 Maisons-Alfort

Les Académies de Maisons-Alfort

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
01 47 12 54 44



Idéal investisseurs.

A 2 pas du métro "Ecole Vétérinaire" STIM BATIR *réalise* une résidence étudiante de standing.
Studio à partir de 280 000 F.
Revenus locatifs garantis.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Renseignements et Ventes : Tél. 01 47 12 54 44



STIM BATIR — BOUYGUES IMMOBILIER

La ville de Strasbourg cède au privé un club de football en bonne santé

Finaliste de la Coupe de la Ligue, le club alsacien va connaître jeudi le nom de son repreneur

Le Racing Club de Strasbourg a éliminé Monaco, mardi 18 février, lors de la journée de demi-finales de la Coupe de la Ligue. Le club de la capitale alsacienne jouera la finale, le 12 avril, contre Bordeaux. Un succès pour une équipe qui doit connaître jeudi 20 février le nom de son repreneur, la municipalité ayant décidé de se désengager après des années d'efforts pour redresser les finances du club.

STRASBOURG
de notre correspondant régional

Plus un sou de dette, quarante millions de francs dans les caisses, quatrième du championnat de première division, toujours dans la course pour la Coupe de France et finaliste de Coupe de la Ligue : voilà de quoi rendre alléchante la reprise du Racing, le club professionnel de football de Strasbourg. Pas moins de trois candidats sérieux à l'achat attendent la décision de Catherine Trautmann (PS), maire de la capitale alsacienne, qui est prévue pour le 20 février.

Roland Weller, l'actuel président du Racing, porteur d'intérêts locaux et soutenu par deux entreprises de régie publicitaire, celles de Jean-Claude Darmon et d'International Sport and Leasure (ISL), agent officiel de la Fédération internationale de football (FIFA) pour les Coupes du monde de 1998, en France, et de 2002, au Japon et en Corée du Sud, part légèrement favori, devant le groupe McCormack, représenté par Patrick Proisy, ancien joueur de tennis. La multinationale Saatchi and Saatchi, s'appuyant sur une société locale de routage et la chaîne de restauration Eurest, semble être en moins bonne position.

DÉSENGAGEMENT MUNICIPAL

Lorsqu'elle a conquis l'hôtel de ville, en 1989, Catherine Trautmann avait hérité d'un club qui jouait en deuxième division et accusait une dette de 90 millions de francs. Le plan de redressement, qui a été mis en place à l'époque, a coûté cher au contribuable strasbourgeois : règlement des créanciers, mais aussi subvention élevée, qui s'est reduite au fil des années (13,5 millions pour la saison en cours pour un budget d'une centaine de millions).

C'est ce qui explique pour une large part que la municipalité socialiste ait renoncé à accueillir le Mondial de l'annnée prochaine, le prix de l'agrandissement du stade de la Meinau ayant été jugé trop élevé pour les deniers municipaux. La situation assainie, la ville veut passer la main, parce que, dit l'adjoint aux sports Robert Herrmann, *« il s'agit de coller au plus près à l'évolution du spectacle sportif qu'est le football professionnel »*. Les élus strasbourgeois auraient préféré que la loi permette de transformer le club en société anonyme pure plutôt qu'en société anonyme à objet sportif (SAOS), car, disent-ils, *« ce statut pénalise les clubs français face à la quasi-totalité de leurs concurents européens »*. En d'autres termes, si les clubs de football doivent devenir des entreprises comme les autres, pourquoi ne bénéficieraient-ils pas d'un statut juridique identique à n'importe quelle autre société ?

La volonté de désengagement de la ville du milieu du football professionnel s'exprime dans les limites de l'effort financier que la municipalité est prête à consentir pour respecter les dispositions de la loi Bredin. Seuls dix millions de francs seront investis pour transformer la capacité de la Meinau en places assises : 28 000 au total, pour 40 000 aujourd'hui, dont 24 000 places debout. L'intérêt porté à la candidature de McCormack est aussi le signe que la municipalité veut tourner la page une bonne fois pour toutes.

Le projet présenté par Patrick Proisy a l'avantage d'identifier clairement l'actionnaire majoritaire de la future SAOS, donc le vrai propriétaire du Racing. Pour accroître ses chances, le groupe anglo-saxon mettrait dans la corbeille une somme substantielle d'argent frais (on parle de 30 millions de francs) et a renoncé à associer l'équipementier Nike au projet d'achat, marquant ainsi sa volonté de respecter le contrat qui lie le club avec Adidas jusqu'à l'an 2000.

Le dossier de M. Weller a l'inconvénient d'offrir un actionnariat plus dispersé, mais qui donne au capital social un caractère régional, ce qui représente un atout non négligeable en Alsace, où l'on tient beaucoup à sa différence identitaire. La ligue d'Alsace de football a décidé, par exemple, de se porter acquéreur d'actions dans la SAOS pour *« une somme qui n'est pas symbolique »*, affirme son président, Ernest Jacky, pour qui le Racing doit jouer la *« carte régionale »*. Les dirigeants actuels du club multiplient aussi les déclarations faisant valoir que la solution Weller est la meilleure réponse pour assurer l'avenir du Racing.

Conscient du danger, Patrick Proisy dit à qui veut l'entendre que l'équipe dirigeante du nouveau club comportera nombre d'Alsaciens. Serait-ce suffisant pour que le maire de Strasbourg tranche en faveur de McCormack ? On peut en douter. 1998 est avant tout pour Catherine Trautmann l'année des cantonales, des régionales et, surtout, des législatives, qui seront l'occasion pour elle de briguer un siège au Palais-Bourbon.

Marcel Scotto

Bordeaux en finale de la Coupe de la Ligue

Gilbert Bodart, l'expérimenté gardien de but belge des Girondins de Bordeaux, a été le héros mardi 18 février de la demi-finale opposant son équipe à celle de Montpellier au Parc Lescure. Blessé à la cheville après un choc avec l'attaquant Bakayoko, le gardien bordelais a connu de réelles difficultés à se déplacer pendant une bonne moitié de ce match qui s'est prolongé jusqu'à la séance des tirs au but. Une séance au cours de laquelle Bodart a arrêté trois tirs adverses avant d'inscrire lui-même le but décisif permettant à Bordeaux de l'emporter finalement 2-2 et 7 tirs au but à 6.

Devant leur public du stade de la Meinau, les joueurs du Racing Club de Strasbourg sont venus à bout (2-1) de la meilleure équipe française à l'heure actuelle, l'AS Monaco. Grâce à un doublé de David Zitelli, les Strasbourgeois ont logiquement battu une formation monégasque privée en début de rencontre des services de Sonny Anderson, Victor Ikpeba et Ali Benarbia, volontairement laissés sur le banc de touche par l'entraîneur, Jean Tigana. La finale de cette Coupe de la Ligue aura lieu le 12 avril.

■ **Le spectateur lensois** qui avait agressé un arbitre assistant, lors de la rencontre Lens-PSG du 13 février, a été condamné mardi 18 février par le tribunal correctionnel de Béthune à un mois de prison ferme et un an d'interdiction de stade. Tony Baczkowski, vingt et un ans, domicilié à Avion (Pas-de-Calais), avait lancé une bouteille d'eau pleine en direction de Claude Cauvet, l'un des deux arbitres de touche. Reconnu coupable, il devra en outre payer 4 000 francs de dommages et intérêts à la victime.

L'assistance vidéo à l'arbitrage jugée indésirable par la FIFA

RÉUNIE lundi 17 et mardi 18 février à Zurich sous la présidence de l'Ecossais David Will, la commission d'arbitrage de la Fédération internationale de football (FIFA) a émis un avis clairement défavorable sur l'apparition éventuelle de l'assistance vidéo en cas de litige pendant un match. En revanche, conscients des difficultés grandissantes que connaissent les arbitres lors des actions litigieuses, les dix membres de la commission verraient d'un bon œil l'apparition d'un quatrième arbitre, dont le rôle serait de corriger une erreur grave ayant échappé à l'arbitre central en la signalant au juge de touche le plus proche.

Ce refus de la FIFA d'utiliser la vidéo-assistance survient à une période délicate. Il y a quelques jours, Jean-Claude Dassier, directeur des sports de TF 1, avait émis le désir d'effectuer un test grandeur nature en matière de vidéo-assistance à l'occasion du match amical France-Suède, programmé le 2 avril prochain au Parc des Princes.

Michel Platini, coprésident du Comité d'organisation français pour la Coupe du monde 98, n'avait pas caché à Sepp Blatter, secrétaire général de la FIFA, son souhait de voir testé ce dispositif en France, avant la phase finale du Mondial, qui débute en juin 1998. Comme le soulignait Michel Vautrot, ancien arbitre international français et membre de la commission d'arbitrage de la FIFA : *« Ce qui est certain, c'est qu'il existe une pression de plus en plus forte depuis l'Euro 96 pour qu'une telle expérience voie le jour. »*

Le problème de la vidéo-assistance n'est donc toujours pas résolu. Beaucoup de responsables et de techniciens du football français restent prudents, soulignant en tout état de cause que la maîtrise de l'éventuel dispositif mis en place devra appartenir aux arbitres, et non aux diffuseurs. L'expérience tentée aux Etats-Unis pour les rencontres de NFL (Ligue de football américain) a refroidi les partisans de la vidéo. Au bout de cinq ans, les responsables de la NFL qui avaient institué cette assistance pour certaines actions spécifiques y ont renoncé, estimant que ce système créait autant de problèmes qu'il permettait d'en résoudre.

Alain Constant

L'entraîneur des Springboks démissionne après avoir tenu des propos racistes

Le rugby sud-africain en crise

JOHANNESBURG
de notre correspondant

L'entraîneur des Springboks, André Markgraaff, a présenté sa démission, mardi 18 février, au terme de deux jours de polémique déclenchée par la révélation de propos racistes tenus à l'encontre des dirigeants noirs du sport sud-africain. A l'occasion d'une conversation avec un joueur, en octobre dernier, le coach de l'équipe nationale de rugby avait qualifié de *« sales Kaffirs »* plusieurs responsables de couleur de la Fédération et du Conseil national des sports. M. Markgraaff leur reprochait de participer à la campagne de critiques dont il faisait alors l'objet après avoir décidé d'écarter de la sélection nationale le très populaire François Pienaar, le troisième-ligne capitaine de l'équipe championne du monde 1995.

La discussion, enregistrée à l'insu de l'entraîneur, a resurgi ces derniers jours dans la presse, mettant dans l'embarras le monde du rugby, déjà montré du doigt à la suite des incidents racistes qui avaient émaillé la tournée des All Blacks en Afrique du Sud, l'été dernier. A cette occasion, le ministre des sports avait reproché au rugby de ne pas avoir rompu avec son passé de sport fétiche des Blancs au temps de l'apartheid.

L'affaire Markgraaff accentue encore cette impression. Elle ne peut que renforcer la volonté affichée par le gouvernement de Nelson Mandela de s'intéresser de près aux affaires du rugby afin de mettre ce sport à l'heure de la « nouvelle » Afrique du Sud. Peu avant que n'éclate la polémique sur les propos racistes de l'entraîneur national, le ministre des sports avait en effet chargé une commission d'enquête d'examiner les comptes de la Fédération. Une manière comme une autre de déstabiliser son tout-puissant et très conservateur président, Louis Luyt. Beaucoup considèrent la gestion autoritaire et paternaliste de cet Afrikaner pur souche comme le principal frein au changement dans le rugby sud-africain.

La création de la commission d'enquête fait d'ailleurs suite aux allégations émises par un de ses plus farouches adversaires, Brian Van Rooyen. Ancien vice-président de la fédération de la province du Transvaal, ce métis est le seul responsable du rugby à avoir osé s'opposer à M. Luyt et contester sa gestion. Avocat de profession, il a déposé auprès du ministère des sports un dossier de 500 pages évoquant des irrégularités financières à propos, notamment, des droits TV et des contrats de sponsoring. Depuis, M. Van Rooyen reçoit des menaces et ne se déplace que sous la protection de gardes du corps, tandis que la Fédération refuse de collaborer avec la commission.

Une affaire de dopage est venue compléter, au même moment, ce triste tableau d'un rugby sud-africain en crise. Les tests physiques effectués lors d'un récent regroupement des Springboks ont révélé la présence de substances anabolisantes dans l'organisme d'un des joueurs de l'équipe nationale. Il s'agirait, selon la presse locale, de l'avant du Northern Transvaal Johan Ackerman. Le rugby sud-africain, poursuivi par son passé raciste et mis en cause pour sa gestion, voit aussi son image ternie sur le plan sportif.

Frédéric Chambon

DÉPÊCHES

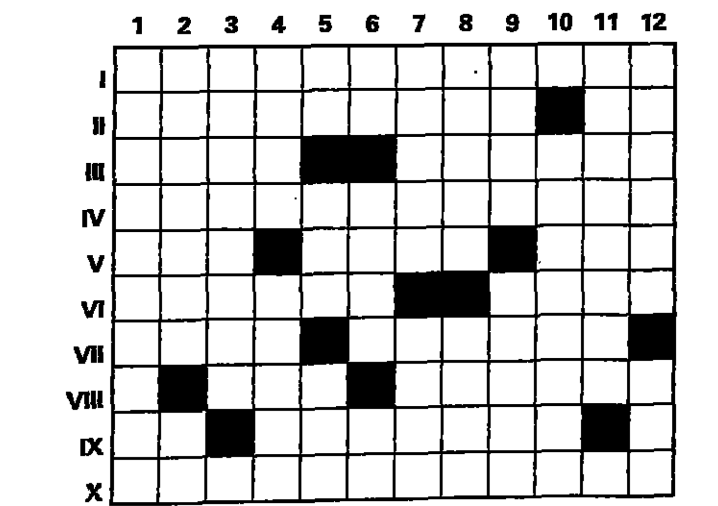
■ **RUGBY : des dégâts importants ont été causés** dans l'avion ATR 42 qui ramenait de Cardiff (Grande-Bretagne) l'équipe de rugby briviste championne d'Europe dans la nuit du 25 au 26 janvier, affirme le quotidien *Ouest-France* dans son édition du mercredi 19 février. Selon le journal, les dégâts se monteraient à au moins 300 000 F. L'hôtesse de l'air aurait eu à supporter des mots et des gestes irrespectueux. – *(AFP.)*

■ **L'ancien ailier international des Samoa occidentales,** Va'aiga Tuigamala, va être transféré du club de rugby à XIII de Wigan au club de deuxième division anglaise de rugby à XV de Newcastle pour le montant record d'un million de livres (plus de 9 millions de francs). Va'aiga Tuigamala, vingt-sept ans, est arrivé en 1994 à Wigan, le géant du XIII anglais, avec lequel il était lié jusqu'en 1999. Ce transfert va permettre à Wigan, dont le passif s'élèverait à 3,3 millions de livres (près de 30 MF), de conserver dans ses rangs l'ailier du XIII d'Angleterre, Jason Robinson. Le précédent transfert record avait été établi lorsque Martin Offiah était passé de Widness à Wigan pour 400 000 livres (3,6 MF), en 1992.

■ **BASKET-BALL : les joueurs du PSG-Racing se sont qualifiés** pour les quarts de finale de l'Eurocoupe. A l'issue d'un match tendu disputé mardi 18 février en Lituanie, les Parisiens l'ont emporté 77-76 après prolongation face au Zalgiris Kaunas.

MOTS CROISÉS — PROBLÈME N° 97027

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Un petit bout en plus pour marquer la différence. – II. Elle devient politique, quand on louche sur les bas-côtés. Possessif. – III. Très fort s'il est sang pour sang. Prises dans le tourbillon. – IV. On ne pourra jamais le savoir. – V. Un petit nom chez les Kennedy. Sort de la gorge des femmes antiques. Porte une gorge. – VI. Mauvais jeu de mots. Une tenue pour Giselle et ses copines. – VII. Mit bien en place. Protège des gros grains. – VIII. Fournisseur de pompes françaises. Tombent régulièrement pour celui qui a bien placé. – IX. En rade. Elle est depuis toujours dans le système avec les autres. – X. Une dame à la cour.

VERTICALEMENT

1. Est prêt à tous les compromis pour arriver un jour à la Chambre. – 2. S'attaquera aux fonds. Jeté pour jouer. – 3. Hors des limites. – 4. Se jette dans l'Arctique quand elle n'est pas de glace. Plane en tous sens. – 5. Pour faire l'alliance. Fit l'alliance après la désunion. Alliance à l'origine, désunion aujourd'hui. – 6. Dans la note. Dans la frise. D'accord mais retourné. – 7. Améliore la production agricole. Boîte à secrets. – 8. Charpente navale. Crier dans la forêt. – 9. Rend multimillionnaire. Mise à nu. – 10. Mis à tort en circulation. – 11. La casse du siècle, pour l'inscrire au Guinness Book. – 12. Donne de l'air à la bête. La classe chez les huiles.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97026

HORIZONTALEMENT

I. Conscription. – II. Huée. Adressa. – III. Atrium. Epair. – IV. Mien. OLP. Ber. – V. Pli. Enfumera. – VI. Alsace. Cal. – VII. Ge. Surveillé. – VIII. Paréo. Léau. – IX. Ecu. Intel. Ir. – X. Survêtements.

VERTICALEMENT

1. Champagnes. – 2. Outillé. Cu. – 3. Néréis. Pur. – 4. Sein. Asa. – 5. Ecurie. – 6. Ramonèrent. – 7. Id. Lf. Vote. – 8. Prépuce. Em. – 9. TEP. Maille. – 10. Isabelle. – 11. Osier. Lait. – 12. Narrateurs.

BRIDGE — PROBLÈME N° 1725

UNE IMPASSE FATALE

Voici un chelem joué à Cannes au cours d'un entraînement. Il a été réussi par J.-C. Lefèbure, mais a chuté à plusieurs tables.

	Nord	
	♠ V 7 3 ♥ R 8 6 4 ♦ 10 5 ♣ A R V 2	
Ouest ♠ R 9 4 ♥ D V 10 ♦ D 7 4 2 ♣ 9 5 3	N / O E / S	**Est** ♠ 10 8 5 2 ♥ 5 ♦ V 6 3 ♣ D 10 8 6 4
	♠ A D 6 ♥ A 9 7 3 2 ♦ A R 9 8 ♣ 7	
	Sud	

Ann. : N. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♣	passe	1 ♥
passe	2 ♥	passe	2 ♠
passe	3 ♣	passe	4 SA
passe	5 ♦	passe	6 ♥...

Ouest a entamé la Dame de Cœur, Sud a pris de l'As et a tiré le Roi de Cœur, mais Est a défaussé un Trèfle. Comment Sud a-t-il gagné ce PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Réponse

Le plus simple est d'espérer le Roi de Pique en Est, car il suffira, après l'impasse à Pique, de défausser le 6 de Pique sur l'As de Trèfle pour ne perdre qu'une levée. Mais on peut améliorer cette ligne de jeu. Avant l'impasse à Pique on peut tirer As Roi de Trèfle, couper un Trèfle (au cas où la Dame troisième tomberait). Sur le Valet de Trèfle affranchi (défausse du deuxième Pique), on pourrait alors couper deux Carreaux avec les atouts du mort. Mais ce n'était pas le cas, et il restait à essayer l'impasse à Pique, qui échouait.

Il y a mieux à faire quand on sait que le dernier atout est en Ouest et que, s'il coupe, il sera en main et peut-être obligé de jouer Pique.

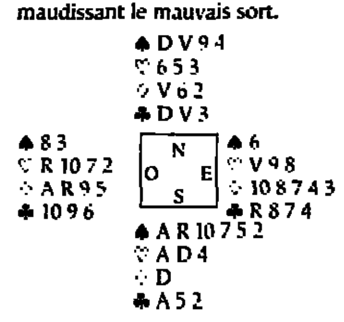
Voici comment Sud a joué : As, Roi de Carreau et 9 de Carreau coupé ; ensuite As, Roi de Trèfle et Trèfle coupé. La Dame de Trèfle n'étant pas tombée, le dernier Carreau est coupé (avec le 8 de Cœur) ainsi que le 2 de Trèfle (avec le 7 de Cœur). Il ne reste qu'à jouer le 9 de Cœur pour mettre Ouest en main à Cœur :

	♠ V 7 3
♠ R 9 ♥ V	
	♠ A D ♥ 9

Après le Valet de Cœur, Ouest doit se jeter dans la fourchette à Pique.

UNE BELLE PRÉCAUTION

Si vous n'êtes pas prévoyant, vous allez chuter ce contrat, comme l'a fait le déclarant, en maudissant le mauvais sort.



Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	2 ♠	passe
4 ♠	passe	passe	passe

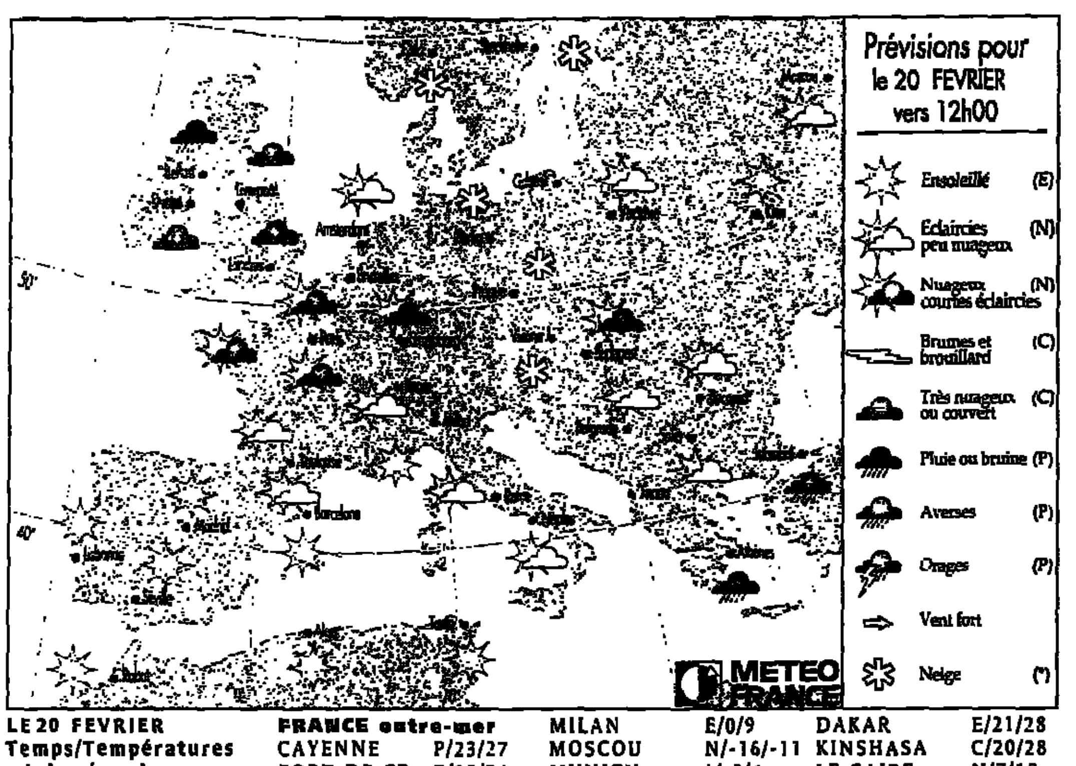
Ouest a entamé le Roi de Carreau et a contre-attaqué le 10 de Trèfle. *Comment Sud propose-t-il de gagner* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères

Sud était à la limite d'une ouverture de « 2 Piques » ou « 2 Trèfles » fort indéterminée et, sur le soutien à Pique, il était normal de sauter à « 4 Piques ». Toutefois, il aurait pu faire une enchère d'essai à « 3 Cœurs », et Nord aurait alors freiné à « 4 Piques ».

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général
Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30
PRINTED IN FRANCE



LE 20 FEVRIER		**FRANCE outre-mer**		MILAN	E/0/9	DAKAR	E/21/28
Temps/Températures		CAYENNE	P/23/27	MOSCOU	N/-16/-11	KINSHASA	C/20/28
minima/maxima		FORT-DE-FR.	E/25/26	MUNICH	*/-3/4	LE CAIRE	N/7/18
		NOUMEA	P/25/28	NAPLES	N/3/10	MARRAKECH	E/9/17
FRANCE		PAPEETE	P/26/27	OSLO	*/-6/-2	NAIROBI	N/18/25
métropolitaine		POINTE-A-PIT.	E/25/26	PALMA DE M.	E/13/14	PRETORIA	P/18/25
AJACCIO	E/7/16	ST-DENIS-REU.	E/25/26	PRAGUE	*/-3/3	RABAT	E/9/17
BIARRITZ	N/9/15			ROME	N/5/12	TUNIS	E/11/15
BORDEAUX	N/7/14	**EUROPE**		SEVILLE	E/4/19		
BOURGES	N/3/11	AMSTERDAM	N/5/9	SOFIA	N/-4/1	**ASIE-OCEANIE**	
BREST	N/6/11	ATHENES	P/7/9	ST-PETERS.	N/-11/-5	BANGKOK	E/19/29
CAEN	N/4/9	BARCELONE	E/8/14	STOCKHOLM	*/0/1	BOMBAY	E/15/26
CHERBOURG	N/3/9	BELFAST	P/5/10	TENERIFE	C/17/18	DJAKARTA	P/26/28
CLERMONT-F	N/4/12	BELGRADE	N/-4/4	VARSOVIE	N/-3/2	DUBAI	E/19/26
DIJON	N/2/9	BERLIN	*/1/5	VENISE	N/-1/8	HANOI	E/10/21
GRENOBLE	N/2/11	BERNE	N/0/3	VIENNE	*/-5/4	HONGKONG	N/14/22
LILLE	N/4/10	BRUXELLES	N/5/10			JERUSALEM	N/9/17
LIMOGES	N/5/12	BUCAREST	N/-5/0	**AMERIQUE**		NEW DELHI	E/5/21
LYON	N/4/10	BUDAPEST	N/-6/2	BRASILIA	E/19/27	PEKIN	E/-12/-2
MARSEILLE	N/7/15	COPENHAGUE	P/1/5	BUENOS AIRES	E/13/19	SEOUL	E/-1/6
NANCY	N/2/8	DUBLIN	C/5/10	CARACAS	E/22/24	SINGAPOUR	P/26/28
NANTES	N/4/11	FRANCFORT	P/3/7	CHICAGO	P/-2/2	SYDNEY	E/19/26
NICE	E/8/16	GENEVE	N/2/4	LIMA	C/15/21	TOKYO	E/1/9
PARIS	N/3/10	HELSINKI	*/-6/-1	LOS ANGELES	E/9/18		
PAU	N/5/15	ISTANBUL	P/4/6	MEXICO	E/8/21		
PERPIGNAN	E/7/16	KIEV	E/-13/-5	MONTREAL	N/-8/-3		
RENNES	N/5/11	LISBONNE	E/9/16	SAN FRANC.	E/9/14		
ST-ETIENNE	N/4/12	LIVERPOOL	C/6/10	SANTIAGO	E/7/23		
STRASBOURG	N/3/8	LONDRES	C/5/11				
TOULOUSE	N/7/14	LUXEMBOURG	N/4/7	**AFRIQUE**			
TOURS	N/3/11	MADRID	E/1/14	ALGER	E/8/16		

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Retour au calme sur le Nord

APRÈS LA TEMPÊTE soufflant mercredi et dans la nuit de mercredi à jeudi en Manche, le calme revient sur le nord de la France. Le sud du pays reste protégé par un puissant anticyclone. Les régions situées plus au nord continuent à subir un courant d'ouest rapide qui n'apporte que des passages nuageux marginaux.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Après une nuit marquée par la pluie et un vent violent, la tempête s'éloigne. Le ciel retrouvera des éclaircies dès jeudi matin sur les pays de Loire et le sud de la Bretagne. Les régions proches de la Manche auront plus de mal à retrouver le soleil. Les températures évoluent peu, avec 10 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La tempête de la nuit de mercredi à jeudi s'éloigne rapidement. Les nuages laisseront de temps à autre filtrer une belle éclaircie. Les températures restent agréables ; de 2 à 5 degrés jeudi matin, elles grimperont jusqu'à 8 à 12 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La matinée débute sous un temps maussade et venteux. Au fil des heures, le soleil revient rapidement par l'ouest. Il aura un peu plus de mal à s'imposer sur le relief du Jura, où des averses de neige menaceront jusqu'en début d'après-midi. Les températures maximales évoluent entre 8 et 11 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – En Midi-Pyrénées, les pluies du matin s'évacueront rapidement pour laisser place à un ciel clément, mais les sommets restent accrochés. Ailleurs, le soleil domine, quelques nuages inoffensifs envahissent parfois le ciel. Il fera généralement entre 14 et 17 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – En Auvergne et dans le Limousin, le soleil s'impose dès le matin. Dans les Alpes, la journée débutera sous les nuages, et il neigera faiblement dès 1 200 mètres. Le soleil reviendra sur les pistes à partir de la mi-journée. Une certaine douceur persiste ; il fera entre 11 et 14 degrés ce jeudi dans les vallées.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le temps reste agréablement ensoleillé, malgré de discrets passages nuageux le matin. La douceur persiste, et on attend de 15 à 18 degrés au meilleur de l'après-midi. Un vent de nord-ouest modéré s'établit le matin autour du golfe du Lion.

CARNET DU VOYAGEUR

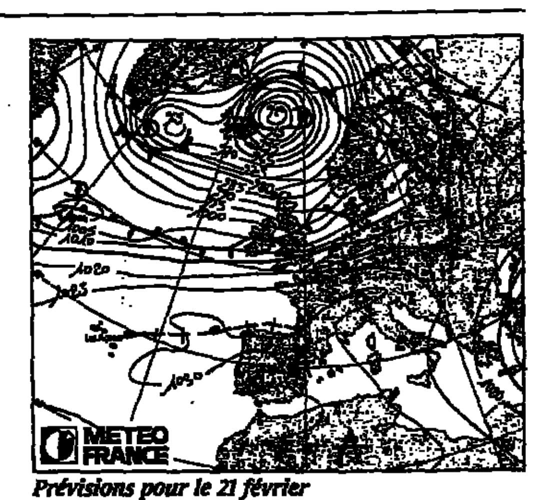
■ **FRANCE.** Un troisième vol quotidien reliera Nice à Amsterdam à partir du 1er avril prochain, permettant ainsi d'effectuer l'aller retour dans la journée. Il partira de Nice les mardis, jeudis, samedis et dimanches et d'Amsterdam les lundis, mercredis, vendredis et dimanches avant de devenir quotidien le 2 mai.

■ **ÉTATS-UNIS.** Les compagnies aériennes américaines Continental Airlines, United Airlines, Northwest Airlines ainsi que TWA ont aligné leur tarifs sur ceux d'American Airlines, qui vient de lancer une campagne proposant des rabais allant jusqu'à 50 % sur ses vols intérieurs et vers l'Europe afin de regagner ses clients perdus lors d'un conflit social récent. – *(AFP.)*

■ **GRÈCE.** L'Acropole d'Athènes est fermée depuis le 11 février à la suite d'une grève des employés du ministère grec de la culture qui réclament des augmentations de salaires et le maintien de primes. La grève touche également les deux principaux musées de Salonique, décrétée capitale culturelle de l'Europe pour 1997. – *(AFP.)*



Situation du 19 février



Prévisions pour le 21 février

JARDINAGE

Février, mois de l'imagination

L'amateur agit, la nature répond. Mais, dans ce dialogue, il doit ménager un temps de réflexion et imaginer... avant de planter

***FÉVRIER** est sans aucun doute le* mois le plus traître de l'année. Les jours rallongent, le soleil parvient à percer les nuages, à chauffer parfois plus que de raison – ceux qui ont une serre ou une véranda ont sans doute remarqué qu'en plein après-midi le thermomètre peut grimper jusqu'à 30 degrés –, les nuits sont parfois étonnamment douces, en sorte que les plantes les plus hâtives se réveillent croyant le printemps revenu. Et tout d'un coup, le froid revient, avec des gelées rudes qui peuvent anéantir en une nuit les fleurs des rhododendrons précoces et des camélias.

Les perce-neige résistent en revanche au froid le plus vif, comme les crocus qui sont en pleine floraison. Prudence donc. D'autant que ce mois n'est pas le plus propice aux « grands travaux » et notamment au bêchage. Un vieux dicton prétendait que les terres retournées en février se transformaient en glaise.

Février est donc le mois de l'année le plus approprié à l'observation et à la réflexion. Ce massif de vivaces est-il bien placé ? Et cet arbuste, sans cesse abîmé par la tondeuse, ne faudrait-il pas le replanter ailleurs ? Celui-là n'aurait-il pas besoin d'un bon rajeunissement ? Que planter dans cette plate-bande qui va l'étoffer rapidement et procurer de longs mois de floraison ? Quelles couleurs employer ?

SUBSTANTIELLES ÉCONOMIES

La mode des jardins unicolores – blanc notamment – semble passer un peu, de même que celle qui bannissait les contrastes pour leur préférer les camaïeux de couleurs douces – où rose et bleus domi-

plantes à la floraison blanche ou au feuillage gris de façon qu'elles séparent les teintes trop apparentées, puis à placer en plein soleil celles qui ont des couleurs douces et à mi-ombre celles qui sont un peu trop violentes. Ce dernier conseil vaut surtout pour les régions du Sud.

La généralisation des massifs de vivaces, inspirée des somptueux *mixed border* britanniques qui y mêlent rosiers et petits arbustes, a réduit ces vingt dernières années l'utilisation des annuelles. A tel point que certaines ont failli disparaître, les grandes sauges rouges si cultivées autrefois par exemple. Dommage ! La floraison des annuelles est généreuse et se décline en un nombre incalculable de nuances.

Les jardiniers débutants doivent se faire la main avec elles : cosmos (du blanc à l'orange), balsamine à fleurs de camélias (du blanc au vio-

logues distribués dans les jardineries, en consultant les guides pratiques (en profiter pour choisir quelques dahlias en évitant ceux à trop grosses fleurs qui cassent sous le poids de l'eau). En les semant lui-même, le jardinier fera de substantielles économies et des heureux dans le voisinage, car il pourra échanger ses rebutées de l'éclaircissage avec celles de ses « collègues ».

Toutes ces fleurs peuvent être semées sur place dès le début du mois de mai dans une terre bien ameublie et enrichie d'un peu d'engrais pour plantes à fleurs, en prenant garde à semer les plus grandes en fond de massif et à leur laisser leurs aises. A ce sujet, les hauteurs maximum des plantes indiquées sur les paquets sont on ne peut plus fantaisistes. On a gardé le souvenir de cosmos donnés pour 1,10 mètre qui ont plafonné à un 1,80 mètre, de

nombres impairs, surtout les grandes. Trois ou cinq cosmos, trois ou cinq soleils multiflores, trois ou cinq grands zinnias alternés tiennent admirablement un fond de massif contre lequel les plantes plus basses viennent s'appuyer en vagues de hauteur croissante. D'une façon générale, plus la plante est basse, plus elle devra occuper une place importante au sol. Les plus malins installeront près des plantes vraiment basses d'autres de taille intermédiaire qui viendront rompre un ordonnancement trop strict. Mais ces plantes-là devront être choisies parmi celles qui s'élèvent sans trop occuper de place au sol. Les montbrétias (une sorte de petit glaïeul nain), les sauges farinea (bleues et blanches) sont parfaits pour cet usage. Ce ne sont pas des annuelles mais on peut les cultiver comme telles sous les cieux peu cléments.

PAPIER MILLIMÉTRÉ

Après avoir délimité le massif, le plus judicieux est de le reporter sur un papier millimétré (une page d'écolier à petits carreaux est idéale), d'y délimiter les plantations avant de les transcrire sur le terrain à l'aide d'un bâton comme on dessine sur le sable. Il est bon d'éviter de trop grandes plantations : 2 mètres de largeur par 7 mètres de longueur sont un maximum à ne pas dépasser... sauf si l'on est un expert. Il faut pouvoir accéder aux plantes par tous les angles d'attaque, de façon à pouvoir éliminer deux fois par semaine les fleurs fanées – les plantes ne se fatiguant pas à produire des graines, elles fleurissent beaucoup plus long-temps

Graines et méli-mélo d'informations

Les producteurs de graines ont la fâcheuse manie de vendre les *plantes annuelles* en mélanges de couleurs. En fait de mélanges, il est fréquent de se retrouver avec trente ou quarante pieds d'une couleur et deux ou trois d'une autre : c'est le cas des cosmos, des cléomes quasiment tous rose violacé et si rarement blancs. Ce n'est pas grave si l'on veut mélanger les couleurs, cela devient carrément ennuyeux si l'on tient à une couleur précise. Les indications de hauteur sont elles aussi assez fantaisistes : que la plante soit réellement grande et sa taille est exagérée (les ricins de 3,50 mètres plafonnent en fait à 2,5 mètres), qu'elle soit naine et sa petitesse l'est tout autant. *Cela nous rappelle que les pépiniéristes vendent des cèdres* bleus pour 6 mètres à l'âge adulte quand cet arbre majestueux at*teint sans problème les 20* mètres de hauteur pour autant de largeur. Ces professionnels ont encore quelques efforts à faire pour informer les consommateurs.

TAUROMACHIE

Un syndicat de toreros français

NÎMES
de notre correspondant

Un contrôle fiscal sans précédent dans le monde des arènes françaises, conjugué à une volonté d'assainir la profession et de *rompre le cordon ombilical* avec l'Espagne, est à l'origine de la création, le 4 février à Nîmes, d'un syndicat professionnel des toreros français. Cette structure, présidée par l'ancien matador Bernard Marsella, regroupe pour la première fois l'ensemble des toreros, des *rejoneadors* (toreros à cheval) et des *novilleros* (débutants) français, soit au total une cinquantaine de professionnels et une centaine d'apprentis, à la recherche aujourd'hui d'un véritable statut.

Les toreros français dépendent, pour une grande part, des structures professionnelles et administratives espagnoles. Ils sont affiliés à la sécurité sociale ibérique et, de fait, ne sont pas reconnus par l'administration hexagonale, hormis par le fisc, qui vient de passer au crible les déclarations des toreros, des éleveurs et des organisateurs de corridas. Marginalisés en Espagne, où ils paient une première fois les impôts, ignorés en France, les toreros voient pour solution la mise en œuvre d'un véritable règlement taurin français. Ce nouveau dispositif remplacerait le règlement espagnol, qui, pour l'instant, s'applique dans les arènes françaises, et permettrait de structurer la profession.

« Nous voulons une corrida propre. Le syndicat partira en guerre contre les requins, les organisateurs qui font n'importe quoi. C'est une question de survie pour la tauromachie, car les aficionados *aussi commencent à se lasser »*, commente Bernard Marsella, en se félicitant qu'aujourd'hui aussi bien les éleveurs que l'Union française des villes taurines soient sur cette même longueur d'onde. Cette philosophie est également partagée par les « subalternes » de la tauromachie, c'est-à-dire les *banderilleros* et les picadors, qui ont créé le 13 janvier, à Nîmes, leur propre syndicat, avec la même volonté de se libérer du monopole espagnol.

Richard Benguigui

INTERNET

Le CNC prône la transparence

LE PRINCIPE de la transparence des offres d'accès à Internet est défendu par le Conseil national de la consommation (CNC), instance qui regroupe paritairement l'ensemble des associations de consommateurs et les représentants des activités économiques. A l'issue d'une réunion avec le CNC, qu'il avait chargé d'un rapport sur le sujet, le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, Yves Galland, a indiqué, mardi 18 février, qu'il fait siennes ses propositions.

[…]formé de la compatibilité des équipements qu'il possède avec les services qu'on lui propose. *« Une grille de concordance est indispensable si l'on veut éviter un effet de déception »*, a souligné le ministre, le risque étant de *« voir la France prendre du retard dans un domaine porteur d'avenir »*, a-t-il ajouté.

D'autre part, l'Association française des sciences et technologies de l'information et des systèmes (Afcet) a, en association avec la société Euro-Aptitudes, lancé, mardi 18 février, un « permis de conduire

CULTURE

LE MONDE / JEUDI 20 FÉVRIER 1997

CINÉMA Semaine très féconde avec, d'abord, l'exceptionnel dispositif inventé par Chris Marker dans *Level 5* pour mettre en perspective drames de l'Histoire et bouleverse-

D. R.







ments technologiques. ● PROVOCANT, *Larry Flint*, de Milos Forman, prend pour héros de la liberté d'expression le célèbre éditeur pornographique américain. ● LE QUINZIÈME FESTIVAL du cinéma africain, le Fespaco de Ouagadougou (Burkina-Faso), aura lieu du 22 février au 1er mars. L'occasion de se pencher sur l'avenir du cinéma du continent noir.

Tête-à-tête feutré d'une femme et d'une machine

Level 5. Fusionnant les nouvelles techniques, notamment l'image numérique, la tragédie historique et la fiction sentimentale, l'auteur de « La Jetée » et de « Sans soleil » invente un objet cinématographique incomparable

Film français de Chris Marker. Avec Catherine Belkhodja. (1 h 46.)

Il s'appelle Gustave. Il est l'un des héros de *Level 5*. C'est-à-dire qu'il n'est pas du tout un héros, et d'ailleurs il ne s'appelle pas Gustave. On ne sait pas le nom de cet habitant de Bornéo dont le corps brûle, ce sont les documentalistes d'archives filmées qui l'ont baptisé ainsi, à force de le voir réapparaître, à toutes les sauces de la barbarie en images, durant des décennies. Ce corps anonyme et incandescent, insaisissable (si ça se trouve, le pauvre type n'est même pas mort), traversant les représentations médiatiques comme un cliché infiniment recyclable au service de discours qui font bon marché de la réalité, est l'une des métaphores possibles du film.

Dans ce film, tout est métaphore de tout, en un réseau de liens où le sens, la beauté, l'horreur, l'émotion s'inventent au détour de chaque plan des échos, des synapses et des battements – des yeux, du cœur – reliant les éléments composites dont il est fait. Le titre est à cet égard trompeur (lui aussi) : *Level 5* (« Niveau 5 ») signifie, dans le code intime de Laura et de son amant, le degré le plus élevé de leur classification personnelle des gens et des choses : la perfection, ou la mort, la terreur ou le bonheur absolus, qui sont comme l'abscisse et l'ordonnée de ce film en forme d'équation chaude.

A cette classification en strates distinctes répond la construction même du film, bâti sur l'interconnexion de toutes les formes de communication. La première serait l'amour, le lien immédiat de deux êtres, dont un seul, la femme au prénom d'héroïne d'un film où une image précédait l'apparition d'un corps (*Laura*, d'Otto Preminger), est visible à l'écran. Et tout de suite après, la parole, celle de l'homme, *off*, celle de la femme qui lui parle, se parle, nous parle. Les autres médiums sont tous dans la machine, laissée ou léguée par l'homme absent : un ordinateur, unique mobilier occupant toute l'unique pièce dans laquelle on voit Laura. Dans l'ordinateur, il y a l'écriture, l'Histoire, les masques, les symboles, la photographie, le cinéma, la télé, un jeu vidéo. Le langage, ses règles et ses interdits.



DESSIN JACQUES VALOT

QUESTIONS

Level 5 est un film-installation, poursuite dans le dispositif traditionnel de la salle obscure de ce *Silent Movie* que Marker agença en 1995 dans des salles de musée. Principe actif de cette installation, le jeu vidéo inventé par l'homme absent relie sa forme ludique, indispensable à un esprit ennemi du kitsch pathétique comme celui de Marker, à la tragédie. Le thème du jeu : la prise d'Okinawa par les Américains en 1945. Douze mille GI morts, et cent mille soldats japonais, et cent cinquante mille civils, habitants de l'île, la plupart au cours de suicides collectifs. Comment est-ce arrivé ? Comment convainc-t-on une population entière de s'automassacrer, les enfants tuant les parents, les parents tuant les enfants ? Comment on fait pour n'en pas parler ? Comment Okinawa ouvre la porte d'Hiroshima ? Comment la photographie (truquée) des militaires américains plantant la bannière étoilée sur le sol de l'île devient une icône pour la seconde moitié du siècle ? Les questions irriguent le film. Un survivant des massacres (auxquels il a participé), un spécialiste de la civilisation japonaise, Nagisa Oshima (de vive voix et par ses films) apportent des éléments de réponse, composant une autre trame, différente de celle des questions. La trame de la vérité de l'histoire, résistante aux légendes et aux artefacts : contrairement aux jeux de stratégie existants, celui de *Level 5* ne permet pas de remettre en cause le déroulement et l'issue de la bataille, seulement d'approcher peu à peu de sa terrifiante réalité. Il faut une manière de génie pour instaurer décemment en contrepoint le drame personnel qui habite Laura. Il faut aussi une sorte de coup de force contre lui-même de Chris Marker, qui jamais jusqu'à ce jour n'eut recours à un (e) comédien(ne) – hormis le cas particulier de *La Jetée*, presque uniquement composé d'images fixes.

Comédienne, Catherine Belkhodja l'est et ne l'est pas. Elle l'est au sens où elle figure un personnage, ressort d'une fiction poussée à un point inhabituel par ce cinéaste. Mais elle ne l'est pas en ce que sa présence à l'écran réfute les procédés ordinaires du jeu d'acteur, pour imposer une mise en jeu de son visage et de sa voix troublante jusqu'au malaise. Et c'est peut-être là, au-delà de la virtuosité de narration, de l'intelligence des mises en question, de la pertinence des interrogations politiques et historiques poursuivant le magistral travail de Marker depuis plus de quarante-cinq ans, que se joue ce qui fait de *Level 5* un film exceptionnel : dans le tremblé qui s'instaure entre la femme et la machine, dans la gêne qui émane peu à peu de ce tête-à-tête feutré. Qui de la femme ou de la machine est le passeur de l'autre, jusqu'où la vie et la mort, le documentaire et la fiction, le réel et le symbolique sont-ils interchangeables ?

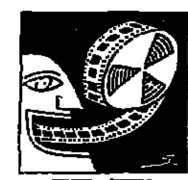
Question non formulée et qui irradie peu à peu le film, mise en pensée du virtuel, après tant de mascarades. Elle fait place à celle sans laquelle, au « niveau » (*Level*) individuel comme au « niveau » collectif, toute réflexion demeure déclamative et hors sujet : la folie.

J.-M. F.

Chris Marker, cinéaste

« Je ne me demande jamais si, pourquoi, comment... »

VOICI plus de trente ans que Chris Marker, qui cultive le goût du secret et a longtemps pris la mesure des dérives médiatiques, refuse les entretiens dans la presse. Il a néanmoins accepté de répondre à nos questions posées par télécopie.



« *Level 5* mêle des éléments du cinéma classique (scénario, actrice, commentaire) aux « nouvelles technologies ». Comment avez-vous conçu cette combinaison ?

– Scénario, actrice, utilisation du texte... Tout ça n'a vraiment pas de sens pour moi. Le film est un tout, j'avance dedans par intuition, les éléments se combinent comme des pièces de mon Meccano imaginaire, je ne me demande jamais si, pourquoi, comment...

– Les images du film proviennent de sources hétérogènes. Comment les avez-vous réunies ?

– La grande majorité des images vient de deux caméras, une petite caméra vidéo et une caméra numérique lorsque j'étais en studio. En principe, l'image numérique est meilleure et passe mieux au transfert sur pellicule 35 mm, mais en fait les plans tournés avec ma petite Handycam ne jurent pas tellement avec ceux de Catherine Belkhodja tournés avec la 3CCD Sony. Les premières images d'Okinawa ont été tournées en 16 mm avec l'opérateur Gérard de Battista en 1985, déjà en vue de *Level 5*. J'ai fait plusieurs autres voyages dans l'île depuis *Sans soleil* (fascination personnelle), j'y suis retourné seul avec ma caméra vidéo à plusieurs reprises, toujours dans la perspective de *Level 5*.

– Il y aussi quelques séquences d'extérieurs, filmées par le chef opérateur Yves Angelo.

– Ces images proviennent d'un tout autre univers : j'avais engagé Yves Angelo pour tourner un vidéoclip avec un groupe anglais. Ce sont des plans inutilisés qui m'ont servi quand il m'est apparu nécessaire de montrer au moins une fois Laura dans un autre contexte que celui du studio, et alors que je ne voulais aucun repère identifiable de lieu et de temps.

– Avez-vous écrit ou fait écrire un programme informatique particulier pour réaliser *Level 5* ?

– Je n'ai pas à proprement parler écrit un programme spécifique. J'en ai combiné plusieurs, depuis les classiques traitements d'image (*Photoshop*, *Painter*) jusqu'au génial *HyperStudio* de Roger Wagner, l'outil de création le plus fantastique qui m'ait été donné depuis que j'ai appris à écrire. C'est un programme multimédia (mot galvaudé, mais qui, ici, dit bien ce qu'il veut dire), qui permette de combiner texte, images, animations. Il m'a permis de créer la plupart des "figures" du jeu, notamment la séquence des masques.

– Comment fonctionne ce logiciel ?

– *HyperStudio* fonctionne (comme *Hypercard* mais en beaucoup plus rapide et intuitif) sur le principe des « piles » (*stacks*) qui contiennent un certain nombre d'écrans, reliés entre eux par des « boutons », lesquels peuvent à leur tour appeler des textes déroulants, des musiques, des animations, des bouts de films Quicktime. En naviguant d'écran en écran puis de pile en pile, on a l'arborescence d'un jeu (dans le film) ou d'un CD-ROM comme celui que je compose en ce moment sur la mémoire, *Immemory*. Ce programme permet une entière liberté de navigation, de récit non linéaire, particulièrement adapté au CD-ROM parce que c'est la seule technique qui permette de simuler le caractère aléatoire et capricieux de la mémoire – ce que, par définition, le film ne peut pas.

– En quoi le montage de *Level 5* se différencie-t-il du montage d'un film "classique"?

– La seule différence, mais décisive, vient de ce que j'ai opté, depuis que je travaille en vidéo, pour le montage que j'appelle "zen", on peut dire aussi *online*, c'est-à-dire linéaire, du début à la fin du film sans droit au regret, au remords, au retour sur ses pas, tout ce qui commence par « re ». Cette méthode a un côté roulette russe, très stimulant : contrairement au montage virtuel, où on peut se permettre de bâcler en se disant qu'on aura toujours le temps d'y revenir, ici pas de seconde chance. Inutile de dire que cette idée horrifierait tous les monteurs dignes de ce nom, et ferait s'évanouir les professeurs de la Femis. Accessoirement, on y gagne en temps et en budget. Une minute montée est une minute totale, image, parole, musique et effets (loin de cette tradition atroce du cinéma où la musique vient « à la fin », alors que, si souvent, c'est elle qui détermine l'émotion d'une scène...).

– Outre le cinéaste Nagisa Oshima et le révérend Shigeaki Kinjo, ancien protagoniste des massacres d'Okinawa, qui sont les deux autres témoins japonais qui apparaissent dans le film ?

– Kenji Tokitsu est un grand maître de karaté qui a son dojo à Saint-Germain-des-Prés, auteur d'un livre remarquable, *La Voie du karaté* (Editions du Seuil). Je tenais à sa présence parce qu'il y a des choses du Japon (la guerre, le *seppuku*) qui ne peuvent être dites que par un Japonais y ayant longtemps réfléchi. Ju'nishi Ushiyama est le fondateur de la cinémathèque du documentaire à Tokyo. C'est lui qui m'a envoyé pour la première fois à Okinawa, et c'est à lui que je dois la découverte de l'œuvre documentaire d'Oshima. D'où ma reconnaissance. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Un regard de franc-tireur

● **De son vrai nom** Christian François Bouche-Villeneuve, Chris Marker est né, sans doute le 29 juillet 1921, à Neuilly-sur-Seine. Il a publié un roman préfacé par Jean Cayrol, un essai sur Giraudoux, ainsi que plusieurs ouvrages inspirés de ses films (*Commentaires 1* et *2* au Seuil, *Le fond de l'air est rouge* chez Maspero, *La Jetée* chez Zone Books). Il est aussi un grand photographe et un maître incontesté du montage.

● **Cinéaste,** il a inventé un style où l'engagement politique, la curiosité du monde, le refus de la célébrité, une immense culture et un sens de l'humour très personnel lui ont permis de mettre au point un jeu entre plans fixes et animés, entre images et commentaire, entre document et fiction, entre farouche solitude et action collective. Depuis 1982 (*Sans soleil*), il est aussi l'un des rares artistes du cinéma travaillant avec les nouvelles techniques de l'image, démarche qui s'est aussi traduite par les installations *Zapping Zone* (1990) et *Silent Movie* (1995), et par le CD-Rom *Immemory* auquel il travaille actuellement.

● **Principaux films.** Chris Marker est l'auteur de nombreuses réalisations de durées et de natures très variées. Parmi elles : *Les statues meurent aussi* (avec Alain Resnais, 1950) ; *Olympia 52* (1952) ; *Dimanche à Pékin* (1956) ; *Lettre de Sibérie* (1958) ; *Description d'un combat* (1960) ; *Cuba Si* (1961) ; *La Jetée* et *Le Joli Mai* (1962) ; *Le Mystère Koumiko* (1965) ; *Si j'avais quatre dromadaires* (1966) ; *Loin du Vietnam* (film collectif, 1967) ; *A bientôt j'espère* et *La Sixième Face du Pentagone* (1968) ; *La Bataille des dix millions* (1970) ; *L'Ambassade* (1973) ; *La Solitude du chanteur de fond* (1974) ; *La Spirale* (film collectif, 1975) ; *Le fond de l'air est rouge* (1977) ; *Sans soleil* (1982) ; *AK* (1985) ; *L'Héritage de la chouette* (série pour la Sept, 1989) ; *Le Tombeau d'Alexandre* (1992) ; *Le 20 h dans les camps* (1994) ; *Casque bleu* (1995) ; *Level 5* (1996).

Sourires dans les ruelles de Bamako

Macadam Tribu. Un film qui évoque avec légèreté l'Afrique urbaine

Film franco-zaïrois de José Laplaine. Avec Hassane Kassi Kouyaté, Sidy Camara, Lydia Ewandé. (1 h 27.)

Premier long métrage de José Laplaine, un jeune cinéaste zaïrois présenté en 1996 à la Quinzaine des réalisateurs du festival de Cannes, *Macadam Tribu* s'annonce par son titre. Le film est urbain, drôle et un rien désinvolte.

Tourné au Mali, il s'ouvre sur une image de la Maison centrale d'arrêt de Bamako devant laquelle Maman Bavasi, sa mère, et Kapa, son frère, attendent Makélé. Lequel finit par sortir pour se faire copieusement engueuler. Quelle idée aussi, pour un coureur de jupons, de s'en prendre à la femme du commissaire de police ! Quand le taxi, qu'ils refusent de payer, les aura ramenés dans leur quartier, ils n'en bougeront plus guère, et le film non plus. Ce moyen en vaut un autre pour faire surgir, par une sorte de néo-réalisme revisité, l'univers d'une rue et de ses environs. Celui d'une Afrique des villes, qui a troqué l'économie traditionnelle contre le chômage, la place du village contre le bar de Papa Sandu, et la magie rituelle contre celle de la télévision.

DÉBOIRES ET VIRÉES

Dans cette rue désenchantée mais bien vivante, le réalisateur José Laplaine anime avec amour et humour ses personnages. Makélé (dit Mike) et Kapa, avec les filles pour le premier, et la boxe pour le second. Maman Bavasi perdue dans l'alcool et la solitude depuis que son mari l'a quittée. Pop, l'intello européanisé mais pas dupe. Kojak, le flic qui fait sa loi. Une prostituée, des couples infidèles, un petit patron blanc, ou encore ce vieil Italien débonnaire revenu de tout, sauf de Bamako.

Une histoire ? Il n'y en a pas vraiment. Quelques déboires conjugaux, quelques virées au bar, un match de boxe clandestin qui tourne mal, le rachat de la salle par le quartier, l'utopie d'un théâtre collectif. Juste de quoi prouver qu'à défaut d'esprits on peut survivre avec de l'esprit, et que l'espérance est un principe qui ne retentit jamais aussi bien que dans un monde désaccordé. José Laplaine démontre qu'il peut être un cinéaste inspiré (la séquence du K.-O. montée avec des images de Mohammed Ali en contrepoint ; la scène du totem « porte-capote »). Et, en montrant comment se construit et se maintient une communauté, il aborde un problème central du cinéma africain. Avec le sourire, ce qui ne gâte rien.

Jacques Mandelbaum

Le zoom, Dieu et la liberté d'expression

Larry Flynt. Milos Forman brosse un portrait sanctifié du patron de presse pornographe

Film américain de Milos Forman. Avec Woody Harrelson, Courtney Love, Edward Norton. (2 h 10.)

En s'attaquant à Larry Flynt, le fondateur du magazine pornographique *Hustler*, et à ses démêlés avec la justice et les ligues de vertu américaines dans les années 70 et 80, Milos Forman reprend des questions déjà au centre de *Vol au-dessus d'un nid de coucou* : le combat d'un seul individu contre un système répressif. Mais si la position du cinéaste était on ne peut plus nette et critique dans *Vol au-dessus d'un nid de coucou*, elle est devenue aujourd'hui beaucoup moins claire.

Larry Flynt pose un problème intéressant : comment faire un film sur la pornographie qui ne soit pas pornographique ? Entre montrer ou ne pas montrer, Forman emprunte une voie bâtarde, donnant une idée de la démesure de l'entreprise de Larry Flynt mais s'arrêtant juste au moment où son film pourrait se voir signifier une interdiction aux mineurs. L'une des scènes emblématiques du film montre Flynt devant un de ses modèles en compagnie d'un photographe qui commence à la photographier nue, en plan large, utilisant une lumière tamisée de manière à donner un cachet artistique à son cliché. Flynt réalise alors que c'est en photographiant en gros plan le sexe de son modèle que *Hustler* touchera un public plus large. Forman pouvait montrer cette scène en montrant ce sexe écarté ou en le cachant. Il a choisi une solution intermédiaire qui consiste à garder le point de vue du photographe mais en mettant du flou autour de l'endroit sensible. Ce choix, qui rappelle une autre scène du film où des juges ouvrent un numéro de *Hustler* en gardant un œil fermé, à la fois émoustillés et honteux de ce qu'ils regardent, est exactement celui d'un censeur.

Larry Flynt s'articule autour de trois actes : la transformation du propriétaire de bar en patron de presse, son déclin à la suite de l'attentat dont il est victime et qui le laisse immobilisé sur une chaise roulante, sa rédemption finale. Ces trois parties correspondent aux trois révélations : le zoom existe, Dieu existe, la liberté d'expression existe. *De ces trois révélations*, Flynt n'a véritablement adhéré qu'à la première. Forman ne s'intéresse en revanche qu'aux deux autres. D'où un malentendu fatal.

DIMENSION CHRISTIQUE ?

Le zoom est la grande histoire d'amour de Larry Flynt, alors que Milos Forman s'échine à débusquer une dimension christique chez un personnage qui n'en possède pas. Condamné à la chaise roulante, Flynt défend la liberté d'expression pour le bien de ses concitoyens, presque malgré eux (« *Pourquoi dois-je me battre pour défendre vos libertés ?* », dit-il à l'auditoire de l'un de ses procès), et sur l'affiche du film on le découvre les bras en croix sur le corps d'une femme. Cette piste messianique n'est pas la bonne. Larry Flynt avait trouvé une nouvelle manière de montrer les images (qu'elles soient laides ou non est un problème secondaire). Forman a préféré voir chez lui un symbole et le filmer dans un box d'accusé. Or c'est le personnage Larry Flynt, avec toutes ses contradictions, qu'il aurait fallu examiner, plus que le cas pathologique ou le symbole des libertés bafouées.

Larry Flynt est un homme sans contradictions. Sans jouer à tout prix le jeu de l'exactitude, il est frappant de voir à quel point Forman l'a idéalisé, retirant toutes les ambiguïtés du personnage – telles qu'elles sont d'ailleurs exposées dans *An Unseemly Man*, l'autobiographie de Flynt parue en même temps que le film. Ce dernier a été marié cinq fois. Dans la version Forman, on n'aperçoit que la première de ses femmes, Althea Leasure, qu'interprète remarquablement Courtney Love.

Flynt avait l'habitude de changer régulièrement de collaborateurs. Forman insiste, au contraire, sur sa fidélité à toute épreuve à l'équipe de ses débuts. Le portrait de Flynt rappelle celui de Sidney Poitier dans *Devine qui vient dîner ce soir ?* Un Noir tellement parfait qu'il n'est plus un Noir, mais un surhomme. Vu par Forman, Flynt n'est plus un pornographe, mais un saint.

Un des défis d'un film sur Larry Flynt était de montrer la nature d'un empire de presse bâti par un requin, autour d'une revue qui n'hésite pas à sombrer dans la scatologie ou à montrer des viols simulés. Cinéaste contestataire, Forman évite soigneusement toute revendication possible de la part du spectateur. Lorsqu'il se penche sur Flynt, c'est en flic compréhensif, en journaliste ou en sociologue attentif, jamais en cinéaste. D'où le choix, très cohérent, de faire se dérouler l'essentiel de ce film à l'intérieur d'un tribunal : la place de Flynt n'est pas sur un écran de cinéma, mais un soir de grande écoute à la télévision, lors d'un débat où des spécialistes viendront nous raconter la grande aventure humaine et politique que fut *Hustler*.

Samuel Blumenfeld

Les débuts difficiles de Courtney Love, l'égérie du grunge, à Hollywood

NEW YORK
correspondance

La manière dont fut engagée Courtney Love constitue un film à l'intérieur du film. Leader du groupe Hole et veuve de Kurt Cobain, chanteur du groupe Nirvana qui se suicida en 1994, l'égérie du mouvement grunge, qui a elle-même goûté à toutes sortes de substances chimiques, n'était guère en odeur de sainteté chez les producteurs. « *Le studio n'en voulait pas – ce n'était pas "un nom" dans l'industrie – et le risque était trop grand. Comme, en préproduction, vous avez intérêt à avoir le studio dans votre camp, j'ai pris en compte la longue liste de comédiennes qu'il m'envoyait, j'ai fait des essais avec certaines d'entre elles...* », explique Milos Forman.

Il faudra au moins l'intervention d'un chef d'Etat pour que Courtney Love se rapproche du rôle d'Althéa. Milos Forman ramène à trois la liste des finalistes, montre leurs essais vidéo à plusieurs de ses amis, dont Vaclav Havel, président de la République tchèque. « *Je savais que Havel et sa femme parlent assez peu l'anglais, j'étais curieux de voir comment ils réagiraient aux trois candidates, sans rien comprendre du dialogue, se basant uniquement sur le langage des corps et des visages.* » L'enthousiasme de M. Havel et de sa femme « *m'a conforté dans ma détermination, sinon mon entêtement* ».

Ce qui l'attirait chez Love ? « *Sa personnalité, sa sincérité. Son ambition. Son charme. Et puis arrive le moment où on ne voit plus personne d'autre dans le rôle. Finalement, ils ont fini par ouvrir les yeux.* » Mais ce n'était pas fini : le studio informe Milos Forman qu'aucune compagnie d'assurances ne voudra couvrir le risque que représente Courtney Love. « *Là, ça devenait sérieux*, dit le réalisateur, *nous risquions vraiment de la perdre.* » Milos Forman décroche un assureur relativement amical ; le studio refuse de payer la prime, le producteur Oliver Stone la prend en charge et Courtney Love doit signer une lettre de crédit supplémentaire. Condition *sine qua non* : un représentant de la compagnie d'assurances devra être présent sur le plateau et elle devra se soumettre à un examen hebdomadaire d'urines. « *Elle avait promis qu'elle serait "clean"*, dit Milos Forman, *elle a tenu parole.* »

Henri Béhar

« Hustler » ou comment faire beaucoup moins bien que « Playboy »

LE PREMIER numéro de *Hustler* sort en 1974. Les ventes du magazine atteignent un niveau phénoménal dès l'année suivante, grâce à un sujet de cinq pages montrant Jackie Kennedy Onassis nue. Les photographies avaient été prises par un paparazzo italien qui avait traqué les Onassis sur l'île de Skorpios, où ils possédaient une résidence. Les clichés furent d'abord proposés à *Playboy* et à *Penthouse*, qui les refusèrent, faisant preuve de scrupules qu'ils abandonneraient par la suite. Larry Flynt paya les photographies 18 000 dollars, le meilleur investissement de sa carrière d'homme d'affaires, et le numéro de *Hustler* où elles furent publiées s'est vendu à plus d'un million d'exemplaires en l'espace de quelques jours. Larry Flynt, propriétaire d'une boîte minable de striptease à Dayton (Ohio), avait trouvé la formule idéale située entre voyeurisme et pornographie. Pour reprendre ses propres termes, « *il y avait un créneau à prendre sur le marché de la photographie de charme, et ce créneau était le bas de gamme* ».

BAS DE GAMME

Larry Flynt a admirablement su exploiter ce bas de gamme, avec des photographies de femmes au sexe d'homme en train de faire leurs besoins, avec une accroche sur Jackie Collins nue (qui n'était d'ailleurs pas Jackie Collins) et, le plus symbolique, avec un sujet sur Dorothy, la jeune héroïne du *Magicien d'Oz*, en train de faire l'amour avec le *Tin Man*.

A la fin des années 70, la circulation de *Hustler* atteignait 2,5 millions d'exemplaires. Le coup de génie de Larry Flynt a été de comprendre qu'il n'aurait du succès qu'à la condition de faire un moins bon journal que *Playboy*. Le magazine créé par Hugh Heffner se faisait fort de publier des nouvelles de Nabokov ou des entretiens avec des hommes politiques. Larry Flynt s'est contenté de pondérer les textes, conscient que son lecteur ne les lirait jamais, pour mettre plus de photographies et en finir avec l'aura de la *Playboy Bunnie* au corps et au visage parfaits. Au lieu d'encarter Jerry Falwell, son ennemi juré et l'un des évangélistes américains les plus célèbres, dans une fameuse publicité pour boisson alcoolisée, comme le fit Larry Flynt, Hugh Heffner aurait, lui, sans doute passé un entretien avec lui.

L'une des clés du succès de *Hustler* aura été d'arriver au moment le plus opportun, lorsque la révolution sexuelle battait son plein et que certains films pornographiques comme *Gorge profonde* (1972) et *The Devil in Miss Jones* (1973) remportaient un succès considérable. L'une des caractéristiques de cette révolution était d'en finir avec le schéma entretenu de la femme au service de la jouissance de l'homme, pour tendre vers une égalité des deux sexes en la matière. A la différence de *Playboy*, *Hustler* n'envisage pas le sexe comme un jeu, mais comme une violation. La femme libérée redevient chez Larry Flynt un objet destiné à être exhibé et humilié. Avec le recul, *Hustler* ne participe d'aucune libération.

S. Bl.

La face trop sérieuse de John Cleese

Créatures féroces. La joyeuse bande d'« Un poisson nommé Wanda » remobilisée dans un zoo

Film américain de Robert Young et Fred Schepisi, avec John Cleese, Jamie Lee Curtis, Kevin Kline, Michaël Palin. (1 h 33.)

Qui peut le plus peut le moins. Qui peut faire rire peut donc *a priori* faire dans le sérieux. Avec *Créatures féroces*, John Cleese a choisi de faire le moins et de montrer qu'il pouvait se sortir d'un statut de pitre pour administrer la preuve qu'il est capable, lui aussi, de ne pas faire rire et de donner à penser. *Le Sens de la vie*, le dernier film des Monthy Python, en disait long sur le statut de Cleese à l'intérieur du groupe qui avait assis sa notoriété. A la mise en scène de l'absurde se substituait une recherche esthétique qui apparaissait comme la négation de tout ce sur quoi fonctionnait le comique des Monthy Python.

Si Cleese reprend pour *Créatures féroces* la même troupe d'acteurs que dans *Un poisson nommé Wanda* – Kevin Kline, Jamie Lee Curtis, Michaël Palin apparaissent dans des emplois très proches du film de Charles Crichton –, c'est pour mieux l'enterrer. Comme ce zoo de Marwood dont les pensionnaires sont remplacés par des bêtes sauvages destinées à augmenter la fréquentation du lieu, Cleese échange son masque contre un autre et laisse apparaître la face sérieuse de son comique. Cleese dans *Créatures féroces*, c'est Jerry Lewis chez Scorsese, Bourvil chez Melville, Coluche chez Berri, Charlot chez Chaplin, Keaton chez Beckett. L'intrusion d'un rôle à contre-emploi qui comporte toujours sa part de risque et de masochisme chez un acteur. Ce risque ne se révèle pas payant, et *Créatures féroces* est un coup raté parce que Cleese a placé la barre trop haut pour tenter ce que la comédie américaine n'ose plus aujourd'hui, c'est-à-dire un film comique qui se voudrait sérieux et refléterait sur le mode burlesque les croyances morales et sociales les plus profondes de la vie américaine. La cible visée par Cleese est de taille : les multinationales, l'appât du gain, l'absence d'idéal chez toutes les personnes cherchant à s'enrichir.

LES FICELLES DU VAUDEVILLE

Rollo Lee (John Cleese), un ancien policier désormais en charge d'un zoo, est contraint de se plier aux exigences de la multinationale dont il est le salarié. L'homme qui la dirige, Rodney McCain (Kevin Kline), un mélange de Rupert Murdoch et de Ted Turner, ne jure que par le profit et bâtit son empire en achetant des entreprises puis en réalisant une plus-value en les revendant. Il envoie son fils Vince (Kevin Kline encore) et Willa, une nouvelle employée (Jamie Lee Curtis), pour augmenter les bénéfices du zoo grâce à un sponsoring intensif (les animaux sont recouverts de publicités) et à un choix plus sélectif (seules les bêtes féroces seront désormais admises dans l'enceinte du zoo afin d'attirer le public amateur de films d'action).

S'il y a un reproche essentiel à faire à Cleese, ce serait la manière assez radicale d'atteindre sa cible et d'envelopper son film de ficelles tirées du vaudeville : une batterie de femmes en soutiens-gorge nichées dans la penderie de Rollo Lee, qui achève de persuader Willa qu'il est une bête de sexe, des gros plans sur le décolleté de Jamie Lee Curtis. John Cleese se sent obligé d'en passer par la vulgarité pour faire passer un propos naïf et simpliste dont on a saisi la teneur au bout de quelques minutes. De purs *gagmen* comme Tati ou Keaton mettaient plus de sérieux dans leur travail, mais ils ne devenaient jamais sérieux. Dans *Créatures féroces*, Cleese n'a malheureusement rien d'autre que son sérieux à afficher.

S. Bl.

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

LA COLLINE OUBLIÉE

Film franco-algérien de Abderrahmane Bouguermouh. Avec Djamila Amzal, Mohand Chabane, Samira Abtout, Abderrahmane Kamal. (1 h 45.)

■ *La Colline oubliée* partage avec *Machaho* de Belkacem Hadjadj (sorti en juin 1996 en France) le privilège d'être réalisé dans une langue de longue date opprimée : le berbère. Mais le parallèle entre ces deux œuvres, toutes deux tournées en Kabylie durant l'hiver 1994, s'arrête ici. D'abord parce que le film de Bouguermouh est l'aboutissement d'une très longue lutte, inaugurée voilà quarante ans par la rencontre en 1957, à Paris, du réalisateur et d'une figure de proue de la culture berbère, l'écrivain Mouloud Mammeri. Ensuite, parce que *La Colline oubliée* – contrairement à *Machaho*, qui se voulait un conte moral – est une adaptation réaliste du roman éponyme de Mammeri (publié en 1952). L'action se situe à Tasga, petit village enchassé dans l'écrin des montagnes de Kabylie, à l'heure de la seconde guerre mondiale. Sous la menace de la mobilisation, un groupe de jeunes gens tentent d'y concilier le respect des traditions et l'aspiration à une existence nouvelle, l'élan de la jeunesse et les amours interdites, l'intégrité d'une condition modeste et l'ambition des études. A travers eux, le réalisateur tisse une chronique lente et disparate d'un entre-deux, d'un univers dont l'unité est en train de se briser sous les coups de l'Histoire et d'une fatalité qui prend soudain la forme du typhus. Des danses chamarées et des nuits de désir, des espoirs fauchés et des lendemains qui chantent, il restera à la fin du film l'infinie tristesse d'un homme qui meurt gelé sans avoir vu sa descendance, et le miracle d'une épouse stérile qui la porte dans son ventre. *J. M.*

SÉLECT HÔTEL

Film français de Laurent Bouhnik. Avec Julie Gayet, Jean-Michel Fete, Serge Blumental, Marc Andreoni, Sabine Bail. (1 h 25.)

■ Au Sélect Hôtel y a des putes et des travelos, des macs et des clodos, des camés et des paumés. Il y a Nat et Tof, la sœur et le frère, perdants de l'existence, adolescents presque enfants éperdus de chasse à l'argent, à la poudre, à la passe, à la combine du lendemain. Animés pourtant d'une rage d'être, d'une frénésie de ne pas se faire prendre aux pièges qui les maintient en marche, et le film avec eux. Et puis ils s'aiment, eux qui ne croient pas à l'amour. Il y a cette force brute dans les images de ce premier film et, inattendu, une embardée du scénario tout à fait bienvenue, lorsque celui-ci paraît s'installer sur de trop prévisibles rails : un petit commerçant victime d'un sale coup de Tof, et qui paraissait promis à l'emploi conventionnel du beauf vengeur, sera mystérieusement aspiré par cet univers dont tout paraissait le séparer. Pourtant, l'application du réalisateur à repeindre cette chanson réaliste aux tonalités tape-à-l'œil de ladite modernité, les effets insistants de réalisation et un penchant trop affiché pour le glauque finissent par limiter l'intérêt de l'exercice. *J.-M. F.*

1871

Film anglais de Ken McMullen. Avec Ana Padrao, John Lynch, Jack Claff, Maria de Medeiros, Dominique Pinon. (1 h 30.)

■ Inauguré par un portrait audacieux de la fille de Léon Trotski, *Zina* (*Le Monde* du 30 janvier), le cycle inédit consacré au cinéaste britannique Ken McMullen se poursuit avec la sortie de *1871*, tableau minimaliste consacré à la Commune de Paris. Une façon de constater que l'Histoire – et plus précisément l'idéologie révolutionnaire – occupe une place importante dans l'œuvre de ce cinéaste, qui ne dédaigne pas de surcroît l'expérimentation esthétique. De ce point de vue, ce film réalisé en 1990, cinq ans après *Zina*, marque le pas. McMullen sacrifie davantage au récit linéaire, quand bien même on retrouve bon nombre de ses figures de prédilection (le huis-clos, la distanciation brechtienne, le mélange des genres). Ainsi, tandis que la folie de l'Histoire passait dans *Zina* à travers le prisme psychanalytique, c'est l'argument plus attendu de la scène théâtrale qui lui offre ici tréteaux, falbalas et fusillades. Sous le signe d'une représentation tragi-comique, McMullen fait évoluer ses personnages « Second Empire » (Dominique Pinon en Napoléon III valant à lui seul le détour), fidèle à une devise célèbre selon laquelle les grands événements et personnages historiques se répètent « *la première fois comme tragédie, la seconde fois comme farce* ». En dépit de ses lourdeurs, l'originalité du film (outre l'évocation de la Commune, très rarement abordée au cinéma) réside dans cette gageure : un roman-feuilleton à l'aune de Karl Marx. *J. M.*

UN BEAU JOUR

Film américain de Michael Hoffman avec Michelle Pfeiffer, George Clooney, Mae Whitman, Alex D. Linz. (1 h 48.)

■ Jack Taylor est un journaliste en vue, en quête des scoops les plus brûlants, Mélanie Parker est une architecte brillante. Divorcés tous deux et parents chacun d'un enfant, ils vont se rencontrer presque par hasard et passer une journée à se croiser, encombrés chacun de leur progéniture et entraînés par une urgence professionnelle. Lui est resté immature, elle est obsédée par une volonté d'organisation et de maîtrise totale. Les deux personnages vont bien sûr immédiatement se détester pour finir, en fin de film, par tomber dans les bras l'un de l'autre. *Un beau jour* reprend le principe de bon nombre de comédies américaines de la grande époque : un homme et une femme que tout sépare trouvent dans leurs différences mêmes la raison de s'unir. De Cukor à McCarey, une telle intrigue a fourni la trame d'un nombre incalculable de comédies. Si le film de Michael Hoffman n'arrive pas à la hauteur de telles références, il n'en parvient pas moins à mettre en place efficacement toute une mécanique de scénario en dopant une structure narrative figée par un certain nombre d'éléments strictement contemporains, des familles monoparentales à la frénésie des téléphones portables. Porté par son interprétation, *Un beau jour* est, dans ses limites, une réussite agréable. *J.-F. R.*

TIETA DO BRASIL

Film brésilien de Carlos Diegues avec Sonia Braga, Marilia Pera, Chico Anysio, Claudia Abreu. (1 h 55.)

■ Plusieurs années après avoir été chassée par son père, Antonieta revient à Agreste, son village natal. Elle est devenue riche et se prétend la veuve d'un industriel de Sao Paulo. Son retour et la licence que lui permet sa fortune vont peu à peu transformer la vie de la bourgade, en dévoiler la turpitude et l'avidité qui se cache derrière la bigoterie, le conformisme et la résignation des habitants. Tiré d'un roman de Jorge Amado, *Tieta do Brasil* est une fable morale dont le principe est assez attendu. Le personnage de Tieta fonctionne ainsi comme un révélateur, figure souveraine et libre, porté par la sensualité réelle de l'actrice Sonia Braga. Le film sombre très souvent, malheureusement, dans l'imagerie publicitaire et touristique inventant une « brasilianité » fantôme dénuée de tout intérêt. *J.-F. R.*



LES ENTRÉES À PARIS

■ **Triomphe pour Woody Allen**, dont *Tout le monde dit « I Love You »* séduit 181 000 spectateurs dans 39 salles parisiennes. C'est 44 000 de mieux que *Maudite Aphrodite* et le meilleur démarrage d'un film de Woody Allen en France.

■ **Trois autres nouveautés** obtiennent, à leur échelle, un bon début : *L'Ombre et la proie* à 64 000 dans 33 salles et, plus modestement, *L'Amour est à réinventer* avec plus de 3 000 entrées dans une seule salle (excellent taux de fréquentation) et *Du jour au lendemain* avec plus de 1 000 spectateurs dans son unique petite salle. Médiocre score, en revanche, pour *Le Jour et la nuit* à 17 000 dans 17 salles (mais en cinq jours seulement), compte tenu de l'ampleur du lancement médiatique.

■ **Quatre autres films récents** bénéficient de la période de congés. En deuxième semaine, *Space Jam* reste au-dessus de la barre des 100 000 et totalise 230 000 entrées. *Didier* garde la truffe fraîche à 88 000 (dans une énorme combinaison de 50 salles), pour atteindre 355 000 en trois semaines. De son côté, les 38 000 entrées de *Looking for Richard* en trois semaines avec cinq salles seulement représentent un réel succès.

■ **L'« effet César »** fonctionne : *Ridicule* passe de 362 spectateurs à 27 000 cette semaine (total : 591 000 en 41 semaines). Le film pourrait atteindre ainsi les 2 millions d'entrées en France. Remontée également pour *Microcosmos* (514 000 en 13 semaines), *Un air de famille* (617 000 en 15 semaines) et dans une moindre mesure pour *Capitaine Conan*. Mais tout cela ne permet toujours pas d'égaler la fréquentation de l'an dernier.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*

DÉPÊCHES

■ **WARNER FRANCE : la nomination de Francis Boespflug** comme directeur de Warner France traduit un changement de stratégie de la major bollywoodienne, dont le département en France était jusqu'à présent voué à la seule distribution des produits « maison ». Francis Boespflug, qui a été successivement responsable des achats chez MK2, en charge de la production chez l'indépendant Pyramide, et qui a occupé le poste-clé de programmateur chez Gaumont de 1992 à 1996, a manifesté un intérêt et un engagement en faveur du cinéma français et du cinéma d'art et d'essai qui laissent augurer d'une intervention, au moins en distribution, de la branche française de la société américaine dans ces domaines.

■ **GAUMONT : Gaumont et la société tchèque Bonton** viennent de créer un groupement d'intérêt économique (GIE) dans la perspective de construire et d'exploiter des multiplexes dans les principales villes des Républiques tchèque et slovaque, a indiqué lundi le groupe français de communication audiovisuelle.

L'Afrique noue des liens avec la « diaspora » américaine

LE QUINZIÈME FESTIVAL panafricain du cinéma de Ouagadougou (Fespaco), qui va avoir lieu du 22 février au 1er mars dans la capitale du Burkina Faso, s'ouvre dans une ambiance lourde d'interrogations. A l'heure où se tient la principale manifestation cinématographique du continent, la tentation de dresser un sombre tableau de la situation tient surtout à une baisse de la présence de grands films sur nos écrans. Après la reconnaissance conquise dans les festivals internationaux, et dans une certaine mesure dans les salles, à la fin des années 80, par Souleymane Cissé *(Yeelen, Waati)*, Idrissa Ouedraogo *(Yaaba, Tilaï)*, Gaston Kaboré *(Wend Kuni, Rabi)*, entraînant dans leur sillage toute une génération de réalisateurs d'Afrique noire francophone, force est de constater un « creux de la vague », en qualité comme en quantité. Sans que, pour l'instant, d'autres parties du continent se soient révélées capables de prendre le relais.

Et tandis que ce continent connaît de nouvelles tragédies, le cinéma est un enjeu qui apparaît de moins en moins important aux yeux de gouvernements par ailleurs surveillés de plus près que jamais par les grands organismes financiers internationaux. Simultanément, des changements porteurs de doute se font jour. Le congrès de la Fédération panafricaine des cinéastes (Fepaci), qui se tient durant le Fespaco, doit pourvoir cette année au remplacement de son responsable, Gaston Kaboré, qui depuis des années déploie des trésors d'énergie et de diplomatie pour faire exister cette organisation à l'échelle du continent. Au même moment, la naissance d'un autre organe, l'Union des créateurs et entrepreneurs du cinéma et de l'audiovisuel d'Afrique de l'Ouest (Ucecao), réunissant à l'initiative de Souleymane Cissé les professionnels et les responsables politiques de la région, suscite des interrogations quant à la complémentarité ou à la rivalité des deux associations. Ces interrogations se mêlent aux incertitudes sur les relations entre les deux grandes zones (francophone et anglophone) alors que demeure incertain le rôle que pourra (et voudra) jouer la puissance émergente qu'est l'Afrique du Sud.

UN FILM TCHADIEN REMARQUÉ

Le Fespaco lui-même change cette année de responsable, avec l'arrivée de Baba Hama au poste de secrétaire général en remplacement de Filipe Sawadogo, devenu ambassadeur du Burkina à Paris. Au programme, on trouve notamment les titres des nouveaux films de Ouedraogo *(La Traversée du jour)* et de Kaboré *(Buud Yam)*, les deux chefs de file du cinéma burkinabé, ainsi que ceux de cinq des plus prometteurs représentants de la génération suivante, les Camerounais Jean-Marie Téno *(Clando)* et Jean-Pierre Békolo *(Aristot's Plot)*, les Maliens Adama Drabo *(Tafé Fanga)* et Mamo Cissé *(Yéléma II)*, ou le Guinéen Mama Keita *(Choisis-toi un ami)*. Mais aussi une forte présence du Zimbabwe et deux films éthiopiens, gages d'une certaine diversité. En revanche, le très attendu *Fools*, premier long-métrage de l'après-apartheid réalisé par des Noirs (*Le Monde* du 4 juillet 1996), n'a pu être prêt à temps, les laboratoires sud-africains ayant apparemment préféré donner la priorité à d'autres pellicules.

Cette édition du Fespaco, où sont attendus de nombreux invités américains, pourrait également marquer un approfondissement des relations entre l'Afrique et les représentants du cinéma *black* aux Etats-Unis (qu'on appelle, à Ouagadougou, la « diaspora »), une des voies possibles d'un développement économique pour le continent noir. A titre d'indice positif, on citera encore un événement passé inaperçu lors de la récente cérémonie des Césars : la nomination, parmi les candidats au prix du meilleur court-métrage, d'*Un taxi pour Aouzou*, d'Issa Serge Coelo ; qu'un film africain (qui plus est tchadien, pays jusqu'alors stérile en matière de cinéma) qui avait été l'une des révélations du précédent Fespaco en 1995 soit ainsi remarqué rappelle que le long-métrage n'est pas, loin s'en faut, le seul chemin de développement de la création d'images en Afrique. Ce que devrait confirmer les trente-cinq courts-métrages sélectionnés cette année.

J.-M. F.

Dominique Wallon, ancien directeur du Centre national du cinéma

« Il faut que dans le prochain millénaire ce continent produise ses propres images »

ANCIEN DIRECTEUR général du Centre national du cinéma (français), Dominique Wallon a mené, en 1996, pour la Commission européenne une série d'études à travers toute l'Afrique sur l'état du cinéma dans le continent. Il fait le bilan de cette expérience.

ENTRETIEN CINÉMA

« Quel tableau général du cinéma africain dressez-vous ?

– On parle de crise, mais c'est une crise de jeunesse. Le cinéma africain est caractérisé par son éparpillement, par le caractère irrégulier de la production, par les difficultés absolues de produire et de réaliser un film comme de le diffuser. Pourtant, certains pays (le Burkina Faso, le Mali) continuent à avoir une certaine régularité de production, et le Sénégal après une longue interruption paraît redémarrer. En zone anglophone, on voit émerger la Tanzanie, l'Ethiopie, le Zimbabwe, sans parler de l'Afrique du Sud.

– Pourtant le cinéma africain est moins présent sur les écrans qu'il y a cinq ans.

– Il y a un problème de visibilité en Europe, important dans la mesure où cette visibilité commande les soutiens du Nord. Mais le principal enjeu est en Afrique même. Au niveau de la diffusion, il faut reconstituer des marchés. Le deuxième enjeu est de produire plus, et de manière plus diversifiée. Le long métrage en salle est indispensable, mais ne doit être qu'une petite partie de la production africaine. Les courts métrages, la production vidéo et la diffusion à la télévision sont indispensables – la crise de la télévision publique en Afrique est un élément de faiblesse du cinéma. Le nécessaire dialogue avec les pouvoirs publics n'est possible qu'à partir du moment où il y a une visibilité non seulement internationale, mais en Afrique elle-même. Dans les pays anglophones (Nigéria, Ghana, Afrique du Sud pendant la période de lutte contre l'apartheid), des expériences ont révélé des talents et permis une « micro-diffusion » sous forme de cassettes montrées dans les maisons, les salles de réunion, les associations, les villages...

– Qu'en est-il du rôle des Etats ?

– C'est le troisième enjeu. Pour l'heure, soit les Etats africains n'interviennent pas – c'est le cas de la plupart des pays anglophones –, soit leur intervention relève à la fois du mécénat et de la gestion directe (de pools de production, de réseaux de distribution et de salles), sans règle du jeu ni déontologie claires. Cette forme d'intervention est mise en cause par le FMI et la Banque mondiale : pour bénéficier des fonds internationaux, les Etats sommés de pratiquer des choix drastiques dans leurs politiques d'aide sont tentés de sacrifier le cinéma. Avec le risque que se produise une situation comparable à ce qui s'est passé en Europe de l'Est lors du désengagement brutal de la puissance publique.

– Quelles devraient être les mesures étatiques prioritaires ?

– D'une part, cesser de considérer le cinéma comme un lieu où on peut prélever beaucoup d'impôts. Le cinéma est surimposé en Afrique, les sociétés de production que les réalisateurs ont commencé de créer sont des petites entreprises qui devraient bénéficier des mêmes avantages que les autres PME. Ensuite, les Etats devraient réprimer le piratage, les projections vidéos sauvages à très bas prix qui conduisent à la fermeture de salles. Les financements venus d'Europe ne pourront continuer qu'à ces conditions.

– Croyez-vous possible le développement d'une économie privée du cinéma ?

– A condition qu'on la laisse vivre, et qu'elle trouve le moyen de constituer un réseau. Dans les pays où les salles existent, elles fonctionnent plutôt bien. Quand il y a des copies de films les gens vont les voir, mais il faut une distribution sur plusieurs pays pour amortir le tirage des copies et le matériel de promotion.

– Le rapport que vous avez remis à la Commission européenne identifie-t-il des interventions prioritaires du Nord ?

– Il y a quatre cibles : le financement de la production, parce que ce n'est pas du jour au lendemain qu'on trouvera des financements africains suffisants. Ensuite, mesure simple et peu coûteuse, couvrir les frais de promotion lorsque les Africains sont prêts à assurer une distribution professionnelle. Puis la formation, sur place, pour éviter que l'actuelle discontinuité du travail n'entraîne une déqualification progressive. Enfin soutenir le partenariat intra-africain, et puis africain-européen.

– Outre l'intervention européenne déjà substantielle (20 millions de francs), la France joue traditionnellement un rôle de partenaire particulier. Comment celui-ci doit-il évoluer ?

– Du point de vue des interventions publiques, les actions bilatérales entre deux pays peuvent avoir une souplesse et une rapidité supérieures, il ne faut pas y renoncer. Mais l'essentiel en ce domaine concerne moins les Etats que les chaînes de télévision. Il est inadmissible qu'on présente des films, téléfilms ou documentaires sur l'Afrique sans faire appel à des coproducteurs, réalisateurs et techniciens africains.

– Les nouvelles techniques de diffusion représentent-elles une chance pour l'Afrique ?

– Sans aucun doute. Elles peuvent permettre de mettre en réseau des salles de cinéma au sens classique et des salles vidéo de la deuxième génération dans les petites villes, et de multiplier la diffusion télévisuelle. Mais il faut agir vite. Je n'imagine pas que, dans le millénaire qui s'ouvre, l'Afrique ne puisse pas produire ses propres images. Le potentiel culturel existe, les solutions économiques existent, mais nous sommes aujourd'hui à la date limite pour les mettre en œuvre. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Revoir les films de Jacques Demy l'enchanteur

LA RÉTROSPECTIVE « Demy tout entier » – proposée par trois cinémas parisiens, l'Epée de bois, le Saint-André-des-Arts et le Cinéma des cinéastes *(lire notre sélection « Festivals »* *page 34)* va permettre à beaucoup de remplir un vœu ancien : revoir l'intégralité des films de ce cinéaste essentiel du jeune cinéma français, qui s'est imposé au début des années 60. Jacques Demy a très vite inventé une voie unique, originale et périlleuse. *Lola*, son premier long-métrage, réalisé en 1961, placé sous le signe de Max Ophuls, est un subtil ballet en noir et blanc. S'y entrecroisent les trajets d'une poignée de personnages autour d'une danseuse de boîte à matelots (Anouk Aimée...), où Beethoven, Mozart et Bach s'entrelacent avec les accords de Michel Legrand. *La Baie des anges*, avec Jeanne Moreau et Claude Mann, raconte le récit d'une passion, celle du jeu. Mais c'est avec *Les Parapluies de Cherbourg* que Demy consacre totalement l'irréalisme présent dans ses œuvres précédentes.

Le film, qui obtint la Palme d'or au Festival de Cannes en 1964, est entièrement chanté, sur une intrigue squelettique de mélodrame, une musique de Michel Legrand et dans les décors de Bernard Evein, collaborateurs fidèles du cinéaste. Comédie musicale, *Les Demoiselles de Rochefort*, avec Catherine Deneuve et Françoise Dorléac, rencontre un succès public que Demy ne retrouvera plus. Il part aux Etats-Unis tourner *Model Shop*, en 1968, adapte le conte de fées *Peau d'Ane*, en 1970 en France, puis *Le Joueur de flûte* pour le producteur anglais David Puttnam ; il s'essaie à la comédie avec *L'Evénement le plus important depuis que l'homme a marché sur la Lune*, en 1973, et transpose pour des producteurs nippons une bande dessinée célèbre au Japon, *Lady Oscar* (1979). Après une commande pour la télévision, il tourne, en 1982, *Une chambre en ville*, tragédie chantée située dans les années 50 à Nantes sur fond de conflits sociaux, qui ne rencontrera pas le succès espéré. *Parking* est une relecture à demie ratée du mythe d'Orphée avant que Demy ne réalise son dernier film, *Trois places pour le 26*, avec Yves Montand. Il meurt le 27 octobre 1990.

IRRÉALISME COLORÉ

A un moment où la croyance du spectateur dans les images de cinéma est de plus en plus remise en question, où le public, conditionné par la télévision, sceptique devant les conventions du cinéma classique, est en quête d'un naturel souvent fallacieux, le cinéma de Jacques Demy semble à contre-courant. Alors que le *musical* hollywoodien, reposant sur d'artificielles conventions, était délaissé, voire méprisé, Jacques Demy choisissait l'irréalisme coloré, sonore, chorégraphique de ce genre en pleine désuétude. Mais la façon dont il confronte, non sans risque, la poésie avec la trivialité contemporaine est la marque de la modernité de son cinéma. Cette manière de rendre présente la banalité et de la porter à l'incandescence, de cacher les tragédies les plus noires et les secrets les plus intenses caractérisent une des œuvres les plus importantes du cinéma français. Son cinéma n'a sans doute pas eu le retentissement public qu'il méritait. Le revoir aujourd'hui et régulièrement désormais, espérons-le, devrait peu à peu imposer sa valeur, et donner raison à Marguerite Duras, qui écrivait en 1986, après avoir vu *Une chambre en ville* : « *Le public viendra. Il ne rate jamais le génie à longue échéance. (...) Il faut que les gens se baignent dans l'immense rivière du cinéma parlant et en couleurs de Jacques Demy* ».

Jean-François Rauger

Le chromo du désir et de la perte

La Renarde. Un inédit de Michael Powell

Film anglais de Michael Powell. Avec Jennifer Jones, David Farrar, Cyril Cusack, Sybil Thorndike. (1 h 50.)

L'ironie du sort veut que le cinéaste anglais Michael Powell soit surtout connu aujourd'hui pour *Le Voyeur* (1960), histoire très moderne d'un assassin à la caméra qui lui coûta sa carrière avant de devenir dans les années 80 une des œuvres-phares du cinéma fantastique.

Mort en 1990, Powell avait pourtant commencé à tourner dès 1931, réalisant vingt-cinq longs métrages, dont une bonne partie avec la collaboration du scénariste Emeric Pressburger, rencontré par l'entremise du producteur Alexander Korda en 1938. *La Renarde* réunit les trois hommes, auxquels s'est joint pour l'occasion David O. Selznik. Le film sort en 1950, mais déplaît au producteur américain. A sa demande, il est re-monté et partiellement re-filmé par Rouben Mamoulian dans une version écourtée d'une demi-heure, et rebaptisée *The Wild Heart* (1952). C'est donc la version originale de Powell et Pressburger qu'on redécouvre aujourd'hui, restaurée par le British Film Institute.

Adapté du roman éponyme (paru en 1917) de Mary Webb, le film se situe à la fin du XIXe siècle aux confins du pays de Galles et de l'Angleterre. Hazel Woodus, orpheline de mère élevée par un père débonnaire, vit au rythme de la nature en compagnie d'une renarde qu'elle a sauvée d'une curée. Mariée au pacifique Révérend Marston, elle n'en succombe pas moins à l'attrait charnel de Jack Reddin, viril châtelain des environs et grand chasseur devant l'éternel. Un drame pointe, il surviendra. Telle est la désarmante intrigue de ce film dont on se ferait une idée très fausse si l'on s'y tenait. Car ce qui aurait pu n'être qu'un monument de kitsch est transcendé par la fascinante mise en scène de Powell, qui installe une véritable aura fantastique, notamment par la violence chromatique, la contamination animale, et l'énigme du personnage féminin.

MÉLO FLAMBOYANT

Jennifer Jones, dont la carrière fut façonnée par son époux David Selznik qui en fit la sauvageonne mi-enfantine, mi-perverse de *Duel au soleil* (1947) et *La Furie du désir* (1953) de King Vidor, semble ici une émanation charnelle du mélo flamboyant, du drame passionnel, et du Technicolor tel qu'affectionnent de le saturer Selznik, Korda, Mamoulian et, plus particulièrement, Powell. Mais les couleurs passent avec le temps, et aucune restauration ne restitue les couleurs originelles, ni d'une manière générale les conditions initiales de la projection d'une œuvre. L'amour du cinéma s'incarne ainsi sur le chromo du désir et de la perte : Jennifer Jones dans *La Renarde*.

J. M.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (finlandais, 1 h 36), d'Aki Kaurismaki.
BRIGANDS, CHAPITRE VII (franco-géorgeo-italo-suisse, 2 h 09), d'Otar Iosselliani.
CARMIN PROFOND (**) (franco-mexicano-espagnol, 1 h 54), d'Arturo Ripstein.
DIEU SAIT QUOI (français, 1 h 30), de Jean-Daniel Pollet.
DU JOUR AU LENDEMAIN (franco-allemand, noir et blanc, 1 h 02), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet.
FOR EVER MOZART (franco-suisse-allemand, 1 h 20), de Jean-Luc Godard.
LOOKING FOR RICHARD (américain, 1 h 53), d'Al Pacino.
NÉNETTE ET BONI (français, 1 h 43), de Claire Denis.
EAU DOUCE (français, 58 mn), de Marie Vermillard.
NI D'ÈVE NI D'ADAM (*) (français, 1 h 30), de Jean-Paul Civeyrac.
POUR RIRE (français, 1 h 40), de Lucas Belvaux.
ROMAINE (français, 1 h 22), d'Agnès Obadia.
LA SERVANTE AIMANTE (français, 2 h 46), de Jean Douchet.
THE PILLOW BOOK (franco-britannique, 2 h 06), de Peter Greenaway.
TOUT LE MONDE DIT I LOVE YOU (américain, 1 h 41), de Woody Allen.
LE VIOLON DE ROTHSCHILD (franco-suisse-finlandais-hongrois, 1 h 41), d'Edgardo Cozarinsky.
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ? (français, 1 h 30), de Sandrine Veysset.

FESTIVALS

FESTIVAL THÉÂTRES AU CINÉMA À BOBIGNY
Depuis 1990, le festival Théâtres au cinéma se consacre aux passages entre ces deux arts. Sa huitième édition présente un vaste programme de films inspirés par l'œuvre de Franz Kafka (*Le Procès*, d'Orson Welles, *La Colonie pénitentiaire*, de Raoul Ruiz, *Amerika/Rapports de classe*, de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet...) ou sous influence (*Alphaville*, de Godard, *Mr. Arkadin*, d'Orson Welles, *Europa*, de Lars von Trier, *Stalker*, d'Andreï Tarkovski...) et une intégrale Milos Forman dont le nouveau film, *Larry Flynt*, sera projeté en ouverture. L'actualité cinématographique liée au théâtre permettra de découvrir *Au Soleil même la nuit*, d'Ariane Mnouchkine et Eric Darmon, *Architruc*, de Gérard Mordillat, *Richard II*, de Deborah Warner... Un hommage sera rendu à l'auteur de théâtre algérien Abdelkader Alloula, assassiné en mars 1994. Par ailleurs, des chanteurs, danseurs et DJ de Bobigny présenteront *Kafka chez les rappeurs*, un spectacle hip-hop mis en scène par Saïd Areski. Enfin, plusieurs rencontres autour de la représentation de Kafka au cinéma et de l'héritage de l'écrivain tchèque réuniront cinéastes, metteurs en scène, comédiens, écrivains et traducteurs.
Du 25 février au 15 mars. Magic Cinéma, rue du Chemin-Vert, 93 Bobigny. M° Bobigny Pablo-Picasso. Tél. : 01-48-30-32-87 ou 01-41-60-00-71.

IMAGES DE LA BELGIQUE FRANCOPHONE
La Galerie nationale du Jeu de Paume fait la part belle au documentaire et au film d'artistes, en s'arrêtant sur six figures emblématiques belges : Henri Storck (né en 1907), pionnier tutélaire du documentaire et du film d'art en Belgique ; Paul Meyer (né en 1920), réalisateur de *Déjà s'envole la fleur maigre*, créateur d'un imaginaire cinématographique wallon ; Edmond Bernhard (né en 1919), auteur de cinq courts métrages, réalisés entre 1954 et 1972 ; Patrick Van Antwerpen (1944-1990), auteur d'un unique long métrage, *Vivement ce soir* ; Eric Pauwels (né en 1953), maître du film d'art et du film de danse ; Jacques-Louis (1942-1996) et Danièle Nyst, auteurs de vidéos qui ont exploré les recherches artistiques, des arts plastiques aux pratiques multimédias.
Jusqu'au 9 mars. Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Tél. : 01-47-03-12-50.

HOMMAGE À ROBERT ALTMAN
Le Cinéma l'Entrepôt consacre un hommage au cinéaste américain Robert Altman avec sept de ses films : *M. A. S. H.* (1970), *Nashville* (1975), *Trois Femmes* (1977), *Quintet*, *Un mariage* (1978), *The Player* (1992) et *Short Cuts* (1993).
Du 26 février au 18 mars. L'Entrepôt, 7-9, rue Francis-de-Pressensé, Paris 14e. Tél. : 01-45-40-78-38.

RÉTROSPECTIVE JACQUES DEMY
Trois places pour le 26, mercredi 20 heures, jeudi et vendredi 12 heures et 20 heures ; *L'Evénement le plus important*, mercredi 18 heures, jeudi 13 h 50, 18 heures, vendredi 13 h 50, 18 heures ; *Parking*, mercredi, jeudi et vendredi 22 heures ; *Le Bel Indifférent*, mercredi, jeudi et vendredi 16 heures.
Epée de Bois, 100, rue Mouffetard, Paris 5e. Tél. : 01-43-37-57-47.
Model Shop, mercredi 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10 ; *Lola*, jeudi 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10 ; *La Baie des anges*, vendredi 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10.
Saint-André-des-Arts I, 30, rue Saint-André-des-Arts, Paris 6e. Tél. : 01-43-26-48-18.
Lady Oscar, mercredi 15 heures, 17 h 30, 20 heures, jeudi 12 h 30, 15 heures, 17 h 30, 20 heures, vendredi 12 h 30, 15 heures, 17 h 30, 20 heures ; *Une chambre en ville*, mercredi 15 h 15, 17 h 30, 19 h 45, 22 heures ; *L'Univers de Jacques Demy*, jeudi 14 heures, 16 heures, 18 heures, 20 h, 22 h ; *Jacquot de Nantes*, vendredi 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
Le Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e. Tél. : 01-53-42-40-20.

et toujours...

CARTE BLANCHE À JEAN-MARIE STRAUB ET DANIÈLE HUILLET
(v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). *Un roi à New York*, mercredi 19 heures ; *Amerika, rapports de classe*, mercredi 16 h 30, 21 h 30 et jeudi 16 h 30, 21 h 30 ; *Le Caporal épinglé*, jeudi 14 heures, 19 heures ; *Les bourreaux meurent aussi*, vendredi 14 heures, 19 heures ; *La Mort d'Empédocle*, vendredi 16 h 30, 21 h 30.

LE CINÉMA FACE À L'HISTOIRE
(v.o.), Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). *La Chute de Berlin*, mercredi 17 heures ; *Non ou la Vaine Gloire de commander*, mercredi 20 heures ; *L'Espoir*, jeudi 14 heures ; *La Stratégie de l'araignée*, jeudi 17 heures ; Muriel, jeudi 20 heures ; *Documentaires sur Berlin*, vendredi 14 heures, 17 heures ; *Au fil du temps*, vendredi 20 heures.

LES REPRÉSENTATIONS DE LA FEMME
(v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). *Mona et le temps de l'amour qui brûle*, jeudi 19 heures.

NOUVEAUX FILMS

LA COLLINE OUBLIÉE
Film franco-algérien d'Abderrahmane Bouguermouh, avec Djamilla Amzal, Mohand Chabane, Samira Abtout, Abderrahmane Kamal, Abderrahmane Debiane, Farroudja Hadjloum (1 h 45).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

CRÉATURES FÉROCES
Film américain de Robert Young, Fred Schepisi, avec John Cleese, Jamie Lee Curtis, Kevin Kline, Michael Palin, Ronnie Corbett, Carey Lowell (1 h 33).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LARRY FLYNT
Film américain de Milos Formas, avec Woody Harrelson, Courtney Love, Edward Norton, Brett Harrelson, Donna Hanover, James Cromwell (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LEVEL 5
Film français de Chris Marker, avec Catherine Belkhodja, la participation de Nagisa Oshima, Kenji Tokitsu, Junishi Ushiyama (1 h 46).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

MACADAM TRIBU
Film franco-zaïrois-portugais de José Laplaine, avec Lydia Ewandé, Hassane Kouyaté, Sidy Camara, Assitou Kanté, Gabriel Magma Konaté, Maïmouna Hélène Diarra (1 h 27).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

1871
Film britannique de Ken McMullen, avec Ana Padrao, Roshan Seth, John Lynch, Jack Claff, Maria de Meideros, Dominique Pinon (1 h 30).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

SELECT HOTEL (**)
Film français de Laurent Bouhnik, avec Julie Gayet, Jean-Michel Fête, Serge Blumental, Marc Andreoni, Sabine Bail, Eric Aubrahn (1 h 25).
Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

TIETA DO BRASIL
Film brésilien de Carlos Diegues, avec Sonia Braga, Marilia Pera, Chico Anysio, Claudia Abreu, Zézé Motta (1 h 55).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

UN BEAU JOUR
Film américain de Michael Hoffman, avec Michelle Pfeiffer, George Clooney, Mae Whitman, Alex D. Linz, Charles Durning, Jon Robin Baitz (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e.



EXCLUSIVITÉS

L'AMOUR EST À RÉINVENTER (**)
Dix films courts
Français (55 mn).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).

AMOUR ET CONFUSIONS
de Patrick Braoudé,
avec Kristin Scott Thomas, Gérard Darmon, Valeria Bruni-Tedeschi, Patrick Braoudé, Michèle Garcia, Jules Edouard Moustic.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
de Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

BRIGANDS, CHAPITRE VII
de Otar Iosseliani,
avec Amiran Amiranachvili, Dato Gogibedachvili, Guio Tzintsadze, Nino Ordjonikidze, Keti Kapanadze, Alexi Djakeli.
Franco-géorgien-italien-suisse (2 h 09).
VO : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

CARMIN PROFOND (**)
de Arturo Ripstein,
avec Regina Orozco, Daniel Gimenez Cacho, Marisa Paredes, Patricia Reyes Espindola, Julieta Egurrola, Rosa Furman.
Franco-mexicain-espagnol (1 h 54).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

CRIMINALS
de Joseph Strick,
Américain (1 h 13).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

DIDIER
de Alain Chabat,
avec Jean-Pierre Bacri, Alain Chabat, Isabelle Gelinas, Caroline Cellier, Chantal Lauby, Dominique Farrugia.
Français (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

DIRE L'INDICIBLE, LA QUÊTE D'ELIE WIESEL
de Judit Elek,
Franco-hongrois, couleur et noir et blanc (1 h 45).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

DU JOUR AU LENDEMAIN
de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet,
avec Christine Whittlesey, Richard Salter, Claudia Barainsky, Ryszard Karczykewski.
Franco-allemand, noir et blanc (1 h 02).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

EAU DOUCE
de Marie Vermillard,
avec Nathalie Richard, Antoine Chappey, Elie Tazartes, Alexis Batoussov, Raymond Martin.
Français (58).
Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, Frédéric Pierrot, Harry Cleven.
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

GHOST IN THE SHELL
de Mamoru Oshii,
dessin animé japonais (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ;

I. D. (*)
de Philip Davis,
avec Reece Dinsdale, Richard Graham, Perry Fenwick, Philip Glenister, Warren Clarke, Claire Skinner.
Britannique (1 h 47).
VO : Lucernaire, 6e (08-36-68-69-17).

IRMA VEP
de Olivier Assayas,
avec Maggie Cheung, Jean-Pierre Léaud, Nathalie Richard, Antoine Basler, Nathalie Boutefeu, Bulle Ogier.
Français (1 h 38).
Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE JOUR ET LA NUIT
de Bernard-Henri Lévy,
avec Alain Delon, Lauren Bacall, Xavier Beauvois, Marianne Denicourt, Arielle Dombasle, Julie du Page.
Français (1 h 52).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LAYLA MA RAISON
de Taïeb Louhichi,
avec Tarik Akan, Safy Boutella, Anca Nicola, Fatma ben Saidane, Mouna Noureddine, A. al-Rachi.
Tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

LOOKING FOR RICHARD
de Al Pacino,
avec Al Pacino, Harris Yulin, Penelope Allen, Alec Baldwin, Kevin Spacey, Winona Ryder.
Américain (1 h 53).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LOST HIGHWAY (*)
de David Lynch,
avec Bill Pullman, Patricia Arquette, Balthazar Getty, Robert Blake, Robert Loggia, Gary Busey.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LOVE SERENADE
de Shirley Barrett,
avec Miranda Otto, Rebecca Frith, George Shevtsov, John Alansu, Jessica Napier.
Australien (1 h 41).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

LES « LUMIERE » DE BERLIN
de Wim Wenders,
avec Udo Kier, Nadine Büttner, Christoph Merg, Otto Kuhnle.
Allemand, couleur et noir et blanc (1 h 20).
Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany et Marie Perennou,
Français (1 h 15).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

NÉNETTE ET BONI
de Claire Denis,
avec Grégoire Colin, Alice Houri, Jacques Nolot, Valéria Bruni-Tedeschi, Vincent Gallo.
Français (1 h 43).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

NI D'ÈVE NI D'ADAM (*)
de Jean-Paul Civeyrac,
avec Guillaume Verdier, Morgane Hainaux, Frédérique Gagnol, Hélène Chambon, Luc Tissot, Lucile Nogier.
Français (1 h 30).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

NUITS BLANCHES
de Sophie Deflandre,
avec Alexandre Arbatt, Marthe Keller, Lola Gans, Matthieu Rozé, Fred Personne, Julie-Anne Roth.
Français (1 h 26).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
avec Ornella Muti, Jean-Pierre Léaud, Antoine Chappey, Tonie Marshall, Philippe Fretun, Bernard Mazzinghi.
Français (1 h 40).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10). Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

ROMAINE
de Agnès Obadia,
avec Agnès Obadia, Martine Deluмeau, Eva Ionesco, Laurence Côte, Gérald Laroche, Jean-Luc Gaget.
Français (1 h 22).
Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

THE PILLOW BOOK
de Peter Greenaway,
avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg.
Franco-britannique (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

TOUT LE MONDE DIT I LOVE YOU
de Woody Allen,
avec Alan Alda, Woody Allen, Drew Barrymore, Lukas Haas, Goldie Hawn, Gaby Hoffmann.
Américain (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

TROP TARD
de Lucian Pintilié,
avec Razvan Vasilescu, Cécilia Barbora, Victor Rebengiuc, Dorel Visan, Ion Fiscuteanu, Florin Calinescu.
Franco-roumain (1 h 44).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).

UN AIR DE FAMILLE
de Cédric Klapisch,
avec Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin, Catherine Frot, Agnès Jaoui, Claire Maurier, W. Yordanoff.
Français (1 h 50).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).

UN ÉTÉ À LA GOULETTE
de Férid Boughedir,
avec Claudia Cardinale, Michel Boujenah, Gamil Ratib, Mustapha Adouani.
Franco-tunisien.
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

LE VIOLON DE ROTHSCHILD
de Edgardo Cozarinsky,
avec Serguei Makovetsky, Dainius Kazlauskas, Tõnu Kark, Tarmo Männard, Tamara Solodnikova, Kaljo Kiisk.
Franco-suisse-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

WALK THE WALK
de Robert Kramer,
avec Jacques Martial, Laure Duthilleul, Betsabée Haas, Eliane Boisgard, Jacqueline Bronner, Aline Pailler.
Français (1 h 12).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).

REPRISES

LA RENARDE
de Michael Powell,
avec Jennifer Jones, David Farrar, Cyril Cusak.
Britannique, 1950 (1 h 50).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

COMMUNICATION

LE MONDE / JEUDI 20 FÉVRIER 1997

PUBLICITÉ L'affichage est devenu en 1996 le troisième support des investissements publicitaires, derrière la presse et la télévision, mais devant la radio, selon le bilan annuel plurimédia de Secodip (groupe Sofres). ● LE PANNEAU d'affichage connaît une montée en puissance très particulière à la France. Il n'est considéré que comme un média événementiel en Grande-Bretagne. ● LES PROFESSIONNELS ont beaucoup innové pour moderniser ce moyen de communication naguère archaïque et l'adapter à l'évolution des déplacements urbains. Il est en outre revalorisé aux yeux des équipes de création. ● LE CINÉMA est à nouveau considéré comme porteur par les publicitaires, qui l'utilisent pour des campagnes complémentaires à la télévision. Son avenir est toutefois soumis aux modifications que devraient apporter les bouquets de télévision numérique.

L'affichage et le cinéma suscitent l'engouement des publicitaires

Dans ces deux secteurs, qui ont connu une forte croissance en France en 1996, les professionnels ont modernisé produits et infrastructures. Les agences font preuve de créativité pour valoriser les messages qui utilisent ces supports

L'AFFICHAGE et le cinéma plaisent aux publicitaires français. En 1996, l'affichage a confirmé sa position, unique en Europe, de troisième média publicitaire, situé juste derrière la presse et la télévision, avec une part de marché de 12 %. Quant au cinéma, il est le seul média français à pouvoir encore se vanter d'un taux de croissance à deux chiffres (+ 10 %). Des résultats d'autant plus remarquables que le climat du marché publicitaire est à l'essoufflement (*Le Monde* du 5 février). L'affiche est aujourd'hui reconnue pour ses spécificités. D'abord son omniprésence – qui s'explique en partie par la permissivité des pouvoirs publics, restreinte depuis la loi du 29 décembre 1979 sur la protection de l'environnement – dans la rue, les gares, les bus, le métro, les aéroports, sur les taxis et même sur certains chariots de supermarchés. Ensuite, son statut unique de média de masse, puisant sa richesse à même la rue, explique sa notoriété. *« L'affichage a longtemps été utilisé en politique et lors d'appels à la mobilisation générale, en 1968 notamment »*, rappelle Philippe Santini, président-directeur général d'Avenir France (Havas Media Communication) et président de l'Union de la publicité extérieure (UPE).

La montée en puissance, particulière à la France, du média affichage est due aux professionnels. En vingt ans, ils se sont entendus sur un format commun de panneaux, ont organisé des réseaux ciblés, proposé des outils de mesure d'audience, notamment grâce au GIE Affimétrie qui regroupe les trois sociétés chefs de file (Avenir, Dauphin et Giraudy). En 1997, l'offre est donc structurée. Elle est répartie sur l'ensemble du territoire grâce à un parc de 198 000 panneaux.

La France, championne d'Europe

VOLUME EN MILLIONS D'ECU DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE PAR PAYS

FRANCE 874 · ROY. UNI 414 · ALLEMAGNE 469 · BELG. 126 · DANEMARK 18 · NORVÈGE 29 · ESPA. · 57 · ITALIE · GRÈCE 25

Source : Avenir Europoster (1995)

MOBILITÉ

Le panneau d'affichage a dépassé son archaïsme ; il est considéré comme *« média du déplacement »* par les professionnels. Or *« la mobilité des individus a très fortement évolué avec la croissance des agglomérations »*, indique Albert Asseraf, directeur de l'affichage à la centrale d'achat d'espace Carat Expert. Le nombre moyen de déplacements quotidiens est passé de 3 à 3,5 en dix ans. Les distances parcourues en voiture se sont allongées d'un tiers en huit ans. Ce phénomène a tiré *« mécaniquement »* l'audience du média.

Parallèlement et afin de séduire *« les jeunes, la population urbaine et les professions "supérieures" »*, cible chérie des publicitaires, certains afficheurs, notamment Avenir France, ont cherché à assouplir leurs offres. Pour suivre le nombre croissant des déplacements, ils ont travaillé sur des panneaux tests *« en temps partagé »* sur le périphérique parisien. Ce système permet de changer l'affiche selon les heures de la journée et donc de toucher des cibles différentes de population. L'affichage gagne en réactivité. De plus, le ticket d'entrée étant moins cher (1 ou 2 millions de francs au lieu de 3 ou 4 millions pour une semaine de campagne), il attire de nouveaux annonceurs.

Ces initiatives ont également revalorisé l'affichage auprès des équipes de création des agences de publicité. Des *« créatifs »* comme Rémi Babinet, directeur de la création à l'agence Euro RSCG Babinet Erra Tong Cuong (groupe Havas Advertising), qui a conçu notamment les campagnes Canal Plus et RATP, vouent une réelle préférence à ce média : *« La création en affichage doit être une explosion immédiate, diffuser le message de façon forte, en une seconde. » « Il s'agit d'un jeu d'adresse et d'efficacité »*, complète Bruno Lacoste, directeur de création à l'agence BL/LB, dont 60 % des campagnes ont été réalisées en affichage l'an dernier.

1996 a également été une bonne année pour la publicité au cinéma. Elle a regagné ses lettres de noblesse notamment grâce à la modernisation des salles et à l'ouverture de multiplexes. *« Les salles sont plus confortables, avec un son Dolby stéréo et des halls accueillants »*, note Françoise Huguet-Devallet, directeur général de Circuit A (UGC), une des deux régies publicitaires cinéma en France. Mais la croissance a aussi été stimulée par la hausse de la fréquentation. Avec 135 millions d'entrées déclarées par les exploitants en 1996, selon la Fédération nationale des cinémas français (FNCF), le cinéma réalise son meilleur score depuis dix ans.

Les agences de publicité en ont profité pour proposer à leurs clients des films s'apparentant parfois à de véritables courts-métrages, projetés devant un public *« captif »*. La publicité au cinéma a aussi bénéficié des innovations marketing d'opérateurs acculés à réagir. En effet ce média avait, comme l'affichage, conservé une image archaïque jusqu'en 1993, date des premières commercialisations publicitaires par groupes de salles et non plus par adresse. Aujourd'hui, les deux régies (Médiavision et Circuit A) ont mis au point un calibrage des audiences par un organisme indépendant et elles contrôlent la diffusion des spots dans les mille principales salles.

Toutefois, certains observateurs restent réservés sur la poursuite de l'envolée de la publicité au cinéma, un média surtout utilisé en complément : *« Les campagnes diffusées à la télévision et reprises au cinéma sont davantage mémorisées que celles diffusées uniquement à la télévision »*, affirme le directeur général de Circuit A. Cet argument commercial aura-t-il toujours le même poids lorsque les nouvelles chaînes du câble et du satellite, qui touchent des publics similaires, se seront développées ?

Florence Amalou

En Grande-Bretagne, un média-événement

Les 45 000 panneaux disposés le long des routes britanniques n'attirent que 4 % des investissements publicitaires. Loin d'être considéré comme un média de masse, l'affichage est fréquemment utilisé comme support événementiel. Lors de la sortie de la vidéo du film *Les 101 Dalmatiens*, 101 petites queues de chiens s'agitaient joyeusement sur ces espaces 6 × 3. En novembre dernier, la marque de collants Pretty Polly avait renversé verticalement une soixantaine de ces panneaux, afin de *« donner de la longueur aux jambes »*.

Ces exercices sont monnaie courante outre-Manche. Les événements publicitaires en affichage représentent 10 % de l'activité de Mills and Allen, un des principaux afficheurs britanniques, filiale d'Avenir Europoster. *« La plupart du temps, ces entreprises souhaitent obtenir une photo de leur panneau dans la presse »*, remarque David Mac Evoy, directeur du marketing à Mills and Allen. Pas de doute, lorsque l'afficheur More O'Ferral installe un comédien, vivant, sur un panneau dans Cromwell Road à Londres, la campagne ne passe pas inaperçue.

Multimédia : le retard français

EN PRÉSENTANT à la presse, mercredi 19 février, le rapport de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques sur *« la société de l'information »*, Pierre Laffitte, sénateur (RDSE, Alpes-Maritimes), a poussé un nouveau « cri d'alarme » contre les lenteurs françaises face à l'accélération mondiale que connaissent les nouvelles technologies. *« Les formules nuancées ou les expressions diplomatiques ne me paraissent pas de mise. Il faut crier et être brutal, quand on a mal pour son pays et sa culture »*, dit le fondateur du parc technologique Sophia Antipolis. Il redoute les conséquences de *« la domination absolue sur les contenus véhiculés par les inforoutes, établie à partir d'une monoculture américaine »*.

« COMMUNAUTÉS RÉACTIVES »

Une des raisons du retard français dans le multimédia viendrait de l'impossibilité pour le gouvernement de prendre des décisions rapides : *« la durée d'une prise de décision et de sa mise en application ne se mesure pas en jours, comme dans la Silicon Valley, mais plutôt en années »*. Pour le sénateur, *« l'inadaptation de l'Etat et des collectivités locales à des systèmes en évolution où la décision doit être rapide est source d'inquiétude »*. *« La réforme de l'Etat devrait s'en préoccuper »*, ajoute-t-il.

Le rapporteur estime que pour développer la société de l'information, il faut, comme aux Etats-Unis, que les pouvoirs publics et les industriels unissent leurs forces. Mais il plaide aussi pour le développement de *« smart communities »* regroupant des entreprises de toutes tailles, des financiers et des utilisateurs. *« C'est dans ces communautés réactives que se développe l'esprit entrepreneurial qui explique en grande part le dynamisme de l'industrie informatique »*, estime-t-il.

Annie Kahn

Les ventes de la presse française à l'étranger sont stables

LA VENTE des journaux – quotidiens et magazines – en dehors de l'Hexagone est restée stable en 1996, avec un chiffre d'affaires de 1,9 milliard de francs, en progression de 0,6 % par rapport à 1995. Selon les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), le nombre d'exemplaires exportés est cependant en recul : 219 millions en 1996, contre 224 en 1995 et 228 millions en 1994. L'année 1996 a été marquée par une baisse des ventes dans les deux principaux marchés de la presse française à l'export : la Belgique et la Suisse. Les ventes en Belgique représentent 617 millions de francs, soit une baisse de 1,3 % en valeur et de 2,7 % en termes d'exemplaires vendus. Même situation dans l'autre pays francophone européen, la Suisse, qui avec 373 millions de francs affiche une baisse de 2,2 % en valeur et de 3,6 % en volume. Ces deux pays représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires des ventes de la presse à l'étranger.

L'exportation de la presse a, en revanche, fortement progressé en Amérique du Nord. Le Canada est devenu le troisième pays importateur de journaux français, alors qu'il était en septième position en 1995, avec une recette de 67 millions de francs, en progression de 7,3 %. L'évolution du cours du dollar a favorisé cette hausse des recettes – comme aux Etats-Unis –, mais la progression en volume de 0,9 % reste significative. Aux Etats-Unis, les recettes de la presse ont augmenté de 26,2 % (28 millions de francs), mais la hausse de la diffusion de la presse française a été de 19,6 %.

La situation des DOM-TOM marque également une progression en recettes (+ 1,1 %) et en volume (+ 0,8 %), avec un chiffre d'affaires total de 263 millions de francs. Sur le marché d'Afrique noire, la dévaluation du franc CFA – qui a entraîné une hausse des journaux français – n'a pas provoqué de chute de la diffusion, qui affiche une hausse de 0,1 % en volume. Les recettes ont, en revanche, augmenté de 8 %. Pour la Côte-d'Ivoire, le plus gros acheteur, la hausse a été de 4 % en volume, pour un chiffre d'affaires en progression de 12 %.

« LE MONDE » ET « L'ÉQUIPE »

Le Monde est le principal quotidien exporté, suivi de *L'Equipe*, de *Paris-Turf* – qui a une très bonne diffusion en Belgique –, du *Figaro* et de *Libération*. Les cinq magazines les plus diffusés à l'étranger sont : *Paris-Match*, *Femme actuelle*, *Voici*, *Point de vue-Images du monde* et *France-Dimanche*. La presse d'actualité représente un tiers des exportations et la presse féminine près de 20 %.

L'année 1997 sera marquée par une réduction du fonds d'aide à l'expansion de la presse française. Les NMPP ne devraient toucher que 13 millions de francs, contre 22 millions en 1996 et 26 millions en 1995. Cette aide permet de faciliter l'acheminement des journaux en dehors des pays de l'Union européenne, de la Suisse et des DOM-TOM.

Alain Salles

Jean-Louis Servan-Schreiber rachète le mensuel « Psychologies »

« TOUT OU PRESQUE est psychologie. » C'est par cette formule que Jean-Louis Servan-Schreiber explique, dans l'éditorial du mensuel *Psychologies* à paraître fin février, les raisons qui l'ont poussé à acquérir ce magazine. Il évoque le *« potentiel d'avenir »* du journal, à une époque où *« ceux qui avaient cru savoir sont ramenés à l'humble nécessité d'essayer de comprendre »*. C'est son intérêt pour la psychologie et le comportement humain – des sujets que traite le mensuel depuis sa création en 1970 – qui a poussé Jean-Louis Servan-Schreiber à racheter, à titre personnel, la totalité du capital de la société Loft International qui édite le titre.

Psychologies était contrôlé depuis 1982 par Bernard et Agnès Loiseau, mais ceux-ci avaient décidé de mettre en vente leurs participations dans Loft en décembre dernier, après la révélation de leur appartenance à la secte Invitation à la vie (IVI). La participation de cette « communauté de prière » à une campagne nationale de prévention du suicide avait suscité une controverse (*Le Monde* du 13 décembre), et, par amalgame, un certain trouble avait été jeté sur l'image de la publication dirigée par Bernard Loiseau.

« PROJET ENTREPRENEURIAL »

Désormais, Jean-Louis Servan-Schreiber est l'unique propriétaire de ce mensuel dont la diffusion est de 93 000 exemplaires en moyenne. *« Les ventes ont progressé de 10 % en 1995 et de 13 % en 1996 »*, précise Arnaud de Saint-Simon, ancien copropriétaire minoritaire du titre et qui conserve la direction de la rédaction. Les recettes publicitaires de *Psychologies* n'excèdent pas 18 % d'un chiffre d'affaires estimé à 25 millions de francs. Le nouveau propriétaire compte apporter *« un projet entrepreneurial »* et faire porter *« l'investissement davantage sur le contenu du magazine que sur la promotion »*.

Pour Jean-Louis Servan-Schreiber, il s'agit d'un retour dans la presse française. Le cofondateur de *L'Expansion* en 1967, puis du mensuel *Lire*, est président du conseil de surveillance du groupe Expansion depuis sa prise de contrôle, en 1994, par CEP Communication, la filiale d'Havas, mais son activité professionnelle, depuis trois ans, était située au Maroc, où il possède et dirige l'hebdomadaire casablancais *La Vie économique*. Jean-Louis Servan-Schreiber se refuse à *« arriver avec des recettes toutes faites »*, mais il considère que le *« champ d'intérêt couvert par* Psychologies *ne peut qu'embellir »*.

J.-J. B.

Le chiffre d'affaires 1996 d'Havas Advertising progresse de 9,1 %

HAVAS ADVERTISING (groupe Havas), premier groupe publicitaire français, a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 29,1 milliards de francs en 1996, en progression de 9,1 % (+ 7,1 % à périmètre et à taux constants). La croissance est dynamisée par l'activité du groupe à l'étranger (+ 11 %) et par le gain de clients mondiaux (Intel, Philips). Havas Advertising, présidé par Alain de Pouzilhac, a réalisé 25 % de sa marge brute aux Etats-Unis, où il compte désormais trois agences après le rachat en mars 1996 de Dahlin Smith White, détentrice du budget Intel. Les comptes, qui devraient être arrêtés le 6 mars, prévoient un résultat net consolidé part du groupe légèrement supérieur à 190 millions de francs (+ 25 % par rapport à 1995) et l'endettement stable à environ 900 millions de francs.

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : le groupe américain Viacom, propriétaire de la chaîne musicale MTV,** a indiqué, mardi 18 février, avoir donné son accord de principe pour la vente de ses activités radiophoniques à Evergreen Medias. Le premier groupe de radios américain devrait verser 1,075 milliard de dollars (environ 6,02 milliards de francs) pour acquérir les dix stations de Viacom. L'opérateur de MTV devrait employer le montant de cette transaction à résorber son énorme dette, contractée lors du rachat des studios Paramount.

■ **CÂBLE : Cinestar 1 (TPS) est reprise,** depuis le 18 février, sur les réseaux câblés de la Lyonnaise Câble, à Paris et en région parisienne. Cinestar, diffusée sur le canal 27, accessible avec le Visiopass, remplace Multivision 3, programme de paiement à la séance. C'est le prélude à la reprise sur le câble de tous les programmes du bouquet numérique à partir de mars (*Le Monde* du 11 février).

■ **AB 1, AB Cartoons, Animaux et Rire, chaînes du bouquet AB Sat,** sont reprises sur le réseau Sud Câble Vision, soit 30 000 prises raccordables sur les communes de Beaucaire, Carpentras, Cavaillon et Châteaurenard. Animaux et Automobiles sont diffusées sur les sites de Médiaréseaux à Rosny-sous-Bois et à Marne-la-Vallée (60 000 prises). La chaîne Encyclopédia rejoint le service de base des réseaux câblés de Montreuil et Limoges (90 000 prises).

■ **SATELLITE : Bloomberg Information TV, chaîne américaine d'information en continu,** pourrait recevoir une licence pour être diffusée par satellite sur toute l'Allemagne, a annoncé, lundi 17 février, le conseil audiovisuel du Land de Hesse. Toutefois, avant d'être retransmise, la chaîne à dominante économique devra attendre l'accord de la commission d'enquête sur les concentrations et obtenir l'agrément des autres Länder. – *(AFP.)*

■ **INTERNET : *Ouest-France* propose désormais une synthèse hebdomadaire** de l'actualité bretonne sur Internet, destinée notamment aux Bretons expatriés. Au sommaire des premiers numéros : le refus du Conseil d'Etat de voir la France signer la Charte européenne des langues régionales, le remblaiement de la zone humide du Carnet par EDF, etc. L'adresse du site est : http://www.france-ouest.com. – *(Corresp.)*

■ **AUDIOVISUEL : Pascal Josèphe, ancien directeur adjoint de France 2 et France 3** de 1992 à 1994, sous la présidence d'Hervé Bourges, est de retour sur France 2 comme consultant. Pascal Josèphe a été chargé pendant un an d'une *« mission d'étude sur la gestion des programmes de France 2 »*. Aujourd'hui à la tête d'International Média Consultants associés (IMCA), l'ancien numéro deux du service public sera plus particulièrement *« chargé de la gestion des stocks »* de programmes.

Et les négriers ?... *par Alain Rollat*

LA CAUSE est entendue. Si Alain Juppé a regardé « *Le monde de Léa* », mardi soir, sur TF 1, il ne peut plus éprouver le moindre doute sur l'opportunité de joindre sa propre voix à celle des cinéastes qui ont pris l'initiative d'appeler leurs concitoyens « *à désobéir pour ne pas se soumettre à des lois inhumaines* ». Le premier ministre devrait même défiler en tête du cortège prévu le samedi 22 février à Paris. Si le chef du gouvernement ne montait pas en première ligne pour manifester sa solidarité avec Jacqueline Deltombe, cette jeune femme du Nord jugée « coupable » d'avoir hébergé un ami zaïrois, cela signifierait que la République accepte sans broncher que l'infamie s'ajoute à l'injustice.

Car Jacqueline Deltombe vient de subir une condamnation « annexe » : elle a été licenciée par son employeur, coupable sans doute de générosité militante. C'était la première fois, à notre connaissance, que la télévision nationale mettait un visage sur cette cause devenue emblématique. Elle aurait dû le faire plus tôt, la prise de conscience collective en aurait été accélérée. Quelqu'un qui parle si peu de soi et si bien des autres a forcément raison.

Cela vaut aussi pour Pascal Verrier, ce professeur de philosophie qui héberge à ses risques et périls Ababacar Diop, le porte-parole des sans- papiers. Il ne paie pas de mine, ce bonhomme, avec ses petites lunettes et son front dégarni, mais sa verve est si puissante que lorsqu'il déclame l'honneur et la dignité de la France, on dirait du Jaurès. Si M. Juppé confiait à cet inconnu le soin de s'exprimer à sa place, il ferait l'unanimité à l'Assemblée nationale.

Tout cela pour dire qu'il suffit que la télévision prenne la peine de se tourner vers les gens qui ont vraiment des choses à dire pour que leur seule présence sur un plateau comble des fossés qu'on croit infranchissables. Surtout si elle montre en parallèle, comme l'a fait « Le monde de Léa », ce qui se pratique déjà sous le Front national, par exemple à Toulon où certains citoyens sont interdits de commerce au « marché provençal » pour cause de racines africaines...

Qu'est-ce qui séparait vraiment, en fin d'émission, sous le regard exigeant de ces « résistants de base », des hommes et des femmes aussi différents que l'ancien ministre socialiste Martine Aubry, l'ancien ministre communiste Jack Ralite, le député RPR Renaud Muselier, le député UDF Pierre Cardo ? Moins qu'une certaine idée de l'hospitalité, c'était surtout la question de savoir comment combattre les nouveaux négriers que dénonçait récemment La Cinquième, dans une remarquable série commentée par Jacqueline Costa-Lascoux, directeur de recherche au CNRS. Ces mafias qui contrôlent tout à la fois les trafics d'armes, de drogue, de prostitution, de main-d'œuvre. En se marrant, dans l'ombre, au spectacle des querelles intestines que le développement tentaculaire de leurs filières provoque dans nos démocraties. Et si on en parlait enfin sérieusement ?

Que sera la famille de demain ?

La soirée mensuelle « De quoi j'me mêle » d'Arte s'interroge sur l'évolution de la cellule familiale et montre des exemples qui bousculent les schémas établis



ALEX a quatre ans. Le regard espiègle, il témoigne sans retenue son affection à ses parents. « *Je vous aime toutes les deux, mes mamans* », lance-t-il, pelotonné entre les deux femmes qui l'élèvent. Californien, Alex est l'enfant d'un couple homosexuel. Plus précisément de deux couples homosexuels. Il a en effet deux mamans, Paula et Cory, deux papas, Tony et Arvey, et deux maisons, celle de ses mamans où il habite en début de semaine, celle de ses papas où il vit le reste du temps. Paula l'a porté et mis au monde, Tony a contribué à sa conception grâce à un don de sperme. « *Il a des expressions de nous quatre* », s'émerveille Paula, sa mère biologique.

A quoi ressemblera la famille de demain ? Pour la soirée thématique mensuelle « De quoi j'me mêle » consacrée à l'évolution de la structure familiale sous le titre *La famille est morte, vive la famille !*, Nathalie Borgers et Leslie Gladsjo-Asako se sont rendues dans un Etat américain à la législation libérale, la Californie, pour y chercher des réponses novatrices. Le document qu'elles ont rapporté, *Une enfance gay*, montre un type peu banal de cellule familiale qui pourrait, si la loi évolue, se développer.

A San Francisco, où près d'un millier de couples homosexuels ont fondé une famille, elles ont rencontré Alex et ses quatre parents, mais aussi Zachary, neuf ans, et ses deux pères, Bill et Tim. Ensemble depuis longtemps, les deux hommes souhaitaient élever un enfant. Un couple d'amis étudiants leur a proposé d'adopter leur bébé à naître. Zachary est venu au monde quelques mois plus tard. « *Dès qu'on l'a pris dans nos bras, on a eu le coup de foudre. Immédiatement, un lien s'est tissé entre nous* », se souviennent les deux hommes. On découvre aussi Maya, quinze ans, née de l'amour entre deux femmes, grâce à une insémination artificielle. « *On ne savait pas du tout vers quoi l'on s'embarquait* », confie Alice, celle des deux mères qui a accouché de l'enfant.

Comment les enfants de ces couples inédits vivent-ils cette situation ? Dans un foyer unisexe, arrivent-ils à « *structurer leur personnalité* », comme disent les psychologues ? Zachary ne s'exprime pas sur cette question. Pour Alex, le problème ne se pose pas encore. « *Il y a ma maman, mon papa, mon autre maman, mon autre papa, ils sont tous super* », explique-t-il à son copain de bac à sable. Maya, elle, se félicite d'habiter un quartier où vivent d'autres familles comme la sienne, mais trouve parfois pesant le phénomène de curiosité que suscitent ses « *mères lesbiennes* ».

Les réalisatrices ont aussi rencontré des jeunes adultes qui ont été élevés par des couples homosexuels. Les filles et les garçons interrogés reconnaissent qu'ils ont du mal à définir leur sexualité. Certains se sont découverts homosexuels à l'adolescence, d'autres penchent pour le sexe opposé. Un garçon hésite, puis lance en riant : « *Je suis érotiquement hétéro, et culturellement gay.* »

Nathalie Borgers et Leslie Gladsjo-Asako ont construit leur film de manière impressionniste, sans commentaire de spécialiste, en s'appuyant uniquement sur des témoignages – très forts – qui surprennent. Des psychologues, sociologues, élus et responsables d'associations auront la parole lors du débat animé par Daniel Leconte, où seront évoquées les multiples questions que soulèvent de tels bouleversements de la cellule traditionnelle. (Eric Dubreuil, de l'Association des parents et futurs parents gays, sera sur le plateau.)

Le document programmé en début de soirée s'intéresse, lui, à l'autre bout de la chaîne de la vie. *A nos chers enfants* donne la parole à ceux qui s'estiment souvent les oubliés de la cellule familiale actuelle, les personnes âgées. Témoins de l'évolution des liens familiaux, les grands-parents qu'a rencontrés Sylvaine Schmitt disent leur solitude et leur détresse.

Sylvie Kerviel

★ **Thema « De quoi j'me mêle » :** ***La famille est morte, vive la famille !, Arte, jeudi 20 février à 20 h 45.***

MERCREDI 19 FÉVRIER

TF 1

20.45

USHUAÏA PRÉSENTE OPÉRATION OKAVANGO
Magazine. Madagascar, les rescapés du Gondwana (100 min). 163835
Découverte de la flore et de la faune de Madagascar.

22.25

COLUMBO
Accident. Série d'Edouard Abrams, avec Peter Falk, James Gregory (85 min). 6019884

23.50 Walker Texas Ranger. Série. La grande peur d'Alex O.
0.40 et 1.20, 2.20, 4.00 TF 1 nuit.
0.50 et 1.30, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire.

2.30 L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau. Documentaire. Du grand large aux grands lacs (rediff.). 4.10 Cités à la dérive. Série. [3/8] (rediff.). 5.05 Musique. Concert (5 min).

France 2

20.50

LE CENSEUR DU LYCÉE D'ÉPINAL
Téléfilm de Marc Rivière, avec Jean-François Balmer (100 min). 236816
La vie terne d'un censeur de lycée reprend des couleurs lorsqu'il retrouve un ami d'enfance.

22.30

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Greffes d'organes : pourquoi manque-t-on de donneurs ? (110 min). 9332971

0.20 Journal, Bourse, Météo.
0.35 Le Cercle de minuit. Magazine. Quatre jours pour l'an 2000 : Rushdie, un symbole de la liberté *bâillonnée*. Invité : Salman Rushdie (70 min). 5320556

1.50 Le Jour du Seigneur. 2.45 Source de vie (rediff.). 3.15 Rapport du Loto. 3.20 24 heures d'info. 3.30 Météo. 4.35 Outremers. Documentaire (rediff., 70 min).

France 3

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine. Neuilly, 13 mai 1993 : prise d'otages à la maternelle. Que sont-ils devenus ? Invités : Laurence Dreyfus, Catherine Ferracci, Pascal Delannoy et des parents d'enfants de la maternelle Charcot. (110 min). 601906

22.40 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Stéphane Gatti. Armand Gatti (50 min). 9527722

0.05 Cap'tain Café. Magazine présenté par Jean-Louis Foulquier. Invités : Jean Guidoni, Fonky Family, Jak Farinas, Véronique Rivière, Uptown (50 min). 7912198
1.00 Capitaine Furillo. Série.

1.45 Musique graffiti. Magazine. *Polonaise N° 1, opus 26* de Frédéric Chopin ; *Les Collines d'Anacapri* de Claude Debussy ; *Sonate en mi bémol majeur* de Domenico Scarlatti. François Killian, piano (20 min).

Arte

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LUMUMBA, LA MORT DU PROPHÈTE
Documentaire de R. Peck (1991, 60 min). 7769884
1960, Patrice Lumumba devient président du Congo indépendant. 1961, il est exécuté au Katanga. Pour évoquer ce parcours fulgurant, Raoul Peck confronte les souvenirs, les témoins, la presse, les archives...

21.45

MUSICA
21.46 Musiques de films : Zhao Jiping. Documentaire d'Allan Miller (1996, 65 min). 9948838
22.50 Apprendre l'opéra à Pékin. Documentaire de Gerald Fox (1994, 30 min). 1763074 *Visite guidée.*
23.20 ▶ Profil : *Cinéma, de notre temps.* Akerman, autoportrait. Documentaire de Chantal Akerman (1996, 70 min). 6747906
0.30 La lucarne : D'Est. Film documentaire de Chantal Akerman (1993, 110 min). 8686339
2.20 La Panthère rose (rediff., 10 min).

M 6

20.45

AVENTURES CARAÏBES
Téléfilm de Paolo Barzman, avec Vanessa Demouy. *Lune de miel [1/4]* (105 min). 805109
Mariés depuis une semaine, Linda et Lucas filent le parfait amour sur une plage des Caraïbes.

22.30

58 HEURES D'ANGOISSE
Téléfilm de Mel Damski (100 min). 7296780
Une fillette de dix-huit mois, profitant d'un moment d'inattention de sa mère tombe dans un puits désaffecté.

0.10 Secrets de femmes. Magazine ◻. Prête à tout (35 min). 7622198
0.45 Rock express. Interview de Noir Désir (30 min). 3742136

1.15 Best of pop rock. 3.00 Turbo (rediff.). 3.25 Oh les girls !(rediff.). 4.20 E = M 6 (rediff.). 4.45 Fréquenstar. William Sheller. 5.35 *Coulisses.* Patricia Kaas (25 min).

Canal +

21.00

POURVU QUE ÇA DURE
Film de Michel Thibaud, avec Gérard Darmon (1996, 85 min). 5610384
Un motard de la police retrouve sa femme au bras d'un politicien véreux.

22.25 Flash d'information.

22.35

PAR-DELÀ LES NUAGES ■ ■
Film de Michelangelo Antonioni, avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart (1995, v.o., 104 min). 7016890
Pendant un voyage en avion et au cours de repérages, un cinéaste rêve aux histoires qu'il voudrait filmer. Un film inspiré où passe un hymne à la femme, au désir amoureux, à la vie...

0.20 The Killer ■ Film de John Woo (1989, 110 min). 3835440 *Un tueur à gages qui remplit un ultime contrat aveugle accidentellement une jeune chanteuse.*

Radio

France-Culture

20.30 Tire ta langue. Le nourrisson : *du vagissement au balbutiement.*
21.32 Correspondances.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. La solitude. La solitude choisie.
22.40 Nuits magnétiques. Liège, une cité ardente.

0.05 Du jour au lendemain. James Sacré, et Jean-Jacques Viton. 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Journée du 12 avril 1945. Jaime Plana et son orchestre. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. *Présences 97.* En direct de la salle Olivier-Messiaen à Radio-France, le Quatuor Saint-Lawrence. Michael Collins, clarinette. Œuvres de *Hersant : Elégie pour quatuor à cordes* (première française). Prin : Quatuor à cordes (La Barque). Golijov : Yiddishbbuk (première française).
22.30 Musique pluriel. Présences 97. Œuvre de Berio.
23.07 Musicales comédies. Stanley Donen et Gene Kelly.

0.00 Jazz vivant. Jazz classique et traditionnel par le sextette de Fabrice Eulry. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 *Les Soirées* de Radio-Classique. Il Sant' Alessio, drame musical de Landi. Dirigé par William Christie.

22.50 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). Don Quichotte chez la Duchesse, ballet comique en trois actes de Boismortier. 0.00 *Les Nuits* de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invitée : Marthe Keller. Espagne : loi des eaux ; France : billes en tête ; *Indonésie : les casseurs de pierre* (France 3 du 14/02/97).
21.00 Droit de cité. Au foot, citoyens (RTBF du 5/02/97).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Pulsations. La migraine (RTBF du 14/01/97).
23.35 Bons Baisers d'Amérique.

Planète

20.35 Lumière.
21.30 Fascisme, le retour.
22.25 Jesulin de Ubrique.
23.25 Festin à Jérusalem.
0.20 Les Ailes de France. Le Mirage III (50 min).

Animaux

21.00 Monde sauvage. *De l'Alaska aux Aléoutiennes.*
21.30 Le Vagabond. Lancer frapper.
22.00 Okavango : les trésors du Kalahari.
23.00 Faune ibérique. Le sanglier d'Europe.
23.30 Portés par le vent.
0.00 Monde sauvage. Les plus belles espèces.
0.30 La Vie des zoos.

Paris Première

20.00 et 23.45 20 h Paris Première. Invitée : Anne Roumanoff.
21.00 Paris mode.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 Le Grand Petit Chemin de Mireille. Hommage à la créatrice du Petit *Conservatoire (50 min).*
23.15 Marcel Marceau.

France Supervision

20.25 Basket. En direct. Eurolique : Asvel - Séville (100 min). 34936616
22.05 La Légende des sciences. Découvrir.
22.55 La Dernière Science. Science et frontières.
23.50 Le Maghreb en fête.

Ciné Cinéfil

20.30 Un hommage à Julien Duvivier. Invités : Patrice Leconte, Jean-Charles Tacchella, Christophe Ganz, Hubert Niogret.
20.40 Pépé le Moko ■ ■ ■ Film de Julien Duvivier (1936, N., 105 min). 9492180
22.25 Le Travail d'un cinéaste. *Julien Duvivier (80 min).*
23.45 Boulevard ■ Film de Julien Duvivier (1960, N., 95 min). 49936708

Ciné Cinémas

20.30 Quoi de neuf, Bob ? Film de Frank Oz (1991, 95 min). 5320616
22.05 Le Guépard ■ ■ ■ Film de Luchino Visconti (1962, v.o., 185 min). 11794180
1.10 Ciné-cinécourts. *Invité : Pierre Etaix.*

Série Club

20.40 Le Club.
20.45 Flash. Le charlatan.
21.35 et 1.30 Le Gerfaut.
22.30 Zéro un Londres. Témoin à charge.
23.00 Les Champions. *La bombe.*
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Le mort vivant.
0.40 Alias le Baron. Cheval et casaque rouge.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : The Next Generation. *Le long adieu.*
21.15 Vélo.
21.45 Mister Gun. *Le retour d'Humphrey.*
22.15 Chronique de mon canapé.
22.20 Seinfeld. Gare aux consignes.
22.45 Friends. *Celui qui faisait le lien.*
23.10 Absolutely Fabulous. Le caisson.

Festival

19.35 Une journée au Luxembourg. *Téléfilm de Jean Baronnet,* avec François Boucier (55 min). 56340529
20.30 Puissance 4. Vieux gamins. *Téléfilm de Paul Planchon,* avec Martine Logier (85 min). 52260093
21.55 Les Racines du mal. Téléfilm de Stuart Orme, avec *Cherie Lunghi, Derrick* O'Connor (95 min). 57712838
23.30 Sueurs froides. A farceur, *farceur et demi (30 min).*

Téva

20.55 Nuits secrètes 2. Téléfilm de Billy Hale, avec Arielle Dombasle [1/2] (95 min). 508985187
22.30 Murphy Brown. Un douloureux stage d'accouchement sans douleur.
23.00 Elles s'appellent *toutes Sarajevo (30 min).*

Voyage

20.00 Suivez le guide. Yadav, le dernier refuge ; *La maîtrise du vide ;* Le musée de l'éventail.
22.05 Carnet de route. Hawaii.
22.35 L'Heure de partir. Le Nord.
23.35 Suivez le guide (115 min).

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Tournoi d'Anvers (3e jour, 165 min). 5913068
17.45 Basket-ball. En direct. Eurolique (2e tour préliminaire) : Panathinaïkos-Pau-Orthez.
20.00 Tennis. En direct. Tournoi d'Anvers (3e jour) (120 min). 797155
22.00 Motors.
23.00 Tennis. Tournoi de Hanovre (3e jour) (150 min).

Muzzik

20.15 L'Instantané de la dance.
20.30 Le Journal.
21.00 Soirée 1er anniversaire de Muzzik : Deuzèdika n° 2.
23.05 L'Invité. Liz Mc Comb.
0.00 Felicity Lott en concert (65 min). 6798681
1.05 Magma. Concert à l'auditorium des Halles 1996 (110 min). 4723372

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15, 0.15 Perspective. 20.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Label Europe. 21.40 et 22.50, 1.20 International. 21.45 Odeon. 21.50 et 0.50 Visa. 23.15 et 0.10 Analysis. 23.20 Labnews. 0.20 Perspective (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. *19.56 et 21.56, 1.12* Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 *Le Journal du monde.* 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'Invité de l'économie 23.40 Sports. 0.12 Santé. 0.15 Le Débat (15 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

L'appel à la désobéissance vu par les journaux européens

Le « Corriere della Sera », la « Frankfurter Allgemeine Zeitung », « The Independent », les quotidiens étrangers réagissent à la « révolte des artistes » français. « El Pais » compare même ce mouvement au « J'accuse » d'Emile Zola

LE QUOTIDIEN espagnol *El Pais* s'efforce de situer dans son contexte historique ce qu'il appelle *« la révolte des artistes »* français contre le projet de loi sur l'immigration présenté par le ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré. *« Depuis qu'Emile Zola a lancé, en 1898, dans l'*Aurore*, son célèbre « J'accuse » pour défendre le capitaine Dreyfus et combattre l'antisémitisme, les intellectuels français ont conservé leur capacité à intervenir dans les affaires publiques à partir de la sphère qui leur est particulière : c'est-à-dire en s'érigeant en conscience morale chaque fois que le pouvoir politique met en danger les libertés ».* *El Pais* rappelle que la plupart des pays européens, comme la France, font déjà obligation à leurs citoyens de se porter responsables des étrangers qu'ils accueillent sous leur toit. Le fait de devoir, en outre, selon le texte proposé, déclarer aux autorités le départ de l'étranger en question est-il si grave ? *« Peut-être, mais davantage pour des raisons psychologiques que légales »*, estime *El Pais*. Le quotidien espagnol explique que ces documents finiront par former un fichier des étrangers, rappelant le sinistre fichier juif de l'époque de Vichy. La discussion de ce projet de loi intervient d'autre part dans un climat politique marqué par les progrès du Front national, et la victoire de ce dernier à l'élection municipale de Vitrolles. *« Le débat met en lumière une xénophobie très répandue, y compris au conseil des ministres. Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration, ne se gène pas pour*


CORRIERE DELLA SERA

lier directement immigration et délinquance », affirme *El Pais*. Le taux d'immigration, légale et clandestine, est plus ou moins constant en France depuis vingt ans. C'est le mécanisme d'intégration qui fait désormais défaut, constate le quotidien espagnol. Les journaux britanniques insistent sur la notoriété des acteurs qui appellent à désobéir à la future loi sur l'immigration au cas où celle-ci serait adoptée. *The Independent* publie une photo de Catherine Deneuve avec cette légende *« prête à aller en prison à propos de la nouvelle loi »* mais note, non sans ironie, qu'aucune peine de prison n'est prévue pour ceux qui ne l'observeraient pas. Le quotidien britannique remarque également que la plupart des dispositions contestées ont force de loi depuis quinze ans et ont été mises en place par un gouvernement socialiste en 1982. Mais, tout comme *El Pais*, *The Independent* considère que cette mobilisation des intellectuels est due en fait à la montée en puissance du Front national, et au sentiment qu'il est temps d'enrayer cette progression.

Plusieurs journaux européens se font l'écho des réserves exprimées par certains intellectuels français à l'égard du mouvement de protestation. Le *Corriere della Sera* donne ainsi la parole au philosophe Alain Finkielkraut qui est hostile au projet de loi, mais estime qu'il ne faut pas se tromper de débat et oublier les victimes économiques sans cesse plus nombreuses de la mondialisation pour ne se soucier que d'afficher un *« antiracisme ultra-élitiste »*. Le quotidien allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung* conteste de son côté le bien-fondé d'un appel à ne pas respecter la loi, estimant que *« le combat contre l'extrême droite ne peut être gagné en refusant l'obéissance à l'Etat »*.

Dominique Dhombres

DANS LA PRESSE

RTL
Michèle Cotta

■ Une guerre sourde, un conflit acharné opposent depuis plusieurs semaines, le ministre de l'agriculture et celui de la santé. Le premier, freinant des quatre fers, devant la mise en place d'un système qui pourrait, si peu que ce soit, échapper à ses services ; le second faisant valoir ses droits, somme toute assez naturels, à s'occuper de la santé publique, celle des 60 millions de consommateurs français. On pourrait sourire de ces querelles de boutiques et ironiser sur ces ministres qui font tellement corps avec leurs administrations qu'ils se laissent diriger par elles. On pourrait sourire, si l'Europe entière n'avait pas connu l'année dernière une drame alimentaire qui n'est d'ailleurs toujours pas complètement maîtrisé.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ On raillait le silence des intellectuels. Il faut être particulièrement dur d'oreille pour continuer à défendre cette thèse. Les intellectuels avaient pris parti en 1995, ils avaient pris parti – avec quelle virulence – à propos de la Bosnie, ils sont entrés en lice sur le champ de Châteauvallon et les voilà mobilisés, pas tous du même côté, cela va de soi, à propos de l'immigration clandestine. On remarque d'ailleurs que les artistes font désormais meilleur ménage avec la gauche que les intellectuels. Quant au fossé entre les élites et les masses populaires dont le spectre a été agité dès que les adversaires de l'article 1 du projet de loi Debré se sont manifestés, il n'apparait en l'occurrence guère profond chez les jeunes.

LE FIGARO
Georges Suffert

■ Alain Juppé va sans doute sortir de cette tempête sans trop de difficultés. Il va, bien sûr, laisser le Parlement débattre du projet de loi. Tout le monde s'accordera sur la nécessité de lutter sans faiblesse contre l'immigration clandestine. Curieusement, d'ailleurs, nos pétitionnaires se gardent de contester cette exigence. On débattra sur le meilleur moyen de s'assurer que le touriste est bien retourné chez lui. La loi, amendée ou non, sera votée. Les socialistes, qui, en cette affaire, sont d'une extrême prudence, en appelleront au Conseil constitutionnel. Ce sera le début de l'été. Les insoumis virtuels s'apprêteront à émigrer au soleil. Politiquement, leur colère n'aura abouti nulle part. Elle n'aura ni renforcé le Front national ni affaibli la majorité. Du vent dans les sassafras.

LA CHAÎNE INFO

■ Cette crise a fait deux blessés politiques : un blessé grave, Jean-Louis Debré, un blessé léger, Lionel Jospin. Alors qu'il a fait un parcours sans faute depuis l'élection présidentielle, le premier secrétaire du Parti socialiste paraît avoir été sans cesse en porte-à-faux sur ce dossier. Plus gravement atteint est Jean-Louis Debré. Le ministre de l'intérieur se sent investi d'une mission politique : d'ici aux législatives, marquer des points sur le terrain de la sécurité et de la lutte contre l'immigration clandestine. Il s'est donc beaucoup investi dans un projet de loi qui, au départ, ne suscitait pas l'enthousiasme d'Alain Juppé. Se sentant lâché, il s'en est fallu de peu, la semaine passée, qu'il ne démissionne. En fidèle grognard de Jacques Chirac, il tait aujourd'hui son amertume. Mais c'est un cuisant désaveu qu'il vient de subir et qui laisse douter de son maintien lors du prochain remaniement.

EN VUE

■ L'éditeur des *Index des pédophiles et criminels sexuels* en Australie et en Nouvelle-Zélande, **Alister Taylor**, veut publier un annuaire comparable en Grande-Bretagne. La version anglaise livrerait, comme les précédentes, des listes de pédophiles avec leur âge, la mention de leurs crimes, de leurs condamnations, et le nom de leurs victimes. La parution de cet annuaire devra bien sûr être approuvée par **Michael Howard**, ministre de l'intérieur, qui est aussi auteur d'un projet de loi en faveur d'un fichier des violeurs d'enfants.

■ *Hollywood Confidential*, qui vient de paraître, rapporte, parmi des monceaux de ragots et de misérables secrets, ce jugement de **Sylvester Stallone** sur **Flaubert** : *« Je ne comprends pas comment on peut passer dix-huit ans à écrire un livre ! C'est ce qu'a mis ce type qui a écrit* Madame Bovary. »

■ Le président de l'Equateur, **Abdala Bucaram**, destitué pour *« incompétence mentale »*, a prédit qu'il reprendrait bientôt le pouvoir à Quito. *« Je pense que je serai une nouvelle fois à la présidence ce mois-ci ou le mois prochain »*, a récemment déclaré l'ancien président, au sortir d'un déjeuner avec **Carlos Menem** à Buenos Aires. *« Mais je ne suis pas Superman et je ne peux pas réaliser ces choses du jour au lendemain »*, a-t-il ajouté.

■ L'actrice du film de **Milos Forman** *Larry Flynt* a obtenu le rôle grâce à **Vaclav Havel**. Le président de la République tchèque, à qui le réalisateur avait montré des extraits, a su convaincre son ami de choisir **Courtney Love**, malgré son manque d'expérience.

JEUDI 20 FÉVRIER

TF 1

16.15 L'Homme qui tombe à pic. Série. Charlie.
17.10 Melrose place. Feuilleton. Le persécuteur.
18.00 K 2000. Série. [1/2] Le retour de Goliath.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'Image du jour, Tiercé.

20.45

LES BŒUF-CAROTTES
Emotions fortes. Série de Pierre Lary, avec Jean Rochefort (100 min). 579865
Deux inspecteurs de l'IGS enquêtent sur l'arrestation « musclée » d'un jeune délinquant...

22.25

FAMILLE, JE VOUS AIME
Magazine présenté par Isabelle Quenin. Reportages : une petite sœur pas comme les autres ; Thierry Redler, la tendresse retrouvée ; Paul Belmondo rend hommage à son grand-père... (100 min). 7065020
0.05 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.30 et 1.10, 2.10, 3.10, 4.10 TF 1 nuit.
0.40 et 1.20, 2.20, 5.15 Histoires naturelles. Documentaire.
3.20 Cités à la dérive. Série. [4/8] (rediff.). 4.20 La Pirogue. Documentaire. 5.10 Musique. Concert (5 min).

France 2

16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air.
17.55 Kirk. Série. L'amour à la maternelle.
18.20 Madison. Série.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.55 Studio Gabriel. Invité : Frédéric Mitterrand.
20.00 Journal, A Cheval, Météo, Point route.

20.55

▶ ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. Le Pen dans le texte ; Rockie ou la double vie de Véronique ; P. S. : la musique qui rend sourd (125 min). 7400885
23.00 Expression directe. Magazine. CGC.

23.10

TARATATA
Divertissement présenté par Alexandra Kazan. Invités : Khaled (*Aïcha* et *Ouelli et Dareli*), Jimmy Cliff (*Higher and Higher*), Jimmy Oihid (*One 2 free*) (70 min). 5826020
0.20 Journal, Bourse, Météo.
0.45 Le Cercle de minuit. Quatre jours pour l'an 2000 : Le retour aux valeurs : la nécessité d'avoir des repères, de comprendre, le retour à la philosophie. (60 min). 7254334
2.25 Ingres. Documentaire. 3.15 Urti. Stavisky. 3.30 24 heures d'info. 3.40 Météo. 4.45 La Compète. 5.10 Chip et Charly (30 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Wagon à vaches*, de Georges Hyvernaud.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

SILVERADO ■ ■
Film de Lawrence Kasdan, avec Kevin Kline, Scott Glenn (1985, 135 min). 86294933
Les aventures de quatre hommes de l'Ouest qui rendent la justice contre un clan de voleurs de terres sans foi ni loi.
23.05 Journal, Météo.

23.35

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine littéraire présenté par Jean-Michel Mariou. Les ateliers d'écriture en prison ; Entretien : rencontre avec Eric Holder (*Mademoiselle Chambon*) ; Sépia : rétrospective de quarante ans d'émissions littéraires à la télévision (55 min). 264136
0.30 Saga-Cités. Magazine (rediff.).
0.55 Espace francophone.
1.30 Capitaine Furillo. Série. 2.15 Musique graffiti. Magazine. *Symphonie nº 7 en ré mineur opus 70 (1er mouvement)* par l'Orchestre Symphonique de Prague, dir. Jiri Belohlavek (20 min).

La Cinquième

16.00 Teva (rediff.). 17.00 Jeunesse. Celluto ; 17.25 Alf. 17.55 Jeunes marins reporters. 18.25 Le Monde des animaux. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 La Panthère rose. Dessins animés.
19.30 7 1/2. L'Allemagne ne va plus au charbon.
20.00 Palettes : Tiziano Vecellio, dit Le Titien. Le Concert champêtre (30 min). 2594
20.30 8 1/2 Journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : LA FAMILLE EST MORTE, VIVE LA FAMILLE !
De quoi j'me mêle !
● Lire page 36.
20.45 A nos chers enfants. Documentaire (1997, 45 min). 809778 *Dans une résidence pour personnes âgées, quatre exemples de structures familiales françaises.*
21.30 Débat. [1/2]. Invités : Franz Schultheis, Willy Pasini, René Samuel Sirat, Christine Bruneau, Renate Gossard, Mme Fischer-Köhler, Dominique Fonlupt, Aline Pailler, Rudolpf Ehrman-Traut.
22.10 Une enfance gay. Documentaire de Nathalie Borgers et Leslie Gladsjo-Asako (50 min). 4732136 *Portraits de jeunes Américains élevés par des couples homosexuels.*
23.00 Débat. [2/2].
23.45 Alice Guy-Blaché ■ ■ Film de Katia Raganelli, avec Eva Mattes, Angela Huber (1996, v.o., 105 min). 2687198 *Biographie filmée de la première femme réalisatrice qui tourna plus de six cents films entre 1896 et 1920. Cet hommage de Katia Raganelli est « illustré » par trois films courts d'Alice Guy-Blaché.*
1.30 Biochimie du coup de foudre. Documentaire (rediff., 65 min). 4462063

M 6

17.15 et 2.05 Faites comme chez vous. Magazine.
18.05 Central Park West. Série. L'attaque.
19.00 Loïs et Clark. Série. L'éclipse.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série. La finale.
20.35 Passé simple. Magazine. 1964 : la Beatlemania.

20.45

DE LA PART DES COPAINS ■
Film O de Terence Young, avec Charles Bronson (1970, 105 min). 211339
La femme et la fille d'un Américain, ancien mauvais garçon, sont prises en otage par des truands.

22.30

ROBE DE SANG
Téléfilm Δ de Tobe Hooper, avec Madchen Amick (100 min). 6544092
Une jeune étudiante se confectionne une robe de soirée dans une cape rouge qu'arboraient les prêtres aztèques lors des sacrifices rituels. Par le réalisateur de Massacre à la tronçonneuse.
0.10 Concert privé. Rita Mitsouko. (rediff., 75 min). 4058266
1.25 Best of trash. Une sélection de clips trash, noisy, metal, core, indus... 2.50 E = M 6. Magazine (rediff.). 3.15 Jazz 6. Magazine. 4.25 Hot forme. Magazine (rediff.). 4.50 Barbra Streisand. Documentaire. 5.40 Culture pub. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

15.35 Par-delà les nuages ■ ■ Film de M. Antonioni (1995, 110 min). 9704049
17.25 Le Journal du cinéma.
17.50 Carland Cross.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Jean-Marie Pelt, Cléo (la présentatrice virtuelle de Cyberflash).
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

SWIMMING WITH SHARKS ■ ■
Film de George Huang, avec Kevin Spacey, Frank Whaley (1995, 90 min). 892339
Une œuvre étonnante.
22.05 Flash d'information.

22.15

RANGOON ■
Film de John Boorman, avec Patricia Arquette (1994, v.o., 95 min). 571223
Le style flamboyant de Boorman, qui n'a pas vraiment la tête politique, reste au service d'aventures dramatiques.
23.50 Ça tourne à Manhattan ■ ■ Film de Tom Dicillo (1995, v.o., 89 min). 5984440
1.20 Fausse piste. Téléfilm de Jim McBride, avec Rosanna Arquette (rediff., 105 min). 30732860

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. La baguette.
21.32 France Culture au Théâtre du Rond-Point. Les poétiques. Bernard Noël (Le Passant de l'Athos).
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Claude Roy, (Poèmes à pas de loup), (Chemins croisés 1994-1996). 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du 12 avril 1945, Jaime Plana et son orchestre. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Les organistes parisiens. Concert donné le 24 novembre 1996, salle Olivier-Messiaen à Radio-France.
22.30 Musique pluriel. Présences 97. Œuvre de Berio.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Wagner, Mahler, Bizet, Liszt, Schumann.
0.00 Tapage nocturne. Présences 97. Extrait du concert donné le 13 février, salle Olivier-Messiaen, le Quintette Just' à 5, dir. Patrice Caratini. Œuvres d'Alvim, Levaillant, Caratini. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. L'univers de Rachmaninov. Symphonie nº 1 op.13, de Rachmaninov par l'Orchestre de Philadelphie. 3 Mazurkas de Chopin. Saint François de Paule marchand sur les flots de Liszt, par l'Orchestre philarmonique de Rotterdam. Œuvres de Rachmaninov, Ravel.
22.40 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). Œuvres de Rachmaninov, Tchaïkovski, Scriabine. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Cent Francs l'amour ■ Film de Jacques Richard (1985, 100 min). 44149020
21.40 30 millions d'amis.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 La Marche du siècle. Hormones de croissance : pourquoi 50 victimes en France ? (France 3 du 12/02/97)

Planète

19.35 Hamsa, la rage au ventre.
20.35 Vidéo vautours.
21.30 Chroniques algériennes.
22.30 Sida, paroles de familles.
0.15 Scout toujours.
1.10 Tony Joe White, l'homme du Sud.

Animaux

21.00 Monde sauvage. Un long nez.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 In the Wild.
23.00 Vie sauvage. Le coq de bruyère.
0.00 Monde sauvage. Les rapaces de l'Idaho.
0.30 Le Vagabond. Le chien fantôme.
1.00 Triangle du corail (60 min).

Paris Première

20.00 et 0.25 20 h Paris Première. Invité : Serge Moati.
21.00 Le Criminel (The Stranger) ■ ■ Film d'Orson Welles (1946, N., v.o., 95 min). 28299049
22.35 et 1.45 Le J.T.S.
23.05 Concert à la basilique de Reims. Par l'orchestre symphonique Léon Barzin, dir. Jean-Marie Puissant. Enregistré en la basilique de Reims (80 min). 18925594

France Supervision

20.30 La Légende des sciences. Découvrir.
21.20 La Dernière Science. Science et frontières (55 min). 54816440
22.15 Passion ■ ■ Film de Jean-Luc Godard (1982, 85 min). 88843136
23.40 Don Sergio... l'homme qui a réinventé l'automobile.

Ciné Cinéfil

20.30 Sérénade aux nuages ■ Film d'André Cayatte (1945, N., 90 min). 6540778
22.00 La Ragazza ■ ■ ■ Film de Luigi Comencini (1963, N., v.o., 110 min). 5239310

Ciné Cinémas

20.30 Vera Cruz ■ ■ Film de Robert Aldrich (1953, 90 min). 6542136
22.00 Fellini-Roma ■ ■ ■ Film de Federico Fellini (1971, v.o., 120 min). 1594372
0.00 Mina Tannenbaum ■ Film de Martine Dugowson (1993, 125 min). 16518228

Série Club

20.40 Le Club.
20.45 Ellery Queen. A plume et à sang. Meurtre au réveillon.
21.35 et 1.40 Le Gerfaut.
22.30 Zéro un Londres. Le passager clandestin.
23.00 Flash. Le charlatan.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Le tigre caché.
0.40 Un ours pas comme les autres. La musique adoucit les ours.

Canal Jimmy

20.35 Antoine et Sébastien ■ Film de Jean-Marie Périer (1973, 95 min). 55443223
22.10 Do the Right Thing ■ ■ Film de Spike Lee (1989, v.o., 115 min). 36589136
0.05 Souvenir. Top à Sacha Distel (1974).
1.15 On the Air.
1.40 The New Statesman. Heil et merci bien (25 min).

Festival

20.15 Cambriole. Court métrage de Laurent Jaoui, avec Bert André.
20.30 Invitation au voyage ■ ■ Film de Peter Del Monte (1982, 100 min). 43058049
22.10 L'Impossible Pardon. Téléfilm de Malcolm McKay, avec Lindsay Duncan (95 min). 77530759

Téva

20.55 Le Grand Déballage. Téléfilm de Michael Schultz, avec Barbara Bosson (95 min). 508589329
22.30 Murphy Brown. La remplaçante.
23.00 Documentaire (30 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Macha Béranger. Les clés du luxe.
20.00 Suivez le guide. Tisno, gardien de la jungle ; Norvège ; Jersey ; La Dombes.
22.05 Carnet de route. Zanzibar.
22.35 L'Heure de partir. Le Nord.
23.35 Suivez le guide (120 min).

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Tournoi d'Anvers (4e jour) (180 min). 58587372
19.00 Boxe thaïlandaise. France - Thaïlande.
20.00 In Extrem Gliss. Le magazine du snowboard.
20.25 Basket-ball. En direct. Euroligue (2e tour préliminaire) : Cibona Zagreb - Limoges (95 min). 5804933
22.00 Tennis. Tournoi d'Anvers.
23.00 Athlétisme. Le Meeting de Stockholm (90 min).

Muzzik

20.00 Estrellas españolas de la Opera : Victoria de Los Angeles. Les grandes voix espagnoles de l'Opéra.
21.00 Le Corsaire. Ballet et chorégraphie de Marius Petipa. Avec le Ballet du Kirov (90 min). 54321
22.30 Jeff Madgison. Concert enregistré au Tourcoing Jazz Festival 95 (50 min). 21597
23.20 Joueur de blues. Souffleur de rêves.
0.15 Roméo et Juliette. Ballet d'Ashley Laurence. Chorégraphie de Kenneth McMillan. Avec Alessandra Ferri, Wayne Eagling (140 min). 5705112

Chaînes d'information

CNN

et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15 Azimuth. 20.10 et 23.15, 0.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Mediterraneo. 21.40 et 1.40 Analysis. 21.45 Artissimo. 21.50 Ecologia. 22.50 et 23.20, 1.20 International. 0.20 Correspondent. 0.40 Odeon (10 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'Invité de l'économie 23.40 Sports. 0.12 Santé. 0.15 Le Débat (15 min).

LES CODES DU CSA

O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.10 Macho. Film de Bigas Luna (1993, v.o., 90 min), avec Javier Bardem. *Comédie.*

RTL 9

20.30 Flag. Film de Jacques Santi (1987, 105 min), avec Richard Bohringer. *Policier.*
22.15 Le Crime était presque parfait. Film d'Alfred Hitchcock (1954, 105 min), avec Grace Kelly. *Suspense.*
0.15 Les Misérables. Film de Raymond Bernard (1933, 100 min), avec Harry Baur. [2/3] Les Thénardier. *Drame.*

TMC

20.35 Vol d'enfer. Film de George Miller (1984, 100 min), avec Christopher Reeve. L'Aviateur. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
JEUDI 20 FÉVRIER 1997

Fâcheries

par Pierre Georges

IL FALLAIT BIEN que cela fût dit. Lionel Jospin l'a dit : si le Front national et le couple Mégret et Mégret l'ont emporté à Vitrolles, c'est, aussi, la faute des médias. Qu'a donc fait la presse ? Ou, plutôt que n'a-t-elle pas fait ? La presse, dit le patron du PS, *« alors qu'elle se disait inquiète par le risque de la victoire du FN, a passé toute la campagne à taper sur Jean-Jacques Anglade et à épargner totalement le couple Mégret »*. Et Lionel Jospin de s'en déclarer, mardi sur France-Inter, *« fâché »*.

Elle a bon dos la presse ! De deux choses l'une. Ou Lionel Jospin ne sait ni lire, ni écouter. Car d'un bord à l'autre de l'éventail médiatique, hormis la presse d'extrême droite évidemment, les aventures masquées du couple Mégret, cette candidature de paille, et la campagne virulente menée par le FN ont été soulignées. Ou Lionel Jospin tente de faire porter à d'autres une responsabilité qui est d'abord sienne. Car on ne peut pas déclarer, comme il l'a fait mardi, que le candidat du Parti socialiste *« n'était pas inattaquable »*. Et, en avoir fait, *volens nolens*, faute de mieux, le porte-drapeau de son parti dans une bataille décisive.

Ce serait admettre qu'au nom du *« barrage contre l'extrême droite »*, priorité des priorités, un parti peut passer des accommodements avec ses propres principes et ses propres obligations. Le candidat du PS était contesté à l'intérieur même du PS. La direction en fut alertée dès l'invalidation du maire socialiste de Vitrolles en décembre 1995. Lionel Jospin l'admet d'ailleurs par antiphrase quand il dit : *« Il était difficile pour nous d'improviser un candidat. »*

Alors, la réalité fut beaucoup plus simple. Faute de vouloir ou de pouvoir en changer, le Parti socialiste a épaulé son candidat du bout des lèvres, du bout des mots. Comme la corde soutient le présumé pendu, l'appareil socialiste a soutenu son chevalier vitrollais. Un petit passage entre les deux tours, vite fait, bonjour, au revoir, un bref discours, le moins de photographies possibles en compagnie de l'impétrant. Lionel Jospin est arrivé cinq minutes avant, a parlé vingt minutes et est reparti aussitôt.

Voilà la simple vérité. Et si la presse a quelque responsabilité, c'est par effet de loupe d'avoir montré cette réalité-là, le peu d'enthousiasme, sinon au nom du fameux *« barrage »*, manifesté rue de Solférino dans cette bagarre électorale-là.

Pour le reste, dire que cette même presse serait coupable d'avoir *« épargné totalement le couple Mégret »* procède d'une aimable plaisanterie. Ou d'une moins aimable tentative d'esquive. Sauf à avoir eu la berlue, répétons-le : cette élection de paille, cette candidature à faux nez ont été dénoncées partout, épinglées sans cesse, brocardées à l'envi. Les idées, les moyens, le programme, la campagne du FN ont été disséqués. L'information a existé au point qu'on peut être au moins sûr d'une chose : nul électeur à Vitrolles n'a pu ignorer ce qu'il faisait, dimanche, au moment de voter ! Et c'est plutôt cela, à l'heure du résultat, qui mériterait que l'on se fâche. Ou que l'on s'interroge.

Louis Viannet souhaite que Bernard Thibault lui succède à la tête de la CGT en 1998

Elu en 1992, l'actuel secrétaire général n'entend pas briguer un troisième mandat

EN DÉCEMBRE 1995, Louis Viannet a connu une réélection de maréchal, à la tête de la CGT, littéralement porté alors par la vague sociale de l'hiver. Souvent éteinte, la cathédrale de verre de Montreuil, siège de la confédération, a pris un lustre neuf, sous les éclats de voix des militants qui scandaient le petit nom du secrétaire général de la CGT, *« Loulou, Loulou ! »* M. Viannet pouvait savourer son triomphe, lui qui avait succédé à Henri Krasucki, en janvier 1992, dans des conditions difficiles, au terme d'un quarante-quatrième congrès marqué par les clivages entre *« modernistes »* et *« archéos »*.

Officiellement, la succession de M. Viannet n'est donc pas une question à l'ordre du jour avant décembre 1998, la durée statutaire entre deux congrès étant de trois ans. Officieusement, la question est sur toutes les lèvres. Le secrétaire général, qui aura soixante-quatre ans le 4 mars, ne souhaite pas briguer un troisième mandat.

RAJEUNIR LE BUREAU NATIONAL

Après avoir fait définitivement sortir la CGT de la Fédération syndicale mondiale, l'ancienne internationale syndicale communiste, en décembre 1995, puis après avoir volontairement quitté le bureau national du Parti communiste en décembre 1996, M. Viannet s'est fixé comme ultime objectif, avant de passer la main, de faire entrer sa centrale à la Confédération européenne des syndicats (CES). Des grandes organisations représentatives de salariés en Europe, la CGT est la seule à ne pas être admise à la CES, en raison du veto de la CFDT et de FO. Quant à sa succession, M. Viannet a caressé un instant l'idée qu'elle échoie à une femme. Le secrétaire général de la CGT, impressionné par l'électrochoc créé à l'arrivée de Nicole Notat aux commandes de la CFDT, s'était donné comme objectif, lors du quarante-cinquième congrès, de rajeunir et de féminiser le bureau national de la CGT. Avec Maryse Dumas, de la fédération des PTT comme lui et qui est entrée au bureau confédéral en décembre 1995, M. Viannet a d'ailleurs une candidate de qualité. C'est, cependant, sur une autre personnalité de la CGT, révélée pendant le mouvement social de décembre 1995, que le secrétaire général de la CGT a jeté finalement son dévolu : Bernard Thibault, secrétaire général de la fédération des cheminots. M. Viannet verrait là le moyen de donner à la fois un coup de fouet et du sang neuf à la CGT.

Une équation à plusieurs inconnues se présente toutefois devant M. Viannet. La première est que, après le décès brutal en janvier de Michèle Commergnat, secrétaire confédérale, en charge de l'action revendicative, il est devant un vide. Cette fonction est maîtresse pour accéder au secrétariat général : M. Viannet lui-même et son prédécesseur l'avaient exercée avant de devenir numéro un de la CGT. Le bureau confédéral, qui comprend actuellement quinze membres, pourrait soit repasser à seize, avec l'arrivée de M. Thibault, soit être élargi à plusieurs nouveaux entrants.

La deuxième inconnue concerne la fédération des cheminots CGT, qui réunit son congrès à Lille du 11 au 14 mars. Avec Christiane Bedon, secrétaire générale adjointe et ancienne responsable du comité central d'entreprise de la SNCF, la fédération a une remplaçante possible en cas de départ de M. Thibault, mais, au sein de la fédération, des voix s'élèvent contre un remplacement précipité de l'actuel patron des cheminots qui, élu en 1993, n'a exercé qu'un seul mandat à la tête de la fédération.

La troisième inconnue vient de M. Thibault lui-même. Son choix n'est pas fait, et son entourage familial craint les retombées d'une telle ascension. L'homme se protège beaucoup. A trente-huit ans, devenu la coqueluche des médias avec ses faux airs de *« Dutronc jeune »*, il doit garder son sang-froid pour ne pas commettre d'impairs. En décembre 1995, à la fin du conflit des cheminots, il en avait commis un en appelant à la démission d'Alain Juppé. M. Viannet l'avait aussitôt rappelé à l'ordre. Dans un entretien accordé à *L'Hebdo-La Vie ouvrière* (daté 6-13 février), M. Thibault reste totalement muet quant à ses ambitions pour l'avenir.

LE PASSAGE DE TÉMOIN

Reste que M. Viannet veut réussir sa sortie et sa succession. Il souhaite passer le relais à une équipe solidaire. Les deux précédents passages de témoin, en 1982, après le départ contraint de Georges Séguy, puis, dix ans plus tard, lorsque M. Viannet avait succédé à M. Krasucki, n'avaient guère été satisfaisants de ce point de vue.

C'est pourquoi M. Viannet préfère évoquer la succession de Benoît Frachon, en juin 1967 : M. Séguy, cheminot, entré seulement deux ans plus tôt au bureau confédéral de la CGT, lors du trente-sixième congrès en mai 1965, succédait au père de la CGT d'après-guerre. Il avait quarante ans, l'âge que M. Thibault aura en 1998.

Alain Beuve-Méry

Un partisan d'une « démarche unitaire »

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT cheminots, estime, dans un entretien publié dans *L'Humanité* du mercredi 19 février, que *« les luttes s'épaulent. Les cheminots étaient en pointe en 1995, d'autres professions sont aujourd'hui sur le devant de la scène. Ce qui s'est passé récemment au Crédit foncier de France montre bien qu'il faut éviter d'avoir des a priori sur la manière dont le mouvement social peut évoluer »*. Sur l'unité syndicale, M. Thibault se demande *« s'il faut revenir à des rapports anciens ou rester sur notre démarche résolument unitaire, gage d'efficacité qui a prévalu lors du conflit de 1995 »*, pour finalement répondre que *« la CGT est forte à la SNCF, mais* [que] *ses seules forces ne suffisent pas face aux enjeux d'aujourd'hui »*.

Le plus haut responsable de la lutte anti-drogue au Mexique arrêté

Le général Rebollo protégeait Amado Carillo, chef du cartel de Juarez

QUELQUES jours à peine après avoir publiquement reconnu que ses services de police étaient infiltrés par les narcotrafiquants (*Le Monde* du 14 février), le Mexique fait face à un scandale majeur avec l'annonce, mardi 18 février, de l'arrestation du général Jose de Jesus Gutierrez Rebollo, directeur de l'Institut national de lutte contre le trafic de drogue (INCD). Nommé à son poste le 9 décembre 1996, le général Rebello était chargé de la coordination de tous les services de lutte contre le trafic de drogue au Mexique. Il a été arrêté le 6 février, en même temps que plusieurs autres officiers.

Le ministre mexicain de la défense, Enrique Cervantes Aguirre, a annoncé en personne, mardi soir, l'arrestation de son subordonné ainsi que les raisons de ce coup de théâtre : le directeur de l'INCD protégeait l'un des deux plus importants gangs de trafiquants mexicains, le cartel de Juarez, dont le chef, Amado Carillo, figure dans la liste des personnes les plus recherchées par les services anti-drogue mexicains et américains. Bénéficiant, de toute évidence, d'un *« tuyau »* puisé à bonne source, Amado Carillo avait, en janvier dernier, échappé de justesse, à l'arrestation.

Selon le ministre de la défense, le général limogé occupait un appartement luxueux fourni par Amado Carillo. Il possédait aussi cinq voitures de luxe, aurait *« reçu des sommes considérables en dollars »*, aurait recruté des déserteurs pour en faire des hommes de main et pourrait être impliqué dans des affaires de contrebande.

RÉTABLIR LA CONFIANCE

Malgré de régulières campagnes d'épuration, les services de police mexicains n'ont jamais pu être durablement prémunis contre la corruption. C'est la raison pour laquelle, en juin 1996, plusieurs dizaines d'officiers supérieurs avaient été nommés à la tête de la police. Une mesure qui, pensait-on, devait contribuer à rétablir la confiance, fort entamée, de l'opinion publique.

L'arrestation du général Rebollo montre tout le chemin qui reste à parcourir. Elle risque aussi de rendre les Mexicains particulièrement désabusés alors que l'hebdomadaire *Proceso* vient de publier des extraits de témoignages accablants que détiendrait le département américain de la justice. Selon ces documents, l'ancien président Carlos Salinas, son père, son frère Raul, aujourd'hui en prison, sa sœur, ainsi que Luis Donaldo Colosio, ex-candidat présidentiel du Parti révolutionnaire institutionnel assassiné, en mars 1994, auraient été liés aux plus importants cartels de la drogue mexicain. L'ancien président mexicain, qui a vigoureusement nié ces accusations, s'est dit victime d'un *« complot international »* pour le salir.

La destitution du général Rebollo tombe d'autant plus mal qu'elle intervient alors que le Congrès américain doit bientôt rendre public, comme tous les ans, la liste des pays qui ont obtenu le *« certificat de bonne conduite »* dans leur lutte contre le trafic de drogue. Ce certificat conditionne différentes aides américaines.

Georges Marion

Une première part de France Télécom sera mise en vente fin mai

LA COMMUNICATION gouvernementale sur l'introduction en Bourse de France Télécom débutera formellement début mai, avec la publication d'une première fourchette de prix de vente des titres de l'exploitant téléphonique et l'ouverture des réservations, l'offre publique de vente (OPV) devant être effective le 26 mai, indiquait-on, mercredi 19 février, dans l'entourage de François Fillon, le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

Ce calendrier confirme *grosso modo* celui donné le même jour par le quotidien *La Tribune*, indiquant que l'OPV, qui concernerait entre 20 % et 30 % du capital, démarrerait aux alentours du 20 mai. La cotation des titres démarrerait début juin. *« La commission de privatisation donnera son avis et le gouvernement fixera le prix définitif des actions fin mai »*, indique-t-on au ministère des P&T.

Mais chez France Télécom on assure que *« la seule chose qui est sûre actuellement c'est que l'entrée en Bourse se fera en mai, à Paris et que l'opération portera sur 25 milliards de francs »*, la date exacte d'ouverture de l'OPV n'étant pas encore fixée.

Le prix de vente des titres France Télécom devra être relativement bas afin d'assurer le succès de l'opération auprès du grand public. Il tiendra compte de l'ampleur de la demande. Il tiendra également compte de la valorisation qui aura été retenue pour l'entreprise. Cette dernière oscillait, il y a quelques mois, entre 100 milliards et... 200 milliards de francs, la banque d'affaires britannique BZW ayant, quant à elle, parlé de plus de 145 milliards de francs.

REDEVANCES

En fait, la valorisation ne peut être fixée tant que l'on ne connaît pas, notamment, les *« redevances »* que France Télécom sera autorisé à prélever, à partir du 1er janvier 1998, auprès de ses concurrents lorsque ceux-ci achemineront les communications de leurs clients à travers ses réseaux. Si ces tarifs, dits d'interconnexion, sont trop bas, ils risquent d'amoindrir la valeur de France Télécom ; à l'inverse, s'ils sont trop élevés, ils risquent de pénaliser les futurs concurrents de l'opérateur.

La définition de ces tarifs donne lieu depuis de nombreux mois à de sévères discussions entres les différentes parties. Le décret fixant les règles générales *« doit être publié dans les délais que nous nous étions fixés, c'est-à-dire d'ici à fin février »*, souligne-t-on auprès de M. Fillon. Le catalogue précis des tarifs qu'appliquera France Télécom ne devrait quant à lui pas tarder : ces éléments seraient disponibles courant mars.

La mise en Bourse de France Télécom constitue un défi de taille pour le gouvernement. Cette opération est la plus importante depuis les appels au marché de sociétés comme Paribas ou Saint Gobain. A priori et compte tenu du succès des opérations similaires en Allemagne, avec Deutsche Telekom, et en Espagne, avec Telefonica, l'opération a cependant peu de chances d'échouer. Cela permettrait aux pouvoirs publics de faire oublier certains échecs récents : celui du dossier de la privatisation de Thomson par exemple, que le gouvernement réengage aujourd'hui, un an après l'avoir ouvert.

Philippe Le Cœur

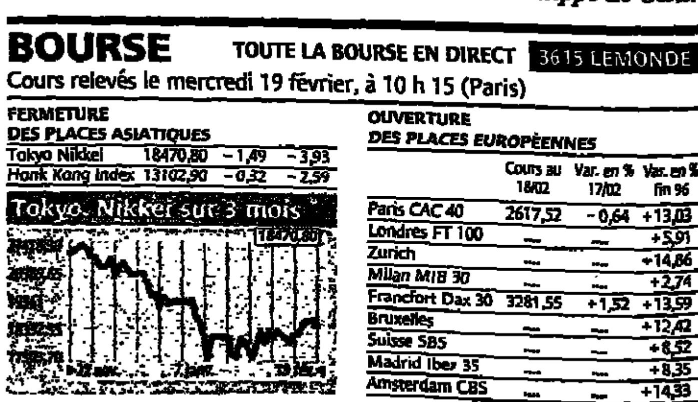
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 19 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18470,80	– 1,49	– 3,93
Hong Kong index	13102,90	– 0,32	– 2,59



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 18/02	Var. en % 17/02	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2617,52	– 0,64	+ 13,03
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	—	—	+ 14,86
Milan MIB 30	—	—	+ 2,74
Francfort Dax 30	3281,55	+ 1,52	+ 13,59
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	+ 8,52
Madrid Ibex 35	—	—	+ 8,35
Amsterdam CBS	—	—	+ 14,33

Tirage du *Monde* daté mercredi 19 février 1997 : 483 316 exemplaires



